

Étude

Analyse prospective des opportunités et risques commerciaux pour la France et l'Union européenne dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne à l'Ukraine

Juin 2026

Marché n° SSP-DGPE-2024-041 - Étude commandée par le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA). Ce document n'engage que ses auteurs et n'exprime pas les positions officielles du MAASA.

Table des matières

RESUME DU RAPPORT	7
INTRODUCTION.....	9
 PARTIE 1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE UKRAINIENNE (AVANT ET DEPUIS LA GUERRE)	11
1 L'agriculture ukrainienne	12
1.1 Structure de l'agriculture ukrainienne	12
1.2 Foncier agricole	16
1.3 Structure des exploitations.....	17
1.4 Les <i>agroholdings</i> : des acteurs clés de l'agriculture ukrainienne.....	19
2 Financements et investissements.....	20
3 Politique commerciale et droits de douane	22
3.1 Droits de douane, relations commerciales et procédures douanières	22
3.2 Accords commerciaux et traitement préférentiel	23
3.3 Réglementations et mesures à l'import/export.....	25
3.4 Soutiens internes.....	26
4 Impacts de la guerre	28
4.1 Populations, surfaces, dégradations	28
4.2 Impacts sur les exportations : nouveaux débouchés et voies d'acheminement	30
4.3 Les effets directs sur la politique commerciale et les soutiens internes en Ukraine	32
 PARTIE 2 - ÉTAT DES LIEUX DES REGLES ET CONTROLES VETERINAIRES, PHYTOSANITAIRES ET ALIMENTAIRES UKRAINIENS	35
1 Organisation des services vétérinaires et sanitaires en Ukraine	36
1.1 Organisation du système vétérinaire et de sécurité des aliments en Ukraine	36
1.2 Les inspections et contrôles sanitaires.....	38
2 La convergence des textes vétérinaires ukrainiens vers les règles de l'UE.....	39
2.1 Loi ukrainienne sur le domaine vétérinaire	39
2.2 Procédure Opérationnelle Standard (2025)	41
2.3 Focus : le registre national des médicaments vétérinaires d'Ukraine	42
3 Déclinaison dans les filières animales	46
3.1 Focus sur la qualité sanitaire des aliments : exemple du lait	46
3.2 La question du bien-être animal en élevage	49
4 Cas des filières végétales.....	52
5 Conclusion	53

PARTIE 3 - LA COMPETITIVITE DES FILIERES UKRAINIENNES PAR RAPPORT AUX FILIERES FRANÇAISES ET EUROPEENNES..... 56

FILIERE BETTERAVE..... 57

1 Historique : une filière betterave-sucre centrée sur l'exportation et dont le potentiel pourrait encore être sous-utilisé..... 56

Les difficultés de la fin des années 1990..... 56

L'appel d'air européen depuis l'invasion russe..... 57

2 Organisation de la filière : une intégration aboutie – mais ouverte..... 59

Une filière très bien « intégrée »..... 59

La capacité d'adaptation intrinsèque des *agroholdings* dépend des surfaces en propre (ou louées) mais aussi des usines 61

En cas de marché rémunérateur, les *agroholdings* ont un réservoir complémentaire par le biais de fournisseurs extérieurs 62

3 Compétitivité de la filière ukrainienne 65

Compétitivité amont : des faibles rendements qui pénalisent les coûts de production..... 65

Sucre : une compétitivité qui surpasse celle des acteurs européens du secteur sucrier 67

4 Quel équilibre de marché en cas d'intégration de l'Ukraine en UE 68

Une modification de l'équilibre de marché européen 68

5 L'éthanol en Ukraine : situation actuelle et perspectives 71

FILIERE CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX..... 74

1 État des lieux des filières céréales et oléagineux en Ukraine 73

1.1 Essor exponentiel de la production de céréales en Ukraine 73

1.2 Evolution récente des cultures oléagineuses 75

2 L'Ukraine, un acteur incontournable sur les marchés mondiaux des matières premières 79

3 Les facteurs de compétitivité de la filière ukrainienne 81

3.1 Facteurs naturels..... 81

3.2 Facteurs économiques et stratégiques 83

3.3 Organisation de l'aval des filières céréales et oléagineux : du stockage jusqu'aux ports 84

4 Structure des coûts de production..... 85

4.1 Analyse comparative de la structure des coûts de production du blé en Ukraine, en France et dans l'UE 88

4.2 Rentabilité des filières céréales et oléagineux 89

5 Analyse des potentiels de production..... 90

5.1 Évolution des rendements..... 90

5.2	Évolution récente des surfaces cultivées	90
6	Estimation du potentiel de développement des filières céréales et oléagineux	91
6.1	Scénario 1 : répartition des surfaces cultivées inchangée	91
6.2	Scénario 2 : réallocation d'une partie des surfaces céréalières au profit des oléagineux et des betteraves.....	95
7	Capacité du marché à absorber l'offre ukrainienne	97
7.1	Opportunités sur le marché intérieur	97
7.2	Opportunités marché extérieur	99
8	Identification des impacts et opportunités pour les filières françaises	101
8.1	Renforcement de la souveraineté alimentaire de l'Union européenne et de son poids sur la scène internationale	101
8.2	Consolidation des flux commerciaux entre les Etats membres actuels et l'Ukraine	102
FILIERE LAIT.....		104
1	La filière laitière ukrainienne	104
2	Des réglementations en cours de modifications.....	111
3	Des coûts de production ukrainiens inférieurs	112
4	L'Ukraine, exportatrice nette de produits laitiers en volume, mais déficitaire avec l'UE	118
4.1	Consommation en baisse et échanges avec le reste du monde.....	118
4.2	Les exportations ukrainiennes de produits laitiers axées sur les produits industriels	118
4.3	L'Ukraine importe surtout des fromages	119
4.4	Une balance commerciale négative	119
4.5	Relations avec l'UE : un partenariat qui s'accélère depuis 2014.....	120
4.6	Progression des échanges de produits laitiers UE-Ukraine depuis 2017.....	121
4.7	Focus sur le commerce avec la France	123
5	Perspectives pour la production laitière ukrainienne	125
5.1	Les producteurs laitiers ukrainiens ont une feuille de route pour l'intégration en UE.....	125
5.2	Quels bilans laitiers en Ukraine et en UE à 27 avant le processus d'intégration ?	126
5.3	Perspectives de production en Ukraine, mais aussi dans l'UE	127
6	Quels effets de l'intégration de l'Ukraine sur la production laitière ?	133
FILIERE VOLAILLES DE CHAIR		136
1	Organisation de la production	137
1.1	Répartition de la production par espèce et par région.....	137
1.2	Concentration et structuration du secteur industriel : un marché dominé par quelques acteurs intégrés.....	139
2	Commerce extérieur de volailles :	143

2.1	Des exportations de volaille quasi exclusivement composées de viande de poulet	147
2.2	Des importations faibles, dominées par la viande séparée mécaniquement	149
2.3	Une dépendance persistante de l'Ukraine aux importations de génétique aviaire	150
3	<i>Compétitivité de la filière poulet en Ukraine</i>	151
4	<i>Perspectives d'évolution de la filière volailles de chair en Ukraine</i>	153
4.1	Un alignement progressif sur les standards européens	153
4.2	Des perspectives contrastées	154
5	<i>Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne</i>	156
5.1	Vers une réallocation des parts de marché à l'export au profit de l'Ukraine ?	157
5.2	Opportunités industrielles et économiques	157
	FILIERE ŒUFS	158
	<i>Œufs d'Ukraine : des basse-cours, des complexes industriels et des élevages intermédiaires mal quantifiés.....</i>	158
1	<i>Production d'œufs en Ukraine</i>	159
1.1	Bref historique de la production d'œufs ukrainienne	161
1.2	L'élevage industriel n'est pas réservé aux <i>Entities</i>	164
1.3	Estimation de la production ukrainienne d'œufs : la problématique des territoires et des flux ...	164
2	<i>Réorientation géographique des exportations ukrainiennes d'œufs.....</i>	165
3	<i>La commercialisation des œufs ukrainiens</i>	168
3.1	La commercialisation des œufs ukrainiens à l'exportation	168
3.2	La commercialisation des œufs ukrainiens sur le marché domestique.....	169
4	<i>Cadre réglementaire et marquage des œufs</i>	171
5	<i>Remarques générales sur la filière œuf</i>	172
6	<i>Perspectives d'évolution de la filière oeufs en Ukraine</i>	174
6.1	Une filière compétitive mais moins concentrée que la volaille de chair.....	174
6.2	Perspectives de production et de marché en Ukraine.....	175
6.3	Perspectives de production et de marché en UE.....	177
7	<i>Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne</i>	177
	FILIERE MIEL.....	180
	<i>Ukraine : une filière miel tournée vers l'exportation</i>	180
1	<i>Organisation de la production</i>	180
2	<i>Normes : Une production moins touchée par l'édulcoration mais menacée par une surcontamination en métaux lourds.....</i>	182
3	<i>La filière miel ukrainienne affectée par le conflit.....</i>	184

4	<i>Les exportations ukrainiennes de miel : grande compétitivité prix</i>	185
4.1	L'UE, zone déficitaire, importatrice historique	187
4.2	Positionnement prix du miel ukrainien sur le marché européen	189
4.3	Les importations françaises de miel	190
5	<i>Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne</i>	191
5.1	Des perspectives incertaines	191
5.2	Perspectives de production et de marché	192
PARTIE 4 ENJEUX ET OPPORTUNITES COMMERCIAUX DANS LA PERSPECTIVE DE L'INTEGRATION DANS L'UE		196
1	<i>Principales forces de l'agriculture en Ukraine</i>	196
2	<i>Les défis à relever pour l'agriculture ukrainienne</i>	197
3	<i>Quelles perspectives pour l'UE et l'Ukraine ?</i>	199
4	<i>Menaces et risques majeurs dans l'optique d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE</i>	200
CONCLUSION		203
BIBLIOGRAPHIE		206
ANNEXES		209
<i>Annexe 1 - Synthèse des activités d'inspection en 2022 et nombre d'établissements recensés</i>		210
<i>Annexe 2 — Exigences générales pour le bien-être des animaux d'élevage (toutes espèces)</i>		212
<i>Annexe 3 – Exigences pour le bien-être des poules pondeuses</i>		213
<i>Annexe 4 – Exigences pour le bien-être des poulets de chair (broilers)</i>		214
<i>Annexe 5 - Liste des associations de matières actives ayant fait l'objet d'une autorisation en Ukraine sur culture de betteraves sucrières</i>		215

RÉSUMÉ

En réponse à la guerre d'agression russe, les négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne (UE) se sont accélérées à partir de juin 2022. L'Ukraine étant un acteur agricole de premier plan au niveau mondial, notamment en céréales, oléagineux et viande de volaille, l'éventualité de son adhésion à l'UE représente un défi pour les filières européennes. L'ouverture temporaire des échanges commerciaux entre l'UE et l'Ukraine, suite à la fermeture des débouchés céréaliers *via* la Mer noire, a révélé des tensions et fragilités européennes. L'afflux de viandes de volailles, de blé et de sucre ukrainiens sur le marché commun a fait ressortir des déficits de compétitivité des filières européennes. Pour autant, l'intégration d'un marché majeur peut aussi être source d'opportunités et de synergies pour les productions de l'UE.

Après une analyse des données et de la littérature existantes, et des entretiens avec des experts et acteurs de terrain, la première phase de l'étude a permis de décrire le modèle agricole ukrainien et ses recompositions récentes, ainsi que les règles et normes sanitaires en vigueur, par rapport à l'UE. La deuxième phase de l'étude a porté sur l'analyse des filières les plus stratégiques, de leurs atouts, faiblesses, menaces et opportunités, de leurs facteurs de compétitivité par rapport à l'UE et la France. Les filières viande de volaille, sucre, œufs, produits laitiers, céréales et oléagineux, ainsi que le miel ont ainsi été étudiées. Pour chacune, des scénarios de projection de l'intégration ukrainienne à l'UE ont été élaborés avant d'en synthétiser les défis et opportunités pour l'UE.

L'agriculture est un pilier majeur de l'économie ukrainienne, pesant 10 % du PIB en 2024 et 60 % de la valeur des exportations, avec un solde commercial positif de 17 milliards de dollars. La taille des exploitations ukrainiennes est très variable, avec 3,8 millions d'exploitations vivrières de moins de 5 ha (23 % de la SAU), des exploitations familiales patronales allant de 5 à 10 000 ha (56 % de la SAU) et des *agroholdings* de 10 000 à 570 000 ha (21 % de la SAU). Depuis l'indépendance, les *agroholdings* ont bénéficié de financements internationaux et mis en place une intégration verticale poussée, contrôlant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, de la production à la transformation ou l'exportation.

La guerre a des impacts majeurs sur le secteur agricole : 15 % des terres arables (4,5 Mha dont 1 Mha en Crimée) sont occupés par la Russie et 6 Mha sont contaminés ou minés. Le conflit a aussi pesé sur les investissements, favorisant les choix logistiques court-termistes et tarissant le budget national alloué à l'agriculture. Avec le blocus de la Mer noire, la guerre a conduit à la reconfiguration des flux commerciaux d'un pays qui exportait 70 % de ses volumes.

Dans les analyses par filières, les dynamiques depuis le début de la guerre et l'ouverture des échanges avec l'UE permettent d'identifier de grandes tendances sur les marchés, et montrent des situations contrastées. Pour plusieurs des filières étudiées, on note un avantage concurrentiel de l'Ukraine en matière de coûts de production, par rapport aux productions européennes (et en particulier françaises), mais aussi de fortes contraintes structurelles.

Dans le cas de la filière sucrière, l'UE avait accordé à partir de 2014, un contingent tarifaire de 20 070 t de sucre sans droits de douane. L'ouverture du marché européen, rémunérateur, a créé un appel d'air avec plus de 500 000 t en 2023/2024. Si les rendements betteraviers stagnent et les outils industriels semblent vieillissants, la filière ukrainienne a fait preuve d'une capacité d'adaptation, grâce à l'intégration verticale des *agroholdings*. L'entrée dans l'UE aboutirait à un bilan sucrier européen largement excédentaire. Cela nécessiterait de développer les débouchés à l'exportation ou la production de bioéthanol, et pourrait accélérer la restructuration du secteur.

Les filières céréales et oléagineux ont souffert de la perte de terres arables, de la destruction des infrastructures logistiques, de la hausse du coût des intrants et de la pénurie de main-d'œuvre liée à la mobilisation. Ces filières restent toutefois largement excédentaires. Elles bénéficient en outre d'importantes économies d'échelle et d'une compétitivité prix sur les marchés mondiaux. Toutefois, la progression des rendements céréaliers ukrainiens au cours des dernières années (qui compense les

importantes pertes de terres agricoles) repose sur l'utilisation accrue d'intrants, renchérissant leur coût de production. Les producteurs ukrainiens font de plus face à un appauvrissement des sols historiquement connus pour leur fertilité, et à un accroissement de leur dépendance aux engrais, ce qui questionne l'avenir de leur capacité productive.

Dans les filières volailles de chair, l'Ukraine est devenue un acteur incontournable, avec un volume de poulets abattus légèrement supérieur à celui de la France. En 2024, 40 % de la production de poulet sont destinés à l'export, ce qui en fait le 10^e opérateur mondial. La production s'est fortement concentrée, avec 237 élevages assurant 94 % de la production nationale. Elle est dominée par quelques grands acteurs intégrés (en premier lieu MHP). Les exportations vers l'UE ont progressé en 2022, atteignant 45 % des débouchés, avant l'instauration d'un mécanisme de sauvegarde. Les coûts de production du poulet ukrainien sont inférieurs de 20 % à la moyenne européenne, et les coûts d'abattage de 36 %, grâce à des outils récents, de grande taille et très intégrés. L'adhésion à l'UE pourrait contribuer à réduire la dépendance aux pays tiers (Thaïlande, Brésil,) mais à accroître la concurrence intérieure.

Les conditions d'une intégration réussie diffèrent selon les filières. La compétitivité prix reste un atout majeur de l'agriculture ukrainienne, grâce à l'intégration verticale d'*agroholdings* orientées vers l'exportation. La convergence avec l'UE sur les normes sanitaires, engagée dès la fin des années 1990, s'accélère et devrait être effective en 2028. En revanche, la dépendance de l'agriculture ukrainienne aux engrais paraît majeure. De plus, si la concentration des filières est un atout à l'exportation, elle génère des fragilités, notamment sanitaires. La reprise de l'acquis communautaire nécessitera d'importantes avancées en la matière, comme en matière de bien-être animal. Par exemple, dans la filière betterave, 29 substances actives autorisées en Ukraine sont interdites dans l'UE. En productions animales, des pratiques encore légales en Ukraine sont proscrites au niveau communautaire, comme l'époinçage du bec des volailles ou l'utilisation de cages non aménagées pour les poules pondeuses. Ces écarts ne seraient toutefois pas insurmontables pour l'Ukraine, surtout que leurs exportations reposent essentiellement sur des *agroholdings* dynamiques et réactives. Ces alignements entraîneront des hausses des coûts de production, qui devraient réduire leur avantage concurrentiel actuel (sans qu'il soit possible de les chiffrer précisément).

Compte tenu des fortes incertitudes, l'étude n'a pas permis de dégager un scénario global d'intégration, prenant en compte les interactions et concurrences entre secteurs. Par exemple, le développement de la filière sucrière dépend des choix d'allocations des terres entre céréales et betteraves. De même, la production de poulets (et d'œufs) entre en concurrence avec les autres débouchés céréaliers et réduit de fait leurs exportations de grains.

L'entrée dans l'UE de cet acteur agricole majeur devrait accroître la concurrence intra-communautaire, mais elle pourrait contribuer à améliorer la souveraineté alimentaire européenne au détriment des pays tiers auprès desquels l'UE s'approvisionne actuellement.



Introduction

L'étude s'inscrit dans un contexte marqué par l'accélération des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne (UE), un processus historique accéléré en réponse à la guerre d'agression russe et formalisé par l'octroi du statut de candidat en juin 2022. Avec un secteur agricole représentant plus de 10 % de son PIB et une position de premier plan sur les marchés mondiaux (premier producteur de graines de tournesol, septième de viande de volaille, et acteur clé pour les céréales et oléagineux), l'Ukraine est un acteur majeur des échanges. L'éventualité de son intégration à l'UE représente un défi pour les filières agricoles françaises et européennes, autant qu'une opportunité de déployer des synergies. Toutefois, la libéralisation temporaire des échanges commerciaux entre l'UE et l'Ukraine, prolongée jusqu'en juin 2025, a révélé les tensions potentielles liées à l'afflux de produits ukrainiens sur le marché européen. Entre 2021 et 2023, les importations de viande de volaille ont augmenté de 64 %, avant la réinstauration en 2024 de mécanismes de régulation dits de « freins d'urgence ». Celles de sucre sont passées de 40 000 à 510 000 tonnes, et celles de blé, de 350 000 à 6 millions de tonnes, suscitant des réactions protectionnistes dans plusieurs États membres, notamment en Europe centrale. Ces modifications rapides des flux commerciaux, depuis l'Ukraine vers l'UE, soulignent l'urgence de mieux comprendre les implications d'une intégration future de l'Ukraine au marché unique, tant en termes de risques concurrentiels que d'opportunités économiques.

L'étude vise ainsi à dresser un panorama précis de l'agriculture ukrainienne, en documentant ses structures de production, ses politiques de soutien, ses circuits commerciaux et ses perspectives d'évolution, tout en évaluant les déterminants de sa compétitivité prix, depuis les coûts de main-d'œuvre jusqu'aux infrastructures logistiques. Pour ce faire, l'étude a cherché à établir et expliquer les éventuels écarts de compétitivité entre les filières françaises et ukrainiennes. L'analyse s'est concentrée sur quelques productions stratégiques : viande de volaille, sucre, œufs, produits laitiers, céréales (blé, orge, maïs) et oléagineux. S'appuyant sur des structures de grande taille, les *agroholdings*, ces productions bénéficient de coûts souvent inférieurs à ceux de leurs opérateurs concurrents de l'UE, notamment en raison de normes moins strictes en matière sanitaire, environnementale et de bien-être animal. Elles pourraient dès lors, exercer une pression accrue sur les producteurs européens.

Une méthodologie mixte a été déployée, combinant une revue de littérature scientifique et institutionnelle, une approche quantitative à partir des données disponibles (Eurostat, FAO, bases douanières), et une série d'entretiens avec des experts et acteurs de terrain, en Ukraine et en France. La première phase de l'étude a permis de documenter le modèle agricole ukrainien, marqué par la présence d'opérateurs ayant la maîtrise d'outils productifs de très grande taille, une dépendance aux exportations, et une capacité d'adaptation mise à l'épreuve par la guerre. L'effet des destructions est également abordé dans cette première partie. La phase suivante a permis d'approfondir l'analyse pour quelques filières (céréales et oléoprotéagineux, sucre, produits laitiers, volaille de chair, œufs et miel), en s'intéressant à leurs modes d'organisation, en comparaison avec la France et l'UE. Les capacités productives, les volumes produits, le rôle des acteurs leaders de chaque filière sont détaillés, afin d'évaluer comment chacune pourrait évoluer à l'horizon d'une dizaine d'années. Enfin, une étude des réglementations sanitaires et phytosanitaires a été menée afin d'estimer l'écart entre les normes ukrainiennes, leur mise en application et celles en vigueur en UE. Il s'agissait en effet de mesurer

l'ampleur de l'effort de convergence à mener pour rapprocher l'agriculture ukrainienne des standards de l'UE.

Enfin, cette étude explore également les opportunités offertes par l'intégration progressive de l'Ukraine dans l'UE. L'élévation du niveau de vie ukrainien, la stabilisation des échanges et l'harmonisation des normes pourraient en effet ouvrir de nouveaux marchés pour les produits français et européens, tout en favorisant une complémentarité entre les systèmes agricoles des États membres de l'UE et celui de l'Ukraine.



Partie 1 – Principales caractéristiques de l'agriculture ukrainienne (avant et depuis la guerre)

1 L'agriculture ukrainienne

1.1 Structure de l'agriculture ukrainienne

Le système agricole ukrainien contemporain, et notamment les réalités contrastées qui le composent, s'est constitué à la suite de la chute de l'URSS, en s'appuyant sur les structures agricoles alors existantes. L'agriculture constitue un pilier majeur de l'économie ukrainienne. Il s'agit du troisième secteur d'activité en termes de valeur ajoutée et le quatrième en termes d'emploi (SSSU, 2023). Ce secteur représentait 10 % du PIB national en 2024 mais pèse pour 60 % dans la valeur de ses exportations. En France, la part de l'agriculture dans le PIB oscille autour de 1,6 % (environ 1,2 % pour l'Union européenne).

La superficie de l'Ukraine est d'environ 60,4 Mha (à comparer aux 63,3 Mha pour la France, y compris les DOM). Les terres agricoles représentent entre 42,7 Mha et 45,7 Mha (prairies incluses) d'après les données satellites, dont 33,9 Mha dans les territoires contrôlés par l'Ukraine et 11,9 Mha dans les zones de conflit.

Les terres arables comptent pour 26 à 33 Mha (contre 16,9 Mha pour la France métropolitaine). Les données ukrainiennes sont imprécises du fait de sources statistiques qui ne répertorient pas les mêmes éléments. Le *State Statistics Service of Ukraine* (SSSU) recense uniquement les exploitations ayant un statut légal¹. Cela représente 27,8 Mha, soit 61% des surfaces cultivées du pays. Les exploitations familiales vivrières (*households*, voir ci-après) sont inventoriées dans un registre dédié. Elles représenteraient environ 6,1 Mha. D'un autre côté, le *State Agrarian Registry* (SAR) mis en place depuis août 2022 (avec l'appui de l'UE), permet à tout individu de s'enregistrer, dès lors qu'il exploite une « parcelle » identifiée au cadastre, même sans statut juridique de l'exploitation. Au moment des entretiens menés en début d'année 2025, selon les experts interrogés, 3,36 Mha de terres détenues par des « *households* » non couverts par le SSSU, seraient enregistrés dans le SAR.

Si les données statistiques semblent disparates concernant la répartition des surfaces, les sources internationales classiques (FAO, USDA) permettent cependant de compiler des éléments permettant de comparer ces agrégats économiques ukrainiens avec ceux de la France et de l'UE (cf. tableau ci-après).

¹ A travers son « formulaire 29 »

Comparaison Indicateurs et contexte macroéconomique de l'Ukraine, UE et la France

Indicateurs	Ukraine (2024)	Union européenne (UE-27, 2024)	France (2024)
Superficie (km²)	603 628 km², 576 450km² (hors Crimée)	4 225 104 km²	632 702 km² (France entière)
Population totale	~33,7 M (zone contrôlée)	450 M	68 M
PIB (Nominal)	~190,74 Mds \$	19 420 Mds \$	~3 162 Mds \$
PIB par habitant	5 389 USD	43 145 USD	46 103 USD
Croissance du PIB	+2,9 %	~+1 %	~+1,2 %
Part de l'agriculture dans le PIB	~10-11 %	~1,2 %	~1,6%
Exportations agricoles et agroalimentaires (valeur)	24,5 Mds \$ (60% des exports)	235 Mds €	82,8 mds€
Balance commerciale agricole (solde)	+17 Mds \$	+63,6 Mds €	+3,9 Md €
Balance commerciale des biens	-29 Mds \$	+ 150 Mds €	-56 Mds €
Indice de développement humain (IDH) (2023)	0,779	entre 0,845 et 0,962	0,920
Emploi agricole (% population active)	14% (2021)	~4% (2023)	~2,1 % (2024)
SAU (Surface agricole utile)	41–42 Mha	157 Mha	27 Mha
Terres arables (surface)	35 Mha	105 Mha	16,9 Mha
Forêts (surface)	9,6 Mha	160 Mha	17,5 Mha (métropole) hors Guyane (8 Mha)

Source : Compilation ABCIS d'après Ukrstat, Insee, Agreste, Eurostat, FAOstat, Banque Mondiale et PNUD

Les assolements peuvent varier assez fortement d'une campagne à l'autre (cf. filière céréales et oléoprotéagineux et filière sucre en partie 3 de ce rapport). Cependant un comparatif sur la base des niveaux de production constatés, sur plusieurs campagnes, donne une indication du poids relatif des principales filières par rapport à leurs concurrentes de l'UE. Si on prend la moyenne entre 2020 et 2024, l'Ukraine produit à elle seule 1,5 fois plus de tournesol que l'UE, 1,6 fois plus de soja, ou la moitié des volumes de maïs de l'UE.

Ukraine – UE : production des grandes cultures

1 000 t	Ukraine		UE	
	Moy 20-24	24/25	Moy 20-24	24/25
Blé	25 265	23 400	131 435	122 147
Maïs	31 745	26 800	62 492	59 024
Orge	7 224	5 800	51 263	50 285
Sorgho	81	40	829	1 021
Colza	3 563	3 800	18 198	16 841
Tournesol	14 460	13 000	9 381	8 244
Soja	4 660	7 200	2 757	2 930

Source : USDA

En comparant les volumes de production ukrainiens aux volumes français, pour toutes les productions végétales et animales, on peut mesurer le poids important de l'agriculture ukrainienne dans de nombreux secteurs agricoles (notamment en volailles de chair).

Comparaison des chiffres de production agricole

1 000 t	Ukraine	France	UE
Fruits et Melons	2 420	9 558	65 969
Pommes	1 129	1 786	12 560
Poires	146	143	2 063
Pêches et nectarines	13	232	3 260
Abricots	50	128	637
Agrumes	-	92	10 474
Cerises	58	35	615
Fraises	55	78	1 197
Raisins	258	6 200	25 589
Pommes de terre	20 899	8 067	47 460
Carottes et navets	749	662	4 413
Tomates, fraîches	1 257	711	15 551
Oignons et échalotes	810	782	6 259
Légumes (excl. melons)	7 529	5 155	51 847
Choux	1 533	163	3 658
Citrouilles, courges et potirons	1 098	366	2 629
Champignons et truffes	12	102	1 098
Fruits à Coque, total	108	74	1 127
Légumineuses Sèches	334	798	4 779
Betteraves sucrières	9 941	31 497	103 451
Sucre de betterave (centrifugé uniquement)	1 330	4 169	16 108
Huile de graines de tournesol, brute	4 579	593	4 190
Huile de soja	246	78	2 717
Lait, total	7 768	25 682	159 997
Fromage (Toutes Sortes)	96	2 304	11 765
Beurre et Ghee	51	413	2 298
Œufs coquille	682	-	6 418
Total viandes	2 204	5 106	42 633
Viande de Volaille	1 253	1 478	12 870
Viande Bovine	269	1 361	6 744
Viande Ovins et Caprins	11	85	586

Source : compilation ABCIS d'après FAO 2022

1.2 Foncier agricole

Le modèle agricole est hérité du collectivisme et du gigantisme des fermes. Les structures agraires s'inscrivent dans l'histoire longue de l'Ukraine. Les grandes propriétés nobiliaires ont structuré l'espace rural des empires polonais, austro-hongrois et russe pendant des décennies voire des siècles. Certaines de ces propriétés couvraient plusieurs milliers voire dizaine de milliers d'hectares. Le kolkhoze qui en est l'héritier, dans la version soviétique déployée au XX^{ème} siècle, est une des clés de compréhension du système agricole ukrainien contemporain. Il était organisé en terres collectives de plusieurs milliers d'ha sur de grands espaces sans habitation, et chaque travailleur bénéficiait également d'un lopin de terre individuel près des villages pour subvenir à ses besoins domestiques.

Le kolkhoze était bien plus qu'une grande ferme collective en charge des travaux agricoles, il assurait aussi la construction et l'administration d'infrastructures clés pour le fonctionnement des villages (par exemple des écoles, des crèches...). Il était organisé autour d'un dirigeant principal, avec des chefs de culture. Ces dirigeants seront les principaux bénéficiaires de la privatisation des terres consécutive à la chute de l'URSS.

En 1991, avec l'indépendance, la privatisation progressive des terres se met en place. Dans un premier temps, la gestion de 15% de la SAU des structures collectives a été assurée par les communes. De nombreux projets de développement d'une agriculture familiale de type "ouest européenne" voient alors le jour, sur des terres cédées par les communes (de moindre potentiel agronomique) expliquant l'existence aujourd'hui d'exploitations familiales qui restent cependant pour la plupart de tailles assez modestes (cf. ci-après). La réforme foncière s'est poursuivie en Ukraine et a conduit à la répartition du reste des terres des anciens kolkhozes (dont les superficies étaient comprises entre 1 500 et (rarement) 4 000 hectares) sous forme de *PAĭ foncières* (parcelles de terre non cadastrées, mais connues et mesurées, attribuées aux anciens travailleurs du kolkhoze et à leurs familles). Les exploitants paient un loyer aux propriétaires des *PAĭ*, ce qui a favorisé la mise en place d'un système de fermage très répandu.

Un moratoire sur l'achat/vente de terres agricoles est décidé en 2001. 38,5 Mha sont concernés par l'impossibilité de modifier le statut des terres agricoles. Les 10,5 Mha de terres possédées par l'État sont dans un premier temps, transférées aux oblasts, avant un retour de leur gestion au niveau de l'État, mais également d'autres structures publiques (*State Land Agency of Ukraine*). Selon les données du cadastre de 2020, 750 000 ha restent entre les mains de l'Etat. D'après un expert interrogé, 5 Mha se sont « envolés », ce qui illustre bien le flou entourant les questions foncières ukrainiennes, ce qui est à ce jour une difficulté à lever dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne.

La loi du 31 mars 2021 a introduit une libéralisation du marché foncier promue par les instances internationales et européennes. La loi distinguait deux étapes. Dans un premier temps, à partir de juillet 2021, les citoyens ukrainiens pouvaient acheter jusqu'à 100 ha de terres. A la fin de cette première phase, seuls 263 000 ha avaient été concernés par les transactions. La demande fortement inférieure à l'offre de terres à vendre a engendré une nette chute des prix sur les marchés fonciers. Depuis janvier 2024, les personnes morales ukrainiennes peuvent acheter jusqu'à 10 000 ha et la limite de 100 ha pour les citoyens ukrainiens a été supprimée. Certains salariés ukrainiens se sont portés acquéreurs pour le compte des sociétés qui les emploient. Dans la perspective d'optimiser les revenus issus des récoltes sur les marchés, il est désormais essentiel de maîtriser la propriété foncière, notamment les assolements choisis (voir suite du rapport, fiche Sucre).

La pression sur l'accès aux terres en location est plus importante. L'enjeu, dans certaines filières soumises à de fortes fluctuations de prix sur les marchés, est d'avoir accès aux terres et aux récoltes pour répondre au mieux à la demande quand la conjoncture est positive (et inversement) (cf. fiche Sucre qui illustre cet enjeu). Pour cela, le recours à la location est l'outil privilégié. Cette location peut se faire classiquement par le paiement de loyers, qui sont calculés sur la valeur normative de chaque parcelle connue, en fonction de la région. Le montant du loyer doit être au minimum de 3% de la valeur normative, mais il ne dépasse pas les 10 % à 15 % de cette valeur. Le loyer peut également être versé en nature (et c'est souvent le cas) : en part de la récolte (grains, sucre, pommes de terre, etc.) ou en cadeaux complémentaires (vodka ou autre service rendu comme la réalisation de travaux « mécaniques » sur les lopins individuels, que le propriétaire aurait dû réaliser lui-même à la main). Dans tous les cas, les versements se font en une fois, à la fin de la récolte. Le respect des contrats est un aspect essentiel à la fidélisation des entreprises locataires et des propriétaires, et le contrôle de la bonne exécution des contrats est un enjeu important. Ainsi, les loueurs peuvent avoir une activité dédiée de contrôle et de gestion des litiges pour s'assurer du respect des engagements entre propriétaire et locataire. Malgré le caractère informel du système et les risques inhérents, cette organisation semble bénéfique pour les entreprises. Elle leur permet d'accéder aux terres (et aux volumes récoltés) sans avoir à immobiliser leurs capitaux dans l'achat de foncier.

1.3 Structure des exploitations

L'agriculture ukrainienne se caractérise par une diversité structurelle marquée, reposant sur un grand nombre de fermes familiales vivrières (ou *households*), et sur des entreprises agricoles de dimensions variables (de 5 ha à plus de 100 000 ha). Les plus grandes sont fortement orientées vers les marchés à l'exportation. Alors que la taille moyenne des exploitations (toutes entreprises agricoles confondues) est de 69 ha en France et de 17 ha dans l'UE, elle dépasse 1 000 ha en Ukraine (données Eurostat, 2020).

Les *households*, généralement de très petite taille (moins de 5 ha), jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire du pays. Elles étaient au nombre de 3 845 300 en 2024 pour 23 % de la surface agricole utile (SAU) du pays. Leur production est majoritairement destinée à l'autoconsommation, avec un accès limité aux débouchés commerciaux.

À l'opposé, on trouve des fermes familiales et des entreprises dites « patronales », de moyenne (5 ha à 100 ha), grande (100 ha à 1 000 ha), à très grande taille (1 000 ha à 10 000 ha), et des *agroholdings* – structures capitalistiques de grande envergure – qui peuvent, pour certaines (13 d'entre elles en 2021), exploiter des superficies dépassant largement les 100 000 hectares. L'*agroholding* Kernel, spécialisée dans les grandes cultures, exploitait par exemple près de 506 000 hectares en 2021 (358 000 ha aujourd'hui). Les grandes à très grandes exploitations, qu'elles soient de type familial ou organisées en *agroholdings*, concentrent l'essentiel de la production agricole. Les exploitations de plus de 50 ha exploitent près de 97 % de la SAU (*households* exclues) et ont assuré 67,7 % de la production en 2022 (69 % en moyenne depuis 2017). De façon plus précise, plus de la moitié de la SAU est cultivée par des entreprises patronales disposant de superficies comprises entre 100 et 10 000 hectares, soit environ 15 000 exploitations (Pluriagri, 2024). Les *agroholdings*, au nombre de 184 en 2021, exploitent quant à elles 21 % de la SAU (de 10 000 ha à 570 000 ha). Leur développement s'est accompagné d'une croissance rapide de la production de matières premières agricoles, avec une forte spécialisation à l'exportation, notamment en céréales et oléagineux.

À la chute de l'URSS, les kolkhozes faisaient en moyenne 2 000 ha. Il existait des consortiums plus grands à la fin de la période soviétique, notamment pour la gestion de la logistique (wagons et silos), mais ceux-ci n'étaient pas composés d'agriculteurs. Ces différentes structures ont ensuite été privatisées. Bien qu'il y ait eu une réticence à une privatisation brutale, la liberté d'entreprendre a néanmoins été favorisée, en conformité avec les recommandations de la Banque Mondiale, et a permis l'émergence de très grosses structures capitalistiques.

Le tableau ci-dessous propose un recensement des entreprises agricoles commerciales ukrainiennes, selon différentes tranches de SAU exploitée.

Les entreprises agricoles commerciales en 2024

	Nombre	%	SAU cumulée	%	SAU moyenne
Ukraine	30 117	100%	17 443 261	100%	579
jusqu'à 10 ha	1438	4,8%	9 898	0,10%	7
10 à 20 ha	1925	6,4%	30 012	0,20%	16
20 à 50 ha	6557	21,8%	241 029	1,40%	37
50 à 100 ha	4386	14,6%	318 268	1,80%	73
100 à 500 ha	8434	28,0%	2 014 532	11,50%	239
500 à 1000 ha	2815	9,3%	2 021 697	11,60%	718
1000 à 5000 ha	4075	13,5%	8 493 995	48,70%	2 084
> 5000 ha	487	1,6%	4 313 831	24,70%	8 858

Source : Pluriagri (2024)

Les grandes exploitations familiales (dites de « première génération ») et les *agroholdings* (de « deuxième génération »), en cultivant des surfaces très étendues, réalisent des économies d'échelle significatives. Cela est d'autant plus vrai pour les *agroholdings* qui sont composées d'une société mère qui contrôle plusieurs sites de production et cumulent ainsi les surfaces cultivées à travers le territoire. L'exploitation de vastes surfaces permet de diminuer les coûts de mécanisation, de logistique et d'équipement, et d'optimiser le temps de travail (organisation en 3x8 ou en 2x12 dans certaines grandes exploitations). Le coût unitaire des matériels agricoles rapporté à l'hectare s'en trouve fortement réduit.

Par ailleurs, les économies d'échelle sont favorisées au sein des *agroholdings* par l'intégration verticale. Elles contrôlent en effet l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production jusqu'à l'exportation de matières premières végétales brutes, et sont dotées d'outils de transformation pour celles qui élaborent des produits transformés.

Les investissements dans des technologies de pointe (agriculture de précision, systèmes automatisés, gestion centralisée des intrants) participent à l'amélioration de la productivité du travail et à la maîtrise des charges. À cela s'ajoute un coût de la main-d'œuvre nettement inférieur à la moyenne européenne. Le secteur agricole est sous-rémunéré par rapport à la moyenne nationale : 314 €/mois contre 380,7 €/mois. Bien qu'en forte augmentation depuis 2015 (+290 %), ce niveau reste largement en deçà des rémunérations observées dans l'Union européenne.

L'Ukraine bénéficie de conditions naturelles particulièrement favorables aux grandes cultures. Environ 28,3 millions d'hectares (un tiers de son territoire) est recouvert de tchernoziem (ou « terre noire »), un sol très riche en matière organique et très fertile, dont les caractéristiques agronomiques et structurelles permettent d'assurer de bons rendements avec des besoins limités en intrants. La qualité de ces sols associée aux vastes surfaces cultivées (absence de jachères) permet la production en monoculture, de façon moins intensive que dans l'Union européenne (en termes de fertilisation).

L'Ukraine bénéficie également d'un climat continental tempéré, avec des précipitations modérées et suffisantes et un bon ensoleillement, très favorable aux productions végétales. Néanmoins, l'Ukraine est comme partout ailleurs confrontée au changement climatique, et souffre de la survenue d'événements climatiques extrêmes qui affectent les rendements. L'accroissement des températures à moyen-long terme pourrait contraindre les productions végétales de façon plus ou moins significative selon la hausse envisagée (BRL Ingénierie, 2016) Par ailleurs, l'Ukraine fait face à des problèmes croissants de disponibilité en eau pour ses grandes cultures. Encore peu de terres cultivées sont irriguées (environ 1,6% en 2021) et parmi celles-ci beaucoup ont vu leurs productions reculer avec le conflit suite à la destruction partielle ou totale des infrastructures de stockage et de distribution d'eau. La destruction du barrage de Kakhovka (juin 2023) a eu un énorme impact : beaucoup de terres irriguées dépendant de ce réservoir ont perdu leur source d'eau.

La question des rendements et de la productivité agricole n'a pas la même portée que dans l'Union européenne et en France. En effet, dans l'UE, la plupart des agricultures suivent plutôt un modèle intensif en intrants alors que, en Ukraine, les agriculteurs suivent plutôt un modèle extensif. L'agriculteur ukrainien raisonne en optimisant la marge brute de ses cultures, en privilégiant la durabilité des tchernozioms plutôt que l'usage d'intrants. Néanmoins, ce pilotage raisonné tend à être supplanté par les visées de court-terme pilotées par les opportunités de débouchés sur les marchés, détachant les prises de décision de critères agronomiques (rotations, assolements) pour aller vers des critères productifs de type européen. Depuis la chute de l'URSS et l'arrêt de l'imposition de certaines cultures et certaines rotations (par exemple, les autorités soviétiques n'autorisaient, sauf exception, qu'un tournesol tous les 7 ans pour limiter l'érosion), le tournesol s'est développé du fait de sa rentabilité importante à court terme. Cela a accentué l'érosion des sols dans le pays.

Selon les experts interrogés, les rendements seraient de 15 % à 20 % plus élevés dans les exploitations de plus de 50 ha par rapport aux exploitations de plus petite taille. Cet écart serait essentiellement lié à un problème d'accès aux financements, soit pour moderniser les matériels (dont certains peuvent dater de l'époque soviétique) et acheter des intrants (semences, engrais), soit pour accéder aux meilleures terres (potentiel agronomique et pédoclimatique). Les plus petites structures sont généralement implantées sur des terres issues des lopins tandis que les exploitations de grande taille sont implantées dans les grandes parcelles héritées des structures collectives anciennes.

1.4 Les *agroholdings* : des acteurs clés de l'agriculture ukrainienne

L'organisation et le fonctionnement des *agroholdings* sont abordés en prenant l'exemple des principales structures impliquées dans les productions agricoles détaillées à la phase 2. Les plus petites en taille peuvent être des fermes de taille « moyenne » (dans le contexte ukrainien) avec leurs spécificités pédoclimatiques régionales. La personnalité du chef et sa vision de long terme comptent énormément dans le développement de la structure. L'accès aux capitaux nécessaires pour soutenir la croissance des *agroholdings* est, selon les experts interrogés, en grande partie liée à la confiance qu'ont les investisseurs en la capacité du chef à développer son activité. Les principales *agroholdings* établies aujourd'hui ont eu initialement une taille comparable à celles constituées à la chute de l'URSS, pour devenir désormais des structures cotées en bourse. Elles ont le plus souvent leur domiciliation fiscale hors Ukraine, pour plusieurs raisons (défiance envers le système bancaire et administratif ukrainien, instabilité de la monnaie locale sur le marché des changes, optimisation voire évitement fiscal, etc.) et ont une structure actionnariale internationale.

Parmi les principales *agroholdings*, certaines sont leaders dans des filières spécifiques. C'est le cas d'ASTARTA pour le sucre, de KERNEL en huile de tournesol, de MHP pour la viande de volaille, d'UkrLandFarming (via AvangardCo) pour les œufs. Mais elles peuvent dans le même temps avoir un

poids considérable dans d'autres filières. Par exemple, en sus d'être le deuxième producteur ukrainien de sucre, ASTARTA est le premier producteur de lait grâce à un cheptel de 23 000 vaches laitières et MHP est le deuxième producteur de lait ukrainien grâce à un cheptel de 8 000 vaches laitières. Cette diversification des *agroholdings* montre leur agilité et participe à leur grande compétitivité sur les marchés internationaux (comme nous le détaillons dans la phase 2 dans les fiches filières concernées).

Les 10 premières entreprises contrôlant les terres agricoles en Ukraine

#	Nom de l'entreprise	Hectares	Pays d'enregistrement
1	Kernel Holding S.A.	582,062	Luxembourg
2	UkrLandFarming	403,370	Chypre
3	MHP S.E.	360,238	Chypre
4	TNA Corporate Solutions LLC	295,624	USA
5	NCH Capital	290,749	USA
6	Astarta Holding N.V.	264,270	Pays-Bas
7	Industrial Milk Company (IMC) S.A.	218,138	Luxembourg
8	PIF Saudi	228,654	Arabie saoudite
9	Agroton Public Limited	120,000	Chypre
10	Nibulon	82,500	Ukraine

Source : Oakland Institute (2023)

La présence de capitaux étrangers dans la structure actionnariale des *agroholdings* pose la question du retour sur investissement attendu par les actionnaires. L'enjeu pour eux est de maintenir la rentabilité des entreprises dans lesquelles ils ont investi, notamment leur compétitivité. On peut donc supposer que l'actionnariat de ces structures est plutôt enclin à leur renforcement qu'à leur démantèlement, qui pourrait être une option pour respecter les règles de régulation de la concurrence qui existent dans l'Union européenne. Les capitaux investis sont d'origine diverse : 1) Chypre (770 M\$) 2) USA (400 M\$) 3) Luxembourg (290 M\$). La France est en 8^e position (51 M\$) (Crédit Agricole & Latifundist, 2024).

2 Financements et investissements

L'Ukraine, depuis son indépendance, a bénéficié du soutien des organismes internationaux et a pu accéder différents systèmes d'emprunts. Le Fonds monétaire international (FMI) a ainsi débloqué 17 milliards US\$, la Banque mondiale a versé 3,5 milliards US\$ et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a versé 2 milliards afin de soutenir les principales entreprises agroalimentaires. Ces aides ont cependant été accompagnées de contreparties habituelles, appelées les « ajustements structurels » qui consistent à couper certaines lignes budgétaires notamment dans le financement de la sécurité sociale et les services publics, à réduire les retraites des agents publics, ou à privatiser certains services publics, etc. C'est sous ce mouvement d'ajustements structurels que le marché foncier a été ouvert, avec la levée du moratoire sur la vente des terres de 2001 et la mise en place de la loi de 2021 (cf. plus haut), contre l'octroi d'un prêt de 8 milliards US\$ par le FMI.

La figure ci-dessous montre que certains acteurs privés ont également bénéficié de financements internationaux, notamment européens. Certaines *agroholdings* mentionnées précédemment (MHP, ASTARTA ou KERNEL) ont pu recevoir plusieurs dizaines ou centaines de millions d'euros grâce à la BEI (Banque Européenne d'Investissement), la BERD et la SFI (Société Financière Internationale). L'octroi

d'emprunt à ces *agroholdings* peut parfois s'apparenter à un effet d'aubaine. En effet selon les experts interrogés, la plupart des structures disposent déjà des fonds et les projets sont déjà démarrés lors de l'obtention du prêt. Ces prêts ne leur serviraient qu'à détenir de la trésorerie pour d'autres investissements.

Financement des plus grands détenteurs de terres en Ukraine par les institutions de financement internationales

Entreprise	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Banque européenne d'investissement (BEI)	Société financière internationale (SFI)	Total
MHP S.E.	298	83	211	592
Nibulon	248	69	60	377
Kernel Holding S.A.	208	--	40	248
Astarta Holding N.V.	85	49	105	239
NCH Capital	150	--	--	150
Industrial Milk Company (IMC) S.A.	20	--	50	70
Total	1,009	201	466	1,676

Source : Oakland Institute (2023)

Pour les plus petites structures, l'obtention de financements est plus difficile. Il n'y a pas d'assurances de prêts, les banques peuvent donc demander des « collatéraux » en garantie qui seront pris et vendus si le prêt n'est pas remboursé. Avec le moratoire sur la vente et l'achat de terres de 2001, qui a gelé toutes les transactions sur le marché foncier et donc empêché la valorisation des surfaces, les petites structures n'ont pas pu utiliser leurs terres comme garantie pour accéder à des crédits.

En dehors des financements versés par les structures internationales, il existe le système d'emprunt bancaire classique. Pour les entreprises agricoles, 5 banques d'État sont présentes sur le marché mais ce sont surtout des banques privées, la plupart étrangères, qui soutiennent les projets agricoles et agroalimentaires : Raiffeisen, Credobank, BNP, Crédit Agricole ou MG sont les principales. Une banque privée ukrainienne (Pumb) peut également financer leurs projets, mais dans une moindre mesure selon les experts, car les acteurs économiques ont une plus grande confiance dans les institutions internationales.

En 2020, pendant la crise de la Covid-19, l'État ukrainien a mis en place un système de prêts « 5-7-9 ». Celui-ci consistait à octroyer des crédits à taux réduits de 5%, 7% ou maximum 9%, contre des taux directs (autour de 14% actuellement). Le taux du « 5-7-9 » est fixé en fonction de l'objectif et de la durée de financement. Les financements ont été fléchés vers les petites et moyennes entreprises et exploitations agricoles pour leur faciliter l'accès aux financements.

Il apparaît que les produits transformés (huile et tourteaux de tournesol) sont mieux valorisés que les produits bruts. On observe aujourd'hui un déséquilibre fort entre les volumes produits et ceux qui sont transformés qui ne représentent qu'une faible proportion (à l'exception du tournesol), en particulier pour les céréales, en Ukraine. Le développement de la transformation sur le sol ukrainien est un levier de développement majeur pour le pays, qui pourrait profiter de sa position sur les marchés mondiaux pour exporter des produits à plus forte valeur ajoutée. De plus, selon les entretiens réalisés, les *agroholdings* sont conscientes des limites environnementales qui apparaissent (appauvrissement des sols, irrigation, etc.) et misent à l'avenir davantage sur une valeur ajoutée à l'hectare plus importante plutôt que sur une hausse de la production pour améliorer leur rentabilité.

3 Politique commerciale et droits de douane

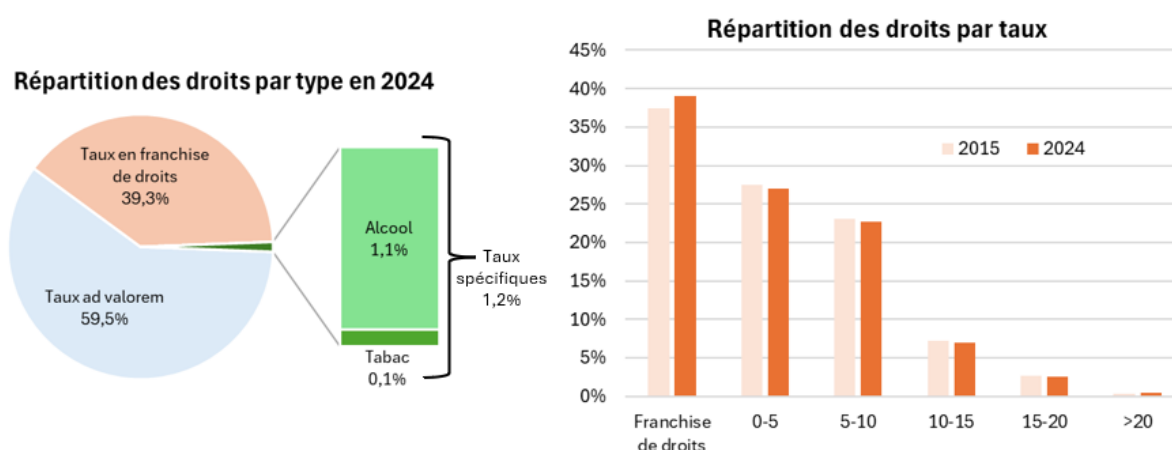
L'Ukraine développe une agriculture résolument tournée vers les marchés internationaux. Le pays a enregistré un excédent commercial moyen de 16,6 milliards d'USD par an au cours de la période 2017-2023 d'après l'Organisation mondiale du commerce (OMC)². Avant l'agression russe, le pays a multiplié les accords de libre-échange visant notamment à diminuer les droits de douane sur une partie de ses exportations agricoles. La guerre a, depuis, considérablement modifié les politiques du pays.

3.1 Droits de douane, relations commerciales et procédures douanières

Membre de l'OMC depuis le 16 mai 2008, l'Ukraine mène une politique commerciale basée sur des droits de douane, des accords commerciaux et des concessions tarifaires, comme l'ensemble des membres de l'OMC.

En 2024, selon l'OMC, le taux moyen des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués par l'Ukraine s'élevait à 4,8%, un niveau relativement faible. Environ 39,3% des lignes tarifaires étaient exonérées de droits. Toutefois, la structure des droits NPF restait complexe, comprenant 42 taux *ad valorem* différents en plus des lignes en franchise. Par ailleurs, six types de droits spécifiques s'appliquaient à 134 lignes tarifaires, ciblant principalement l'alcool et le tabac. Des droits saisonniers étaient également maintenus pour certains produits agricoles tels que les fleurs coupées, plantes, fruits et légumes.

Ventilation des droits par type et taux de droit en Ukraine entre 2015 et 2024
(en % des lignes tarifaires)

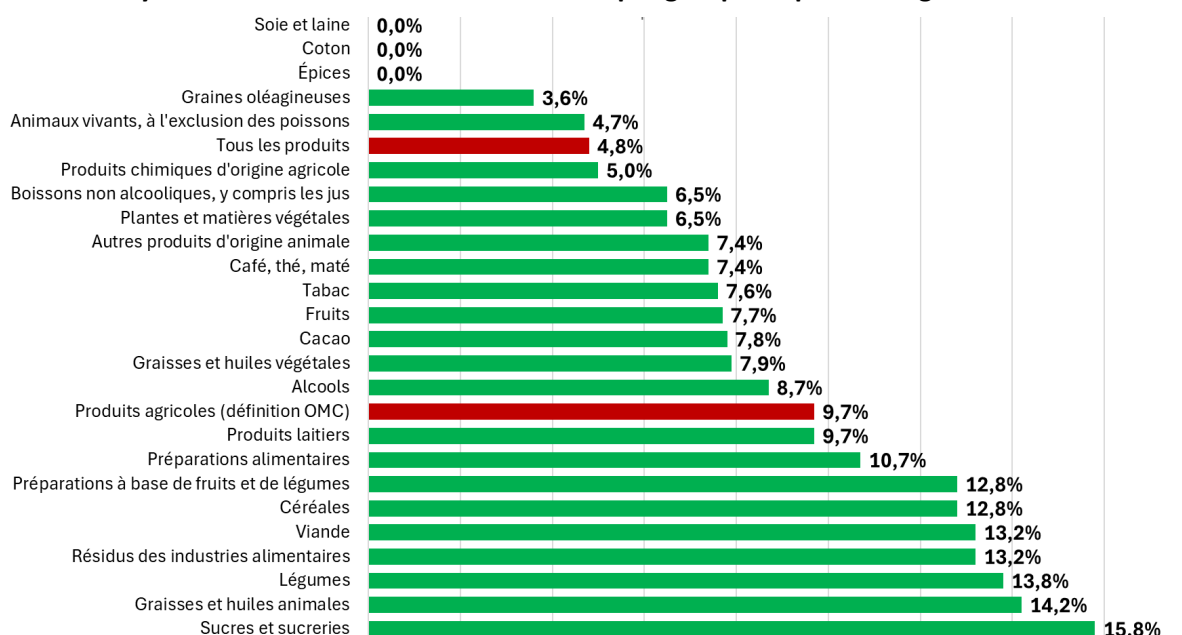


Source : ABCIS d'après OMC

La moyenne simple des droits NPF atteignait 9,7% pour les produits agricoles (selon la définition de l'OMC), contre 3,5 % pour les produits non agricoles, ce qui souligne une protection plus marquée du secteur agricole. Entre 2015 et 2024, ce taux est resté stable, passant de 9,6% à 9,7%. Les droits appliqués aux produits agricoles variaient de 0% à 50%, voire 54,5% pour certains vins (en équivalent *ad valorem*). Les produits les plus protégés en moyenne étaient les sucres et sucreries, les graisses et huiles animales, ainsi que les légumes. Environ 14 % des lignes tarifaires agricoles étaient soumises à des droits supérieurs à 15%, tandis que 15% étaient exonérées. Lors de son adhésion à l'OMC, l'Ukraine s'était engagée à ne pas utiliser la clause de sauvegarde spéciale dans l'agriculture.

² Examen des politiques commerciales – Ukraine, Rapport du Secrétariat - OMC, décembre 2024.

Moyenne des droits de douane ukrainiens par groupe de produits agricoles en 2024



Source : ABCIS d'après OMC

Une surtaxe de 10% a longtemps été appliquée sur les importations agricoles, mais elle a été supprimée au 1er janvier 2016. L'Ukraine continue cependant d'utiliser des mesures de défense commerciale. En juillet 2024, elle appliquait, tous secteurs confondus, 26 mesures antidumping définitives, une mesure de sauvegarde et aucun droit compensateur. Selon les autorités ukrainiennes, ces mesures ne concernaient qu'une faible part des importations totales : entre 0,04 % et 0,13 % entre 2017 et 2023.

Depuis le début des années 2020, l'Ukraine a réformé sa législation douanière pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des procédures, en conformité avec les normes de l'Union européenne et les standards internationaux. Un programme d'opérateurs économiques agréés a été lancé en août 2020. Le guichet unique douanier, qui regroupe 15 organismes publics en plus des douanes, continue d'être développé. En octobre 2022, l'adhésion de l'Ukraine à la Convention sur le transit commun a permis de simplifier les procédures de transit avec ses partenaires européens.

3.2 Accords commerciaux et traitement préférentiel

L'Ukraine est associée à 19 accords commerciaux régionaux (ACR), dont l'Accord d'association avec l'Union européenne, entré en vigueur d'abord de façon provisoire au 1er janvier 2016 puis de façon définitive au 1er septembre 2017, qui a profondément influencé sa politique commerciale. Depuis 2020, elle a signé deux nouveaux ACR avec Israël et le Royaume-Uni, et actualisé ceux avec le Canada et la Macédoine du Nord. En revanche, l'application de l'accord de libre-échange de la Communauté d'États indépendants avec la Russie est suspendue des deux côtés depuis 2014. D'autres accords ont été conclus en 2025 et sont en cours de ratification. C'est le cas avec les Émirats Arabes Unis, la Turquie.

Accords commerciaux régionaux (ACR) en vigueur et notifiés à l'OMC impliquant l'Ukraine en 2024

Accord	Date d'entrée en vigueur	Champ d'application
Canada-Ukraine	01/07/2024	Biens et services
Royaume-Uni-Ukraine	01/01/2021	Biens et services
Israël-Ukraine	01/01/2021	Biens
UE-Ukraine	01/01/2016	Biens et services
Monténégro-Ukraine	01/01/2013	Biens et services
Traité portant établissement d'un ALE entre les membres de la Communauté d'États indépendants (CEI)	20/09/2012	Biens
AELE-Ukraine	01/06/2012	Biens et services
Bélarus-Ukraine	11/11/2006	Biens
République de Moldova-Ukraine	19/05/2005	Biens
Groupe GUAM	10/12/2003	Biens et services
Tadjikistan-Ukraine	11/07/2002	Biens
Macédoine du Nord-Ukraine	05/07/2001	Biens
Kazakhstan-Ukraine	19/10/1998	Biens
République kirghize-Ukraine	19/01/1997	Biens
Arménie-Ukraine	18/12/1996	Biens
Azerbaïdjan-Ukraine	02/09/1996	Biens
Géorgie-Ukraine	04/06/1996	Biens
Ouzbékistan-Ukraine	01/01/1996	Biens
Turkménistan-Ukraine	04/11/1995	Biens

Source : GEB-Idele d'après OMC

Dans le cadre de ses ACR, l'Ukraine accorde un traitement tarifaire préférentiel aux produits agricoles remplissant les règles d'origine. Lorsque ces accords ne prévoient pas de franchise de droits, les taux appliqués en juillet 2024 restaient de 1,4 à 9,5 points inférieurs à la moyenne NPF de 9,7%. Des contingents tarifaires à droits nuls sont notamment prévus dans les accords avec le Canada, la Macédoine du Nord et l'UE.

Taux préférentiels appliqués dans certains ACR en 2024

Pays/Zone	Moyenne simple (%)	Fourchette tarifaire (%)	Part des lignes soumises à des droits non ad valorem (%)	Part des lignes en franchise de droits (%)	Part des crêtes tarifaires (%)	Part des taux de nuisance (%)
Taux NPF appliqué	4,8	0-54,5	1,2	39,3	3,2	7,7
Produits agricoles (définition OMC)	9,7	0-54,5	5,9	15,1	14,3	1,3
Produits non agricoles (définition OMC)	3,5	0-50	0	45,5	0,6	9
Canada	0,1	0-50	0	99	0,2	0
Produits agricoles (Canada)	0,5	0-50	0	95,4	0,8	0
Produits non agricoles (Canada)	0	0	0	100	0	0
AELE-Islande	0,5	0-50	0	95,1	0,3	0,4
Produits agricoles (Islande)	2	0-50	0	84,9	1,9	0,4
Produits non agricoles (Islande)	0,1	0-15	0	100	0	0
AELE-Norvège	0,5	0-50	0	97,8	0	0,5
Produits agricoles (Norvège)	2,7	0-50	0	78,5	2,7	0
Produits non agricoles (Norvège)	0,1	0-15	0	99,7	0	0,5
AELE, Suisse et Liechtenstein	0,7	0-50	0	93,4	0,6	0,4
Produits agricoles (Suisse et Liechtenstein)	2,9	0-50	0	76,5	0,7	0,4
Produits non agricoles (Suisse et Liechtenstein)	0,1	0-15	0	99,4	0,5	0,5
Union européenne	0,3	0-50	0	96,2	0,3	0,3
Produits agricoles (UE)	1,4	0-8,4	0	87,1	1,5	0
Produits non agricoles (UE)	0,1	0-50	0	98,6	0	0,3
Géorgie	0,2	0-12	0	99,9	0,1	0
Produits agricoles (Géorgie)	0,2	0-12	0	99,3	0,3	0
Produits non agricoles (Géorgie)	0,2	0-12	0	100	0	0
Israël	2	0-54,5	1,2	77,4	2,7	3,7
Produits agricoles (Israël)	8,3	0-54,5	5,9	27,6	12,6	4,3
Produits non agricoles (Israël)	0,3	0-20	0	90,3	0,1	3,6
Macédoine du Nord	1,6	0-54,5	1,2	85	2,6	3,6
Produits agricoles (Macédoine du Nord)	7,1	0-54,5	5,9	62,6	12,5	4,3
Produits non agricoles (Macédoine du Nord)	0,5	0-12	0	96,3	0	3,2
Royaume-Uni	0	0	0	100	0	0
Produits agricoles (Royaume-Uni)	0	0	0	100	0	0
Produits non agricoles (Royaume-Uni)	0	0	0	100	0	0

Source : GEB-Idele d'après OMC

L'Ukraine s'est engagée, dans le cadre de l'OMC, à ne pas accorder de subventions à l'exportation de produits agricoles. Elle a notifié au Comité de l'agriculture de l'OMC qu'elle n'avait accordé aucune subvention à l'exportation pendant la période 2016-2023. Le gouvernement ukrainien a, depuis 1991, longtemps hésité entre protectionnisme et économie ouverte³. Si l'Ukraine semble désormais appliquer un protectionnisme modéré, la plupart des mécanismes mis en œuvre visent à garantir l'accès à sa population à certains produits stratégiques.

3.3 Réglementations et mesures à l'import/export

Le principal texte législatif régissant les questions douanières est le Code des douanes, adopté en 2012 et modifié à plusieurs reprises depuis. Une évaluation réalisée par la Commission européenne de la capacité de l'Ukraine à se conformer aux conditions d'adhésion à l'UE, publiée en 2023, indique que le Code des douanes ukrainien est aligné sur la législation douanière de l'UE dans des domaines clés tels que le transit et les opérateurs économiques agréés (OEA), mais que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans des domaines tels que les zones franches, les renseignements préalables au départ et à l'arrivée... Depuis la publication de cette évaluation, l'Ukraine a apporté des modifications additionnelles à son Code des douanes dans le but de l'aligner davantage sur la législation de l'UE⁴. Par ailleurs, l'Ukraine a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC le 16 décembre 2015.

Généralement, la méthode d'administration des contingents tarifaires implique la participation du ministère de la Politique agricole et de l'alimentation et du ministère de l'Économie. Le requérant doit d'abord recevoir l'approbation du ministère de la Politique agricole et de l'alimentation, avant de demander une licence auprès du ministère de l'Économie. Les licences sont valables 90 jours et doivent être utilisées avant la fin de l'année civile au cours de laquelle elles ont été délivrées. Aucune sanction n'est appliquée en cas de non-utilisation d'une licence. Les licences ne fixent pas de volume maximal pouvant être attribué à chaque requérant.

Les autres licences d'importation et d'exportation utilisés par le pays sont principalement utilisés pour des raisons non économiques (santé publique, environnement...) mais le conflit armé avec la Russie a modifié ce panorama.

Avant le conflit de 2022, l'Ukraine avait déjà instauré plusieurs interdictions temporaires d'exportation de produits agricoles afin de préserver sa sécurité alimentaire, en particulier en période de crise. Par exemple, le sarrasin a été interdit à l'exportation entre le 9 avril et le 1er juillet 2020 pour éviter une pénurie alimentaire. De même, entre mars et mai 2020, une interdiction temporaire a visé l'alcool éthylique (non dénaturé à 80% ou plus), ainsi que d'autres spiritueux, en réponse à la pandémie de COVID-19.

En parallèle, des mémorandums d'accord ont été signés entre les autorités et les acteurs du secteur céréalier afin de fixer des plafonds d'exportation sans recourir à des interdictions officielles. Par exemple, pour la campagne 2021/2022, le volume d'exportation de blé avait été fixé à 25,3 millions de tonnes.

D'autres mesures antérieures comprenaient :

- des contingents ou interdictions sur le sucre, les bovins vivants, la viande de bœuf, le seigle, l'avoine, le millet, et certains engrais chimiques ;

³ Open Economy or Protectionism: Ukraine's Dilemma. Anton Oleinik, 2018.

⁴ *Examen des politiques commerciales – Ukraine*, Rapport du Secrétariat - OMC, décembre 2024.



- des licences d'exportation sur le maïs, le sucre et l'huile de tournesol.

De plus, des droits d'exportations antérieurs au conflit existent sur certains produits agricoles et non agricoles. Ainsi, un droit d'exportation de 10% est perçu sur le bétail et certaines graines oléagineuses, et un droit d'exportation de 20% est perçu sur les cuirs et peaux bruts.

Droits d'exportations sur les produits agricoles en 2024

Code du SH	Désignation des produits	Taux
0102291000	Bovins sur pied < 80 kg	10%
0102292100	Bovins sur pied de 80 à 160 kg destinés à l'abattage	10%
0102292900	Bovins sur pied de 80 à 160 kg non destinés à l'abattage	10%
0102294100	Bovins sur pied de 160 à 300 kg destinés à l'abattage	10%
0102294900	Bovins sur pied de 160 à 300 kg non destinés à l'abattage	10%
0102295100	Génisses > 300 kg destinées à l'abattage	10%
0102295900	Génisses > 300 kg non destinées à l'abattage	10%
0102296100	Vaches > 300 kg destinées à l'abattage	10%
0102296900	Vaches > 300 kg non destinées à l'abattage	10%
0102299100	Bovins (sauf vaches et génisses) > 300 kg destinés à l'abattage	10%
0102299900	Bovins (sauf vaches et génisses) > 300 kg non destinés à l'abattage	10%
0102391000 0102399000	Bovins sur pied non domestiqués	10%
..	Ovins vivants	10%
0104101000	Ovins de race pure	10%
..	Reproducteurs	10%
0104103000	Agneaux (de moins d'un an)	10%
0104108000	Autres ovins vivants, sauf reproducteurs de race pure et agneaux < 1 an	10%
120400	Graine de lin, éclatées ou non éclatées	10%
120600	Graine de tournesol, éclatées ou non éclatées	10%
1207999600	Grraines de cameline	10%
4101	Cuirs et peaux brutes de bovins ou d'équidés	20%
4102	Cuirs et peaux brutes d'ovins	20%
4103300000 4103900000	Autres peaux brutes, sauf de caprinés et de reptiles	20%

Source : GEB-Idele d'après OMC

3.4 Soutiens internes

Le cadre principal du soutien agricole est la loi sur l'aide de l'État au secteur agricole (2004). Jusqu'en 2017, le principal mécanisme d'aide reposait sur la TVA, en permettant aux agriculteurs d'en conserver la part collectée pour financer leurs dépenses agricoles. Il représentait jusqu'à 90% du soutien⁵ (').

A partir de 2018, le gouvernement a instauré un changement de la méthode de répartition des aides (≈6,3 Md de Hryvnia ou UAH⁶ ou 196 M€) :

- 1 MdUAH (31 M€) ciblés sur les petites exploitations (<500 ha),
- 4 Md UAH (125 M€) ciblés sur l'élevage,
- 945 M UAH (29,5M€) pour la machinerie agricole,
- 300 M UAH (9,5 M€) pour l'horticulture.

⁵ Agricultural Policy Monitoring and Evaluation - Ukraine, OCDE, 2024.
<https://www.oecd.org/fr/countries/ukraine.html>

⁶ En 2018, 1 UAH = 0,03117 €

Détail du budget ukrainien alloué à l'agriculture en 2018 par programme

Mesures	Budget 2018 (Mds UAH)	Remarques
Petits agriculteurs (< 500 ha)	1,0	
Compensation hors crédits des coûts de (re)construction (stabulation, salle de traite, ...)	1,2	30% des coûts dans la limite de 150 M
Compensation des crédits pour (re) construction en élevage	1,1	25% des coûts
Maintien ou augmentation du troupeau d'animaux jeunes	0,7	Jusqu'à 2 500 UAH/tête. Maintien jusqu'à 13 mois. Particuliers
Aides vaches laitières	0,5	1 500 UAH/tête. Entreprises.
Remboursement achats repros	0,3	<50% des coûts / <24 000 UAH/tête
Programme de concession de crédits	0,2	crédits <100 kUAH et taux < 3%
Machinerie agricole	0,95	Remboursement de 25% du coût d'achat. Machines assemblées en Ukraine
Horticulture : création	0,3	Remboursement de 80% du des plans. Aides à la création de structures de transfo (congélation), ...

Source : ABCIS d'après Kyiv School of Economics et OMC

Entre 2019 et 2021, le budget ukrainien alloué à l'agriculture a été réduit et a oscillé entre 3,9 et 4,5 Md UAH, avec des évolutions concernant les mesures déployées. Pour les deux dernières campagnes antérieures à la guerre était distribué de la façon suivante :

Détail du budget ukrainien alloué à l'agriculture en 2020 et 2021 par programme

Programme (en millions UAH)	2020	2021
Remboursement partiel du coût des machines et équipements agricoles produits localement	1 458	1 000
Aide financière à l'agriculture via crédits	1 049	1 200
Aide financière au développement de l'horticulture, viticulture et houblon	292	450
Remboursement partiel matériaux / treillis / irrigation / équipements	200	200
Remboursement construction / reconstruction frigos / ateliers / chaînes	90	250
Aide au développement des exploitations individuelles	135	200
Remboursement services de conseil (sauf exploitations récentes)	0	5
Aide aux exploitations récemment établies (conseil)		10
Subvention par hectare pour exploitations récentes	34	60
Subvention pour vaches	35	100
Soutien aux coopératives	1	
Compensation des paiements de sécurité sociale		25
Aide d'État au développement de la production animale	1 047	1 150
Remboursement achat animaux reproducteurs / abeilles / semence	300	350
Subvention colonies d'abeilles	240	240
Remboursement infrastructures d'élevage	431	350
Remboursement infrastructures financées par prêts bancaires	7	60
Subvention jeunes caprins / ovins		50
Subvention augmentation vaches de reproduction		100
Remboursement construction / reconstruction silos	69	
Remboursement pertes sur cultures (urgences)		240
Aide cultures de niche		50
Aide producteurs de pommes de terre		50
Total	3 968	4 500

Source: ABCIS d'après Kyiv School of Economics

Depuis 2022 et l'agression russe, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre avec un budget restreint. En matière de financement, des mesures ont également été initiées ou mises en œuvre à destination du secteur agricole avant l'entrée en guerre :

- Initié dès 2021, le Fonds de garantie partielle des prêts pour exploitations <500 ha est effectif depuis 2024 (1^{ère} garantie accordée en juin 2024) ;
- Le programme « Prêts abordables à 5-7-9% » permet jusqu'à 90 millions d'UAH de prêts à taux réduit, avec 60,1 milliards d'UAH déjà distribués à 11 600 entreprises agricoles (cf. détail *supra*) ;
- Assurance agricole subventionnée à 60% des primes (mais aucun versement n'avait encore été réalisé fin 2024).

S'agissant plus particulièrement du soutien par produit, les estimations de l'OCDE⁷ montrent que certains produits ont bénéficié d'un soutien positif, en particulier le sucre (principalement au moyen de la protection tarifaire) et la viande porcine, et dans une moindre mesure, le seigle, les pommes de terre et les œufs. En revanche, plusieurs autres produits tels que l'avoine et les graines de tournesol ont fait l'objet d'un soutien négatif : les prix intérieurs sont entravés par les restrictions et taxes à l'exportation et ne sont pas au niveau où ils devraient être sans entrave et inférieurs aux prix du marché mondial. Le lait a également fait l'objet d'un soutien négatif. Pour le blé, l'orge et le maïs, qui sont des cultures d'exportation importantes, l'OCDE estime qu'entre 2016 et 2022, le soutien par produit était nul. D'après l'OCDE, le niveau moyen du soutien aux producteurs en Ukraine était l'un des plus bas parmi les économies pour lesquelles des données sont disponibles. Les soutiens internes en Ukraine sont d'ampleur limitée en regard des productions agricoles.

En 2020, le ratio chiffre d'affaires / consommations intermédiaires est de loin le plus élevé pour la production de tournesol (39,4 %). Viennent ensuite la production de lait (20,4 %), de céréales et légumineuses (20 %) et des cultures de fruits et baies (19 %). Ces chiffres ont évolué de façon hétérogène depuis 2015. La rentabilité des filières céréales/oléagineux et tournesol a été divisée par 2 entre 2015 et 2020. Les prix de vente ayant progressé sur la période, ce recul s'explique par la hausse des coûts de production ainsi que la volatilité des marchés mondiaux.

4 Impacts de la guerre

4.1 Populations, surfaces, dégradations

Les données relatives à l'impact de la guerre sont sujettes à caution du fait de la loi martiale qui encadre strictement la diffusion d'éléments qui permettent de documenter les pertes (humaines et matérielles). De plus, le conflit déclenché en 2022 se poursuit, les estimations ne peuvent donc être que provisoires en plus d'être imprécises. Néanmoins, certaines estimations issues de travaux d'institutions internationales et d'acteurs présents sur le territoire ukrainien permettent de dresser un panorama de l'impact déjà conséquent du conflit sur le pays, sur ses populations et sur ses activités agricoles.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR) et l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) estimaient la population ukrainienne à environ 43 millions d'habitants en 2021. Avec le déclenchement de la guerre d'agression russe à grande-échelle contre l'Ukraine, 8 millions de personnes (soit 20% de la population ukrainienne avant-guerre) auraient fui les combats : 2,3 millions ont été déplacées en interne et 5,7 millions de personnes ont émigré. Le départ de cette population est un enjeu important, en plus des pertes humaines liées au conflit, qui a des conséquences sur la disponibilité en main d'œuvre. Selon le FMI, la population de l'Ukraine dans les

⁷ Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2024 Numéro 2 : Ukraine, OCDE, <https://www.oecd.org/fr/countries/ukraine.html>

territoires sous contrôle de l'État ukrainien était estimée à 33,7 millions en 2024. Cette estimation exclut la Crimée et les zones actuellement sous contrôle russe. Pour l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris les zones occupées, l'ONU estime la population à 37,9 millions en 2024⁸.

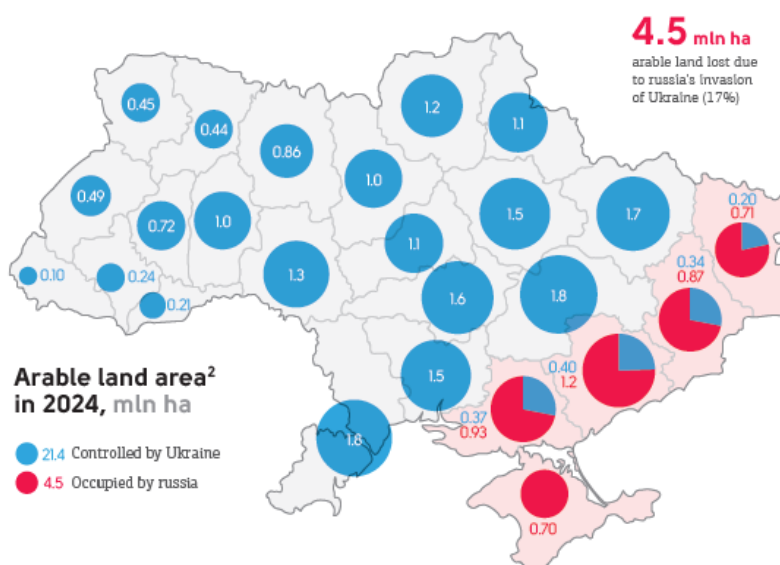
En 2024, environ 14 Mha du territoire ukrainien (y compris la Crimée) auraient été affectés par la guerre, soit le quart de la superficie du pays. On estime qu'au total 4.5 Mha, soit environ 15% des terres arables (estimées entre 26 et 33 Mha, cf. plus haut), sont occupées par la Russie dans les oblasts de l'Est depuis 2022 (dont 1 Mha était déjà occupé depuis l'annexion de la Crimée en 2014). En plus de ces terres arables perdues, une partie des surfaces ont été minées ou contaminées par le conflit. Le gouvernement ukrainien a mis en place une stratégie nationale de déminage en 2023. De nombreux pays se sont engagés au côté des Ukrainiens pour les accompagner à travers de l'assistance technique, ce qui aurait permis de déminer 3.5 Mha.

Evolution des pertes de terres arables liées au conflit – en Mha



Source : Crédit Agricole & Latifundist.com (2024)

Répartition des terres arables par oblast – en Mha



Source : Crédit Agricole & Latifundist.com (2024)

⁸ Ces chiffres sont issus de modélisations et d'enquêtes, le dernier recensement national complet datant de 2001.

Si on se limite aux surfaces agricoles, au total, environ 6 Mha de SAU auraient été contaminées, à la fois dans des zones encore occupées par l'agresseur russe, ou dans les zones reconquises par les Ukrainiens.

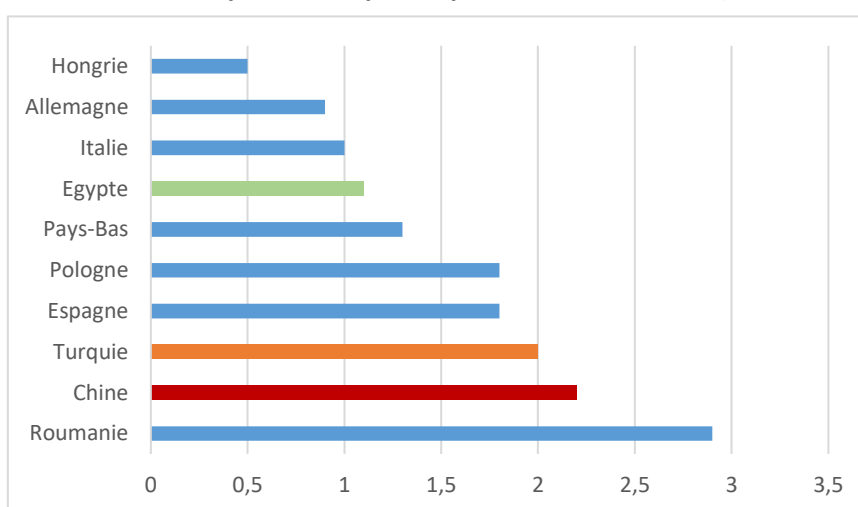
Dans un contexte très instable provoqué par la guerre, les projections économiques sont donc difficiles. S'il existe des projets d'aménagement d'outils agro-industriels qui se développent à l'Ouest de l'Ukraine, les investissements seraient surtout orientés au maintien ou à la réparation de l'existant, avec peu d'investissements dans les infrastructures nouvelles dans les régions de l'Est proches du front. Les opérateurs économiques craignent des effets néfastes, comme ceux provoqués par la destruction du barrage de Nova Kakhovka qui a entraîné la perte de 78 % des surfaces irriguées du pays tout entier.

Les choix d'investissements sont plutôt court-termistes, du fait de l'incertitude liée à la guerre. Par exemple on favorisera la logistique (stockage et exportation de produits bruts), afin de garder une certaine souplesse dans les décisions, minimiser les impacts et donc maintenir un niveau de résilience élevé en cas d'élargissement ou d'intensification du conflit. Les investissements vont donc porter sur des silos, mais également sur des outils pour optimiser la récolte (notamment des tracteurs : maintien d'un parc ancien, mais une partie importante a été détruite) ou pour exporter les volumes produits (wagons ou terminaux portuaires). Selon les experts, les projets d'investissement plus ambitieux, pour la valorisation ou la transformation de la matière brute, par exemple pour la fabrication d'aliments pour bétail, ne se font plus à grande échelle. Les investissements vont plutôt se porter vers des petits moulins, mais pas des grandes usines de transformation.

4.2 Impacts sur les exportations : nouveaux débouchés et voies d'acheminement

L'Ukraine est un pays à vocation exportatrice, du fait de ses taux d'autosubsistance très élevés dans la plupart des productions agricoles. Avant le déclenchement de la guerre en 2022, l'Asie, l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient étaient les principaux débouchés des produits agricoles ukrainiens. Après juin 2022 et la levée des droits de douanes aux frontières UE pour les produits agricoles ukrainiens, l'UE est devenue la destination majoritaire à hauteur de plus de 57% des volumes exportés (en 2024) avec un pic à 69% en 2023 avant la mise en place des mesures dites de « frein d'urgence ». Seules l'Égypte, la Turquie et la Chine gardent actuellement une place significative dans les destinations des produits ukrainiens (cf. figure ci-dessous).

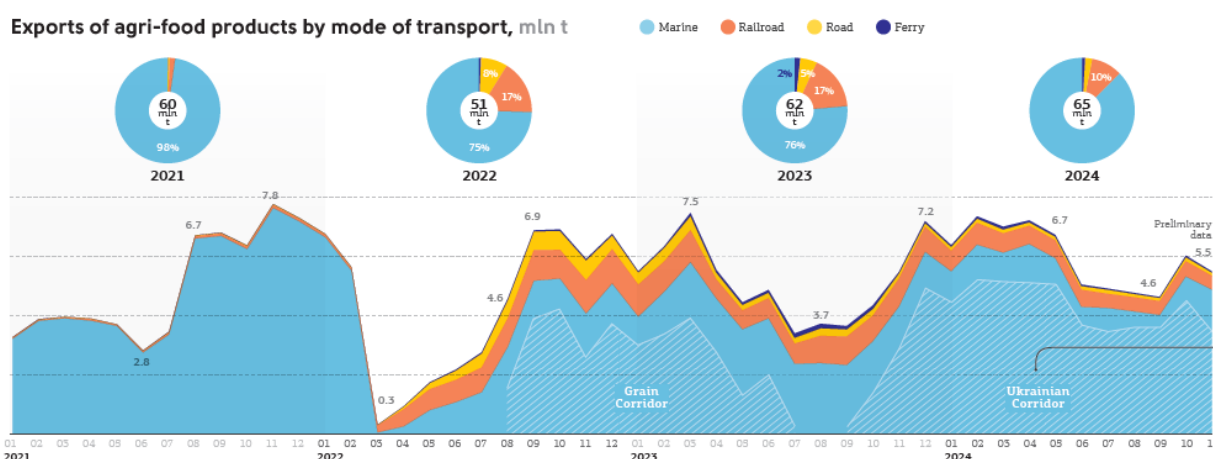
Les principales destinations des produits exportés par l'Ukraine en 2023 (en milliards de US \$)



Source : UCAB (2024)

Les produits ukrainiens étaient exportés quasi exclusivement par voie maritime. Néanmoins, avec le blocus imposé sur la mer Noire au début de la guerre à grande-échelle, la mise en place des corridors de solidarité et la libéralisation tarifaire de l'UE, d'autres voies commerciales (fluviales, ferroviaires, terrestres) se sont développées pour acheminer les produits. Les matières premières sont essentiellement acheminées des unités de stockage aux ports par voie ferroviaire (60% des expéditions), sur un réseau de 22 000 kilomètres. Les transports routiers (35% des expéditions), maritimes et fluviaux (5%) jouent également un rôle important. Le déclenchement du conflit a modifié cette organisation, entraînant notamment une baisse significative de l'usage du transport ferroviaire (USDA, 2023).

Volumes exportés par mode de transport



Source : Crédit Agricole-Latifundist.com, 2024

La guerre a surtout eu des conséquences sur les volumes exportés en 2022, qui se sont élevés à 51 Mt avant de retrouver des niveaux supérieurs à l'année 2021 en 2023 et 2024. Si les volumes transitent désormais par plusieurs voies d'acheminement, notamment par la voie ferrée vers les pays européens limitrophes (Pologne, Hongrie, Roumanie) ou par le Danube, la mer Noire reste le lieu de passage de la très grande majorité des volumes exportés. Le transport maritime reste le plus économique et compétitif et permet de toucher tous les marchés mondiaux, y compris l'UE via ses ports en Méditerranée (émergence de nouveaux liens avec l'Espagne, la Grèce ou l'Italie sur certains produits), ou dans la Mer du Nord (liens historiques avec la Belgique et les Pays-Bas).

L'Ukraine dispose de 13 ports maritimes et de nombreux ports fluviaux (dont celui de Mykolaïv, par lequel transitait déjà de nombreux produits agricoles avant-guerre). Parmi eux se trouvent cinq ports maritimes majeurs depuis lesquels sont expédiés des matières premières brutes et produits transformés associés. Il s'agit des ports d'Odessa (terminal céréalier d'un débit annuel de 3,5 Mt), de Tchernomorsk (4 Mt de céréales par an), de Yuzhny, de Berdiansk (1,5 Mt de céréales/an) et celui de Marioupol. Contrairement aux unités de stockage, il s'agit majoritairement d'infrastructures publiques, détenues par l'USPA (*Ukrainian Sea Ports Authority*) dont certains terminaux sont exploités par des entreprises privées. L'armée ukrainienne a sécurisé des corridors, pour maintenir l'activité des ports principaux de Chornomorsk, Odessa et Pivdennyi, malgré la pression des bombardements russes qui les visent.

Volumes et modes de transport des matières premières végétales ukrainiennes 2018-22

Year & Type of Movement	Rail		Barge*		Truck	
	1,000 Tons	Percent	1,000 Tons	Percent	1,000 Tons	Percent
2018	30,083	76%	3,700	9%	5,850	15%
2019	36,707	69%	5,650	11%	10,667	20%
2020	29,406	64%	4,030	9%	12,694	28%
2021	28,495	60%	4,300	9%	14,500	31%
2022	10,155	40%	-	-	15,033	60%

*From January-February 2022, navigation on the Dniro River was closed because of winter conditions. From March to December 2022, navigation was also closed for security reasons related to the Russian invasion. From 2018 to 2019, barge volumes include those for the Southern Bug River, and 2020-21 volumes include those for the Dniro and Southern Bug Rivers.
Source: Ukrainian Railways, Ukrainian Sea Ports Authorities, and Centre for Transport Strategies.

Source : USDA d'après Ukrainian Railways, Ukrainian Sea Ports Authorities et Centre for Transport Strategies

L'enjeu du maintien des exportations est très important compte tenu de leur poids. Plus de 70% des volumes produits sont à destination des marchés internationaux. La demande mondiale constante, voire croissante en produits ukrainiens est le moteur de ces exportations. Les Ukrainiens estiment à 400 millions le nombre de personnes qui dépendent de leurs exportations agricoles. Les plus grandes entreprises sont à l'écoute des demandes internationales et très réactives pour adapter leur offre. Néanmoins, le principal défi semble être le déséquilibre entre la production et la transformation, qui ne représenterait que 20% du PIB agricole. Selon les experts, l'Ukraine aurait intérêt à arrêter d'exporter des céréales pour exporter davantage de produits transformés. Néanmoins, l'étude de chaque filière indique que ce défi est déjà en passe d'être relevé pour nombre d'entre elles.

4.3 Les effets directs sur la politique commerciale et les soutiens internes en Ukraine

La guerre entamée en 2022 a eu des effets conséquents sur l'ensemble des politiques ukrainiennes, aussi bien pour la politique commerciale que pour les soutiens à l'activité agricole.

Contrôle des prix et mesures à l'importation et à l'exportation

Déjà affectées par l'épisode de la Crimée, les relations commerciales bilatérales avec la Russie ont été totalement suspendues dès 2022, entraînant notamment un tarissement des flux agricoles originaires de l'Ukraine à destination de la Russie et une plus forte dépendance de la Russie aux exportations biélorusses.

Ainsi, des exceptions à la gestion par licences des imports/exports sont en œuvre pour encadrer les exportations afin d'éviter des pénuries internes dues à la guerre. Et à la mi-2024, l'Ukraine interdisait l'exportation de sel destiné à la consommation humaine et de gaz naturel. Elle appliquait aussi des contingents à l'exportation pour le charbon (et ses dérivés) ainsi que le mazout. L'exportation de bois d'œuvre brut et de bois d'essences précieuses est également interdite. Par ailleurs, les exportations de maïs, colza, tournesol et blé vers plusieurs pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Roumanie) ont été soumises jusqu'ici à un système de licences fondé sur des consultations bilatérales.

En parallèle, depuis juillet 2025, des taxes ont été instaurées sur les graines de soja et de colza. L'objectif assumé étant de stimuler la transformation en Ukraine de ces graines. Et avec l'application de la loi martiale, des mesures de contrôles de prix ont été mises en œuvre. Depuis juin 2023, sept produits alimentaires (farine de blé de première qualité, lait pasteurisé d'une teneur en matières grasses de 2,5 %, pain de seigle, œufs de poule (catégorie C1), viande de volaille (carcasses de poulets et quartiers de carcasses), pain allongé (un type de pain à base de farine de blé ayant une forme allongée distinctive) et huile de tournesol raffinée) sont assujettis à un taux de majoration maximal de 10 %. Cette mesure ne s'applique pas aux produits étiquetés « biologiques » et reste en vigueur pendant toute la durée de la loi martiale, ainsi que durant les trois mois qui suivront sa levée. Les produits importés ne sont pas soumis à cette réglementation des prix.

Conformément à la Résolution n°223 du 6 mars 2022, modifiant la Résolution n° 1548 du 25 décembre 1996 du Cabinet des ministres, l'Ukraine a mis en place, durant la loi martiale, des contrôles sur les prix de détail pour plusieurs denrées alimentaires : farine de blé, pâtes, pain (y compris allongé), sarrasin, avoine, porc, bœuf, volaille (carcasses), lait, beurre, crème, œufs, huile de tournesol, sucre, chou blanc, oignons, betteraves, carottes et pommes de terre.

Depuis le 1^{er} décembre 2024 (Résolution n°944 du 21 août 2024), des prix minima à l'exportation (incluant des coûts de livraison de 10 %) ont été mis en œuvre pour le miel, les noix, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le soja, le colza, les graines de tournesol, les huiles de soja, de tournesol et de colza et les tourteaux végétaux (code SH 2306).

La plupart de ces mesures ont permis de limiter très partiellement l'inflation en temps de guerre bien qu'il reste difficile de le mesurer précisément faute de données disponibles. La guerre a participé une hausse des prix, notamment en Ukraine. En 2022, l'inflation a atteint 20,2 % en Ukraine, 13,8 % en Russie et 8,4 % en zone euro. En 2023 et 2024, l'inflation s'est repliée en Ukraine comme ailleurs. Il reste difficile de connaître l'effet des mesures mises en œuvre par le gouvernement ukrainien.

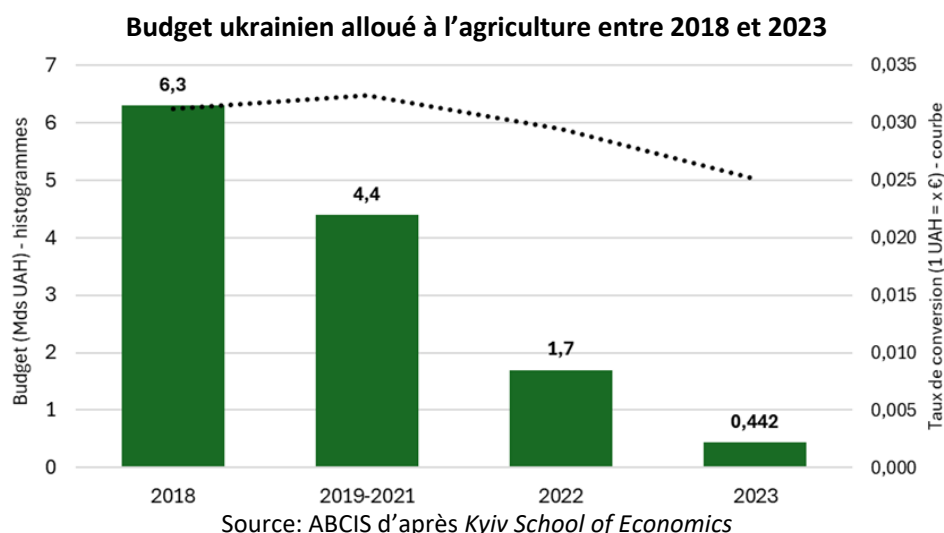
Soutiens internes

La progression du conflit avec la Russie a eu des effets sur les dépenses de l'Ukraine. Ainsi, de 2,4 % en 2013, les dépenses militaires ukrainiennes ont atteint 3,8% du PIB national en 2015, 3,6 % en 2018 puis 25,9 % en 2022 et 36,7 % en 2023.



Source : ABCIS d'après Banque mondiale

Ainsi, alors que le soutien budgétaire moyen était de 4,4 milliards UAH (142,5 M€) entre 2019 et 2021, il a chuté à 1,7 milliard en 2022 (50 M€) puis à 442 millions en 2023 (11 M€), en raison du transfert des ressources vers la défense. De 4,4% du PIB national en 2018, le budget agricole ne représentait plus que 2,4 % du PIB en moyenne entre 2019 et 2021, puis 0,9 % en 2022 et 0,2 % en 2023.



Depuis 2022, de nouvelles mesures ont ciblé la relance agricole en temps de guerre, notamment :

- Subventions à la production de fruits et légumes et la viticulture, couvrant jusqu'à 7 % des coûts, sous condition de création d'emplois (plafonds : 10 millions d'UAH (300 k€) pour les plantations, 7 millions d'UAH (200 k€) pour les serres).
- En 2023, subventions de 768 millions d'UAH (19 M€) pour 192 projets agricoles (2 804 ha), et 289 millions d'UAH (7 M€) pour 56 serres (74 ha).
- En 2024, soutiens directs aux producteurs :
 - 4 000 à 8 000 UAH/ha (100 à 200 €) selon la localisation ;
 - 7 000 UAH/bovin (175 €) (jusqu'à 100 têtes) ;
 - 2 000 UAH/ovins ou caprins (50 €) (5 à 500 têtes).

L'Ukraine a aussi réactivé plusieurs de ses programmes jusqu'ici suspendus :

- Remboursement partiel des coûts de machinisme agricole produit en Ukraine ;
- Subventions couvrant jusqu'à 50 % des coûts de reconstruction ou d'installation de systèmes d'irrigation ;
- 2 milliards d'UAH pour le déminage et la dépollution des terres agricoles en 2024.

Des exonérations fiscales (environnementales et foncières) sont été accordées aux terres agricoles contaminées ou inaccessibles. Sous la loi martiale, les importations de certains équipements agricoles sont exonérées de droits de douane et notamment : pochettes et sacs en polymères destinés à l'entreposage de produits agricoles, tubes et tuyaux en plastique, remorques et semi-remorques auto-chargeuses ou auto-déchargeuses destinées au transport de produits agricoles. Il existe aussi des mesures d'exonération de TVA et de taxes pour les importations d'équipements destinés à un parc industriel en zone franche. Cette mesure a, par exemple, été utilisée pour un projet d'usine de concentré de soja d'Astarta dans la région de Poltava fin 2023.

Les niveaux de soutien se sont effondrés au début de la guerre, mais ils sont de nouveau orientés à la hausse. Fin 2024, le gouvernement ukrainien a ainsi approuvé un projet de budget d'État 2025, qui prévoyait d'allouer plus de 6 milliards UAH pour le secteur agricole⁹, dont :

- 1 Md UAH pour le développement de l'élevage et de la transformation agricole ;
- 4,7 Md UAH pour des subventions par hectare et pour l'élevage des bovins, ovins et caprins.

⁹ [Le budget de l'État ukrainien pour 2025 alloue plus de 6 milliards de UAH au développement agricole - Ministère de la Politique agraire](#)

Partie 2 - État des lieux des règles et contrôles vétérinaires, phytosanitaires et alimentaires ukrainiens

Depuis le début de son indépendance en 1991, l'Ukraine se rapproche progressivement de l'UE, y compris réglementairement. Dès 1994, l'accord de partenariat et de coopération entre l'Ukraine et l'UE prévoyait l'évolution progressive de la législation nationale ukrainienne vers plus de conformité avec les règlements de l'UE (article 51). En 1999 était publiée une résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine (n° 1496) sur le concept d'adaptation de la législation ukrainienne à la législation de l'Union européenne. En 2004 la loi ukrainienne sur le programme national d'adaptation de la législation ukrainienne à la législation de l'Union européenne a été promulguée.

Dans le contexte de la guerre avec la Russie, le rapprochement avec l'UE s'est accéléré. Tout d'abord avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE en 2017 via la Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine (n°1106) dénommée « Plan d'action pour la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE, la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres ». Puis au début de l'année 2022, l'Ukraine a posé sa candidature à l'adhésion à l'UE et, le 23 juin 2023, le Conseil européen a annoncé que l'Ukraine était candidate à l'adhésion à l'Union européenne. Le pays a reçu les conditions nécessaires pour se conformer aux normes et standards de l'UE et à leur mise en œuvre obligatoire. L'un des principaux éléments de la liste des obligations contractées par l'État est la modification de la législation ukrainienne. À ce jour, l'Ukraine a mis en œuvre près de 1 400 règlements, mais en quelques années, le pays doit encore adopter et mettre en œuvre plus de 3 000 normes juridiques de l'UE.

1 Organisation des services vétérinaires et sanitaires en Ukraine

1.1 Organisation du système vétérinaire et de sécurité des aliments en Ukraine

Le Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs (SSUFSCP) a été créé par la résolution 442 du Cabinet des ministres du 10 septembre 2014. Il prend alors la suite du *State Veterinary and Phytosanitary Service of Ukraine* (SVPSU), dont les périmètres d'action étaient jugés insuffisants, notamment sur le volet sécurité des aliments, au moment d'initier le rapprochement avec les réglementations de l'UE dans le cadre de l'accord de libre-échange UE/Ukraine de 2014 (*Twinning Project*, 2014). Le SSUFSCP est placé sous l'autorité du Ministre des « Politiques Agraires et Alimentaires » ukrainien. Il constitue depuis l'autorité nationale chargée de la santé animale, du bien-être animal et de la sécurité sanitaire des aliments mais également le contrôle de l'usage de produits phytosanitaires. Il assume des fonctions équivalentes à celles de la DGAL et DGCCRF en France (contrôle sanitaire, vétérinaire et consommation).

Les 25 services régionaux de la SSUFSCP représentent la structure déconcentrée de cette autorité nationale. Ils agissent sous l'autorité des directions principales régionales et sont coordonnés par le premier adjoint du chef de service.

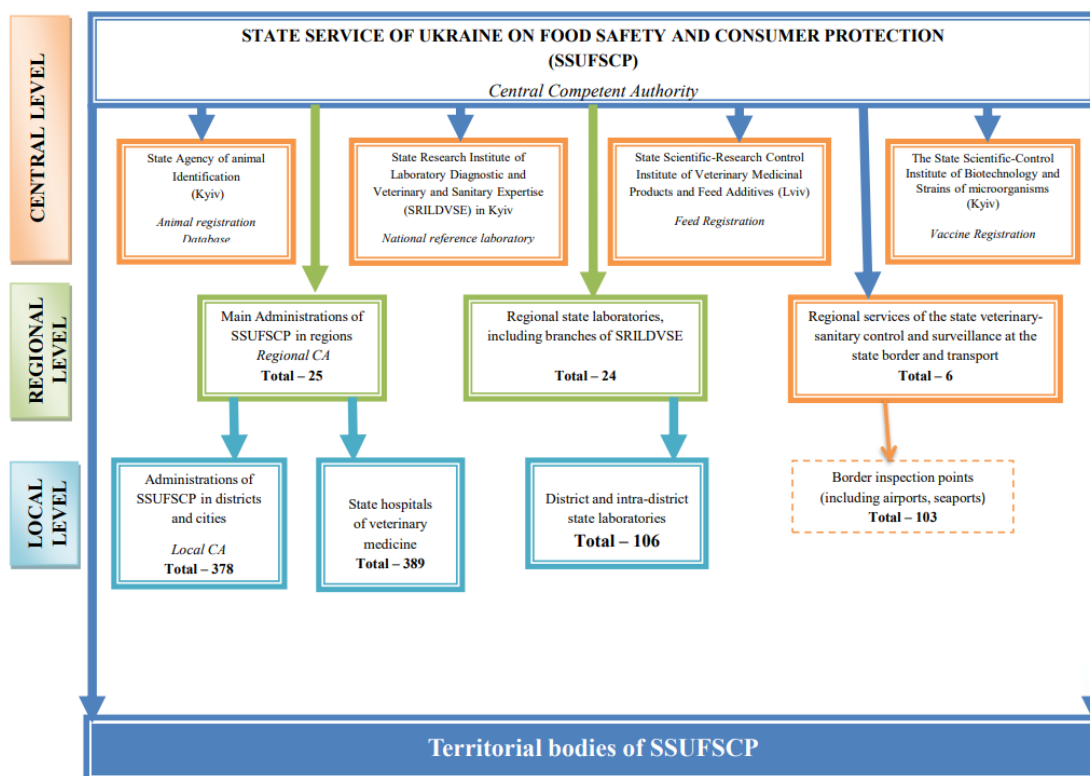
Chaque service régional comprend généralement quatre départements : un département de la sécurité des denrées alimentaires, un département de la sécurité des aliments pour animaux, un département du contrôle étatique, et un département d'organisation de la lutte contre les maladies animales (épizooties). Ces structures appliquent, à l'échelle locale, la législation nationale relative à la sécurité des produits alimentaires, à la santé animale, à la traçabilité et à la protection sanitaire du territoire. Leurs missions couvrent notamment :

- le contrôle vétérinaire et sanitaire des produits alimentaires, des aliments pour animaux et des sous-produits d'origine animale ;

- la surveillance du bien-être et de la santé animale, ainsi que la prévention et le contrôle des maladies infectieuses, y compris celles relevant de la liste de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) ;
- le contrôle des importations et exportations d'animaux, de produits animaux, de matériel biologique et de médicaments vétérinaires ;
- la vérification des pratiques d'hygiène dans les établissements de production, de transformation, de stockage et de transport ;
- la mise en œuvre du système HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques) dans les entreprises agroalimentaires ;
- la gestion des sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine, ainsi que les opérations de désinfection, désinsectisation et dératisation ;
- la coordination des actions de lutte épizootique et de la surveillance des zones de quarantaine
- la délivrance des certificats vétérinaires et sanitaires nécessaires à la commercialisation et à l'exportation des produits.

Les agents des services régionaux exercent la fonction d'inspecteurs d'État ou d'inspecteurs vétérinaires d'État. Ils sont habilités à dresser des procès-verbaux d'infraction, à appliquer des sanctions administratives, à établir des injonctions, à consigner leurs interventions par enregistrements vidéo et à recommander, le cas échéant, des mesures de suspension ou de restriction d'activité.

Le dispositif d'analyse et de contrôle repose sur 24 laboratoires régionaux d'État et 106 laboratoires interdistricts, coordonnés par l'Institut scientifique d'État de recherche en diagnostic vétérinaire et expertise sanitaire. Ces laboratoires réalisent les analyses officielles sur les maladies animales, les résidus de médicaments et la qualité sanitaire des produits d'origine animale. Plusieurs laboratoires privés, accrédités par l'Agence nationale d'accréditation d'Ukraine (NAAU), complètent ce dispositif pour les analyses contractuelles et les prestations de contrôle qualité.



Source : <https://dpss.gov.ua/en/service/structure>

L'Ukraine compte douze facultés de médecine vétérinaire intégrées aux principales universités agronomiques et technologiques. Ces établissements assurent la formation initiale et continue des vétérinaires selon les standards de l'OMSA. La formation des vétérinaires et la disponibilité de ressources humaines qualifiées demeurent un enjeu prioritaire. Selon le ministère de la Politique agricole, seuls 30 % des diplômés restent dans la profession. Des programmes sont en cours pour renforcer la formation pratique, développer la formation continue et attirer davantage d'étudiants.

Le nombre total de vétérinaires en exercice n'est pas consolidé. Le SSUFSCP emploie plusieurs milliers d'agents et techniciens répartis dans les hôpitaux d'État locaux et dans les services d'inspection. Le secteur privé regroupe un grand nombre de praticiens exerçant à titre individuel ou dans des cliniques, principalement dans les grandes villes et les régions à forte densité d'élevage. Du fait du conflit, environ 20 % des entités juridiques spécialisées en activité vétérinaire avaient cessé leurs activités en 2023.

Le système d'inspection vétérinaire couvre la surveillance des zoonoses, la prévention des épizooties, le contrôle des médicaments et la vérification des établissements liés à la chaîne alimentaire. Les méthodes de contrôle sont progressivement adaptées aux exigences européennes, notamment en matière de traçabilité, d'hygiène et de sécurité des denrées.

1.2 Les inspections et contrôles sanitaires

Le plan national de contrôle sanitaire ukrainien décrit l'organisation des activités de surveillance et de traçabilité appliquées à la production alimentaire, avec une attention particulière portée à la production animale et à la sécurité des produits d'origine animale. Les contrôles concernent principalement les activités d'élevage, d'abattage, de transformation et de mise sur le marché des produits issus des bovins, porcins, volailles, lapins, chevaux et petits ruminants. Ils incluent également la production et la transformation du lait, du miel, des œufs et des produits de la pêche, ainsi que les opérations d'abattage domestique et de transport d'animaux. De manière complémentaire, la surveillance s'étend aux établissements de restauration collective, aux unités artisanales de transformation et aux activités de stockage, de distribution et de vente, afin d'assurer la continuité de la traçabilité du champ à l'assiette.

La classification des établissements repose sur une évaluation du risque sanitaire : très élevé, élevé, moyen, faible ou insignifiant selon la nature de l'activité, du volume de production, du respect des bonnes pratiques d'hygiène et de leurs antécédents de conformité.

- Les abattoirs et les usines de transformation de viande concentrent la plus grande part des sites classés à risque élevé ou très élevé (environ 11 % des établissements). Ce constat justifie le renforcement des inspections dans cette filière par rapport aux autres secteurs.
- La transformation laitière occupe la deuxième position, avec près de 5 % d'établissements classés à risque élevé, ce qui conduit également à une fréquence de contrôle plus soutenue

Les contrôles officiels comprennent des inspections planifiées, réalisées selon le plan annuel, et des inspections non planifiées. Ces contrôles sont souvent initiés à la demande des opérateurs eux-mêmes, qui sollicitent une inspection pour vérifier la conformité de leurs installations ou lever une restriction administrative. D'autres inspections non planifiées peuvent être déclenchées à la suite d'une plainte, d'une suspicion de non-conformité ou d'une instruction gouvernementale.

Les autorités compétentes publient chaque trimestre un rapport consolidé présentant les inspections réalisées, avec les détails sur les types d'activités contrôlées, les niveaux de risque, les sanctions et les

résultats d'analyse¹⁰. Le dernier rapport disponible date du quatrième trimestre 2022 ; aucune donnée officielle plus récente n'a été publiée depuis. Ce suivi régulier permet d'évaluer la mise en œuvre du plan de contrôle, d'identifier les tendances de conformité et d'ajuster les priorités d'inspection selon les risques observés.

En 2022, le secteur de l'abattage et de la transformation de la viande a concentré la majorité des contrôles. Ce secteur compte 1 219 établissements enregistrés, qui ont donné lieu à 395 inspections officielles, dont 360 ont été effectuées à la demande des opérateurs eux-mêmes. Au total, 3 697 actes de prélèvement d'échantillons ont été réalisés, dont 3500 dans le cadre du plan annuel de contrôle et 857 ont révélé des non-conformités lors des analyses de laboratoire. À la suite de ces contrôles, 78 injonctions ont été émises pour correction de manquements et 5 suspensions temporaires de production ont été décidées (cf. annexe 1).

- Dans le secteur de conditionnement des œufs et ovoproduits, les 89 établissements recensés ont fait l'objet de 23 inspections au total, aboutissant à une seule injonction et aucune suspension d'activité. La situation apparaît globalement stable, avec un niveau de conformité élevé.
- Le secteur du miel et des produits de l'apiculture a mobilisé une surveillance plus marquée : 551 établissements ont été suivis, avec 108 inspections réalisées et 42 injonctions émises, sans suspension de production. Cette intensité de contrôle s'explique par la diversité des structures apicoles et par la nécessité de vérifier la pureté et la traçabilité des produits.

Le bilan des inspections menées jusqu'en 2022 témoigne d'un dispositif de contrôle déjà largement structuré et déployé sur l'ensemble du territoire, reposant sur un réseau dense de laboratoires publics régionaux et interrégionaux. Cependant, les limites identifiées — notamment les disparités dans les pratiques régionales, la variabilité des capacités analytiques et la longueur des délais de traitement — ont conduit les autorités à engager une réforme profonde du système de surveillance sanitaire. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de l'Ukraine d'assurer une convergence réglementaire et technique avec les standards européens. C'est dans ce contexte que le SSUFSCP a adopté, en 2025, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) nationale, marquant une étape décisive dans l'harmonisation des méthodes de contrôle, de prélèvement et d'analyse, ainsi que dans la gestion centralisée des données et des non-conformités.

2 La convergence des textes vétérinaires ukrainiens vers les règles de l'UE

2.1 Loi ukrainienne sur le domaine vétérinaire

Adoptée en février 2021 dans le cadre du rapprochement législatif avec l'Union européenne, la nouvelle loi ukrainienne sur le domaine vétérinaire et le bien-être animal constitue une réforme structurante du système de santé animale du pays. Elle vise principalement à harmoniser la réglementation nationale avec les règlements et directives de l'Union européenne, notamment le Règlement (UE) 2016/429 relatif à la santé animale, le Règlement (UE) 2019/6 sur les médicaments vétérinaires, et le Règlement (UE) 2017/625 sur les contrôles officiels. La loi s'inscrit dans une approche intégrée « One Health », prenant en compte la santé animale, la santé publique et la protection de

¹⁰ Lien vers le registre en ligne :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WnS_JLbD70ATkthQqpdS0fUa4zLDxA5St_L56dWM_mc/edit?gid=0#gid=0

l'environnement. L'application de cette loi, qui devait se faire deux ans après son adoption (donc en 2023), a été repoussée à 2026.

Les quatre premières sections définissent le champ d'application, les principes fondamentaux et les définitions techniques (près de 150 termes), couvrant l'ensemble du dispositif vétérinaire : biosécurité, bien-être animal, surveillance épidémiologique, pharmacovigilance, sous-produits animaux, et analyses de risques, etc. Les définitions sont alignées sur celles de l'OMSA et du Codex Alimentarius, garantissant la compatibilité avec les standards internationaux. La loi introduit un cadre juridique hiérarchisé, fondé sur la primauté du droit international et des traités européens ratifiés, assurant une convergence progressive vers les exigences européennes. La mise en œuvre relève principalement de l'Autorité compétente nationale (SSUFSCP), appuyée par plusieurs commissions spécialisées :

- **Commission anti-épizootique**, chargée des mesures d'urgence (prise de décisions dans un délai maximal de 72 h) ;
- **Commission pharmacologique**, responsable de l'évaluation scientifique des médicaments et produits vétérinaires ;
- **Inspecteurs vétérinaires d'État**, habilités à réaliser les contrôles et à appliquer les quarantaines.

Cette architecture administrative, fortement centralisée, s'inspire du modèle européen de gouvernance vétérinaire (DG SANTE / EMA). Elle vise à accroître la réactivité et la cohérence des actions sanitaires sur le territoire ukrainien.

Le texte fonde les interventions sanitaires sur une analyse des risques documentée : identification, évaluation, gestion et communication. Les décisions s'appuient sur les données épizootiques nationales, les normes internationales (OMSA, Codex, CIPV) et les impacts économiques. Le principe d'équivalence est reconnu : les mesures adoptées par des pays partenaires peuvent être acceptées si elles offrent un niveau de protection équivalent. Cette approche rapproche le dispositif ukrainien des accords Sanitaires et Phytosanitaires de l'OMC. Les procédures comprennent :

- consultation publique (60 jours) avant adoption de nouvelles mesures,
- notification à l'OMC pour les mesures susceptibles d'affecter le commerce,
- publication des rapports d'analyse des risques pour garantir la transparence.

La liste des maladies à déclaration obligatoire (fièvre aphteuse, PPA, IAHP, etc.) est harmonisée avec celle de l'Union européenne, tout comme les plans de surveillance et d'éradication (qui reposent sur la délimitation de zones infectées et indemnes), la vaccination d'urgence, les restrictions de mouvement et l'abattage sanitaire, assortis de compensations publiques pour les éleveurs. L'accent est mis sur la responsabilité des détenteurs d'animaux : surveillance quotidienne, notification rapide, tenue de registres électroniques et traçabilité des mouvements. Cette approche entre dans le cadre européen prévu par le Règlement 2016/429 dit Loi de Santé Animale « LSA »..

Le bien-être animal (développé plus bas dans un focus spécifique) devient à travers cette loi une obligation transversale de la législation, intégrant les cinq libertés fondamentales définies par l'OMSA. Des règles spécifiques encadrent le transport, l'abattage et les conditions d'élevage, notamment pour les volailles et les porcs, avec une orientation vers la suppression progressive des systèmes de cages non aménagées dans les exploitations de ponte. Cette transition suppose des investissements importants pour adapter les bâtiments et garantir leur conformité avec les normes UE.

En attendant l'application de la nouvelle loi, une étude pilotée par des universitaires ukrainiens¹¹ s'est penchée sur l'analyse, entre 2020 et 2023, de 7 138 échantillons de lait de vache provenant d'entreprises laitières locales de 25 régions d'Ukraine afin de détecter l'éventuelle présence de diverses substances et composés dangereux. Parmi les résultats non conformes, il convient de souligner la présence de chloramphénicol dans près de 1% (0,85%) des échantillons de lait testés pour cette substance (soit un total de 234 échantillons). Or, depuis 1994, le chloramphénicol est interdit dans l'UE pour les animaux destinés à la production alimentaire.

2.2 Procédure Opérationnelle Standard (2025)

Dans le cadre de la modernisation de son dispositif de surveillance sanitaire, le SSUFSCP a élaboré une Procédure Opérationnelle Standard (POS-2025)¹², visant, en complément de la nouvelle loi vétérinaire présentée ci-dessus, à aligner les procédures nationales de contrôle sur les exigences du cadre réglementaire européen, en particulier le Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et les recommandations les plus récentes de la Commission européenne.

Cette procédure fixe un cadre unifié pour la surveillance des résidus de substances pharmacologiquement actives, des contaminants et des substances interdites dans les produits d'origine animale. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- uniformiser les méthodes de prélèvement, d'analyse et de suivi ;
- renforcer la conformité des pratiques nationales aux standards européens ;
- améliorer la détection des fraudes et des non-conformités ;
- garantir la traçabilité et la transparence tout au long des filières animales (viande, lait, œufs, miel, produits de la pêche).

Les arrêtés nationaux (comme l'arrêté n°2646/2019 fixant les limites maximales de résidus) sont désormais alignés avec les règlements européens relatifs aux contrôles officiels et à la surveillance des résidus (UE 2017/625, UE 2022/1644, Recommandation 2022/1431/UE). Les orientations du Codex Alimentarius et les lignes directrices de l'EFSA viennent compléter ce socle.

Le SSUFSCP assure son rôle central de pilotage et de supervision. Les inspecteurs vétérinaires réalisent les prélèvements et les vérifications sur le terrain, tandis que les laboratoires accrédités ISO 17025 effectuent les analyses. Les opérateurs du marché — éleveurs, abattoirs, transformateurs et distributeurs — sont tenus de coopérer et de transmettre toutes les données nécessaires à la traçabilité.

La POS-2025 consolide une approche structurée en trois étapes :

- Planification : des plans nationaux de surveillance sont établis chaque année sur la base d'une évaluation des risques, tenant compte des antécédents de non-conformité, du volume de production et de la situation régionale. Les quotas d'échantillonnage sont répartis par oblast afin d'assurer une couverture homogène du territoire.
- Prélèvement et analyse : des protocoles standardisés précisent le type et la quantité d'échantillons à prélever (ex. : muscle, foie, lait, œufs, miel), les conditions de conservation et la traçabilité par un code unique d'identification. Les analyses sont conduites selon des

¹¹ Cow's milk screening for veterinary drug and pollutant residues in Ukraine for the period from 2020 to 2023, Shulyak S. et al., Journal of Advanced Veterinary Research (2024) Volume 14, Issue 7, 1085-1092

¹² <https://dpss.gov.ua/storage/app/sites/12/uploaded-files/standartna-operaciia.pdf>

méthodes validées (chromatographie, spectrométrie de masse) pour la détection de résidus vétérinaires, de métaux lourds, de dioxines, de PCB et de substances interdites telles que le chloramphénicol ou les nitrofuranes.

- **Gestion des non-conformités** : en cas de résultat positif, les produits sont immédiatement isolés et les enquêtes approfondies menées dans les exploitations concernées. Les mesures correctives incluent la destruction des lots non conformes, la suspension temporaire de la mise sur le marché et un renforcement des contrôles pendant plusieurs mois. Tous les résultats sont transmis au SSUFSCP et aux autorités régionales sous 48 heures, avec publication de rapports trimestriels et annuels.

La procédure précise les modalités de contrôle propres à chaque filière animale :

- **Volaille et œufs** : dépistage systématique des résidus d'antibiotiques et de stéroïdes, traçabilité des œufs jusqu'à la ferme d'origine.
- **Produits laitiers** : surveillance des inhibiteurs dans le lait cru et inspection des conditions de traite et d'élevage.
- **Apiculture** : suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques, avec des prélèvements réalisés pendant la période de récolte (mai à octobre).
- **Pêche et aquaculture** : contrôle des contaminants chimiques (métaux lourds, PCB) dans les poissons d'élevage et les produits de la pêche destinés à la consommation humaine.

Le dispositif ukrainien tend à se conformer ainsi à plusieurs exigences clés de l'Union européenne :

- élaboration annuelle de plans nationaux de surveillance fondés sur l'évaluation du risque ;
- mise en œuvre de protocoles d'échantillonnage harmonisés ;
- recours à des laboratoires accrédités et à des méthodes analytiques validées
- gestion rapide et transparente des non-conformités, incluant sanctions et notification ;
- collaboration avec le système RASFF (*Rapid Alert System for Food and Feed*) garantissant la transmission rapide des alertes sanitaires aux partenaires européens.

Néanmoins, plusieurs défis demeurent. Notamment, les capacités analytiques des laboratoires régionaux, avec la mise en place d'une formation continue efficace des inspecteurs pour garantir l'uniformité des pratiques, sont à renforcer. Dans le contexte de conflit armé, la logistique liée au transport et au stockage des échantillons peut s'avérer difficile dans certaines régions.

2.3 Focus : le registre national des médicaments vétérinaires d'Ukraine¹³

Le Registre national des médicaments vétérinaires constitue un pilier central de la réforme du système vétérinaire ukrainien. Institué par la loi vétérinaire de 2021 (articles 65 à 83), il vise à garantir la traçabilité, la transparence et la sécurité de l'ensemble des médicaments vétérinaires utilisés ou commercialisés sur le territoire national. Ce registre répond à une double exigence :

- **alignement réglementaire avec le Règlement (UE) 2019/6**, qui impose un enregistrement centralisé,
- **renforcement de la pharmacovigilance** et du contrôle des usages dans le contexte de la lutte contre l'antibiorésistance.

L'objectif final est de disposer d'une base de données publique, exhaustive et interopérable avec les systèmes européens, permettant un suivi en temps réel de la mise sur le marché, de la distribution et des effets indésirables des médicaments vétérinaires. Le registre est géré par le SSUFSCP, en

¹³ <https://dpss.gov.ua/diyalnist/bezpechnist-harchovih-produktiv-ta-veterinarna-medicina/revestri>

coordination avec la Commission pharmacologique et les laboratoires nationaux de contrôle. Le système doit à terme pouvoir dialoguer avec la base EudraGMDP et le module EudraVigilance Vet de l'EMA (Agence Européenne des Médicaments). Le registre est accessible en ligne, offrant aux vétérinaires, pharmaciens et éleveurs un accès aux informations réglementaires et techniques à jour.

A travers ce registre, la gouvernance pharmaceutique vétérinaire de l'Ukraine est renforcée à plusieurs niveaux :

- **Transparence et contrôle du marché** : limite la circulation de produits non conformes ou falsifiés.
- **Suivi de l'antibiorésistance** : permet d'identifier les classes d'antibiotiques utilisées et d'évaluer leur impact sur la santé publique.
- **Surveillance post-commercialisation** : facilite le recueil et l'analyse des signalements d'effets indésirables.
- **Harmonisation internationale** : prépare l'intégration progressive de l'Ukraine dans le réseau européen de pharmacovigilance et de reconnaissance mutuelle des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Les médicaments provenant de l'UE ou de pays tiers doivent figurer au registre pour être commercialisés légalement en Ukraine, garantissant ainsi une équivalence de normes.

Les tableaux ci-dessous reportent les informations disponibles selon différentes rubriques.

Rubrique	Contenu	Alignement UE
Données administratives	Numéro d'enregistrement, titulaire de l'autorisation, date d'octroi, durée de validité	Conforme à l'Art. 8 du Règlement (UE) 2019/6
Catégorie de médicament	Médicament de synthèse, immunobiologique, homéopathique ou autre	Identique à la classification EMA
Substance active et formulation	Dénomination commune internationale (DCI), concentration, forme galénique	Compatible avec la pharmacopée européenne
Espèces cibles et indications	Liste des espèces animales concernées, usages thérapeutiques autorisés	Aligné avec le modèle du résumé des caractéristiques du produit (RCP)
Conditions d'utilisation	Statut (sur ordonnance / sans ordonnance), délais d'attente, précautions	Aligné sur les règles UE pour les animaux producteurs de denrées
Statut de commercialisation	Enregistrement en vigueur, suspendu, retiré ou expiré	Transparence publique identique à EudraVigilance Vet
Pharmacovigilance	Signalements d'effets indésirables, actions correctives, alertes sanitaires	Compatible avec le système européen de surveillance post-AMM

Source : Compilation ABCIS d'après SSUFSCP

Ces données sont mises à jour de manière dynamique, et les nouveaux médicaments enregistrés début octobre 2025 figurent déjà en ligne sur la plateforme officielle du ministère. Le registre recense ainsi, à cette date, près de 2 000 produits enregistrés :

- 1 449 médicaments et produits vétérinaires de synthèse, couvrant les désinfectants, insecticides et les médicaments (anti-infectieux, antiparasitaires, anesthésiques, anti-inflammatoires, etc.),
- 501 produits immunobiologiques, dont des vaccins vétérinaires, sérums, et immunostimulants

Répartition des produits vétérinaires enregistré en Ukraine par type

	nombre de produits
Médicaments vétérinaires	1136
Désinfectants acaricides, insecticides et raticides	312
Systèmes de test et de diagnostic	1
Sous total	1449
Produits immunobiologiques	501
Total des produits enregistrés	1950

Source : ABCIS d'après registre national des médicaments vétérinaires

Les différentes familles de médicaments vétérinaires sont réparties comme suit, avec dans le tableau suivant le détail des différents antibiotiques répertoriés.

Répartition par famille de médicaments vétérinaires (Ukraine)

Famille	Nombre de produits	Exemples représentatifs
Antibiotiques	218	Amoxicilline, Doxycycline, Enrofloxacin, Tylosin, Oxytétracycline, Gentamicin, Ceftiofur, Streptomycin, Apramycin
Antiparasitaires	156	Albendazole, Ivermectin, Levamisole, Praziquantel, Fenbendazole, Toltrazuril, Amprolium, Mebendazole
Anti-inflammatoires	52	Meloxicam, Ketoprofen, Dexamethasone, Prednisolone, Flunixin, Tolfenamic acid
Hormones/Reproduction	38	Prostaglandines, GnRH, Progestérone, Oxytocine, Cloprostenol, Dinoprost
Vitamines/Minéraux	45	Vitamines A/D/E/B, Calcium, Phosphore, Fer, Sélénium, Complexes multivitaminés
Désinfectants/Antiseptiques	22	Iode, Chlorhexidine, Désinfectants pour locaux, Sprays antiseptiques
Antifongiques	12	Nystatine, Clotrimazole, Miconazole, Kétoconazole
Anesthésiques/Analgésiques	18	Lidocaïne, Xylazine, Butorphanol, Ketamine
Autres (divers)	51	Probiotiques, Antistress, Détoxifiants, Stimulants immunitaires, Produits pour soins des plaies

Source : ABCIS d'après registre national des médicaments vétérinaires

Détail par sous-famille d'antibiotiques (Ukraine)

Sous-famille	Nombre	Exemples
Pénicillines	42	Amoxicilline, Ampicilline, Benzylpénicilline, Bicillin-3/5, Vetpénicilline
Tétracyclines	38	Doxycycline, Oxytétracycline, Tétracycline
Macrolides	30	Tylosin, Érythromycine, Spiramycine
Sulfonamides/Triméthoprim	28	Sulfadiméthoxine, Triméthoprim, Koliprim, Sulphatrim
Fluoroquinolones	25	Enrofloxacin, Ciprofloxacin, Norfloxacin, Marbofloxacin
Céphalosporines	20	Ceftiofur, Cefazolin, Cefoperazone, Ceftriaxone
Aminosides	18	Gentamicin, Streptomycin, Kanamycin, Neomycin
Autres	17	Apramycin, Lincomycin, Colistin, Polymyxine, Bacitracine

Source : ABCIS d'après registre national des médicaments vétérinaires

Un des principaux défis réside dans la capacité de l'Ukraine à faire respecter les règles de circulation et de commercialisation des médicaments vétérinaires, notamment pour les substances interdites. La détection récente des traces de nitrofuranes, interdits aussi bien dans l'Union européenne qu'en

Ukraine, dans des œufs importés dans l'UE d'origine ukrainienne, met en évidence les limites actuelles du contrôle et du suivi des chaînes de production. L'enjeu porte donc autant sur la surveillance des médicaments autorisés que sur la capacité du système de contrôle à identifier la circulation des substances prohibées et la présence de leurs traces dans les produits d'origine animale.

Analyse comparative de la réglementation et de l'usage des antibiotiques vétérinaires : Union européenne / Ukraine

La catégorisation européenne des antibiotiques vétérinaires, définie par l'Agence européenne du médicament (EMA), repose sur une approche graduée du risque pour la santé publique. Elle distingue quatre catégories de criticité :

- Catégorie A (Avoid) : antibiotiques exclusivement réservés à la médecine humaine, interdits chez l'animal ;
- Catégorie B (Restrict) : substances critiques dont l'usage vétérinaire est possible mais strictement encadré ;
- Catégorie C (Caution) : familles utilisables avec précaution, en l'absence d'alternatives thérapeutiques ;
- Catégorie D (Prudence) : classes plus anciennes, autorisées mais à employer de manière raisonnée.

La comparaison entre le cadre européen et les enregistrements figurant au registre national ukrainien des médicaments vétérinaires (2024) met en évidence une convergence globale avec la structure de classification européenne, mais également des écarts dans la mise en œuvre et le contrôle effectif des usages.

La plupart des familles totalement interdites en Europe (catégorie A), comme les carbapénèmes, glycopeptides, oxazolidinones, glycylicyclines ou monobactames, ne figurent pas parmi les produits vétérinaires enregistrés en Ukraine. Cette absence traduit une volonté d'alignement sur les principes européens de préservation des antibiotiques d'importance critique pour la santé humaine. En revanche, certaines substances classées en catégorie A, donc prosrites dans l'Union européenne chez les animaux de rente, notamment les nitrofuranes (furazolidone, furaltadone) et les nitroimidazoles (métronidazole, ornidazole), présentent une situation plus contrastée. Ces molécules sont interdites dans l'UE depuis le règlement (UE) n° 37/2010. En Ukraine, elles ne sont pas officiellement enregistrées pour les animaux de rente, mais des traces ont été relevées lors de contrôles de résidus (œufs ukrainiens importés dans l'UE), suggérant une utilisation informelle persistante dans certains élevages. De plus, un produit dénommé « Nitroimidazole-50 », officiellement destiné aux chiens, est enregistré et disponible dans le commerce en ligne sans prescription, ce qui facilite potentiellement son détournement vers un usage en production animale.

Les principales familles d'antibiotiques autorisées dans l'Union européenne (catégories B, C et D) avec un usage encadré sont largement représentées et enregistrées en Ukraine. On retrouve notamment les fluoroquinolones (Enroxil, Enroflox, Marbocyl, Danoflox-M), les macrolides (Tilmovet, Tilmicon, Tylosin) et les bêta-lactamines (Amoxicillin LA, Kofamox, Ceftiofur-50, Cobactan LC). Ces spécialités, bien identifiées dans le registre national, sont couramment utilisées dans les filières avicoles et d'autres productions animales. Leur emploi ne fait toutefois pas toujours l'objet d'un encadrement équivalent à celui en vigueur dans l'Union européenne, notamment concernant la justification thérapeutique et le suivi des consommations.

Dans l'ensemble, l'Ukraine présente un niveau croissant d'harmonisation réglementaire avec les standards européens, notamment par la non-autorisation des antibiotiques réservés à la santé

humaine. Cependant, certaines substances interdites en Europe demeurent encore disponibles ou tolérées dans la pratique, et les familles classées B, C et D selon la grille EMA restent largement employées. Cette situation traduit un écart entre le cadre réglementaire et la réalité de terrain, et souligne la nécessité de renforcer l'application du concept *One Health*, en intégrant plus strictement les principes de bon usage des antibiotiques et la surveillance des résistances dans les filières animales.

3 Déclinaison dans les filières animales

Après avoir établi l'état des lieux des textes réglementaires ukrainiens, et les dispositifs de convergence prévus pour qu'ils se conforment aux textes européens, cette partie se propose d'illustrer deux domaines concernés, à savoir la qualité sanitaire des aliments à travers l'exemple du lait, et le bien-être animal.

3.1 Focus sur la qualité sanitaire des aliments : exemple du lait

De nombreuses lois concernent directement ou indirectement la production laitière en Ukraine à tous les stades : élevage, transport, transformation et fabrication (cf. filière lait, partie 3). Tous ces textes et normes ne concernent pas seulement l'agriculture et encore moins la production de lait de vache, il reste difficile d'être exhaustif dans l'analyse.

Au sein de la politique d'intégration européenne, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement de la société en produits sûrs et de qualité est une pierre angulaire. Depuis 2014 (projet de loi n° 4179), le principal modèle de contrôle et de gestion de la sécurité et de la qualité des aliments en Ukraine est le système HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques), qui est intégré et mis en œuvre sur la base de la directive 93/43/CEE « relative à l'hygiène des denrées alimentaires ».

Mais en amont des modifications en cours, des réglementations s'appliquent à tous les niveaux de la chaîne de production des produits laitiers ukrainiens. L'exemple de la qualité sanitaire du lait est développé ici. Avant 2018, la question de la qualité du lait était régie notamment par la loi ukrainienne « *Sur les principes de base et les exigences en matière de sécurité alimentaire* » et la norme DSTU 3663-97 « *Lait entier de vache. Exigences pour la collecte* ». A travers cette dernière norme, le gouvernement ukrainien imposait des exigences minimales sur la qualité sanitaire du lait et définissait quatre classes de lait :

Indicateurs de qualité du lait en Ukraine (DSTU 3662-97)

Indicateurs	Extra	Supérieure	1 ^{ère} catégorie	2 ^{de} catégorie
Contamination bactérienne totale, 1000/cm ³	≤ 100	≤ 300	≤ 500	≤ 3000
Nombre de cellules somatiques, 1000/cm ³	≤ 400	≤ 400	≤ 600	≤ 800
Acidité, °T	16 - 17	16 - 17	≤ 19	≤ 20
Degré de pureté standard	I	I	I	II
Fraction de la masse des solides	> 12,2	> 11,8	> 11,5	> 10,6
% matière grasse & protéine, base	3,4% et 3,0%			
Température de congélation, °C	Non contrôlée			
Densité, kg /m ³ , au moins	1027			

Source : GEB-Idele d'après Yermak *et al.*, Commission européenne et gouvernement ukrainien

Jusqu'ici sur le marché du lait cru en Ukraine, les principaux producteurs étaient des petites exploitations familiales (cf. filière lait, partie 3) produisant du lait de seconde catégorie, avec une contamination bactérienne et un nombre de cellules somatiques élevés. Les principales raisons de cette faible qualité du lait produit par les producteurs ukrainiens sont le non-respect des normes sanitaires et hygiéniques dans l'élevage des vaches (contamination bactérienne), l'absence de travail de sélection, la mauvaise qualité des races bovines et des aliments, la forte part du travail humain dans le processus de production, l'absence de traitement primaire du lait et de conditions de refroidissement, le non-respect des exigences de stockage du lait, l'impossibilité de transporter immédiatement le lait vers les entreprises de transformation ou encore le faible contrôle étatique de la qualité du lait et du respect des exigences lors de sa production.

La comparaison de la norme ukrainienne DSTU 3662-97 au règlement européen correspondant (Règlement UE n°853/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale)¹⁴ montre que, selon la norme ukrainienne appliquée jusqu'en 2018, le lait correspondant aux catégories extra et supérieure et donc défini comme matière première de haute qualité, était classé par la réglementation de l'UE comme tolérable, relevant donc de la catégorie de qualité la plus basse. Quant au lait des premières et deuxièmes catégories, il était considéré comme impropre à la transformation pour les entreprises laitières européennes.

Comparaison des indicateurs de qualité du lait dans l'UE et en Ukraine avant juillet 2018

Paramètres de qualité du lait en UE conformément au Règlement UE n°853/2004			Paramètres de qualité du lait en Ukraine conformément au DSTU 3662-97		
Classification	Cellules somatiques (1000/cm ³)	Contamination bactérienne (1000/cm ³)	Classification	Cellules somatiques (1000/cm ³)	Contamination bactérienne (1000/cm ³)
Très bon	< 100	30	-	-	-
Bon	100 - 200	30 - 50	-	-	-
Moyen	200 - 350	50 - 300	-	-	-
Tolérable	350 - 500	300 - 500	Extra	< 400	≤ 100
			Supérieure	≤ 400	≤ 300
Impropre	> 500	500	1 ^{ère} catégorie	≤ 600	≤ 500
			2 ^{nde} catégorie	≤ 800	≤ 3000

Source : GEB-Idele d'après Yermak *et al.*, Commission européenne et gouvernement ukrainien

En 2018, la norme ukrainienne DSTU 3662-97 a été remplacée par la norme DSTU 3662:2015 « *Lait de vache – matière première. Conditions techniques* » visant à renforcer les exigences en matière de qualité du lait et à réglementer l'utilisation du lait de seconde classe uniquement à des fins spécifiques. Le ministère de la Politique agricole a repoussé l'application de cette nouvelle norme laitière du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2018 et la promulgation de cette loi a été suivie par l'entrée en vigueur de la norme DSTU 3662:2018 « *Lait de vache* » le 1^{er} janvier 2019. Ainsi, le nombre de catégories du lait destiné à la transformation industrielle a été réduit à trois : extra, supérieure et première. Le nombre maximal de cellules somatiques a été fixé à moins de 600 000 unités/cm³, la contamination bactérienne maximale a été fixée à moins de 500 000 unités/cm³, un point de congélation a été fixé à -0,520 °C pour toutes les catégories. Le lait ukrainien doit être désormais refroidi à 6°C (cette température n'est

¹⁴ Yermak et al. Problems of ensuring milk quality in Ukraine in terms of European standards implementation. Journal of Hygienic Engineering and Design. 2021

pas exigée si le lait est transformé dans les 2 heures suivant la traite) et la durée de conservation à partir du moment de la traite, en tenant compte du temps de transport, est définie comme suit : 24h pour un lait dont la température ne dépasse pas 4°C et 18h si la température ne dépasse pas 6°C.

Comparaison des indicateurs de qualité du lait dans l'UE et en Ukraine après juillet 2018

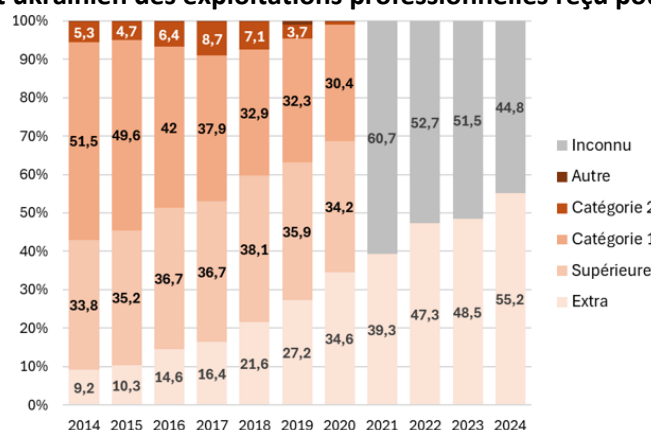
Indicateur	Règlement UE n°853/2004	DSTU 3662:2015 et DSTU 3662:2018			DSTU 3662-97			
	Lait cru de vache	Extra	Supérieure	1ère	Extra	Supérieure	1ère	2nde
Contamination bactérienne totale, 1000/cm ³	≤100	≤100	≤300	≤500	≤100	≤300	≤500	≤3000
Nombre de cellules somatiques, 1000/cm ³	≤400	≤400	≤400	≤500	≤400	≤400	≤600	≤800

Source : GEB-Idele d'après Yermak *et al.*, Commission européenne et gouvernement ukrainien

Les principales évolutions concernent la réduction progressive des seuils de qualité du lait cru selon des standards plus stricts, pour aboutir à terme au « standard 100/400 » (100 000 étant le nombre d'unités conventionnelles de bactéries, et 400 000 le nombre de cellules somatiques par cm³, correspondant à la réglementation européenne). Les objectifs affichés étaient de passer à moins de 300 000 unités conventionnelles de bactéries/cm³ en janvier 2023 puis à moins de 100 000/cm³ en janvier 2024, le nombre de cellules somatiques devant passer sous les 400 000/cm³ à partir de janvier 2024. Dans le cadre du programme de contrôle du lait cru¹⁵, sur les plus de 33 000 tests réalisés au sein du millier d'entreprises adhérentes, 90 % de l'ensemble des résultats étaient conformes aux limites de l'UE pour les cellules somatiques (moins de 400 000 cellules/cm³). Pour les bactéries, seuls 50 % des résultats atteignaient les limites de l'UE (100 000 unités conventionnelles de bactéries/cm³).

L'adoption de cette nouvelle norme qui faisait partie des engagements de l'Ukraine dans le cadre de l'Accord d'association avec l'Union européenne a amélioré la sécurité du lait en Ukraine de manière significative. Mais la mise en œuvre reste compliquée. Si la qualité du lait ukrainien a bien progressé (cf. graphique ci-après), elle reste globalement inférieure aux standards de l'UE.

Classement du lait ukrainien des exploitations professionnelles reçu pour la transformation



Source : ABCIS d'après DerzhStat

¹⁵<https://dpss.gov.ua/en/news/implementation-of-the-raw-milk-control-program-1053-food-business-operators-from-23-regions-have-already-joined-the-dairy-module>

Pour être intégré à l'UE, l'Ukraine a introduit d'autres changements dans les règlements existants et des nouvelles lois ont été adoptées entre 2020 et 2024¹⁶ pour viser à respecter un minimum de standards européens sur la qualité du lait et des produits laitiers ainsi que des autres produits alimentaires. Parmi les nouvelles lois, dont certaines ont déjà été évoquées, plusieurs peuvent être soulignées :

- Loi sur l'information des consommateurs sur les produits alimentaires (n°3339-IX du 23.08.2023) ;
- Loi relative à la protection des droits des consommateurs (n°2529-IX du 16.08.2022) ;
- Loi sur le retrait de la circulation, le traitement, le recyclage, la destruction ou l'utilisation ultérieure de produits dangereux et de mauvaise qualité (n°2849-IX du 13.12.2022) ;
- Loi sur la garantie du bien-être sanitaire et épidémique de la population (n°2573-IX du 06.09.2022) ;
- Loi sur la sécurité et l'hygiène alimentaires (n° 3221-IX du 30.06.2023) ;
- Loi sur les principes de base et les exigences en matière de sécurité alimentaire et de qualité des aliments (n°3221-IX du 30.06.2023) ;
- Loi sur le contrôle par l'État du respect de la législation sur les produits alimentaires, les aliments pour animaux, les sous-produits animaux, la santé et le bien-être des animaux (n°3345-IX du 23.08.2023) ;
- Loi vétérinaire (n°3221-IX du 30.06.2023) ;
- Loi sur le lait et les produits laitiers (n°2573-IX du 06.09.2022, n°2849-IX du 13.12.2022).

Après modifications, les lois ukrainiennes sur le lait et les produits laitiers restent difficile à mettre en œuvre. Ce chapitre sur la qualité sanitaire du lait ukrainien est loin d'être exhaustif. Le contexte évolutif des réglementations lié au processus d'intégration de l'Ukraine au sein de l'UE complexifie également l'analyse.

3.2 La question du bien-être animal en élevage

En attendant les changements à venir, la législation ukrainienne en matière de bien-être animal reste encadrée par la loi sur la protection des animaux contre la cruauté (2006) et la loi ukrainienne vétérinaire (1994). Ces lois ne couvrent pas les attentes modernes en termes de bien-être animal.

La loi vétérinaire de 1994 ne contient qu'un seul article qui traite des exigences relatives au bien-être des animaux, à savoir :

- Fournir aux animaux des aliments et de l'eau de qualité et sûrs ; l'application de mesures préventives vétérinaires et sanitaires pour la santé des animaux ;
- L'utilisation de médicaments vétérinaires conformément aux prescriptions d'un médecin vétérinaire ;
- L'interdiction de la cruauté envers les animaux ;
- La mise à disposition de moyens de transport appropriés pour le déplacement des animaux.

Les prémices d'une réforme juridique ont commencé avec l'adoption de la loi « sur la protection des animaux contre la cruauté » du 21 février 2006. Cette loi visait non seulement à protéger les animaux

¹⁶ Riabina N. O. Regulatory framework of the dairy industry on the way to international economic communities: Ukrainian-Eu Case, National Academy of Agrarian Sciences of Ukraine, 2024, <https://doi.org/10.30525/978-9934-26-480-1-15>

contre la maltraitance, mais aussi à obliger les propriétaires à répondre à leurs besoins biologiques et spécifiques à leur espèce. Cependant, les textes d'application n'ayant toujours pas été adoptés, cette loi n'a pas entraîné de changements significatifs dans le domaine du bien-être animal¹⁷.

Les exigences de ces deux lois sont très vagues et peuvent être interprétées de différentes manières. De plus, ces deux lois n'ont pas été mise à jour depuis de nombreuses années et ne sont donc pas adaptées aux conditions actuelles.

L'accord sur la création d'une zone de libre-échange approfondie et complète (ALE) signé en juin 2014 par l'UE et l'Ukraine dans le cadre de l'accord d'association contient une disposition importante concernant la coopération dans le domaine du développement de l'agriculture et des zones rurales, qui encourage l'utilisation de méthodes durables tenant compte du bien-être des animaux.

L'accord prévoit que l'Ukraine commence à aligner sa législation en matière de bien-être animal sur celle de l'UE. Il prévoyait également que l'UE et l'Ukraine conviennent d'un calendrier pour ce rapprochement législatif. Celui-ci a été adopté en octobre 2019, plus de trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord, alors que celui-ci exigeait un délai de trois mois. De plus, ce calendrier ne prévoit que les délais d'adoption des instruments législatifs spécifiques, et non ceux de leur mise en œuvre.

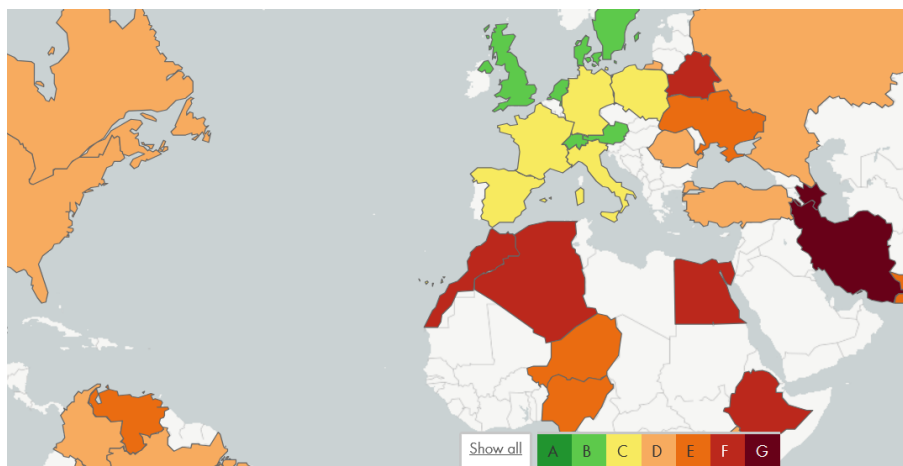
Conformément à ce document, l'Ukraine devait harmoniser l'ensemble de sa législation sur le bien-être animal avant 2019. Mais ces délais n'ont pas été respectés. Ce n'est qu'en février 2021 qu'une nouvelle loi vétérinaire a été adoptée en Ukraine (cf. précédemment) qui intègre des dispositions relatives au bien-être animal.

Il reste donc, pour le gouvernement ukrainien, à mettre en œuvre le plus rapidement possible la loi vétérinaire, organiser des formations pour les travailleurs du monde agricole, du transport et de la logistique ainsi que des abattoirs afin de leur enseigner et d'expliquer les nouvelles exigences, élaborer des dispositions spécifiques avec des normes minimales pour garantir le bien-être des animaux, examiner les lacunes et organiser des discussions avec des scientifiques dans le domaine du bien-être animal afin d'améliorer la législation, créer une feuille de route claire pour cette loi.

Par ailleurs, les directives européennes sur la protection des animaux lors de leur **abattage** et pendant le **transport** n'ont jusqu'ici pas été transposées en droit ukrainien. La protection des animaux se limite encore aux conditions d'élevage. L'Ukraine a reçu la note « E » dans l'Indice de protection des animaux, qui évalue les pays selon des critères de bien-être animal. Il s'agit d'un classement médiocre, comparable à celui de la Chine, du Nigeria, de l'Argentine, de l'Indonésie et du Venezuela. Les principaux pays producteurs de l'UE étant classés « B » et « C » d'après cette méthodologie.

¹⁷ Analysis of EU and Ukrainian legislation for the cattle welfare, Petkun H. et al. Scientific Messenger of LNU of Veterinary Medicine and Biotechnologies · Juillet 2022

Animal Protection Index (API)



Source : <https://api.worldanimalprotection.org/>

Le législateur ukrainien a élaboré plusieurs actes juridiques nationaux couvrant le bien-être animal. La nouvelle loi sur la protection des animaux contre la cruauté (n° 3039-IX du 11.04.2023) a été adoptée. Depuis l'ouverture officielle des négociations entre l'UE et l'Ukraine pour son intégration le 25 juin 2024, la mise en conformité des réglementations ukrainiennes sur le bien-être animal avec les normes européennes figure dans les objectifs du plan ukrainien pour 2024-2027.

Les éléments relatifs au bien-être animal en général sont des éléments plutôt relatifs à des bonnes conditions d'élevage, sans éléments particuliers pour les animaux et filières concernées. Ils sont présentés en annexe 2, et ceux plus spécifiques aux volailles de chair en annexe 3 et aux poules pondeuses en annexe 4.

L'analyse comparative des exigences ukrainiennes et européennes montre un alignement législatif quasi intégral, avec de nombreux passages repris mot à mot des directives de l'Union européenne. Sur le plan réglementaire, l'Ukraine a donc adopté un cadre juridique équivalent à celui de l'UE pour le bien-être animal, aussi bien pour les exigences générales que pour les filières poules pondeuses et poulets de chair. Toutefois, cet alignement théorique ne correspond pas encore à la réalité observée sur le terrain, où la mise en œuvre demeure hétérogène. L'enjeu majeur réside désormais dans la mise en application stricte de ces normes, afin de garantir des conditions d'élevage réellement comparables à celles de l'Union. Pour la filière poulet de chair, l'harmonisation est déjà largement déployée, du moins dans les élevages industriels structurés. En revanche, pour les poules pondeuses, un écart important subsiste : la cage non aménagée (batterie) reste encore largement utilisée, représentant plus de 70 % du cheptel selon des estimations recueillies sur place, faute de données officielles. Cet écart structurel constitue aujourd'hui l'un des principaux points de divergence entre pratiques ukrainiennes et standards européens.

Selon *Eurogroup for Animals*, l'Ukraine prévoit de mettre en application en 2026, plusieurs changements clés dans la réglementation sur le bien-être animal, en s'alignant sur les normes de l'UE. Ces changements incluent :

- La transposition des règlements de l'UE sur les médicaments vétérinaires, la pharmacovigilance, la surveillance de la santé animale et le bien-être animal, ce qui facilitera le commerce agroalimentaire et les projets de R&D conjoints. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2026, avec 18 mois accordés aux autorités et aux entreprises pour adapter leurs installations, dossiers et étiquetages.

- La mise en œuvre des réglementations de l'UE en matière de bien-être animal d'ici 2026.
- La création d'un registre des certificats de détention animaux, qui sera lancé en 2026. Ce registre contiendra des données sur les titulaires de certificats, les domaines de formation, ainsi que les cas de violations de la loi.
- La mise en conformité progressive aux normes européennes par des entreprises comme MHP, qui a déjà appliqué certaines exigences avant qu'elles ne deviennent obligatoires en Ukraine (réduction des chargements animaux, surveillance d'indicateurs de bien-être animal).

4 Cas des filières végétales

Si l'Ukraine se rapproche progressivement des normes européennes en termes d'utilisation de produits phytosanitaires sur les grandes cultures, des écarts subsistent. En 2023, seules 87 substances actives étaient interdites en Ukraine contre plus de 600 dans l'Union européenne. Les exportateurs ukrainiens doivent toutefois respecter les Limites Maximales de Résidus (LMR) tolérées par l'Union européenne pour y commercialiser leurs produits.

Le croisement des données du registre officiel ukrainien, qui recense l'ensemble des substances actives autorisées en Ukraine, aux données de la plateforme européenne sur la liste des substances approuvées et non approuvées montre des différences et une restriction dans l'utilisation de produits phytosanitaires plus stricte dans l'Union européenne.

Parmi les substances autorisées en Ukraine et non autorisées dans l'UE on peut citer différents insecticides : imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, chlorpyrifos ou encore carbofuran ; et des herbicides : paraquat et atrazine.

A titre d'exemple, on a pointé spécifiquement les matières actives pouvant être utilisées sur la culture de betteraves en Ukraine mais interdites en UE : 29 substances actives sont autorisées en Ukraine mais pas en UE. Les informations ont été extraites de la base de données (février 2023) accessible sur la plateforme du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles et du Ministère de la Transformation Numérique ukrainien¹⁸.

¹⁸ <https://eco.gov.ua/registers/perelik-pesticidiv-i-agrohimikativ-dozvolenih-dlya-vikoristannya>



**Matières actives autorisées en Ukraine pour la culture de la betterave à sucre
et interdites dans l'UE**

Alpha-cyperméthrine 100 g/l	Beta-cyfluthrin 53.3 g/l	Imidaclopride 600 g/l	Prochloraze 267 g/l
Epoxiconazole 160 g/l	Clothianidine 600 g/l	Mancoceb 800 g/kg	Sulfoxaflor 500 g/c
Bénomyl 500 g/kg	Desmedifam 110 g/l	Métholachlore 960 g/l	Triadiménol 43 g/l
Bifenthrine 200 g/l	Diméthoate 400 g/l	Picoxstrobine 200 g/l	Thiaclopride 100 g/l
Carbendazime 500 g/l	Fipronil 20 g/kg	Propiconazole 300 g/l	Thiaméthoxame 250 g/kg
Chlorpyrifos 480 g/l	Métalaxyl-M 10 g/l	Propisochlor 720 g/l	Thiophanate-méthyl 500 g/l
Ciproconazole 240 g/l	Flutriafol 250 g/l	S-métholachlore 960 g/l	Triadimefon 200 g/l
Triflusaluron-méthyl 500 g/kg			
		Total	29

Dans le même temps, on recense (liste en Annexe 5) certaines « associations » de matières actives autorisées pour la culture de betteraves en Ukraine (alors qu'elles ne le sont pas en UE).

Ces résultats illustrent les différences de standards qui existent entre l'Ukraine et l'UE-27 en matière de protection phytosanitaire, à travers l'exemple de la betterave. Si l'existence d'une plateforme de suivi constitue un point positif dans la perspective d'une intégration de l'Ukraine à l'UE-27, une vigilance particulière s'impose car l'impact sur la compétitivité des cultures est réel.

Pour l'instant ce décalage de standards n'a pas constitué un frein aux échanges de produits végétaux entre l'Ukraine et l'Union européenne, les exportateurs parvenant à se soumettre aux LMR européennes. En revanche, dans la perspective d'une adhésion de l'Ukraine, les producteurs devront s'aligner sur les normes européennes. Une période de transition sera nécessaire pour intégrer ces restrictions d'un point de vue technique et économique. Cela pourra générer un surcoût pour les producteurs ukrainiens et une possible perte de compétitivité prix.

D'après les entretiens menés, l'adaptation aux normes européennes pourrait être rapide. La forte concentration de la production joue en faveur de cette transition. Si les *agroholdings* et les plus grandes exploitations patronales s'alignent sur les exigences de l'UE, alors une grande partie de la production pourra rapidement être conforme.

5 Conclusion

Si des avancées sont prévues, d'un point de vue plus général, l'alignement réglementaire de l'Ukraine avec l'UE sur les questions de sécurité sanitaire ou de politique vétérinaire et phytosanitaire reste encore tout relatif. Dans son rapport sur l'élargissement à l'Ukraine daté du 30 octobre 2024¹⁹, la Commission européenne rappelait notamment que l'Ukraine restait modérément préparée dans ce domaine. Certains progrès ont été réalisés, notamment grâce à l'extension de l'utilisation du système

¹⁹ SWD (2024) 699 final

TRACES²⁰ (système de contrôle commercial et d'expertise de l'UE) et à la réforme des institutions de sécurité sanitaire.

Les recommandations de la Commission restaient partiellement mises en œuvre par l'Ukraine. Pour la Commission, l'Ukraine devait en particulier :

- Conclure l'alignement législatif nécessaire pour satisfaire aux exigences de l'Accord d'Association (AA) concernant la santé des végétaux, les OGM et les contrôles officiels ;
- Poursuivre l'alignement avec la législation européenne sur le bien-être animal, et renforcer les capacités administratives pour la mise en œuvre des différentes exigences ;
- Poursuivre l'extension de l'utilisation de TRACES, avec de nouveaux certificats phytosanitaires ;
- Poursuivre la réforme des organismes gouvernementaux de sécurité alimentaire et appliquer l'enregistrement, l'identification et le suivi des mouvements des animaux, conformément aux exigences de l'UE.

Ainsi, si des efforts d'alignements réglementaires avec l'UE ont été réalisés, il reste de nombreuses lacunes côté Ukraine. Ces différences réglementaires sont la source d'une partie des écarts de compétitivité constatés, notamment dans les filières laitières (cf. filière lait, partie 3).

²⁰ Trade Control and Expert System

Partie 3 - La compétitivité des filières ukrainiennes par rapport aux filières françaises et européennes

Filière SUCRE

L'activité sucrière nécessite de lourds investissements : aussi bien au niveau agricole (matériel spécifique d'arrachage) qu'industriel (technicité et précision des machines et du processus d'extraction de sucre dans son ensemble).

Dans ces conditions, la réactivité et les capacités d'ajustements du secteur se raisonnent traditionnellement sur un temps long.

Au cours des dernières années, et particulièrement depuis le démarrage de la guerre à grande-échelle en février 2022, la filière sucrière ukrainienne montre toutefois une grande capacité d'adaptation en s'ajustant aux conditions du marché européen.

Un atout qui tient notamment à l'intégration verticale de ce secteur et à la prédominance d'*agroholdings* dotées d'activités industrielles multiples qui ne se limitent pas à la seule production de sucre et/ou d'éthanol.

1 Historique : une filière betterave-sucre centrée sur l'exportation et dont le potentiel pourrait encore être sous-utilisé

Les difficultés de la fin des années 1990

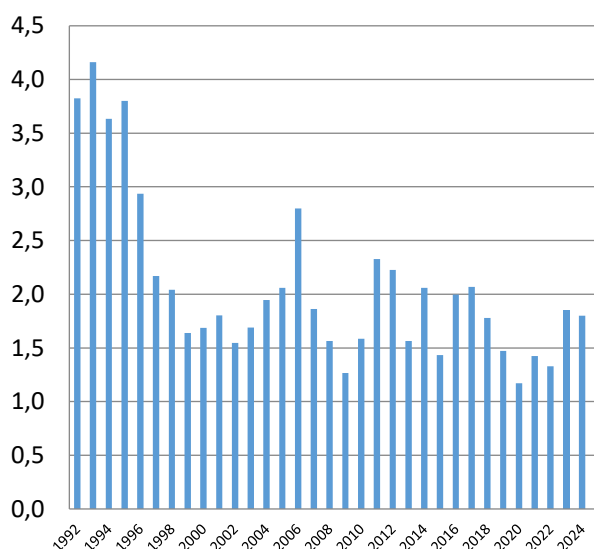
A l'inverse du maïs, l'indépendance de l'Ukraine n'a pas profité au secteur sucrier.

Durant la période soviétique, l'Ukraine consomme domestiquement autour de 2,5 millions de tonnes (Mt) et produit plus de 5 Mt de sucre.

Dans les années qui suivent l'indépendance de 1991, le pays continue d'être le principal fournisseur d'une Russie déficitaire en sucre, et reste exportateur net de 1,5 à 2,5 Mt par an. Puis la situation ukrainienne va rapidement se détériorer, certains partenaires commerciaux de l'ex-URSS se détournant de l'origine ukrainienne. La Russie et la Biélorussie (dont les importations historiques s'élevaient au total à 1 Mt) soutiennent alors massivement leur industrie de raffinage et importent du sucre brut de Cuba, puis du Brésil et de Thaïlande.

Considérablement pénalisée par la perte de ces débouchés – et dans l'incapacité d'en trouver de nouveaux pour écouler son excédent de façon structurelle, l'Ukraine réduit rapidement sa production. De nombreuses usines ferment : fruit d'une rationalisation économique forcée et privée des (sur)capacités industrielles du pays (cf. graphique). En outre, le pays a un accès très restreint au marché de l'Union européenne (dans la limite de 20 070 t par an à partir de 2014).

Graphique 1 : Historique de la production ukrainienne de sucre
(source : d'après ISO et Ukrsugar, en Mt)



Par conséquent, à la fin des années 2010, l'Ukraine n'exporte plus que 0,2 à 0,6 Mt, notamment vers l'Asie centrale. A partir de 2018, le pays abandonne même son système de quota et de prix minimum du sucre, qui n'était, du reste, pas véritablement appliqué.

De 5 Mt de sucre produit par 190 usines sous l'ère soviétique, le pays produit, à la veille de la guerre à grande-échelle de 2022, entre 1 et 2 Mt par an dans une trentaine d'usines. Sa consommation domestique moyenne, elle, est de l'ordre de 1,4 Mt.

L'appel d'air européen depuis l'invasion russe

Dès sa signature en 2014, l'accord d'association entre l'Union Européenne (UE) et l'Ukraine - appliqué unilatéralement et à titre provisoire par l'UE jusqu'au 31 décembre 2015 - prévoit un contingent tarifaire sucre (en provenance d'Ukraine et à destination de l'UE) de 20 070 t en franchise de droits.

La situation va toutefois être bouleversée par la suspension de l'accord et l'ouverture - en franchise de droits - du marché de l'Union européenne aux produits ukrainiens en mai 2022 avec les mesures commerciales autonomes (ATM) prises par l'UE afin de soutenir l'économie ukrainienne. Le flux devient immédiatement conséquent (graphique 2).

Dès la campagne 2022-2023, le surplus « structurel » de l'Ukraine (entre 200 000 et 400 000 t selon les campagnes) est exporté vers les zones déficitaires de l'Union européenne : majoritairement dans les États Membres frontaliers (20 % en Roumanie, 13 % en Hongrie et 11 % en Bulgarie) mais aussi vers les pays méditerranéens, concurrençant directement l'origine française (20 % de ses exportations).

L'attractivité du débouché européen – compte tenu du niveau des prix dans l'UE - est telle qu'en juin 2023, l'Ukraine craint pour sa propre disponibilité en sucre. Le pays décide alors d'interdire les exportations de sucre jusqu'à septembre 2023, date d'ouverture de sa nouvelle campagne de production.

Le niveau élevé des prix du sucre dans l'UE et sur les marchés internationaux (conséquence du niveau élevé des prix mondiaux et de difficultés climatiques et sanitaires dans les États Membres producteurs de sucre), les surfaces betteravières augmentent de 39 % en 2023-2024. L'Ukraine annonce alors disposer d'un excédent exportable vers l'UE de 700 000 t (qui se révélera au final, plus proche des 500 000 t) et se fixe l'objectif d'atteindre 1 Mt en 2024-2025.

Cette situation déstabilise le niveau des prix du sucre pour livraison immédiate (« spot ») : on passe de plus de 1 000 EUR/t²¹ à l'été 2023 à 500 EUR/t à l'été 2024. La Commission européenne met alors en place des mesures pour contrôler ce flux. En juin 2024, les volumes de sucre ukrainien sont ainsi limités à 260 000 t entre juin 2024 et juin 2025.

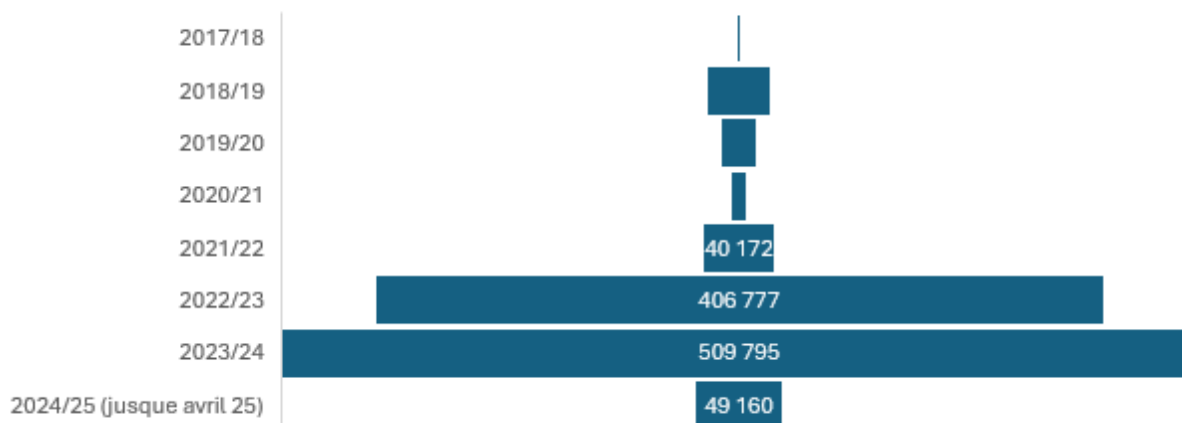
Le fait que ce calendrier ne soit pas calé sur les campagnes betteravières (octobre-septembre) rend toutefois son effet délicat à suivre, les disponibilités en sucre ukrainien de la campagne 2024-2025

²¹ Source : Standard & Poor's Global Commodity.

pouvant être écoulées (en fonction de l'attractivité des conditions de marché) après juin 2025. Le retour au contingent annuel de 20 070 t, au prorata des mois restant avant la fin d'année 2025 soit 7/12^{ème}, limite toutefois cet effet d'aubaine *a minima* jusqu'au prochain accord en cours de ratification (et dont le volume contingentaire est fixé à 100 000 t par an).

Graphique 2 : Flux d'exportation de sucre ukrainien à destination de l'UE-27

(source : d'après Eurostat, en tonnes)



A retenir : une extraordinaire capacité d'adaptation aux conditions de marché

Alors que la filière sucrière ukrainienne était en déclin à la fin des années 2010, le conflit russo-ukrainien et l'ouverture du marché de l'Union européenne au sucre provenant d'Ukraine a illustré la capacité du pays à :

- augmenter ses surfaces betteravières de 39 % en l'espace d'une seule campagne tout en « relançant » 7 sucreries (voir partie suivante) ;
- passer d'un flux logistique de sucre de 20 000 t/campagne à plus de 500 000 t/campagne.

Pour autant, le pays a-t-il atteint le maximum de ses capacités, soit un volume de production sucrier autour de 1,8 à 2 Mt ? Difficile à dire mais une chose est sûre : l'organisation de la filière ukrainienne (cf. *infra*) lui offre une grande capacité d'adaptation, y compris lorsqu'il faut remettre en route certaines unités industrielles. Sa capacité d'investissement est également significative : les *agroholdings* pouvant, si nécessaire, lever des fonds d'autant plus facilement que le marché européen s'ouvre durablement.

2 Organisation de la filière : une intégration aboutie – mais ouverte

Une filière très bien « intégrée »

La capacité d'ajustement de la filière ukrainienne aux signaux prix du marché de l'Union européenne trouve son origine dans une forme d'intégration verticale dont l'UE n'est pas familière.

Toutes les sucreries recensées comme opérationnelles en 2022 appartiennent ainsi à des groupes agro-industriels qui ne transforment pas seulement la betterave mais cultivent, le plus souvent, une large part des surfaces betteravières dont ils ont besoin pour approvisionner leurs usines. De fait, les capacités sont sous-utilisées. Ainsi, lorsque la conjoncture est favorable, le recours à des planteurs indépendants permet de produire un volume supplémentaire de sucre, sans accroître les coûts fixes des sucreries, et donc en réduisant les coûts marginaux.

Astarta : l'agroholding sucrière type

Premier producteur sucrier du pays, le groupe Astarta fondé en 1993 est dirigé par l'oligarque Victor Ivanchik, qui compte parmi les plus grosses fortunes du pays. Depuis 2006, le groupe est coté à la bourse de Varsovie et, à ce titre, publie ses comptes. En 2022, le groupe cultivait 220 000 ha dans sept régions du pays – ce qui en fait la cinquième plus grosse agroholding du pays quant aux surfaces cultivées. Il produit, en rotation, des betteraves (1,8 Mt en 2022, soit 21 % de la production nationale), du maïs (0,3 Mt), du blé (0,2 Mt), du soja (0,1 Mt) et du tournesol (0,1 Mt) et a également une activité laitière (23 000 vaches laitières). Le groupe assure la transformation de ses produits (6 sucreries en activité), la logistique (capacité de stockage de céréales de 0,5 Mt) et le transport (200 wagons à grains en propre). En 2022, soit dès l'ouverture du marché européen aux produits ukrainiens en franchise de droits, 52 % de son chiffre d'affaires total (510 M€) est réalisé sur l'Union européenne et la Suisse.

Le secteur sucrier ukrainien est structuré comme suit :

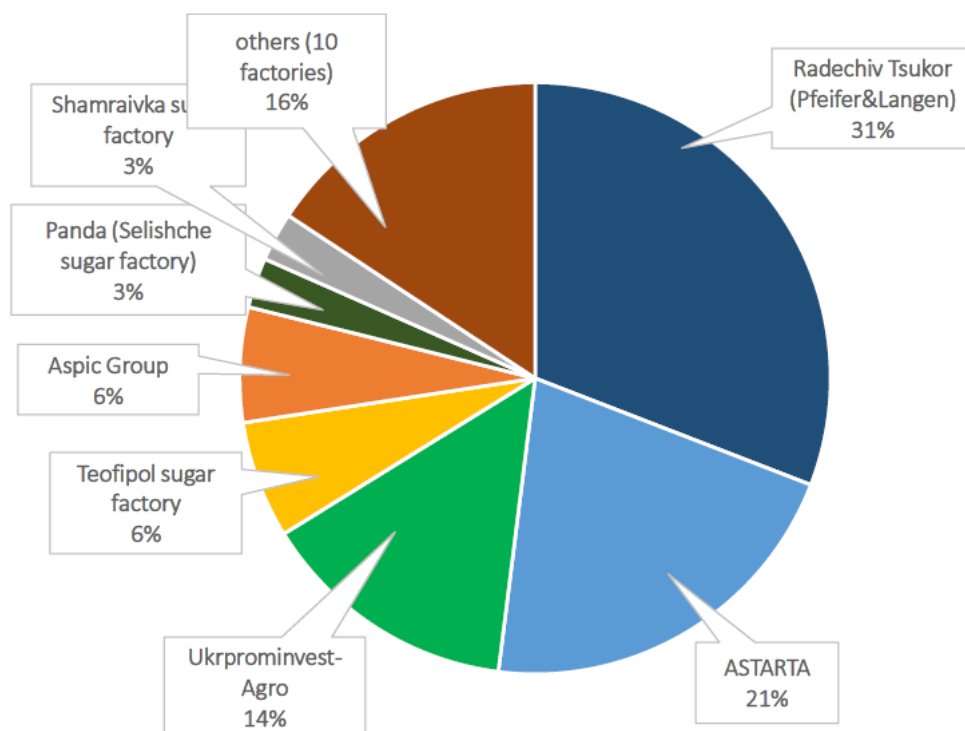
- Deux groupes produisant chacun autour de **500 000 t** de sucre (soit, chacun, autour de 20 % de la production nationale) :
 - ✓ L'agroholding²² **Radekhivskyi**, dont le **groupe allemand Pfeiffer & Langen** est le seul actionnaire depuis 2010, avec **6 usines** (la dernière acquise en 2023) ;
 - ✓ L'agroholding **Astarta** (cinquième agroholding du pays – cf. encadré), qui cultive au total 220 000 ha et possède **6 sucreries** ;
- Des groupes produisant **entre 100 000 et 300 000 t** de sucre dont l'agroholding **UkrPromInvest ou UPI** (108 000 ha, onzième agroholding du pays), qui possède 2 usines ou bien **Aspik** (surface inconnue, 3 sucreries),
- Des groupes de tailles inférieures (**moins de 50 000 t de sucre**) notamment **Panda** groupe, qui cultive 59 000 ha (voir encadré page suivante), Gal agro (35 000 ha, deux sucreries) ou **Cygnét** (voir encadré).

²² Pour rappel, la surface moyenne de betterave sucrière cultivée par les agroholdings qui dispose de terres en propre est de l'ordre de 24 000 ha.

Les *agroholdings* sucrières et leur importance relative dans la production de sucre du pays

(source : Ukursugar – 2025)

Main sugar producers in Ukraine



	Number of factories	Average yearly production
Radekhiv Tsukor (Pfeifer&Langen)	6	500 000+
Astarta	5	up to 500 000
UPI-AGRO	2	up to 330 000
Teofipol sugar factory	1	110 000+
A'Spic Group	3	115 000+
Panda	1	50 000+
Shamraivski Tsukor	1	45 000+
Zelena Dolyna	1	up to 45 000+
Gals Agro	2	40 000
Cygnat	1	30 000+
Kraevyd	1	30 000+
I&U	1	25 000
UkrAgroCom	1	20 000+
Yuzefo-Mykolaevka	1	20 000+
Prizma	1	15 000
	28	

Ukursugar Data

La capacité d'adaptation intrinsèque des *agroholdings* dépend des surfaces en propre (ou louées) mais aussi des usines

A la fois propriétaire ou locataire (dans des proportions variables selon les *agroholdings*) des terres et disposant de ses usines en propre, les *agroholdings* ukrainiennes sont à même d'ajuster très rapidement leur surface betteravière et le niveau de leur production de sucre en fonction des conditions de marché (voir modalités d'ajustements des surfaces dans les encarts 2 et 3). Cela explique notamment pourquoi la filière a pu augmenter de 39% ses surfaces lors de la campagne 2023-24.

Cette capacité d'adaptation est d'autant plus forte que le nombre d'usines en fonctionnement fluctue. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'usines en activité a ainsi varié entre 23 et 40.

Propriété de groupes qui n'hésitent pas à ouvrir ou fermer des sucreries en cas de besoin, il est ainsi fréquent que des usines soient mises en veille pendant une campagne, avant d'être réactivées lors de la campagne suivante.

Quelle marge de manœuvre pour l'ajustement des surfaces betteravières ?

Cas de l'entreprise Panda

Bobov Gennady Borisovich, député depuis 2012 et 96^e fortune du pays en 2019, est le propriétaire, fondateur et gestionnaire du groupe Panda depuis sa création en 1999. Aujourd'hui, Panda est propriétaire de 59 000 ha de terres en propres (maïs, blé, orge, betteraves), et de trois sucreries (en plus de silos céréaliers) acquises progressivement et qui représentent des capacités de traitement industriel équivalentes à 7 500 t de betteraves par jour.

Sur la base de campagnes de 100 jours et d'un rendement moyen de 50 t/ha, le groupe peut donc traiter la production de 15 000 ha de betteraves en propre soit 25 % de sa surface (rotation sur quatre ans).

En considérant que l'entreprise souhaite augmenter sa capacité industrielle de traitement à 130 jours (sur la base du modèle d'Astarta et afin de réduire les coûts fixes usines calculés à la tonne de sucre ou de betterave), Panda aurait à traiter l'équivalent de 19 500 ha de betteraves. Un objectif parfaitement atteignable en réalisant des rotations sur trois ans.

D'autant que l'entreprise peut aussi s'approvisionner auprès de tiers si nécessaire .

Par ailleurs, certaines usines ont parfois fait l'objet de transactions, davantage pour les terres qu'elles apportaient que pour l'usine en tant que telle – un grand nombre d'entre elles étant très vieillissantes. Estimer le nombre exact d'unités toujours en état de fonctionner est ainsi un exercice difficile, d'autant que le conflit affecte les activités de maintenance de certaines d'entre elles.

Cygnat : un fonds de pension britannique qui loue des terres à plusieurs milliers de petits propriétaires terriens et qui pilote sa rotation en utilisant des EBITDA prévisionnels par hectare de culture

L'agroholding Cygnat cultive 30 000 ha dans l'ouest du pays. Elle possède deux silos céréaliers (100 000 t), une sucrerie (3 000 t/j), et 600 vaches laitières. Créé en 2012, l'entreprise est la propriété intégrale d'un fonds de pension britannique.

A l'exception de 228 ha en propre et 537 en bail long de 49 ans, l'intégralité des terres cultivées par Cygnat sont en location de courte durée avec de petits propriétaires. A ce titre, une équipe de 16 salariés, est spécifiquement dédiée à la négociation et au suivi des 12 000 contrats individuels de locations des terres. Chaque parcelle fait autour de 80 ha mais est en réalité constituée de petits lots (« plots » en anglais) qui font, au plus, 2 hectares. En moyenne et selon nos informations, les baux négociés par Cygnat sont d'une durée moyenne de 9,6 ans.

En pratique, le manager général de Cygnat questionne chaque année l'opportunité de faire tourner la sucrerie (qui n'a, par exemple, pas fonctionné en 2022). Son choix résulte directement de l'EBITDA prévisionnel par hectare qu'il peut escompter pour l'activité « sucre » (incluant la betterave et le fonctionnement de l'usine) : un indicateur qui est ensuite comparé aux autres activités et cultures (blé, maïs, soja, tournesol) de l'entreprise.

Dans les faits, il semble que la betterave ait la réputation d'être rémunératrice tous les 4 ans (et peu rémunératrice le reste du temps – voir pénalisante lors des années où l'usine ne tourne pas). En 2024, l'année s'annonçant bonne, il a été décidé d'acheter 20 % de betteraves supplémentaires auprès d'exploitations limitrophes : 9 contrats ont été ainsi passés avec des fournisseurs extérieurs. Un autre moyen d'augmenter son approvisionnement en matière première agricole lorsque cela s'avère rentable.

En cas de marché rémunérateur, les *agroholdings* ont un réservoir complémentaire par le biais de fournisseurs extérieurs

Selon les informations recueillies lors de plusieurs échanges réalisés avec des interlocuteurs du secteur sucrier ukrainien, les *agroholdings* peuvent – en sus d'ajustements de surfaces et/ou du recours à des contrats historiques avec de petits producteurs – faire appel à des producteurs indépendants supplémentaires. Ceux-ci peuvent représenter des exploitations de plusieurs milliers d'hectares mais également de très petites ou micro-exploitations. Ce dernier point est important car les statistiques visant à estimer le recours à ce type de fournisseurs extérieurs sont très variables...Selon l'USDA, qui ne semble recenser que les approvisionnements de betteraves issues de micro-exploitations (dont la taille ne dépasse pas quelques hectares tout au plus), celles-ci représenteraient entre 3 et 5 % des surfaces betteravières totales, mais si l'on inclut les entités plus importantes, comme le fait l'association nationale des producteurs de sucre d'Ukraine (Ukrsugar), ce pourcentage peut dépasser ponctuellement, et si la conjoncture économique y incite, 40 % (données 2025 suite à entretien).

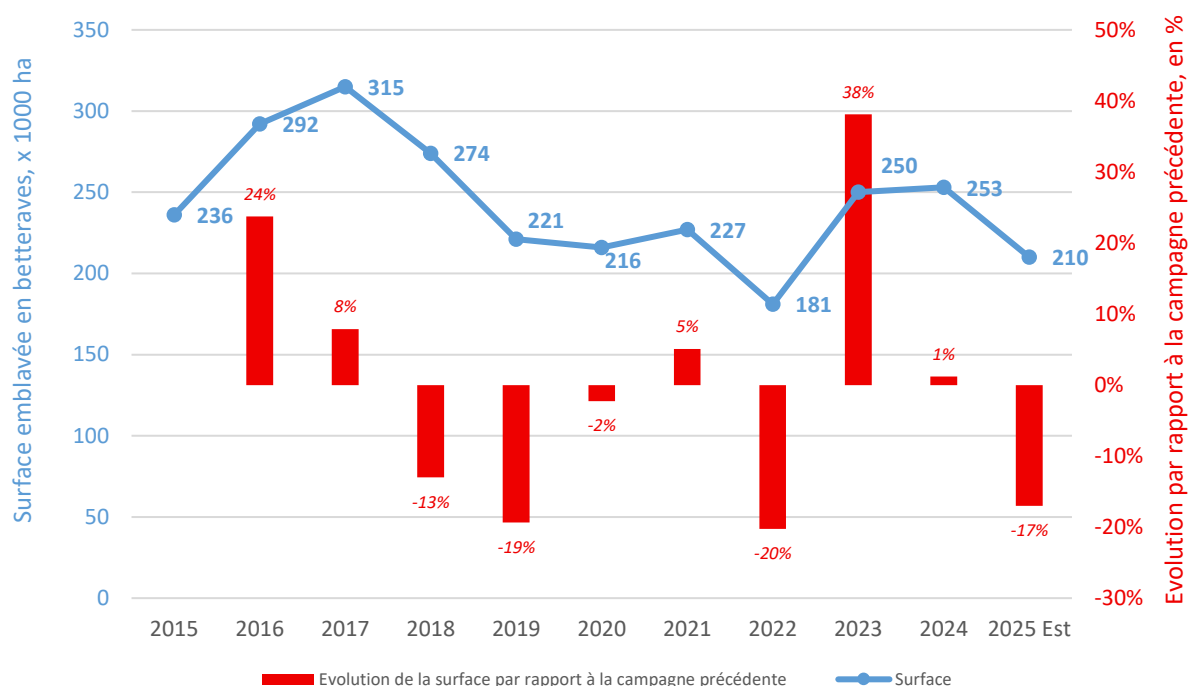
L'évolution de ce pourcentage est par ailleurs très variable dans le temps : un groupe comme UkrPromoInvest (UPI) transformait ainsi moins de 18 % de betteraves cultivées par des fournisseurs extérieurs en 2022 contre 60 % en 2024.

L'intérêt de ces fournisseurs extérieurs est double : augmenter la production lorsque les conditions de marché sont porteuses tout en allongeant la durée de la campagne des sucreries pour mécaniquement réduire le niveau des charges industrielles ramenées à la tonne de sucre produite.

De manière plus générale, ce recours ponctuel à des fournisseurs tiers donnent encore plus de marge de manœuvre aux acteurs sucriers pour ajuster leurs surfaces betteravières d'une campagne à l'autre. Le résultat est ainsi sans appel : une agilité extraordinaire pour s'adapter aux conditions de marché (graphique 3) : des variations de -20% ou +20 % se révélant somme toute assez habituelles. Une situation bien distincte de l'UE où, depuis la fin du système des quotas (2017), la plus forte variation de surfaces recensée d'une campagne à l'autre a été de -7 % (2025 vs 2024).

Graphique 3 : surface en betterave en Ukraine, et évolution

(source : d'après Ukr sugar)



Attirer des fournisseurs de betterave en les payant en sucre : un lien « contractuel » loin d'être anecdotique entre l'agroholding et son éventuel fournisseur de betteraves qui illustre la diversité de l'agriculture ukrainienne

Lorsqu'une agroholding se fournit en betterave auprès d'un tiers, le lien contractuel entre fournisseur (le planteur) et l'agroholding (la sucrerie) repose sur une tradition historique (également très répandue dans l'actuelle Russie) dans laquelle le fournisseur de betterave est partiellement rémunéré en sacs de sucre.

Dans la pratique, le planteur reçoit généralement 45 % du sucre contenu dans ses betteraves sous forme de sacs (un ratio qui peut faire l'objet d'une négociation pour les plus gros fournisseurs) la qualité de ces betteraves étant évaluées à réception (d'une manière similaire à ce qui existe en France). Ce taux peut par ailleurs grimper à 55 % si le planteur assure, à ses frais, le transport de la betterave.

En pratique, plusieurs choix s'offrent au planteur :

- récupérer les sacs de sucre qui lui appartiennent quand il le souhaite et sans frais de stockage par la sucrerie (tout du moins jusqu'à une date fixée contractuellement et qui correspond généralement au mois de juin)
- confier la commercialisation des sacs de sucre qu'il détient à la sucrerie,
- commercialiser lui-même ou par le biais d'un tiers indépendant les sacs de sucre qu'il détient.

Il est à noter que les opérateurs ukrainiens - en réponse à la grogne des sucriers européens qui ont vu les prix du sucre chuter dans l'UE en raison de l'afflux de sucre ukrainien - ont insisté sur le fait qu'une grande partie de cet afflux de sucre résultait de ventes massives réalisées par des vendeurs tiers de sucre mandatés par les planteurs. C'est d'ailleurs une des raisons qui a poussé - lors de l'instauration du contingent de sucre ukrainien vers l'UE en juin 2024 - la filière ukrainienne à demander et obtenir de son gouvernement, que les licences d'exportation ne soient octroyées qu'au seul sucre propriété des agroholdings (afin de montrer sa bonne volonté de réduire les effets délétères sur le marché européen).

La possibilité que le planteur de betteraves puisse récupérer des sacs de sucre n'est pas neutre. Beaucoup d'exploitations de quelques milliers d'hectare ne possèdent, en propre, qu'une minorité des surfaces qu'elles exploitent. Ces exploitations doivent donc convaincre parfois plusieurs centaines de petits propriétaires de leur confier la gestion de leurs terres.

La capacité à fidéliser les propriétaires de petites parcelles, à travers des baux attractifs, est un enjeu clé car la perte de ces « fournisseurs de terre » peut pénaliser et mettre en danger toute la structure.

Or, pour les plus petits propriétaires ruraux, les « babouchkas », qui peuvent représenter la plus grosse partie de ces propriétaires indépendants, recevoir un sac de sucre en juin (en complément du bail) est une tradition. C'est en effet à partir de juin qu'il faut que le cultivateur paye le stockage à l'usine de transformation. Autant dès lors en donner une partie aux « babouchkas », qui, à cette date, récoltent les fruits de leurs micro-parcelles et pourront, à peu de frais, les conserver sous forme de confitures.

Ce point est loin d'être anecdotique, et constitue un véritable « argument de vente » pour attirer des fournisseurs de betteraves, qui savent bien que la culture demande jusqu'à quatre fois plus de trésorerie qu'un blé. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit d'aller convaincre des fournisseurs dans les zones les plus sèches du pays (comme à l'Est du pays où opère par exemple l'agroholding Astarta).

3 Compétitivité de la filière ukrainienne

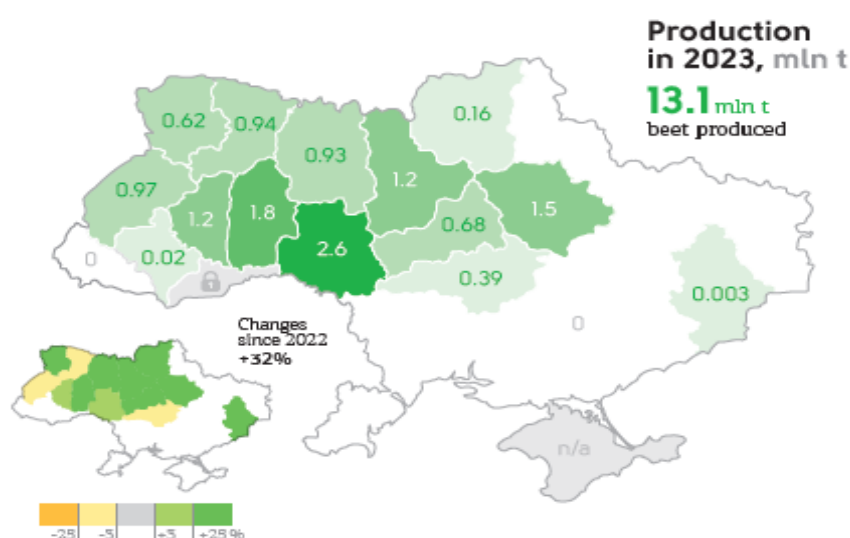
Compétitivité amont : des faibles rendements qui pénalisent les coûts de production

La betterave est presque exclusivement produite hors des zones de conflit sur des tchernozioms qui correspondent à des terres riches en humus (matière organique dont le carbone a été stabilisé).

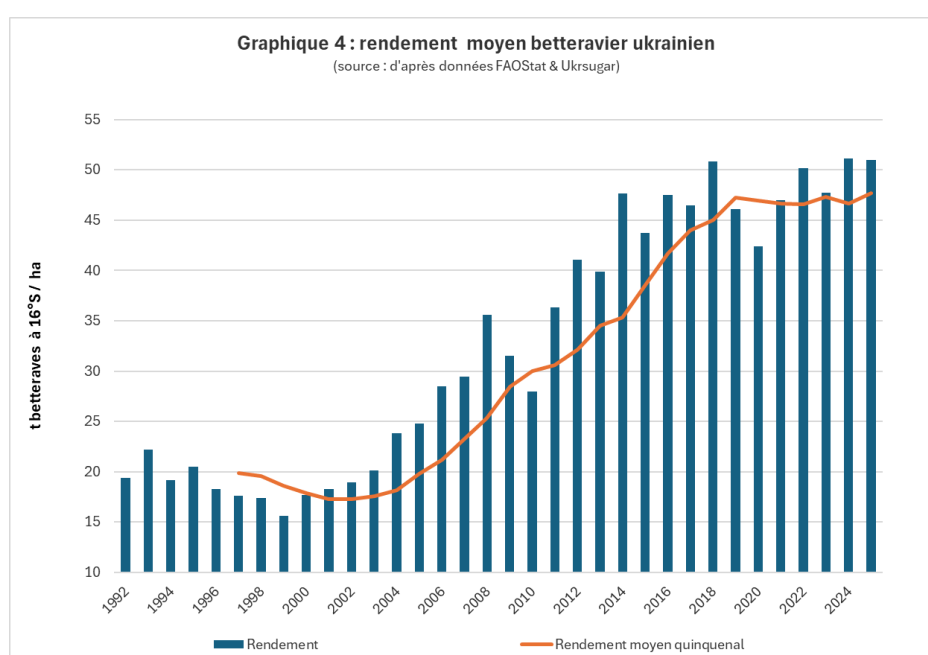
Si les rendements ont progressé entre 2000 et 2019, ils sont depuis en stagnation et atteignent 50 t/ha soit 60 % du rendement betteravier français.

Répartition géographique des surfaces betteravières ukrainiennes

Source : Crédit Agricole & Latifundist.com (2024)



Cette situation (rendement betteravier relativement faible et stagnant) n'est toutefois pas totalement « subie » et correspond, au moins en partie, à la recherche d'un équilibre où la valeur ajoutée est maximisée au regard du coût des intrants.



La productivité betteravière est par ailleurs affectée par le fait que :

- Les fermes ukrainiennes utilisent peu d'engrais : à la fin des années 2010, certaines estimations évoquaient des apports d'engrais inférieurs d'un tiers aux apports réalisés dans les fermes françaises. Quant à la fertilité des tchernozioms, elle pourrait être moins importante qu'on ne le pense : les récentes pratiques culturales (et le développement de la monoculture) ayant possiblement altéré leur potentiel. D'autant que les règles de propriété foncière du pays, où celui qui cultive la terre ne la possède pas mais l'utilise pour un temps, n'incite pas à une gestion durable des sols sur le long terme.
- Le changement climatique est particulièrement prégnant. Entre hivers doux (augmentant la pression en ravageurs), gels tardifs (jusque mi-mai) et faibles pluies de ces dernières années, la stagnation des rendements betteraviers trouve une partie de son explication dans l'évolution des conditions climatiques.
- Malgré son climat continental et le manque récurrent d'eau, l'irrigation n'est pas particulièrement développée en zone betteravière. En 2019, quelques 600 000 ha²³ disposaient d'un système d'irrigation fonctionnel : cette surface ayant vraisemblablement diminué depuis en raison notamment de la destruction du barrage de Nova Khakovka. A la veille de la guerre, le gouvernement souhaitait d'ailleurs en faire une priorité. D'un point de vue technique, d'éventuelles capacités d'irrigation ne semblent toutefois envisageables qu'à l'ouest du pays, la nappe phréatique, dans les zones betteravières de l'Est de Kiev, étant trop profonde (et trop faible en volume) pour envisager des investissements viables économiquement.

En revanche, les risques sanitaires ne constituent une menace pour la production betteravière à ce jour. Mais ils pourraient s'amplifier du fait du changement climatique. Toutefois, de très nombreux produits de protection des plantes sont disponibles. Selon la base de données mise à disposition sur la plateforme officielle du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles et du Ministère de la Transformation Numérique ukrainien²⁴, au moins 29 produits (dont plusieurs néonicotinoïdes, chlorpyrifos et bifenthrine) interdits dans l'Union européenne restent utilisés en Ukraine. Quant aux OGM et bien que les informations restent très difficilement vérifiables, (voire invérifiables) le pays n'utiliserait pas ce type de semences.

La taille importante d'une majorité des exploitations (avec des parcelles qui dépassent parfois les 100 ha) du pays permet généralement d'optimiser le recours à la mécanisation : le ratio (cheval vapeur (CV) par hectare) mesurant l'équipement mécanique des exploitations ukrainiennes atteint des niveaux sans commune mesure avec celui des exploitations de l'UE. A titre d'illustration, on passe de 0,14 CV/ha chez Cygnet à 2 CV/ha dans une exploitation betteravière de l'Aisne soit un facteur 1 à 15.

Le coût moyen de production betteravier dans les *agroholdings* pour la campagne 2024-25, avoisinerait les 2 000 EUR/ha, soit un tiers de moins qu'en France. Compte tenu du différentiel de rendement, le coût moyen de production betteravier ukrainien ramené à la tonne de betterave serait de 40 € environ contre un peu moins de 38 € en moyenne française.

²³ Pour information, on recensait quelques 2,6 Mha de surfaces irriguées sous l'ère soviétique.

²⁴ <https://eco.gov.ua/register/perelik-pesticidiv-i-agrohimikativ-dozvolenih-dlya-vikoristannya>



Sucre : une compétitivité qui surpasse celle des acteurs européens du secteur sucrier

Les coûts de *process* industriel permettant de transformer la betterave en sucre sont fortement dépendant des coûts de l'énergie. Sans surprise, le déclenchement de la guerre à grande-échelle en 2022 a fait bondir ces coûts.

Bien que la filière sucrière ukrainienne reste encore très dépendante du prix de ses importations en gaz naturel, elle travaille, comme ses homologues de l'UE, à limiter ses besoins. A titre d'exemple, un groupe comme Astarta annonce avoir réduit de 23 % son approvisionnement en gaz entre 2021 et 2022 en développant notamment la production de biogaz produit sur site industriel : cette production représentant 11 % de l'énergie utilisée par les sucreries du groupe sur cette période²⁵.

Malgré des campagnes courtes (80 à 100 jours le plus souvent), les coûts industriels seraient significativement plus faibles que dans l'Union européenne. Selon plusieurs experts (2025) et en s'appuyant sur les comptes d'Astarta (données 2022), les coûts de production de sucre ukrainien seraient compris dans une fourchette allant de 400 à 450 €/t sortie sucrerie : un niveau inférieur de 20 % au coût moyen de production dans l'Union Européenne²⁶.

Si l'on considère la zone déficitaire méditerranéenne (notamment le marché italien), le différentiel de 20% se maintient : la distance terrestre entre l'Ouest de l'Ukraine et le Sud de l'Italie étant identique à celle depuis la zone betteravière française.

Aux vues de tous ces éléments, la matrice AFOM est la suivante :

Filière sucre : forces, faiblesses, opportunités et menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
- Des structures qui produisent ET transforment la betterave - Des structures réactives capables de s'ajuster rapidement (signaux des marchés, éventuelles modifications réglementaires notamment) - Des structures massives qui ont plus facilement accès aux capitaux et aux économies d'échelle - Une main d'œuvre (agricole et en sucrerie) structurellement moins chère	- Un rendement betteravier inférieur aux niveaux des EM de l'Ouest de l'Europe - Des sucreries vieillissantes - Des incertitudes sur la qualité et traçabilité des contrôles ainsi que sur la propriété des terres arables - Des surfaces arables devenues improductives (terrains minés) - De très petites exploitations familiales – mobilisées pour la location ou mise en production de terres – qui nécessitent une importante présence « terrain » et n'engagent pas d'investissements productifs
OPPORTUNITES	MENACES
- Un potentiel de rendement qui semble encore insuffisamment exploité - Une porte d'entrée pour accéder à un marché européen rémunérateur - Des politiques de soutien permettant un accès facilité aux capitaux pour accompagner et moderniser les filières - Des agroholdings diversifiées et plus résiliente face aux aléas agricoles - Des infrastructures logistiques orientés « export en vrac » préexistantes	- Des bassins betteraviers en pleine évolution (principalement en raison du changement climatique) - Difficulté d'accès à une main d'œuvre qualifiée - Corruption encore très présente - Instabilité de l'approvisionnement énergétique des sucreries - Difficulté à trouver de la main-d'œuvre qualifiée - Possible baisse des rendements en cas d'application stricte de la réglementation phytosanitaire européenne

²⁵ Selon nos informations, l'approvisionnement énergétique des sucreries d'Astarta restent toutefois majoritairement assuré par le gaz (54 %), le fioul lourd (25 %) et le charbon (16 %).

²⁶ Tout comme pour les rendements betteraviers, cette différence de coûts industriels est multifactorielle et s'explique notamment par un faible investissement et amortissement, un faible coût d'entretien et de maintenance et un faible coût du travail.

4 Quel équilibre de marché en cas d'intégration de l'Ukraine en UE

Avec l'intégration de l'Ukraine, l'équilibre du marché européen « sucrier » va évoluer. Une situation qui appelle à se projeter sur les options disponibles pour équilibrer le bilan sans affecter l'équilibre offre/demande d'un secteur dont l'impact positif sur la balance commerciale européenne est conséquent.

Une modification de l'équilibre de marché européen

Pouvant passer d'une situation déficitaire à une situation excédentaire, le marché européen (UE-27) du sucre a, au cours des dernières années et en moyenne, été excédentaire. L'impact du secteur est toutefois très différent selon les termes du bilan considéré.

Sur la période 2020-21 à 2024-25, le marché européen fait en effet apparaître :

- Une balance commerciale déficitaire en sucre *tel quel*,
- Une balance commerciale excédentaire si l'on tient compte des « produits transformés contenant du sucre »²⁷.

Afin d'évaluer l'impact possible de l'intégration de l'Ukraine sur le bilan sucrier européen, des **projections** ont été réalisées à l'**horizon 2035** (à cette échéance, il est vraisemblable que l'intégration de l'Ukraine sera effective) en considérant **deux jeux d'hypothèses** :

Une production²⁸ ukrainienne de 2,5 Mt²⁹ : soit un niveau de production qui correspond au niveau « maximum raisonnable » pouvant être atteint sans procéder à de nouveaux investissements lourds en capital,

- Une production ukrainienne plus « **conservatrice** » de 1,75 Mt soit 70% de son « maximum raisonnable » en considérant qu'une baisse des rendements est possible suite i) à l'alignement du pays sur les standards de production européen et ii) au changement climatique qui est à l'œuvre.

Le bilan sucrier projeté à 2035 s'appuie par ailleurs sur les hypothèses complémentaires suivantes :

- Une consommation domestique de 1 Mt à l'horizon 2035³⁰
- Un débouché industriel destiné à la production d'éthanol dont le niveau est supposé inchangé par rapport à son niveau actuel (700 000 tonnes équivalent sucre).

Les résultats obtenus (tableau ci-dessous) montrent notamment :

²⁷ Cette terminologie regroupe notamment : les préparations contenant du sucre (boissons instantanées, gâteaux,...), les confiseries, biscuits, pâtisseries, céréales, boissons sucrées, glaces ou encore confitures et condiments.

²⁸ Pour la consommation, l'hypothèse retenue se base sur une consommation domestique ukrainienne de 1,35 Mt

²⁹ En considérant un rendement betteravier quinquennal moyen de 48 t betteraves à 16°/ha et un rendement d'extraction de sucre de 92%, les surfaces nécessaires à la production de 2,5 Mt sucre représente un peu plus de 350 000 ha soit une hausse de 100 000 ha (40%) par rapport aux surfaces betteravières emblavées en 2024 (253 000 ha).

³⁰ Pour rappel, la consommation domestique de sucre du pays atteignait 1,35 Mt avant le début du conflit. Selon Ukrtsukor, elle serait désormais (donnée 2024) de l'ordre de 900 000 tonnes

- L'**alourdissement très important du bilan sucrier européen** dans l'éventualité où la dynamique offre / utilisation du bloc (UE-27 + Ukraine) resterait similaire à la situation actuelle,
- La possibilité de limiter un tel alourdissement, en :
 - Développant les exportations pays tiers,
 - Faisant jouer un rôle de « tampon » au **débouché bioéthanol** (éthanol destiné à la carburation).

Projections du bilan sucrier européen (UE-27 + Ukraine) à horizon 2035

Source: ARTB

			Alourdissement du bilan AVEC COMPENSATION via					
			Alourdissement du bilan SANS COMPENSATION		Un développement du débouché bioéthanol		Un développement de l'exportation sur pays tiers	
			2035 (pleine capacité)	2035 (70% de capacités)	2035 (pleine capacité)	2035 (70% de capacités)	2035 (pleine capacité)	2035 (70% de capacités)
Stock initial			1 839 800	1 839 800	1 839 800	1 839 800	1 839 800	1 839 800
Production			18 095 258	17 345 258	18 095 258	17 345 258	18 095 258	17 345 258
Importations tel quel			1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
	ACP-PMA							
	CXL							
	Balkans, Moldavie							
	Amérique Centrale et Pays Andins							
	Afrique du Sud							
	nouveaux accords bilatéraux, droits plein,...)							
Importations dans les produits transformés			800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
TOTAL OFFRE			22 535 058	21 785 058	22 535 058	21 785 058	22 535 058	21 785 058
Sucre à destination des industries agro-alimentaires			13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000
Sucre hors industrie agroalimentaire			1 700 000	1 700 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000
	Chimie, Pharmacie, Cosmétique		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Bioéthanol		700 000	700 000	1 000 000	1 000 000	700 000	700 000
Exportations pays tiers			4 046 400	4 046 400	4 046 400	4 046 400	4 546 400	4 546 400
	tel quel		1 246 400	1 246 400	1 246 400	1 246 400	1 746 400	1 746 400
	sous forme de produits transformés		2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000
TOTAL DEMANDE			19 246 400	19 246 400	19 546 400	19 546 400	19 546 400	19 546 400
Stock fin			5 128 458	4 378 458	2 988 658	2 238 658	2 988 658	2 238 658

Le **développement des exportations pays tiers** semble toutefois très hypothétique dans la mesure où les marchés pour lesquels l'UE bénéficie d'un avantage concurrentiel géographique (Suisse, Norvège, Moyen-Orient, Maghreb mais aussi pays d'Asie centrale) sont déjà saturés. Il va dès lors falloir « batailler » sur le marché mondial. Et ce, avec une compétitivité prix bien inférieure à celle des grands acteurs du marché (Brésil en tête) que l'on soit ukrainien ou membre historique de l'UE-27.

Dans ces conditions, le **débouché bioéthanol** apparaît clé pour « absorber » tout ou partie de l'alourdissement du bilan. D'autant que cela permettrait de réduire les importations d'énergies fossiles de l'UE.

Une telle stratégie nécessiterait toutefois la définition d'un « cap clair » et des dispositions réglementaires sécurisant le débouché bioéthanol (cf. ci-après).

Au final, l'exportation vers des pays tiers ou l'accroissement du débouché bioéthanol sont des options séduisantes pour limiter l'alourdissement du bilan sucrier européen (UE-27 + Ukraine) : les stocks de fin de campagne augmentant de plus de 2 Mt sans cela. Ces options restent cependant très improbables en l'état.

Dans ces conditions, l'allègement du bilan pourrait - in fine - venir de la fermeture d'usines en UE-27 avec deux cas de figure possibles :

- Des fermetures localisées dans certains pays de l'Est en cas de disparition des aides couplées betteraves existantes,
- La poursuite des fermetures d'usines les moins compétitives dans le bassin méditerranéen ou en Europe de l'Ouest (possiblement en France) : un cas de figure d'autant plus réaliste que des distorsions de concurrence intra-européennes continueront d'exister.

5 L'éthanol en Ukraine : situation actuelle et perspectives

Décrite comme « prometteuse » par Oleksandr Batatin – ancien conseiller de Vitali Koval, ministre de l'agriculture entre septembre 2024 et juillet 2025 – la filière bioéthanol ukrainienne pourrait, dans la perspective d'intégration à l'UE, jouer un rôle structurant en permettant de réduire :

- les importations de gaz naturel et d'essence dont le transport routier est fortement dépendant,
- l'empreinte carbone du pays,
- l'impact déstabilisateur des hausses de production - que ce soit en céréales ou en betteraves – sur l'équilibre offre/demande du marché intégré UE-27 + Ukraine.

Selon l'association Ukrbioéthanol, cette filière compterait actuellement **17 distilleries** (même si certaines ont fait l'objet d'attaques et ne sont peut-être plus entièrement opérationnelles) qui ont produit l'équivalent de **180 000 t de bioéthanol** soit un peu moins de **2,3 millions d'hectolitres**³¹ en 2024³². A titre indicatif et en considérant un rendement de production de 45 hl/ha de betterave, la

³¹ En France, 1 tonne de betterave permet de produire, en moyenne, 90 à 100 litres d'alcool.

³² A titre de comparaison, la production UE-27 d'alcool agricole aurait atteint 64,4 Mhl en 2023 incluant 55,3 Mhl à destination des usages carburants, 4,9 Mhl pour les usages liés à la chimie et 4,2 Mhl pour les usages alimentaires. (Source: [ePure](#)).

production d'éthanol du pays représente **l'équivalent de 50 000 hectares** soit **24% des surfaces betteravières du pays**.

Un chiffre qui reste toutefois théorique : la production d'éthanol ukrainienne s'appuyant majoritairement sur des matières premières céréalières. Une situation qui interroge dès lors sur la capacité du pays à « absorber » une partie de son excédent betteravier par le biais du débouché éthanol bien que celui-ci soit amené à croître dans les prochaines années³³.

Une telle stratégie nécessiterait en effet la présence de lignes de production « betterave »³⁴ (et non pas « céréales ») au sein des distilleries existantes. Un investissement en capital non négligeable (de l'ordre de quelques millions d'euros) pour lequel la visibilité réglementaire et financière est impérative. Outre l'installation de ces lignes « betterave », la construction de nouvelles distilleries pourraient s'avérer nécessaire. Avec un coût unitaire de l'ordre de 20 à 30 millions d'euros - installations des capacités de stockage & cuveries incluses - voire plus si l'on tient compte des nouvelles normes et contraintes qui régissent le processus de production en Union européenne, de tels investissements semblent irréalistes.

Aucun investisseur – ukrainien ou étranger - n'a intérêt à se lancer dans la construction de nouvelles distilleries de 1^{ère} génération en Ukraine s'il ne bénéficie pas de sérieuses garanties quant à l'écoulement de sa production sur les 20 ans suivant leurs entrées en production. Une situation que la directive européenne « Energie Renouvelable III » est loin de garantir à ce jour³⁵.

Pour finir et outre les impacts sur la production européenne de sucre de betteraves, des impacts sur la production de **semences betteravières** sont également à prévoir et ce, avant même l'adhésion officielle de l'Ukraine à l'UE. Le marché européen de la semence betteravière devrait en effet intégrer une nouvelle donne dès la prochaine campagne suite à la décision des autorités européennes d'accorder l'équivalence UE aux semences de betteraves (en même temps que celles de tournesol, de colza et de soja) produites et certifiées en Ukraine.

Adoptée au mois de juin 2025, cette décision devrait se traduire par le renforcement de l'autonomie européenne en semences betteravières. Celle-ci repose jusqu'à présent sur les seules productions françaises et italiennes qui sont soumises à des pressions sanitaires / climatiques fortes aujourd'hui.

³³ Cette croissance du débouché domestique est liée à la mise en place d'un mandat d'incorporation de 5% dans les essences depuis le 1er mai 2025.

³⁴ Pour rappel, la production d'éthanol à partir de betteraves peut se faire par le biais :

- de « jus vert » (jus de betteraves disponible en sortie de diffusion) lors de la campagne de récolte,
- des « égouts pauvres » et/ou de sirops en intercampagne (ces matières fermentescibles étant stockables).

³⁵ La révision des termes de référence de cette directive lors de l'année 2026 pourrait toutefois modifier la donne.

Filière CÉRÉALES & OLÉAGINEUX

Dans le paysage agricole ukrainien, les filières céréalières et oléagineuses représentent un enjeu économique majeur. À elles seules, ces filières ont contribué en 2021 à 67 % de la valeur ajoutée totale du secteur agricole (28,0 M€ contre 7,3 M€ soit 18% pour les filières animales). Les volumes produits ont progressé de façon exceptionnelle ces dernières années, tirés vers le haut par un développement de l'exportation.

1 État des lieux des filières céréales et oléagineux en Ukraine

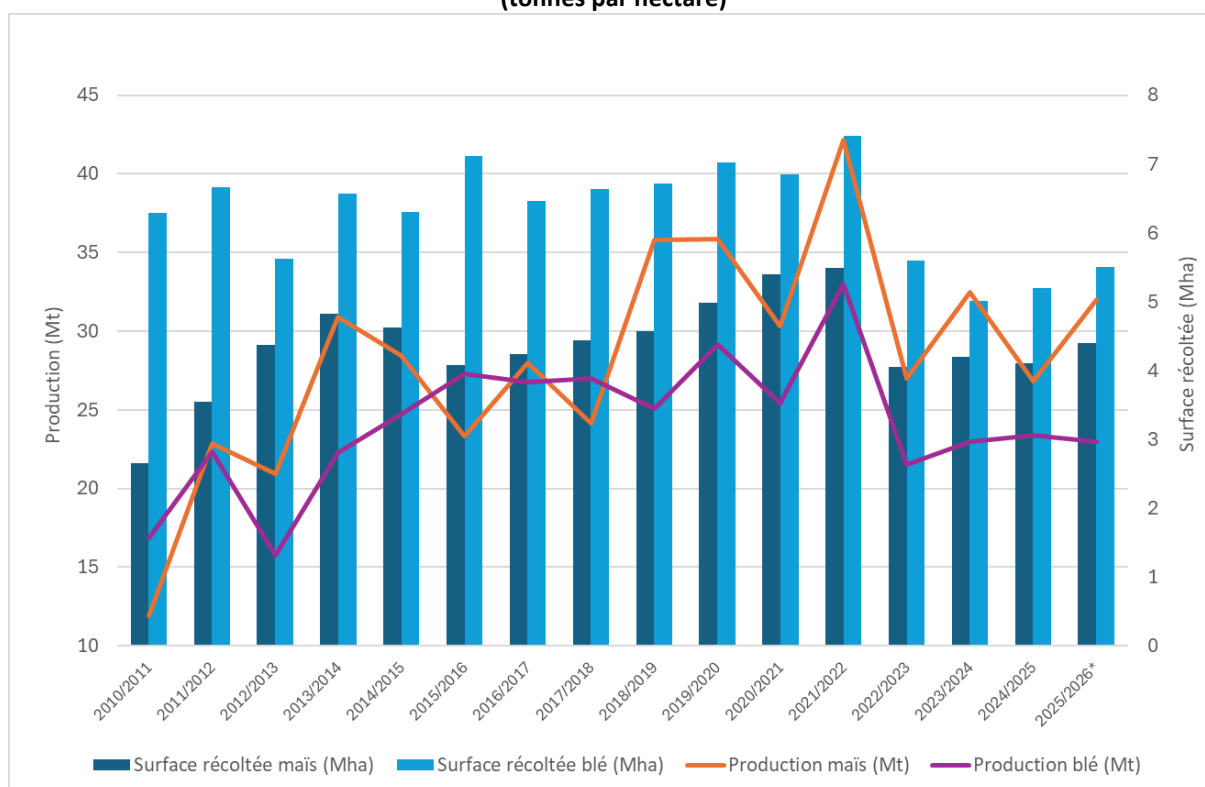
1.1 Essor exponentiel de la production de céréales en Ukraine

Avec une superficie agricole de 42,7 Mha à 45,7 Mha (prairies incluses), dont environ 33 Mha de terres arables selon les estimations satellitaires – (données avant conflit), l'Ukraine figure parmi les principaux contributeurs à la production de céréales et d'oléagineux en Europe. Le développement de ces productions et de l'exportation a principalement reposé sur la spécialisation d'entreprises capitalistiques très éloignées des standards de l'Union européenne, caractérisées notamment par de très grandes surfaces cultivées et tournées vers l'export.

Les principales cultures de céréales - en volumes produits - sont le blé, le maïs et l'orge. Le blé et le maïs ont connu un développement significatif ces dernières années : + 93 % pour le blé et + 252 % en volume pour le maïs entre 2010 et 2021 selon les données officielles, tirées par le développement exponentiel des exports. Pour le maïs, cet essor a résulté de l'amélioration des rendements combinée à la hausse de l'assolement, respectivement + 20 % et + 57 % en 10 ans. Pour le blé, le développement de la production a principalement reposé sur la progression des rendements, les surfaces récoltées ayant été stables sur la période (autour de 6 Mha).

La production d'orge n'a pas profité de la même dynamique et a relativement peu évolué depuis le début des années 2000 (en moyenne 9,6 Mt sur la période 2000-2010 et 8,5 Mt la décennie suivante). Comme pour les autres céréales, les rendements ont progressé. Néanmoins les surfaces récoltées ont significativement reculé au profit d'autres cultures (- 40 % entre 2010 et 2021). Contrairement au blé et au maïs, l'orge n'a pas bénéficié du développement de l'export comme relai de croissance.

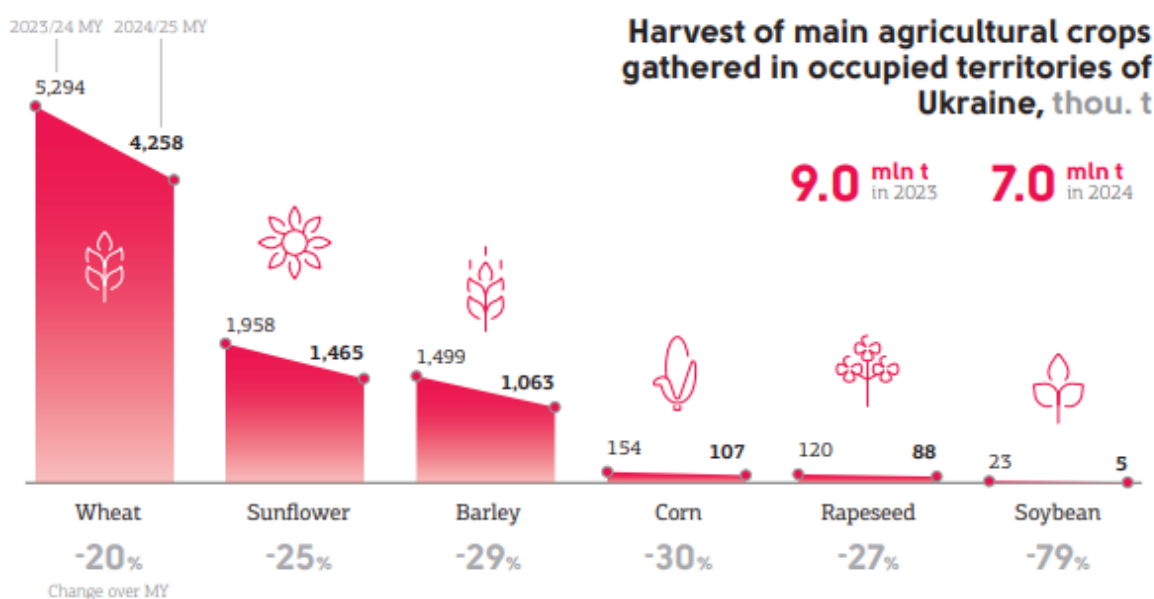
Evolution des surfaces (milliers d'hectares) et de la production (millions de tonnes) et des rendements (tonnes par hectare)



Source : ABCIS d'après USDA 2025

Le déclenchement de la guerre à grande-échelle en février 2022 a entraîné une baisse notable de la production agricole, notamment à l'Est du territoire, faisant retomber les volumes produits à 21,5 Mt pour le blé, 27,0 Mt pour le maïs et 6,1 Mt pour l'orge - contre respectivement 33,0 Mt, 42,1 et 9,9 Mt sur la campagne 2021/22. Ce recul des volumes produits est principalement lié à l'inaccessibilité de certaines terres – environ 4,5 millions d'hectares de terres arables en zone occupée (Crédit Agricole & Latifundist.com (2024)) – ayant conduit à la baisse des surfaces récoltées : - 24 % pour le blé, - 26 % pour le maïs et - 27 % pour l'orge. La destruction partielle des infrastructures logistiques de transport et de stockage, la hausse des coûts des intrants et la mobilisation de la main-d'œuvre agricole expliquent eux-aussi ce recul.

Évolution des volumes récoltés en zone occupée (1 000 tonnes)



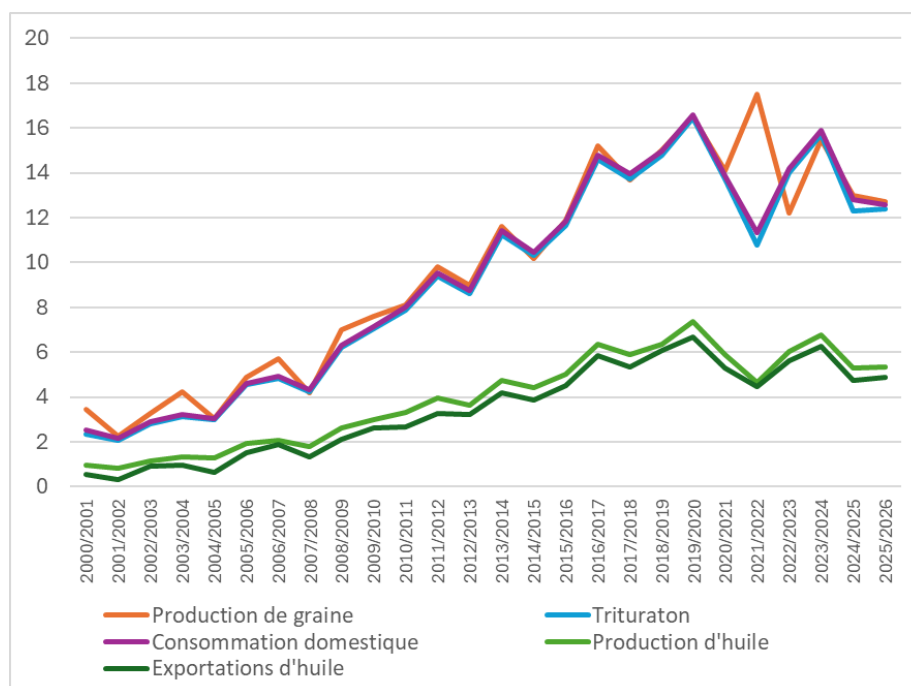
Source : Crédit Agricole & Latifundist.com (2024) d'après ukrstat.gov.ua, customs.gov.ua

Ces productions n'ont pour l'instant pas retrouvé leur niveau d'avant conflit. Sur la période 2023/25, les volumes ont reculé de 21 % pour le blé, 17 % pour le maïs et 35 % pour l'orge par rapport à la moyenne 2019/21.

1.2 Evolution récente des cultures oléagineuses

L'Ukraine est un producteur notable de tournesol, et dans une moindre mesure de colza et de soja. La production de tournesol a suivi la même tendance que le blé et le maïs, mais de façon plus récente. En effet, elle a surtout progressé à partir des années 2010 : + 116 % entre 2010 et 2021. La trituration est le principal débouché de cette culture (plus de 90 % de la production). La production d'huile et de tourteaux est tirée par l'export, avec des volumes exportés qui s'alourdissent d'une campagne à l'autre et qui stimulent la production de graines.

Evolution de la production et de l'utilisation du tournesol (en Mt)

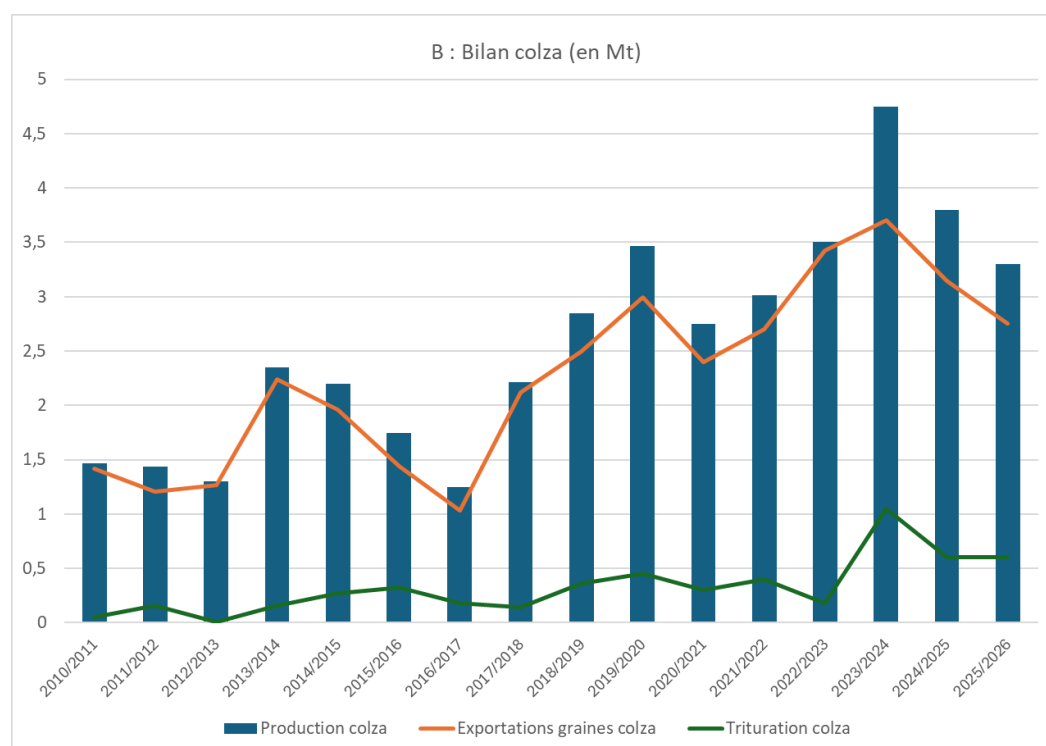
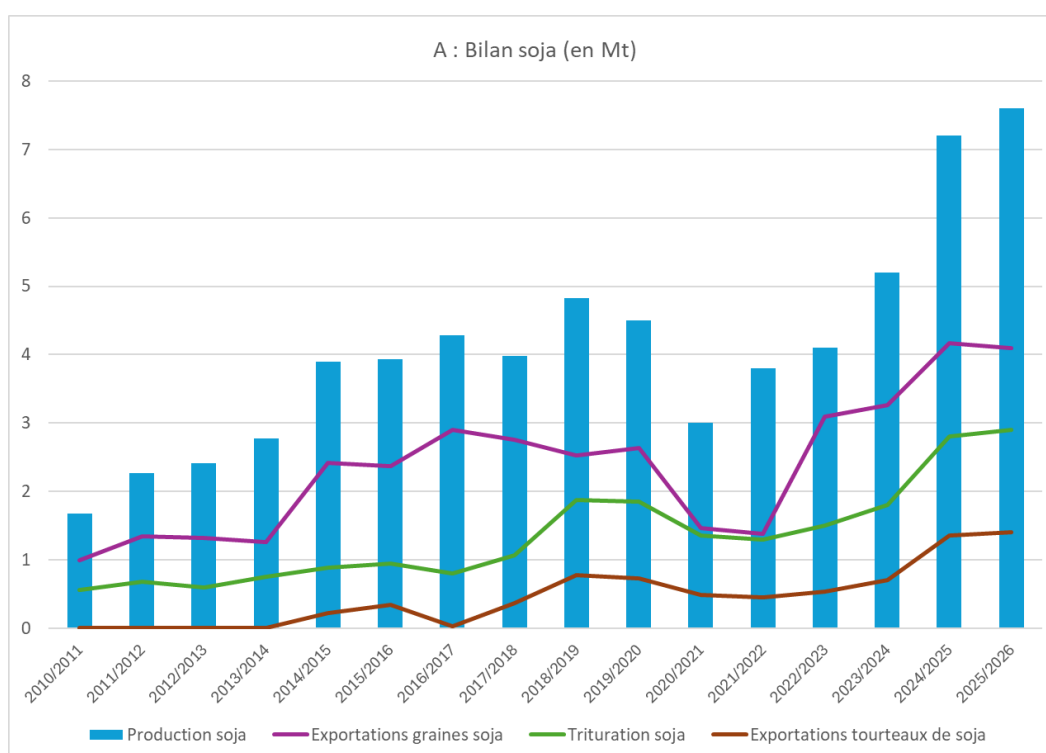


Source : ABCIS d'après USDA

La production de soja s'est également développée de façon récente en Ukraine. Ce n'est qu'à partir de 2010 que cette culture a gagné en importance dans le paysage agricole ukrainien, grâce à l'accroissement des surfaces et à l'amélioration des rendements, respectivement +189% et +48% entre 2010 et 2024, portant la production à 7,2 Mt en 2024. Les principaux débouchés pour ce produit sont l'export et la trituration. Contrairement à la graine de tournesol, qui n'est que très peu exportée à l'état brut, la graine de soja est principalement exportée telle quelle (60% de la production en moyenne depuis 2010). Les tourteaux de soja produits se partagent entre le marché domestique et l'export. La campagne 2024/25 a néanmoins marqué un tournant sur le marché du soja, avec une hausse significative de la transformation de graines (2,5 Mt), portant les volumes de tourteaux et d'huile de soja exportés à des niveaux record. Cette hausse s'explique par des difficultés d'approvisionnement en graines de tournesol au niveau des outils de transformation, les producteurs ayant fait de la rétention à la vente dans l'attente de prix plus rémunérateurs, incitant les transformateurs à se tourner vers le soja.

La production de colza a évolué de façon moins linéaire, avec une variabilité inter campagne relativement élevée (entre 1,3 Mt et 4,8 Mt depuis 2010). En cause des rendements relativement hétérogènes d'une année sur l'autre, alors que les surfaces cultivées progressent (+56% depuis 2010). Contrairement aux autres oléagineux, la trituration de colza est peu développée (13 % de la production en moyenne sur la dernière décennie). L'exportation du produit brut constitue de loin le premier débouché pour cette culture.

Evolution de la production et de l'utilisation de soja (A) et de colza (B) en millions de tonnes



Source : ABCIS d'après USDA

L'impact du conflit sur la production d'oléagineux a été très différent de ce qu'on a observé pour les céréales. Pour les trois cultures d'oléagineux étudiées, les surfaces récoltées n'ont pas reculé de façon significative avec la guerre. Elles ont même augmenté pour le colza, passant de 1,0 Mha en 2021 à une moyenne de 1,4 Mha entre 2022 et 2025. Même constat pour le soja avec des surfaces multipliées par

deux entre 2021 et 2025. Seul le tournesol a vu ses surfaces récoltées reculer (5,7 Mha en 2022 contre 7,1 Mha en 2021). Néanmoins, les surfaces moyennes sur la période 2022-2025 sont proches de celles observées entre 2018 et 2021, respectivement 6 Mha et 6,8 Mha. Les volumes produits ont ainsi été multipliés par deux pour le soja, ils ont progressé de 9 % pour le colza et ont reculé de 26 % pour le tournesol entre 2021 et 2025 (donnée récolte tournesol estimée en 2025).

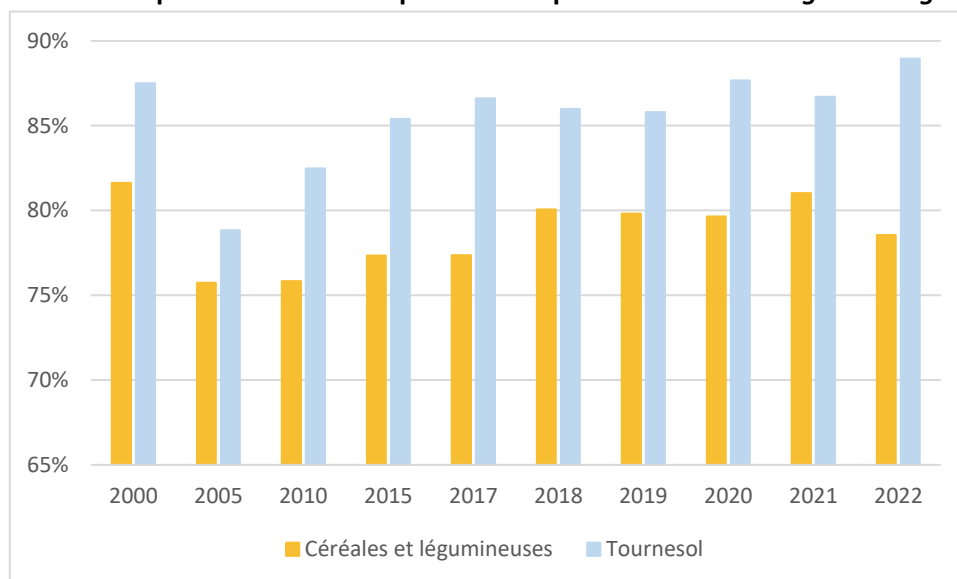
La production de céréales et d'oléagineux s'étend sur l'ensemble du territoire ukrainien, avec toutefois une spécialisation plus marquée dans certains oblasts situés au centre du pays, notamment Kirovohrad, Odessa, Mykolaïv, Soumy, Kharkiv et Tchernihiv, où les grandes cultures occupent une place prépondérante dans l'activité agricole et où leur production se développe. Le tournesol est très présent dans les zones de steppe du Sud et du Sud Est du pays.

En 2024, les cinq premiers oblasts en surfaces cultivées – Odessa (8,2 %), Dnipropetrovsk (8,2 %), Kirovohrad (7,3 %), Poltava (7,3%) et Vinnytsia (6, %) – représentaient 38 % de la surface nationale consacrée aux grandes cultures. En termes de volumes produits, on observe une spécialisation plus poussée des zones de production en fonction de la culture. La production de blé est concentrée dans les oblasts d'Odessa, de Vinnytsia, de Dnipropetrovsk, de Kirovohrad et de Mykolaïv (40 % de la production). Cela est également vrai pour le maïs dont la production se concentre au nord de l'Ukraine (Tchernihiv, Poltava, Tcherkassy) et pour le tournesol (40% de la production assurée par cinq oblasts : Kirovohrad, Poltava, Dnipropetrovsk, Sumy et Vinnytsya).

C'est moins le cas pour le soja et le colza, avec un partage de la production plus homogène entre oblasts et des zones de production qui s'étendent davantage à l'Ouest du pays. Ces éléments peuvent en partie expliquer que ces productions aient moins souffert du conflit en termes de surfaces cultivées et de volumes produits.

En effet, à la suite de l'invasion russe, les oblasts de l'Est du pays totalement ou partiellement occupés ont vu leurs surfaces cultivées reculer de façon significative : -20% pour le blé, -25% pour le tournesol, -30% pour le maïs entre les campagnes 2023/25 et 2024/25.

Part de la production réalisée par les entreprises familiales et *agroholdings*



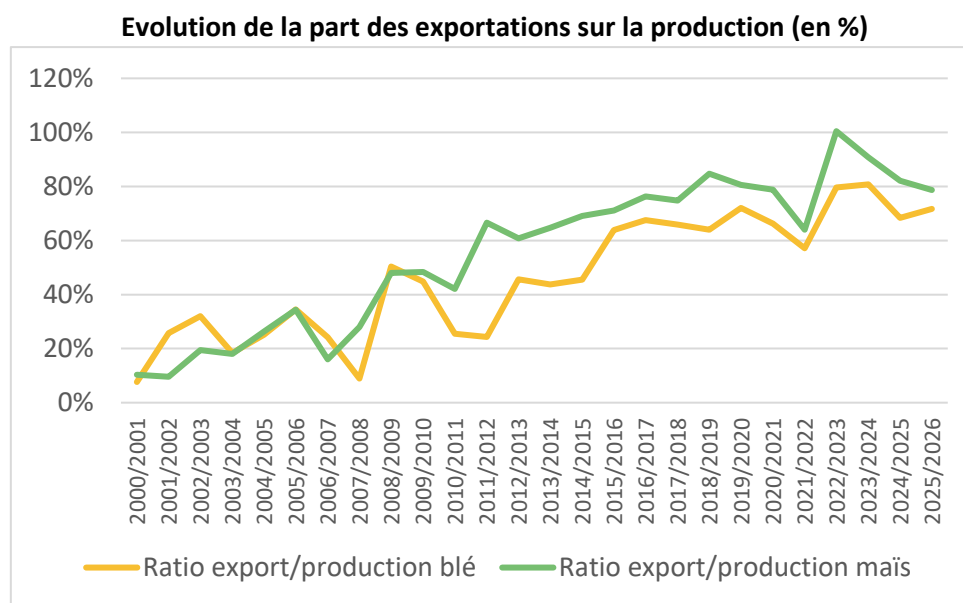
Source : ABCIS d'après SSSU 2023

La figure précédente met en évidence l'évolution de la part de la production agricole réalisée par les entreprises familiales et les *agroholdings* en Ukraine entre 2000 et 2022, pour deux catégories : céréales et légumineuses d'une part, tournesol d'autre part. On observe une tendance générale à la consolidation du rôle des grandes structures agricoles, particulièrement marquée pour le tournesol dont la part de production effectuée par ces entreprises est élevée, oscillant autour de 85 à 90 % sur la période. Pour les céréales et légumineuses, la progression est plus modérée mais néanmoins significative : autour de 75% au début des années 2000 contre 80 % à partir de 2018. Ces dynamiques traduisent le poids croissant des *agroholdings* dans les filières à plus grande valeur ajoutée – tournesol pour l'huile – tandis que les plus petites exploitations conservent une place importante mais plus variable dans les cultures céréalières.

2 L'Ukraine, un acteur incontournable sur les marchés mondiaux des matières premières

L'exportation est depuis plusieurs années devenu un débouché majeur pour les principales cultures produites sur le territoire et a, dans le même temps, constitué un moteur pour la production de céréales et d'oléagineux. Cette activité a généré plus de 11 milliards d'euros en 2023 (Crédit Agricole & Latifundist.com (2024).

L'Ukraine est largement excédentaire pour les principaux produits végétaux qu'elle exporte, avec un taux d'auto-provisionnement supérieur à 200 % pour le blé et le maïs (depuis 2014 et 2011). Concernant l'huile de tournesol, la production est deux à trois fois plus élevée que la consommation domestique selon les campagnes. L'autosuffisance de l'Ukraine n'a cessé de progresser et atteint des niveaux très élevés : 349 % pour le blé et 520 % pour le maïs en 2024, offrant un surplus exportable conséquent. En moyenne depuis 2015, 69 % des volumes de blé produits sont exportés, 80 % pour le maïs et 75 % pour le tourteau de tournesol et 92 % pour l'huile (USDA, 2025). A titre de comparaison, les deux principaux exportateurs européens de blé – France et Roumanie – avaient en 2023 un taux d'auto-provisionnement de respectivement 199 % et 222 % (375 % pour le Canada, 121 % pour l'Union européenne, 163 % pour les Etats-Unis et 235 % pour la Russie). Ces niveaux d'autosuffisance s'expliquent aussi par le repli de la consommation intérieure, consécutive à la crise démographique à laquelle est confrontée l'Ukraine depuis le déclenchement du conflit.



Ces disponibilités colossales en céréales, et dans une moindre mesure en oléagineux, ont permis à l'Ukraine de renforcer sa position sur la scène internationale. Sur la campagne 2023/24 les exportations ukrainiennes de tourteau et d'huile de tournesol représentaient respectivement 46 % et 41 % des exportations mondiales, contre 64% et 58% sur la campagne 2010/11. Les exportations ukrainiennes de colza représentaient quant à elle 21 % du commerce mondial en 2023/24 (13% en 2010), 15 % pour le maïs (5% en 2010), 8 % pour le blé (3% en 2010), 8% pour l'orge (18% en 2010) et 2% pour la graine de soja (1% en 2010) (Crédit Agricole & Latifundist.com (2024).

L'Ukraine exporte majoritairement des produits à l'état brut (blé, maïs, graine de soja et de colza). Seul le tournesol fait l'objet d'une transformation quasi systématique, lui permettant d'exporter des produits à plus grande valeur ajoutée (huile et tourteaux). Néanmoins, la valorisation du soja semble se développer, comme en témoigne la hausse des volumes de graines triturés (33% de la production en 2010 contre 39% en 2024, avec un pic à 45% en 2020) et des volumes de tourteaux exportés depuis la campagne 2024/25 (respectivement +56 et +93%).

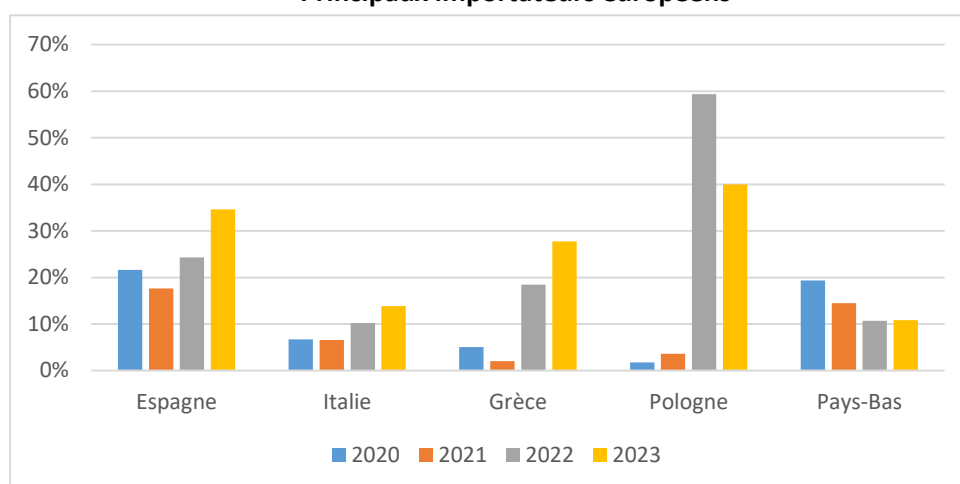
Ce déploiement de l'exportation s'est appuyé sur les choix stratégiques des exploitations familiales et des *agroholdings* qui ont adopté un schéma - en termes de structure et d'organisation - leur permettant d'optimiser et d'exploiter pleinement les potentialités du territoire, et ainsi de produire de grandes quantités de matières premières, compétitives par rapport à leurs concurrents européens. Cette activité, par les bénéfices dégagés, a constitué un moteur de développement pour les entreprises de première génération.

L'Ukraine exporte principalement vers les marchés d'Europe et d'Asie, en particulier vers les pays du Moyen-Orient et la Chine, et, plus récemment, de façon significative vers l'Afrique du Nord (Trade Monitor Data, 2025). Les exportations ukrainiennes de céréales vers l'Algérie sont passées de 645 000 tonnes en 2022 à 1,5 Mt en 2024. L'Ukraine a su se positionner sur le marché algérien suite à la perte partielle de ce marché par la France.

Depuis 2022, ses exportations de céréales vers le marché européen ont fortement progressé, en particulier pour le blé. Ce développement a été impulsé par les mesures de libéralisation temporaire

et totale des échanges déclenchées par l'Union européenne en soutien à l'Ukraine, qui ne concernaient, dans les faits, que des produits agricoles. L'Espagne est le plus gros importateur de blé et de maïs ukrainien de l'UE. Il convient de préciser que la forte hausse des exportations de céréales vers la Pologne ne reflète pas une augmentation des achats polonais à destination de leur marché intérieur. Ces volumes correspondent en réalité à des flux de transit : au début du conflit, l'Ukraine a dû se tourner vers des corridors terrestres pour assurer la continuité de ses exportations, et une part importante de ces céréales a ainsi transité par le territoire polonais (autour de 12 Mt de céréales sur la période 2022-2023 selon la Commission européenne) avant d'être réexportée vers d'autres destinations.

Part des importations de céréales ukrainiennes sur les importations totales de céréales (en %) - Principaux importateurs européens



Source : ABCIS d'après TDM 2025

En 2024, l'Ukraine était en valeur le 3^e partenaire de l'UE pour ses importations de produits agricoles, derrière le Brésil et devant les États-Unis. La balance commerciale de l'Union européenne s'est nettement dégradée depuis 2022. En 2024, l'Union européenne a importé pour une valeur de 13 094 millions d'euros de produits agricoles ukrainiens contre des exportations d'une valeur de 3 634 millions d'euros, selon les données publiées par la Commission européenne en 2023. En valeur, les principaux produits exportés par l'Ukraine en UE sont les céréales, les graines d'oléagineux et cultures protéiques et les huiles végétales, respectivement 34 %, 23,6 % et 23 % de la valeur en 2024.

Cette analyse de l'activité exportatrice de l'Ukraine souligne la dépendance structurelle de l'Ukraine vis-à-vis des exportations, et pose la question de la durabilité d'un tel système dans un contexte économique, géopolitique et commercial en perpétuelle mutation. L'Ukraine s'est au fil du temps construit une position majeure sur les marchés mondiaux des matières premières. Cela a reposé sur sa capacité à répondre à la demande internationale par le développement de sa production, tout en proposant des produits à des prix compétitifs qui entrent en concurrence avec les exportateurs historiques du territoire européen.

3 Les facteurs de compétitivité de la filière ukrainienne

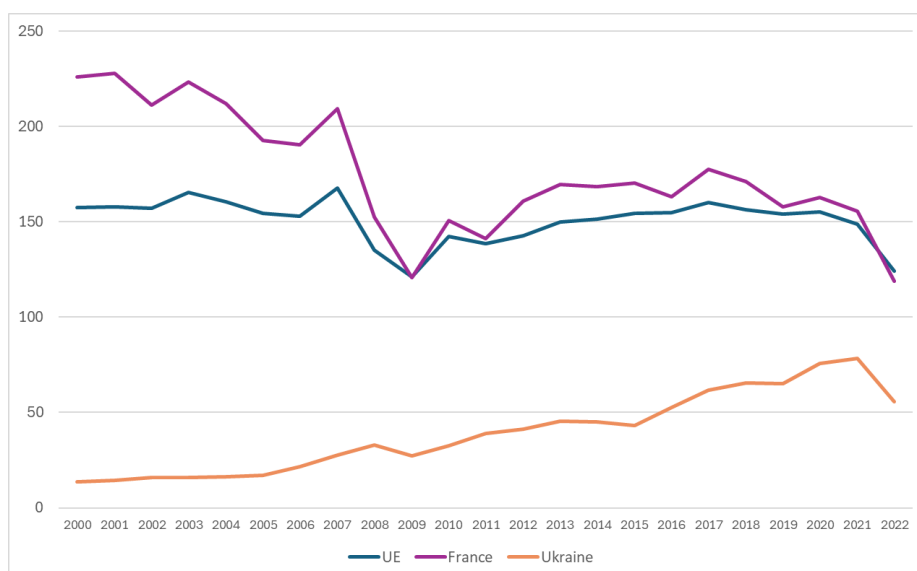
3.1 Facteurs naturels

Les conditions agro-climatiques favorables de l'Ukraine constituent un levier naturel de productivité, permettant aux exploitations agricoles de maintenir de bons niveaux de rendement tout en conservant

des coûts de production relativement compétitifs. Toutefois, dans un contexte de forte croissance de la demande internationale, ces atouts territoriaux ont montré leurs limites. Pour soutenir l'intensification de la production, l'utilisation d'engrais minéraux et de fertilisants s'est elle-aussi intensifiée. Le développement des conduites culturales en monoculture, qui appauvrissent les sols, augmentent la pression des ravageurs et le risque de maladies culturales, a conduit à une hausse de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'utilisation d'engrais minéraux a par exemple été multipliée par plus de 9 entre 2000 et 2021, atteignant un pic historique en 2021 (2,9 Mt). En 2000, seules 22 % des surfaces étaient fertilisées contre environ 91 % depuis 2017. La dose moyenne appliquée a elle aussi fortement évolué, passant de 13 kg/ha en 2000 à 142 kg/ha en 2021, se rapprochant des standards européens (SSSU, 2023). Le maïs et le blé sont les cultures les plus consommatrices (30 % et 23 % en 2023), suivies du tournesol (19 %) et du colza (13 %) (Crédit Agricole & Latifundist.com (2024).

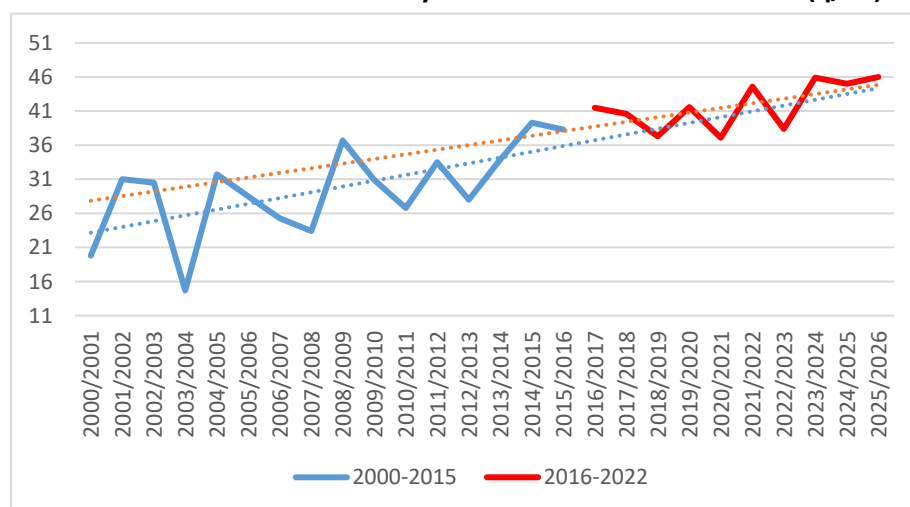
L'utilisation de fertilisants en Ukraine reste néanmoins à des niveaux bien inférieurs à ceux observés en France et dans l'Union européenne comme l'illustre la figure ci-dessous.

Consommation de fertilisants (kg/ha de SAU arable), 2000–2022 : comparaison UE–France–Ukraine



Source : ABCIS d'après données Banque Mondiale

Évolution des rendements moyens annuels du blé en Ukraine (q/ha)



Source : USDA 2025 et SSSU 2023

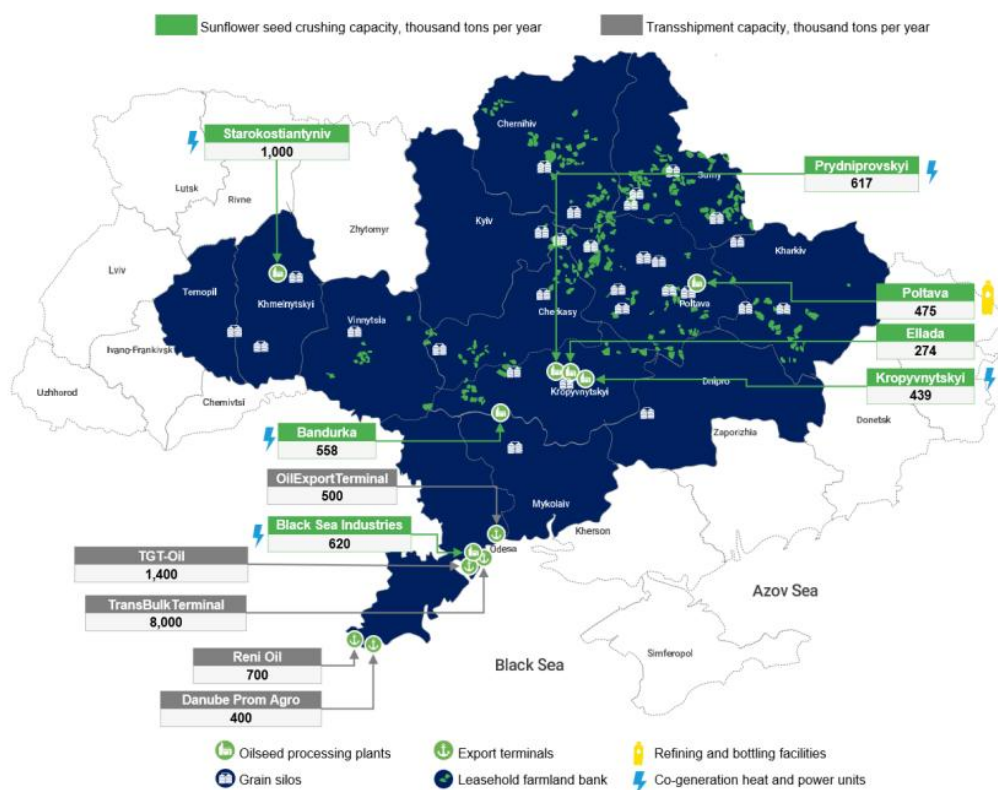
3.2 Facteurs économiques et stratégiques : illustration au travers de l'agroholding Kernel

Les structures qui produisent et exportent dans le domaine des céréales et des oléagineux présentent une organisation productive particulièrement efficace, qui contribue à la réduction des coûts de production.

Parmi les *agroholdings* ukrainiennes spécialisées dans les secteurs des céréales et des oléagineux on peut citer Kernel, Agroprosperis, NIBULON, Vitagro ou encore AGR Group et HarvEast Holding. L'agroholding Kernel est le premier producteur et exportateur de céréales en Ukraine et leader mondial de la production et l'exportation d'huile de tournesol (5% et 8% de la production et des exportations mondiales).

En 2022, Kernel exploitait 363 000 hectares, produisait plus de 3 Mt de céréales et oléagineux, employait 12 000 personnes, possédait environ 1000 tracteurs, autour de 500 moissonneuses-batteuses, 3 500 wagons à céréales dirigés vers les ports et deux terminaux en eaux profondes (capacité de manutention annuelle de 8,8 Mt). Les surfaces cultivées se répartissent sur une large zone géographique, illustrant l'organisation des *agroholdings* en conglomérats d'entreprises.

Cartographie des infrastructures logistiques de Kernel en 2025



Source : Rapport financier 2025 - Kernel

Kernel opère dans pas moins de sept secteurs d'activité : la production de graine jusqu'à la distribution d'huile de tournesol en assurant tout le processus de transformation, la production et la commercialisation de céréales, le stockage de céréales, ou encore leur transport vers les ports. Les céréales et oléagineux produits sont stockés dans les nombreux silos de stockage du groupe - d'une capacité de 2,4 Mt – et répartis sur l'ensemble du territoire ukrainien, au plus proche des cultures. Kernel dispose de la plus grande flotte ferroviaire privée du pays, lui permettant d'assurer un flux régulier de produits depuis ses silos vers les ports.

Spécialisée dans la production et le commerce d'huile de tournesol, Kernel possède huit moulins à huile d'une capacité de traitement de 3,5 Mt de graines de tournesol par an. Ces derniers sont répartis sur la ceinture Nord-Sud du pays. Ces outils de transformation, associé aux infrastructures logistiques et portuaires du groupe lui ont permis de devenir le leader mondial des exportations d'huile de tournesol (15% des exportations mondiales en 2022).

La gestion efficace d'une exploitation de telle dimension repose sur un haut niveau de numérisation et de technologie de précision, comme évoqué dans la partie 2.2. Kernel a investi dans des machines de haute technologie (collaboration avec l'entreprise HORSCH) pour les travaux de culture. Chacune couvrant environ 3 500 hectares par an – amortissement à l'hectare optimisé – et étant équipée d'outils numériques de pointe permettant de déterminer les fenêtres agronomiques optimales et ainsi d'améliorer les rendements.

3.3 Organisation de l'aval des filières céréales et oléagineux : du stockage jusqu'aux ports

Avant la guerre, la capacité de stockage de l'Ukraine s'élevait à environ 57 Mt. Celle-ci est tombée à 41,4 Mt en 2024, conséquence de la destruction partielle ou totale d'infrastructures durant le conflit (données non disponibles pour les zones occupées) (Zakharchuk, O., et al. 2025).

Capacité de stockage et nombre d'unités par région (1000 tonnes)

Region	Number of granaries (as of March 2024)	Total grain storage capacity (as of March 2024), thousand tonnes	Grain storage capacity increased, decreased (+;-) compared to 2022 to March 2024, thousand tonnes	Gross harvest of grains and pulses in weight after processing in 2023, thousand tonnes
Western regions of Ukraine				
Chernivtsi	11	≈264	+30	755
Ivano-Frankivsk	15	580	+35	881
Zakarpattia	7	≈700	+20	308
Lviv	42	1,200	+85	1,771
Ternopil	56	2,000	+170	2,856
Volyn	33	1,100	+192	1,372
Rivne	25	1,100	+73	1,270
Northern regions of Ukraine				
Zhytomyr	52	1,400	+50	2,418
Kyiv	≈70	2,800	+40	3,783
Chernihiv	≈75	3,300	+240	4,900
Sumy	≈49	2,600	-31	3,574
Central regions of Ukraine				
Cherkasy	67	2,800	+90	4,475
Khmelnyskyi	75	3,400	+300	3,700
Vinnytsia	104	4,400	+230	4,992
Kirovohrad	92	3,600	+50	3,992
Poltava	107	5,500	+240	5,277
Eastern regions of Ukraine				
Kharkiv	≈64	2,200	-490	2,466
Donetsk	-	-	-	-
Luhansk	-	-	-	-
Southern regions of Ukraine				
Dnipropetrovsk	90	3,000	-101	3,397
Mykolaiv	≈60	3,500	+10	2,413
Odesa	≈90	5,100	+50	4,048
Kherson	-	-	-	-
Zaporizhzhia	-	-	-	383
Total	≈1,184	≈41,400	1905	59,031

Source : APK d'après données du SSSU

La chaîne de valeur du stockage, à la distribution et à l'exportation est en très grande majorité détenue par des acteurs privés. Selon APK-Inform, la part des entrepôts de stockage de céréales certifiés appartenant à l'Etat s'élevait à 12% en 2012, soit une capacité de stockage publique de 5,5 Mt, le reste étant privatisé. Alors que les outils publics sont généralement peu modernes ou moins bien entretenus, les infrastructures de stockage des *agroholdings* sont quant à elles modernes, de grandes capacités et très bien reliées aux chaînes exportatrices.

Concernant la transformation des graines, l'Ukraine possède une capacité de trituration de 22 Mt par an, qui devrait être portée à 25 Mt à court terme avec la construction de nouveaux outils d'extraction (OEP). A ce jour, selon le ministère de la Politique agricole ukrainien, les usines de transformation d'oléagineux ne fonctionnent qu'à 65% de leur capacité et l'objectif du gouvernement est d'augmenter ce taux à 80%. Pour cela il pourrait mettre en place une taxe sur les exportations de colza, de façon à promouvoir la transformation de la graine en Ukraine et stimuler ainsi la création de valeur ajoutée. La mise en place d'une telle politique vient également en anticipation de la fin du libre accès au marché de l'Union européenne qui devrait réduire les volumes qui y sont exportés.

4 Structure des coûts de production

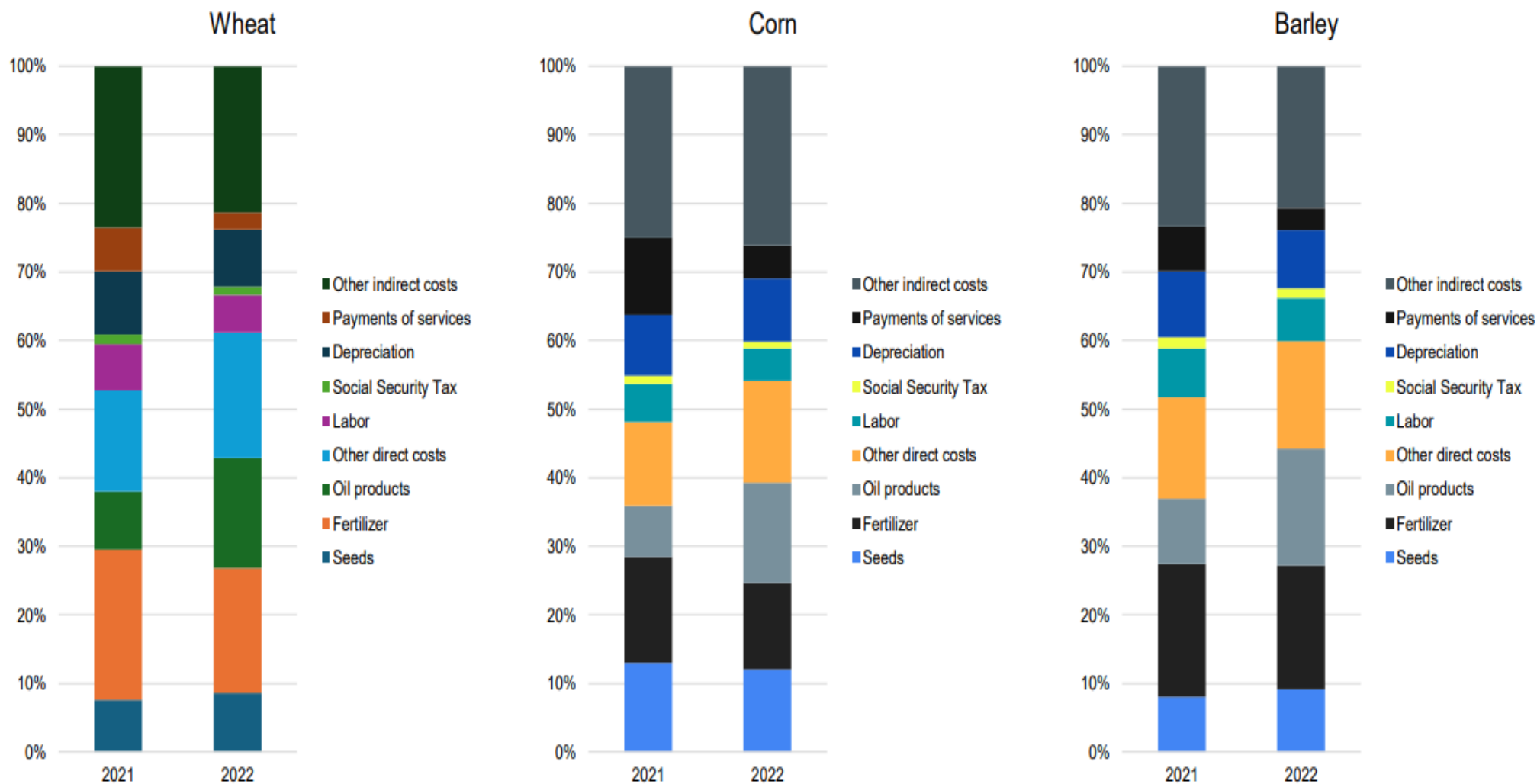
Le poste qui pèse le plus dans le coût de production est l'achat de fertilisants minéraux, qui représentait 21 % des charges opérationnelles en 2017. Au sein de l'Union européenne, pour les exploitations spécialisées en blé, ce poste représentait en moyenne 22 % des charges opérationnelles en 2017 (21 % en France) (Commission Européenne, 2019). Bien que ces chiffres ne soient pas rigoureusement comparables, ils indiquent que l'intensification de l'utilisation d'intrants en Ukraine a conduit à une augmentation de cette charge.

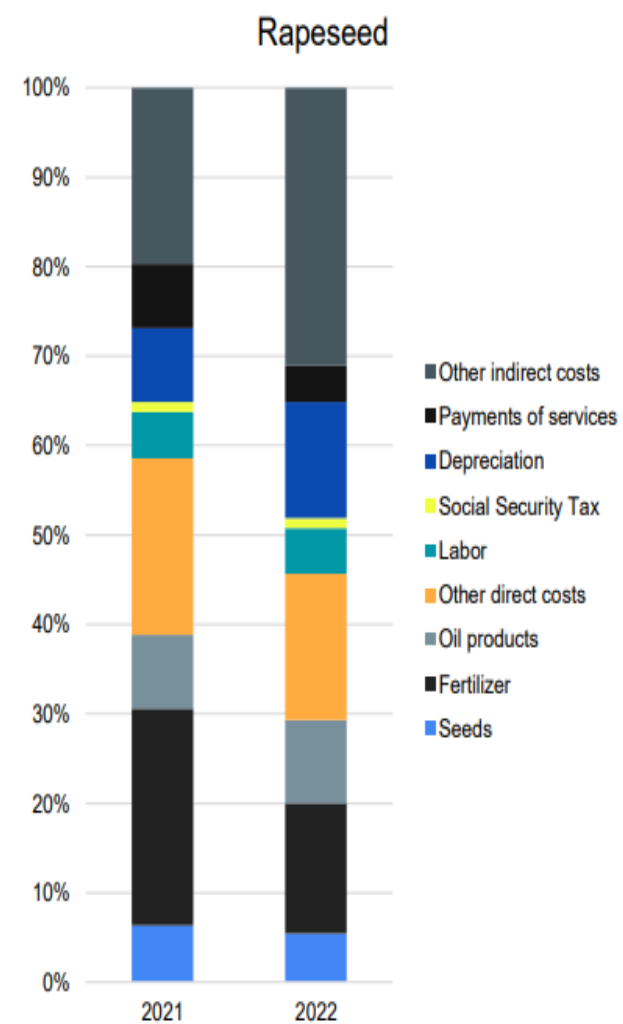
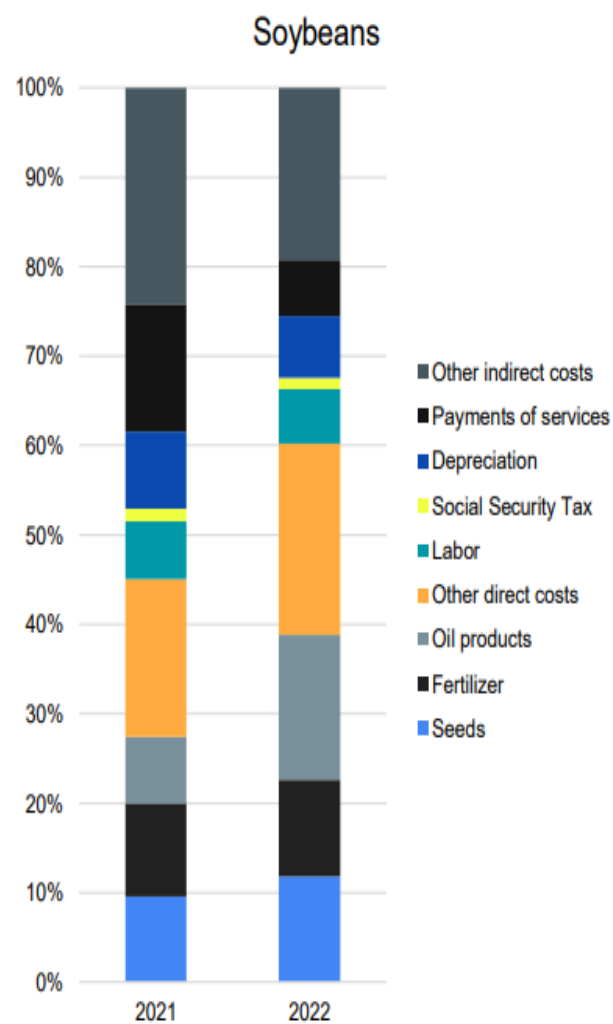
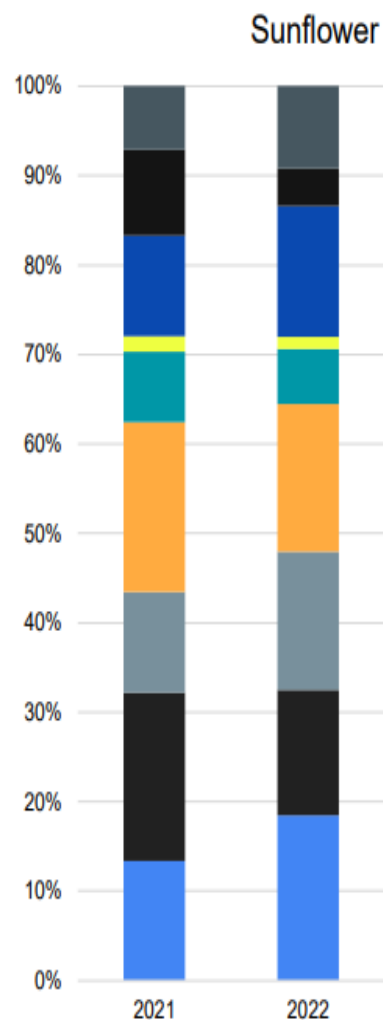
La location de terres constitue également une charge importante (10,5 % des charges opérationnelles) par rapport à ce que l'on observe au sein de l'UE. Cela est directement lié à la structure des exploitations qui sont fortement dépendantes au foncier, en particulier pour les *agroholdings* qui louent presque l'intégralité des surfaces qu'elles exploitent. Les coûts locatifs à l'hectare restent néanmoins très faibles en Ukraine, la pratique du paiement en nature est également régulièrement employée (Régnier E., et Catallo., 2024).

Les charges de main d'œuvre ont régulièrement progressé ces dernières années. En 2021 elles représentaient 6,8 % du coût de production contre 5,0 % en 2017. Elles pèsent relativement peu dans le coût de production total.

Structure du coût de production des céréales, comparaison 2021/2022

Source : [Kyiv School of Economics](#)



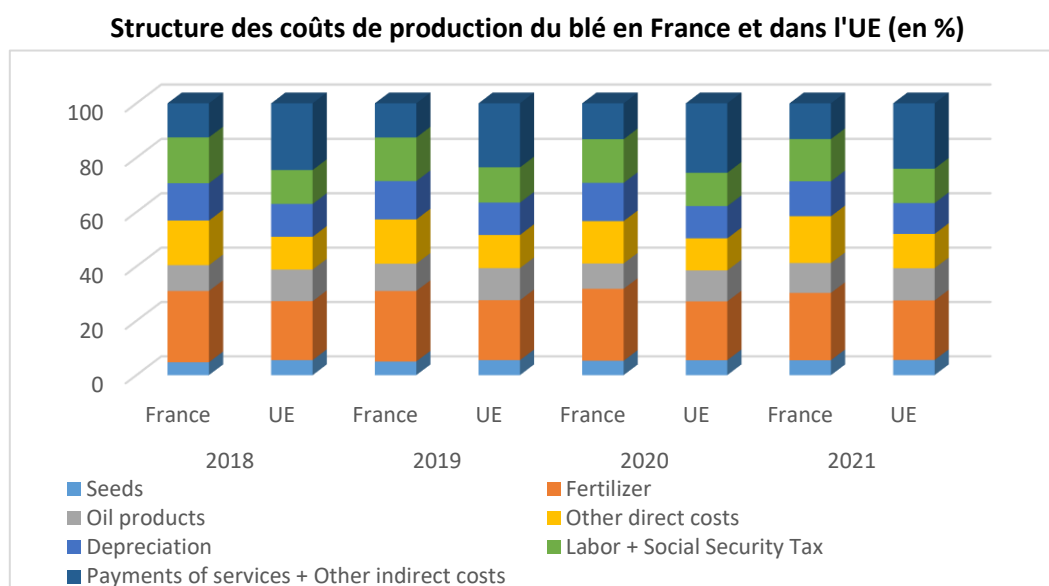


Les graphiques ci-dessus montrent l'évolution de la structure des coûts de production pour le blé, le maïs et l'orge entre 2021 (avant-guerre) et 2022 (après invasion). Pour les céréales, on observe que la part des carburants croît sensiblement en 2022, conséquence directe de l'augmentation des prix de l'énergie et de la dépendance accrue au transport routier et la baisse du transport fluvial. Malgré l'explosion des prix mondiaux, la part relative des engrais se stabilise, voire recule légèrement. Cela peut traduire une stratégie de priorisation de ce poste dans l'allocation des dépenses. Les postes liés à la logistique, aux services et aux coûts annexes (« autres coûts indirects ») progressent, reflétant l'impact des détours logistiques, du stockage plus long et des surcoûts d'exportation. Enfin, la part de la main-d'œuvre évolue peu.

Concernant les trois cultures d'oléagineux, la part des carburants a augmenté en 2022, pour les mêmes raisons que les céréales. Pour le tournesol et le colza, on observe une baisse claire de la part des engrais dans les coûts totaux reflétant certainement une stratégie d'optimisation face aux coûts élevés et aux difficultés d'approvisionnement. Pour le soja, culture moins exigeante en intrants azotés, la part des engrais était déjà plus faible et reste globalement stable. La part des semences reste similaire d'une année à l'autre, confirmant que ce poste reste incompressible. La main-d'œuvre n'a pas évolué de façon significative. Enfin, les coûts liés aux services (travaux par tiers, maintenance, conseil) et aux indirects (logistique, stockage, assurances) progressent, ce qui témoigne de l'impact structurel de la guerre sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

4.1 Analyse comparative de la structure des coûts de production du blé en Ukraine, en France et dans l'UE

La structure des coûts de production du blé dans l'UE et en France a été établie à partir des données disponibles sur le site de la Commission européenne. Des regroupements de postes ont été réalisés afin de pouvoir la comparer à celle de l'Ukraine.



Source : ABCIS d'après les données de la Commission Européenne

La comparaison de ces trois structures de coût montre l'importance du poste « fertiliser » (engrais + produits phytopharmaceutiques) dans les charges opérationnelles. Ce poste représentait en moyenne 23% du total en UE et en France, ordre de grandeur similaire en Ukraine. Le poids de ce poste dans le

coût de production révèle une vulnérabilité commune aux fluctuations des prix mondiaux des intrants, d'autant plus marquée en France et dans l'UE où leur utilisation est plus intensive.

Le poste des semences occupe une place relativement modeste dans l'ensemble des zones étudiées, autour de 5–6 % en France et dans l'UE, contre près de 10 % en Ukraine.

Le poids des carburants et produits pétroliers (« Oil products ») est légèrement plus élevée en Ukraine qu'en France ou dans l'UE, pouvant s'expliquer par une mécanisation plus poussée.

Les écarts les plus marqués apparaissent cependant sur le coût du travail. En Ukraine, la main-d'œuvre (« labor ») et les cotisations sociales (« Social Security Tax ») représentent moins de 10 % du total, tandis qu'en France et dans l'UE, ce poste atteint entre 12 et 17 % selon les années. Cela reflète un différentiel structurel de coût du travail, bien plus élevé en Europe occidentale. Cet élément constitue un facteur de compétitivité pour les filières végétales ukrainiennes.

Enfin, les services et coûts indirects constituent un autre facteur différenciant, avec un poids dans le coût de production plus important en Ukraine. Néanmoins, l'absence de détails pour ce regroupement de coûts rend son analyse délicate.

4.2 Rentabilité des filières céréales et oléagineux

Au niveau des entreprises patronales et *agroholdings*, les prix de vente des céréales et légumineuses sont passés de 9 €/t en 2000 à 135 €/t en 2022 (+1342%). Pour les cultures oléagineuses les prix ont connu une flambée encore plus importante, multipliés par trois sur la même période. Cette hausse spectaculaire a aussi concerné les *households* avec un prix pour les céréales et légumineuses qui a été multiplié par 10 entre 2000-2021 pour atteindre 114 €/t. Pour les oléagineux le prix atteignait 300 €/t en 2021 contre 23 €/t en 2000. L'essentiel de ces hausses a été enregistré entre 2005 et 2010 sous l'effet de la crise économique de 2008, puis en 2019 lorsque les prix des matières premières ont flambé sous l'effet de la hausse de la demande chinoise (reconstitution de son cheptel porcin suite à la crise de la fièvre porcine africaine) et de la crise sanitaire du COVID-19.

L'Ukraine s'est depuis plusieurs années imposée comme un acteur incontournable sur les marchés des matières premières agricoles. Les filières céréalières et oléagineuses se sont développées de façon à optimiser et exploiter pleinement les avantages naturels du territoire.

Les structures ukrainiennes qui assurent l'essentiel de la production de matières premières - qu'il s'agisse des grandes entreprises familiales de première génération ou des *agroholdings* - très différentes des standards européens en termes d'organisation et de dimension, ont permis à l'Ukraine de développer sa production de façon très rapide et d'occuper une position majeure dans les échanges internationaux. Si l'écart de compétitivité prix entre les matières premières ukrainiennes et européennes s'est un peu réduit récemment, il n'en demeure pas moins significatif et pèse dans les choix des importateurs.

La compétitivité des filières céréales et oléagineux ukrainiennes repose sur plusieurs leviers structurels : un coût de main-d'œuvre nettement inférieur aux standards européens, un haut niveau de mécanisation et l'utilisation de technologies de pointe, l'intégration verticale et horizontale des *agroholdings* qui leur permet de réaliser d'importantes économies d'échelle, ainsi que l'exploitation de vastes surfaces réduisant les coûts à l'hectare.

5 Analyse des potentiels de production

5.1 Évolution des rendements

Comme évoqué précédemment, le développement des productions de céréales et d'oléagineux en Ukraine a en partie reposé sur une amélioration continue des rendements. Entre les périodes 2010-2014 et 2020-2024, les rendements ont progressé de :

- 9,5 % pour l'orge
- 5,8 % pour le blé
- 1,8 % pour le colza
- 8,6 % pour le soja
- 4,4 % pour le maïs

Évolution des rendements moyens en Ukraine (en tonnes par hectare)

	RENDEMENT MOYEN 2010-2014	RENDEMENT MOYEN 2015-2019	RENDEMENT MOYEN 2020-2024
BLE	3,23	3,99	4,22
MAÏS	5,66	6,56	6,85
ORGE	2,37	3,16	3,46
TOURNESOL	1,82	2,26	2,24
COLZA	2,13	2,72	2,77
SOJA	1,92	2,20	2,39

Source : ABCIS d'après USDA

Bien que les rendements se soient nettement améliorés, ils demeurent, pour certaines productions, en deçà des niveaux européens. Pour certains produits, le différentiel de rendement est conséquent. C'est principalement le cas de l'orge (-1,42 t/ha en moyenne depuis 2020), du blé (-1,31 t/ha) et dans une moindre mesure du colza (-0,41 t/ha). Concernant le soja et le maïs, les rendements ukrainiens sont dans les standards européens. Enfin, le rendement de tournesol en Ukraine surpasse la moyenne communautaire (+0,21 t/ha). Ces éléments suggèrent l'existence d'une marge de progrès pour les rendements ukrainiens, en particulier pour les céréales – à l'exception du maïs – et pour le colza.

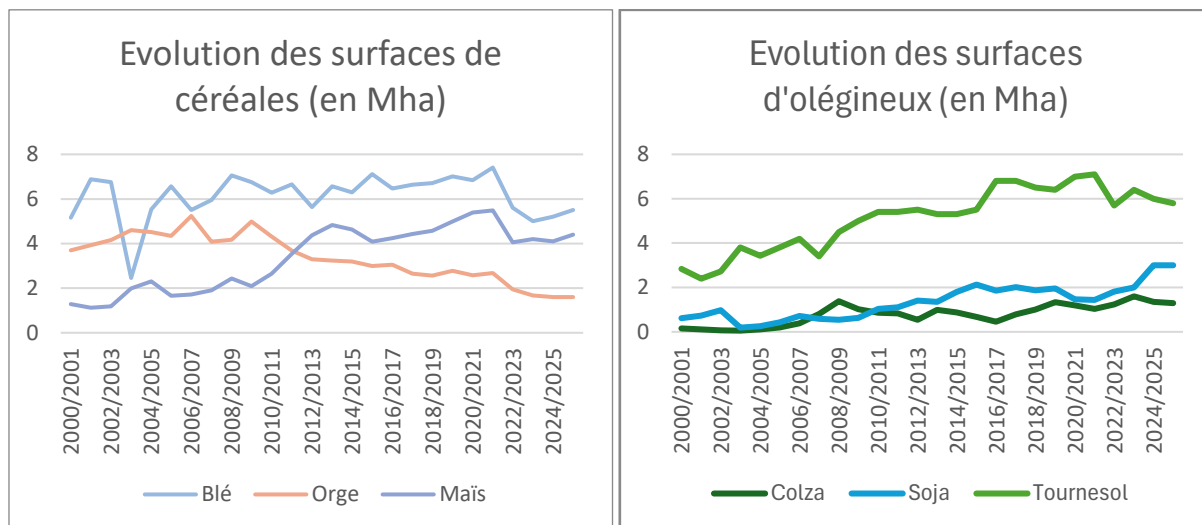
5.2 Évolution récente des surfaces cultivées

L'augmentation des surfaces a également contribué au développement des productions végétales. Concernant les céréales, les surfaces ont néanmoins relativement peu progressé entre 2015 et 2021, voire ont reculé. C'est le cas pour l'orge qui a perdu 10,7 % de sa surface entre 2015 et 2021. Les surfaces de blé ont progressé de façon modeste (+ 4,1 %). Le maïs a connu une hausse significative sur la période (+34,3 %).

Avec le déclenchement du conflit, les surfaces céréalières ont reculé sans pour l'instant parvenir à retrouver leurs niveaux d'avant-guerre. Pour les oléagineux, la dynamique a été toute autre. Les surfaces, en progrès depuis le début des années 2000, sont restées haussières en dépit du conflit : +92,0 % pour le soja et +40,4 % pour le colza entre 2015 et 2025. Le tournesol fait exception et enregistre des surfaces en recul de 5,5 % sur la période.

Evolution des surfaces de grandes cultures (en millions d'hectares)

Source : ABCIS d'après USDA



6 Estimation du potentiel de développement des filières céréales et oléagineux

À l'échelle d'un territoire, le volume produit résulte principalement des surfaces récoltées et des rendements moyens, éventuellement multiplié par l'intensité de récolte (si zones à récoltes multiples), et modulé par la composition des cultures. Dans cet exercice de projection, nous retiendrons comme leviers d'évolution des productions végétales les rendements et les surfaces récoltées.

Dans les deux scénarios proposés ci-dessous, nous posons l'hypothèse que les territoires actuellement occupés par la Russie ne seront pas restitués à l'Ukraine d'ici 2035. L'accroissement des surfaces totales ne constituera donc pas un levier de développement pour les productions végétales. Les projections réalisées se baseront sur une disponibilité en surfaces cultivables constante d'ici 2035, similaire aux surfaces réellement cultivées sur la campagne 2025/26, soit au total 21,6 Mha selon l'USDA, pour le blé, l'orge, le maïs, le tournesol, le colza et le soja. Seule l'évolution hypothétique des rendements pourra donc constituer un facteur de hausse pour les productions ukrainiennes.

La différence entre le scénario 1 et le scénario 2 tient aux hypothèses faites sur l'allocation des terres à l'horizon 2035. Dans le scénario 1, nous posons l'hypothèse du maintien de la répartition des surfaces cultivées observée sur la campagne 2025/26 et nous la projetons à 2035.

Dans le scénario 2, nous explorons la possible réallocation d'une partie des terres cultivées en céréales au profit des oléagineux et dans une moindre mesure aux betteraves sucrières

6.1 Scénario 1 : répartition des surfaces cultivées inchangée

Au regard de l'évolution récente des surfaces et des contraintes qui pèsent sur l'exploitation des terres ukrainiennes, nous poserons dans la suite l'hypothèse que les surfaces disponibles pour les grandes cultures n'évolueront pas par rapport à leur niveau sur la campagne 2025/26 à l'horizon 2035.

Comme évoqué plus haut, les rendements ukrainiens ont progressé de façon dynamique ces dernières années. Progression qui n'a pas été freinée de façon significative par le déclenchement du conflit (cf. tableau précédent). Cette évolution n'a toutefois pour l'instant pas permis à l'Ukraine de s'aligner totalement aux rendements européens. Nous faisons ainsi l'hypothèse de l'existence d'un potentiel d'amélioration des rendements ukrainiens pour les cultures dont le rendement est encore inférieur

aux niveaux européens (orge, blé et colza), suggérant un accroissement de ces productions. Pour évaluer cet accroissement, il est possible de projeter la production ukrainienne à l'horizon 2035 en considérant une progression linéaire des rendements jusqu'aux niveaux européens. Cela correspondrait à une évolution des rendements de +37,5 % pour l'orge, +26,7 % pour le blé et +12,1 % pour le colza en 10 ans. **Néanmoins, cette hausse des rendements est à modérer au regard de l'existence de contraintes qui pourraient limiter leur progression à court et moyen terme.**

Les principaux freins identifiés sont l'érosion des sols (monoculture), la pollution des sols avec le conflit (mines), la disponibilité de la main d'œuvre (crise démographique) ou encore les effets du changement climatique.

Le bureau d'études BRL Ingénierie a analysé l'impact du changement climatique sur le potentiel de développement des grandes cultures en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan à l'horizon 2065 (Olivier *et al.*, 2015). L'étude vise à simuler les rendements futurs du blé, du maïs et du tournesol en intégrant les caractéristiques pédologiques et climatiques des territoires, afin d'évaluer l'évolution possible de la production agricole dans la région. Deux trajectoires climatiques ont été retenues : un scénario modéré, correspondant à une hausse moyenne des températures de +2,4 °C, et un scénario extrême à +4,3 °C.

Dans le scénario modéré, l'impact du changement climatique en Ukraine apparaît globalement limité à l'horizon 2065 : il est faible pour le blé, faible à légèrement favorable pour le maïs, et plutôt favorable pour le tournesol, en moyenne sur l'ensemble du territoire étudié. À l'inverse, dans le scénario extrême, les effets sont plus marqués : l'impact reste modéré pour le blé, il est important pour le maïs et fortement défavorable pour le tournesol.

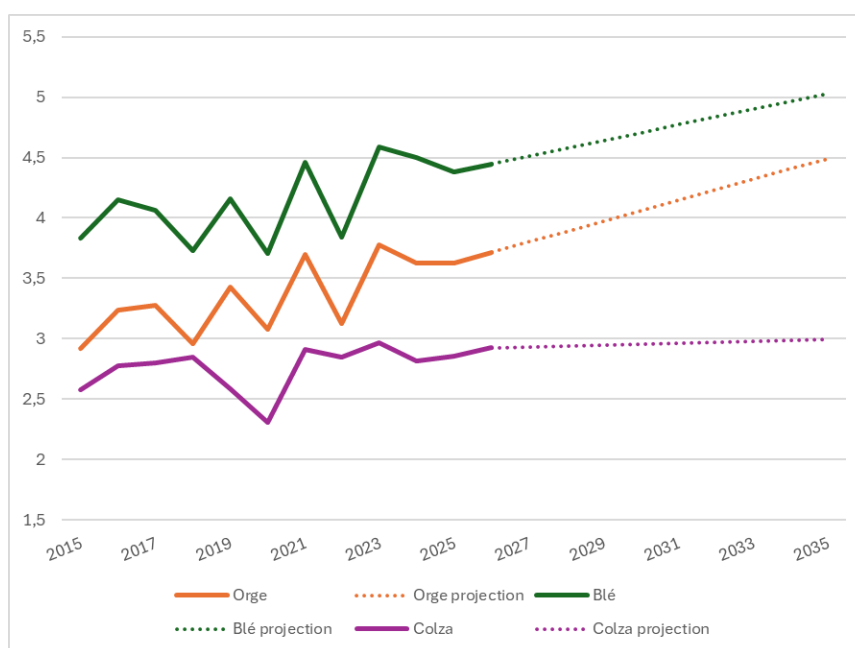
À l'échelle des trois pays considérés, les conséquences sur la production sont les suivantes :

- **Scénario modéré** : blé -4 %, maïs -3 %, tournesol -3 % ;
- **Scénario extrême** : blé -29 %, maïs -70 %, tournesol -50 %.

Afin d'intégrer ces éléments ainsi que les autres freins identifiés (pour lesquels nous ne disposons pas d'études d'impact), les rendements cibles de chaque culture – correspondant aux niveaux européens - seront corrigés de 10%.

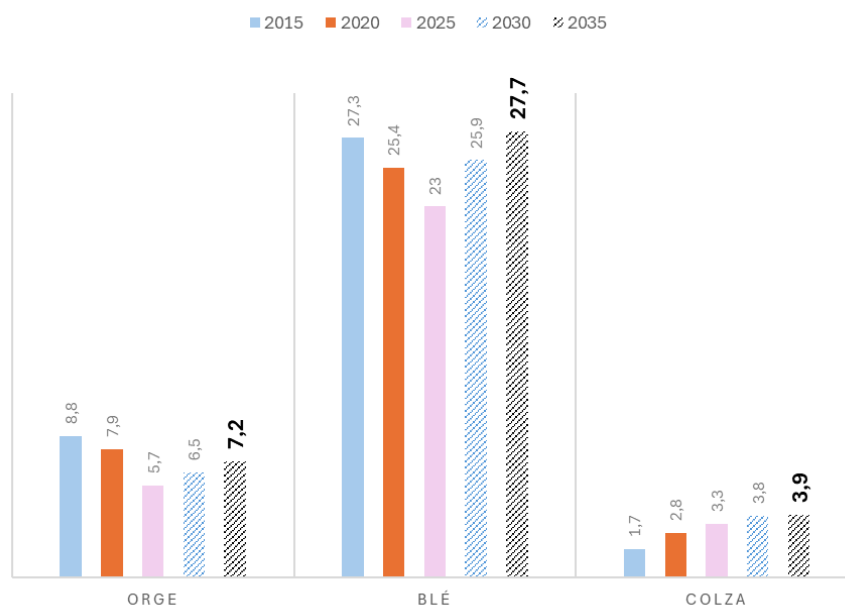
Cela nous conduit à la projection suivante :

Projection des rendements ukrainiens à l'horizon 2035 (en tonnes par hectare)



L'évolution annuelle de la production est ensuite déterminée en multipliant ces rendements à une surface constante, qui correspond, pour chaque culture, aux surfaces cultivées sur la campagne 2025/26 selon les données de l'USDA.

Projection de la production horizon 2035 (en millions de tonnes)



Source : ABCIS d'après USDA

Les résultats de ces projections sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Résultats des projections du scénario 1

		2025	2030	2035	EVOL. 2035/2025 %
ORGE	Rendement (t/ha)	3,6	4,1	4,5	+23,7
	Surface (Mha)	5,5	-	-	-
	Production (Mt)	5,7	6,5	7,2	+26,3
BLE	Rendement (t/ha)	4,4	4,7	5,0	+14,8
	Surface (Mha)	1,6	-	-	-
	Production (Mt)	23,0	25,9	27,7	+20,4
COLZA	Rendement (t/ha)	2,9	3,0	3,0	+4,5
	Surface (Mha)	1,3	-	-	-
	Production (Mt)	3,3	3,8	3,9	+17,6

Source : ABCIS d'après USDA

Focus engins agricoles

En Ukraine cohabitent des engins agricoles parmi les plus performants au monde et des engins très vétustes, certains producteurs rencontrant des difficultés pour accéder à des financements leur permettant de renouveler leurs machines. Dans une enquête menée par la FAO en 2017 auprès de producteurs ukrainiens travaillant dans des exploitations familiales de petites et moyennes tailles, il est apparu que 88 % d'entre eux avaient besoin de remplacer de façon urgente leurs machines et matériels agricoles, mais rencontraient des difficultés à financer ce renouvellement.

En outre, le déclenchement du conflit a fortement touché le parc de machines de l'Ukraine, alors que la production nationale de machines agricoles enregistrait déjà une baisse d'activité. Entre 2021 et 2022 l'Ukraine a perdu environ 22 % de ses tracteurs, 13,5 % de ses moissonneuses-batteuses et 12 % de ses charrues, selon l'Institut d'économie agraire ukrainien. La production nationale de machines agricoles a reculé de façon très importante sur la dernière décennie : - 95 % pour les tracteurs, - 90 % pour les charrues, - 85 % pour les cultivateurs, - 82 % pour les semoirs et - 94 % pour les faucheuses. En 2023, seuls 25 % des engins agricoles utilisés en Ukraine étaient produits sur le territoire (52 % en 2012).

La densité de mécanisation ukrainienne (exprimée en nombre d'engins pour 1 000 ha) est bien plus faible que dans l'Union européenne, en lien avec l'exploitation de parcelles de grandes surfaces. Selon les données disponibles sur l'Ukrstat, l'Ukraine disposait en 2019 de 1,5 millions d'engins de type tracteurs, semoirs, cultivateurs, moissonneuses-batteuses, charrues et herse, soit une densité d'environ 9,5 tracteurs pour 1 000 ha contre 70,0 tracteurs pour 1 000 ha dans l'UE selon les données Eurostat (données 2013).

Ces éléments suggèrent une possible inadéquation entre la nature du parc machines de l'Ukraine actuel (qualité et quantité) et les niveaux de production prévus à l'horizon 2035.

Focus accès aux engrais

Comme évoqué dans le rapport « Etat des lieux des filières végétales ukrainiennes », l'utilisation de fertilisants en Ukraine, bien que nettement inférieure aux niveaux observés dans l'Union européenne, a progressé de façon importante ces dernières années pour accompagner le développement des productions végétales. L'Ukraine n'est toutefois pas souveraine sur le plan des engrais – en particulier minéraux – et ses besoins sont principalement couverts par les importations (plus de 80 % de ses besoins), surtout depuis le début du conflit, les entreprises nationales ayant subi de nombreux dommages. Avant le conflit, la Russie et la Biélorussie constituaient des fournisseurs majeurs pour l'Ukraine (azote, potasse, ammoniac). Depuis 2022, le commerce avec ces deux partenaires s'est fragilisé, obligeant l'Ukraine à se tourner vers d'autres fournisseurs (Roumanie, Pologne, Turquie, Egypte, Maroc, etc.).

Cette dépendance aux importations constitue un possible frein au développement des cultures en Ukraine, les producteurs étant exposés à la volatilité des marchés et aux disponibilités de leurs fournisseurs.

6.2 Scénario 2 : réallocation d'une partie des surfaces céréalières au profit des oléagineux et des betteraves

L'hypothèse de la réallocation d'une partie des surfaces céréalières au profit des oléagineux et des betteraves repose sur différents éléments. Pour les betteraves, cette hypothèse repose sur les projections réalisées dans la partie 3 de la filière sucre, qui prévoient une hausse maximale de la surface de l'ordre de 100 000 ha.

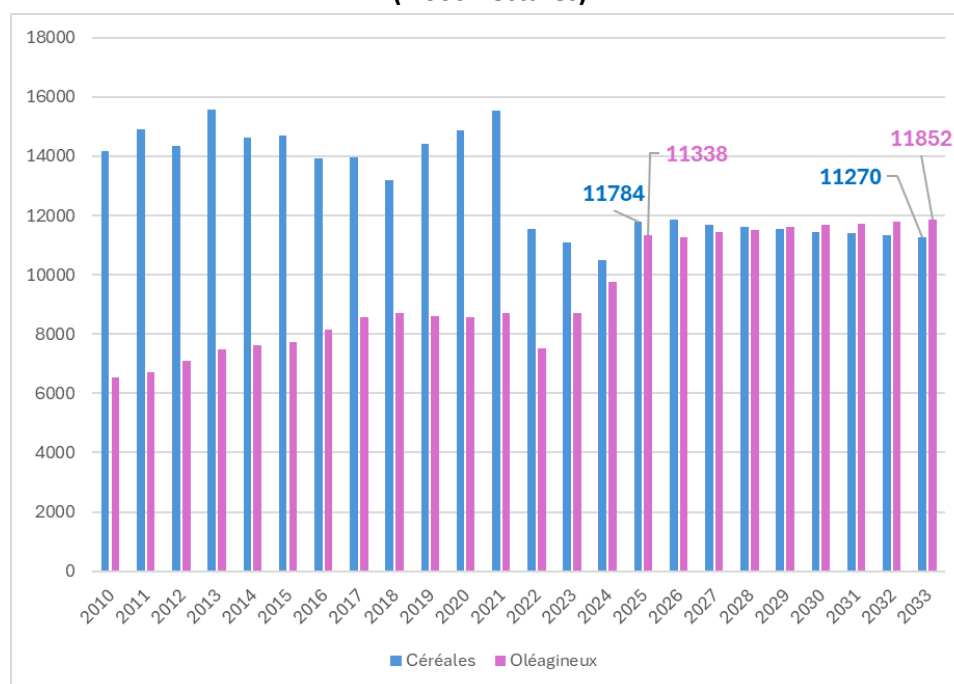
Pour les oléagineux, comme évoqué dans le rapport « État des lieux des filières végétales », les outils de trituration de l'Ukraine ne fonctionnent pas à pleine capacité. L'Ukraine disposerait actuellement d'une capacité de trituration de 22 Mt, qui pourrait rapidement passer à 25 Mt grâce aux projets en cours. Le gouvernement ukrainien a récemment mis en place une taxe à l'export de 10 % sur les graines de colza et de soja. Cela suggère sa volonté de réorienter une partie des flux de graines destinées à l'export vers le marché domestique pour alimenter ses outils de trituration et exporter ensuite des produits à plus grande valeur ajoutée.

En outre, les oléagineux présentent une meilleure rentabilité que les céréales, ce qui pourrait inciter les producteurs ukrainiens à en produire davantage, dans un contexte où les prix des céréales reculent fortement. Les exportateurs de céréales sont, de surcroît, confrontés à une concurrence internationale qui se durcit, notamment avec la Russie.

Enfin, le développement de la production avicole – et dans une moindre mesure de la production porcine – va tirer la demande intérieure pour les tourteaux, et ainsi stimuler la production de graines de soja et de colza.

Pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments, le scénario 2 sera décliné en deux « sous-scénarios » : un scénario « haut » et un scénario « bas ». Dans leur étude sur les perspectives agricoles de l'Ukraine à l'horizon 2033, Bogonos, M., et al. (Kyiv School of Economics), ont posé l'hypothèse d'une progression de la part des oléagineux dans le total des surfaces cultivées d'ici 2033, passant de 49,0 % en 2025 à 51,3 % en 2033. Au sein de la catégorie des oléagineux, ils prévoient un recul de la part allouée au tournesol (-3% entre 2023 et 2033) et au soja (-2%) au profit du colza (+5%).

Surfaces cultivées de céréales et oléagineux observées et projetées selon Kyiv School of Economics (1 000 hectares)



Source : Kyiv School of Economics

Cette étude a été réalisée en 2023, et n'intègre donc pas les éléments évoqués précédemment tels que la mise en place de taxes à l'export sur les graines oléagineuses, la surcapacité des outils de trituration ukrainiens et la dynamique des marchés des céréales, qui impacteront les stratégies des producteurs.

Nous proposons ainsi d'aller plus loin dans les hypothèses réalisées sur la réallocation des surfaces, avec un scénario « haut » où la part des surfaces allouée aux céréales recule de 10 %, intégralement au profit des oléagineux et des betteraves (selon clé de répartition identique à celle de 2025) et un scénario « bas » où cette part s'élève à 5%.

Remarques : Dans la continuité du scénario 1, nous considérons que les rendements demeurent stables pour les cultures de tournesol, soja et maïs (égaux à la moyenne olympique 2021-2025) et retenons les projections réalisées précédemment pour l'orge, le colza et le blé (en tenant compte des freins identifiés). Nous considérons également que la répartition des surfaces au sein du groupe céréales et au sein du groupe oléagineux n'évolue pas par rapport à la campagne 2025/26.

Pour évaluer la production d'orge, de blé et de colza horizon 2035, nous réemployons les éléments du scénario 1 en ajustant les surfaces à la baisse (de 5 % à 10 % selon le scénario).

Projection des volumes produits en 2035 (en millions de tonnes)

	Scénario haut	Scénario bas	Production 2025
Blé	24,9	26,3	23,0
Maïs	28,5	30,1	32,0
Orge	6,5	6,8	5,7
Graine tournesol	14,9	14,2	12,7
Graine soja	8,1	7,7	7,6
Graine colza	4,3	4,1	3,3

Source : ABCIS d'après USDA

Dans le scénario 2, les volumes produits varient de façon plus ou moins importante selon les cultures (en lien avec l'importance relative des surfaces). Si l'on compare les résultats du scénario 2 à ceux du scénario 1 pour les trois cultures concernées (orge, blé et colza) nous observons les niveaux de production suivants :

- Pour l'orge : entre 6,5 Mt et 6,8 Mt dans le scénario 2 contre 7,2 Mt dans le scénario 1
- Pour le blé : entre 24,9 Mt et 26,3 Mt dans le scénario 2 contre 27,7 Mt dans le scénario 1
- Pour le colza : entre 4,1 Mt et 4,3 Mt dans le scénario 2 contre 3,9 Mt dans le scénario 1

Les scénarios développés ci-dessus prévoient un développement de la production pour le blé, l'orge et les oléagineux par rapport aux niveaux de 2025. Il convient désormais de se demander si au-delà de ce potentiel de développement, l'Ukraine aurait un intérêt à augmenter ses productions, et finalement se poser la question des débouchés potentiels pour ces nouveaux volumes disponibles.

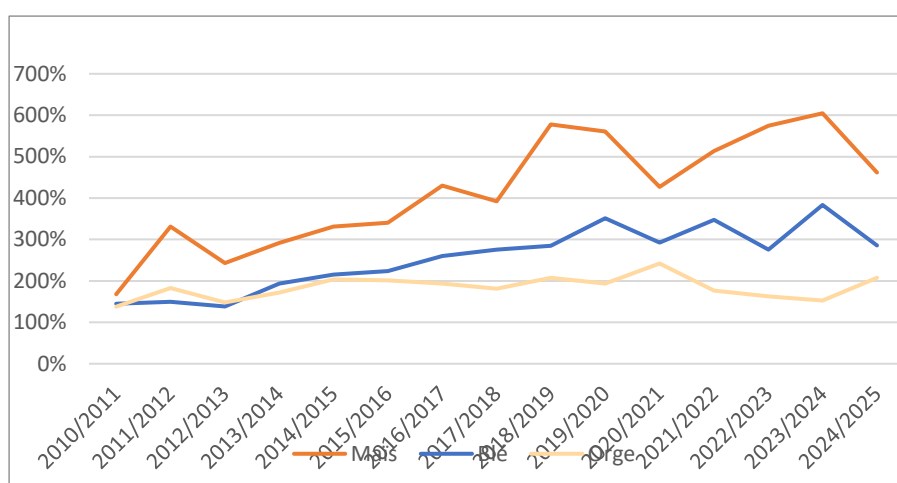
7 Capacité du marché à absorber l'offre ukrainienne

Pour absorber les évolutions de production estimées, deux voies sont possibles : la consommation domestique (incluant la transformation) et l'exportation. Il s'agira ici d'examiner le potentiel d'absorption de ces nouvelles disponibilités par le marché intérieur et extérieur.

7.1 Opportunités sur le marché intérieur

Comme évoqué dans le rapport « Etat des lieux des filières végétales », l'Ukraine est, depuis de nombreuses années, largement excédentaire pour ses productions végétales.

Évolution du taux d'auto-approvisionnement en céréales (en %)



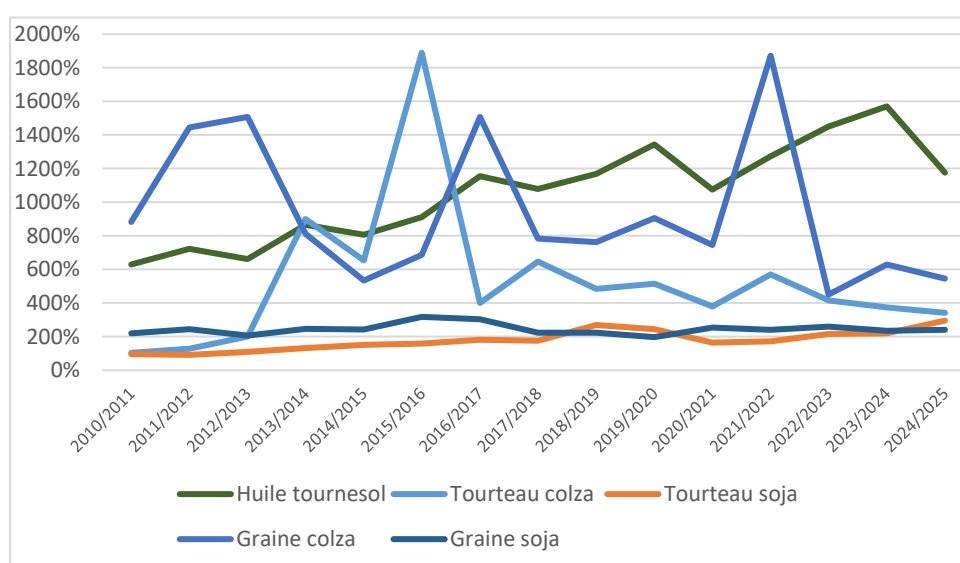
Source : ABCIS d'après USDA

Les trois céréales étudiées présentent un taux d'auto-approvisionnement supérieur à 100 % et en progrès, à l'exception de l'orge. La consommation de céréales est peu dynamique en Ukraine, et a même reculé depuis 2015 :

- - 34,8 % pour le maïs
- - 32,7 % pour le blé
- - 22,4% pour l'orge

Il apparaît ainsi que l'évolution de la production sur les 10 dernières années a été principalement absorbée par le développement des exportations. Notre scénario le plus optimiste prévoit une hausse de +4,7 Mt de blé et +1,5 Mt d'orge d'ici 2035. Une telle progression excéderait sans doute la capacité d'absorption du marché intérieur, sauf en cas de développement significatif de l'élevage, qui pourrait accroître la consommation domestique de céréales.

Évolution du taux d'auto-approvisionnement oléagineux (en %)



Source : ABCIS d'après USDA

L'essentiel de la production de graines de tournesol est utilisé par le secteur de la transformation pour la production d'huile, dont le taux d'auto-provisionnement est largement supérieur à 100 %. Ce produit est largement excédentaire sur le territoire ukrainien. Au regard de ces éléments, la consommation intérieure ne semble pas en mesure d'absorber la hausse de la production de graines de tournesol, et donc d'huile, prévue par les scénarios. La hausse de la production de tourteaux pourra en revanche être consommée par les filières monogastriques en développement.

Concernant le colza et le soja, le constat est le même. Les graines et les tourteaux ont un taux d'auto-provisionnement supérieur à 100 %, indiquant un surplus de production par rapport aux besoins du marché local. Néanmoins, à la différence des céréales, leur consommation sur le marché domestique est en progrès, portée par la demande pour l'alimentation animale :

- + 57,9 % pour le tourteau de soja depuis 2015
- + 284,6 % pour le tourteau de colza depuis 2015

Nous pouvons donc imaginer que l'augmentation de la production de graines et de tourteaux puisse en partie être absorbée par le marché intérieur (cf. projections production avicole).

7.2 Opportunités marché extérieur

Céréales

Avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange approfondie en 2016 entre l'Ukraine et l'UE, les échanges de produits agricoles entre ces deux partenaires ont été presque totalement libéralisés. Le déclenchement du conflit en 2022 a conduit, via la mise en place des Mesures Commerciales Autonomes (ATM), à la libéralisation totale du commerce agricole entre l'Ukraine et l'UE. Dès lors, les importations européennes de produits végétaux ukrainiens ont progressé de façon significative, en particulier pour le blé. En 2022, les importations européennes de blé ukrainien ont progressé de 300 % par rapport à la moyenne 2017-2021 (+650 % en 2023). En 2023, 52% des exportations de blé ukrainien étaient destinées à l'UE (27% en 2022). Les volumes d'orge expédiés vers l'UE ont aussi progressé.

Cette intensification des exportations de céréales ukrainiennes vers le marché européen témoigne de l'intérêt des importateurs européens pour ce produit, très compétitif en termes de prix.

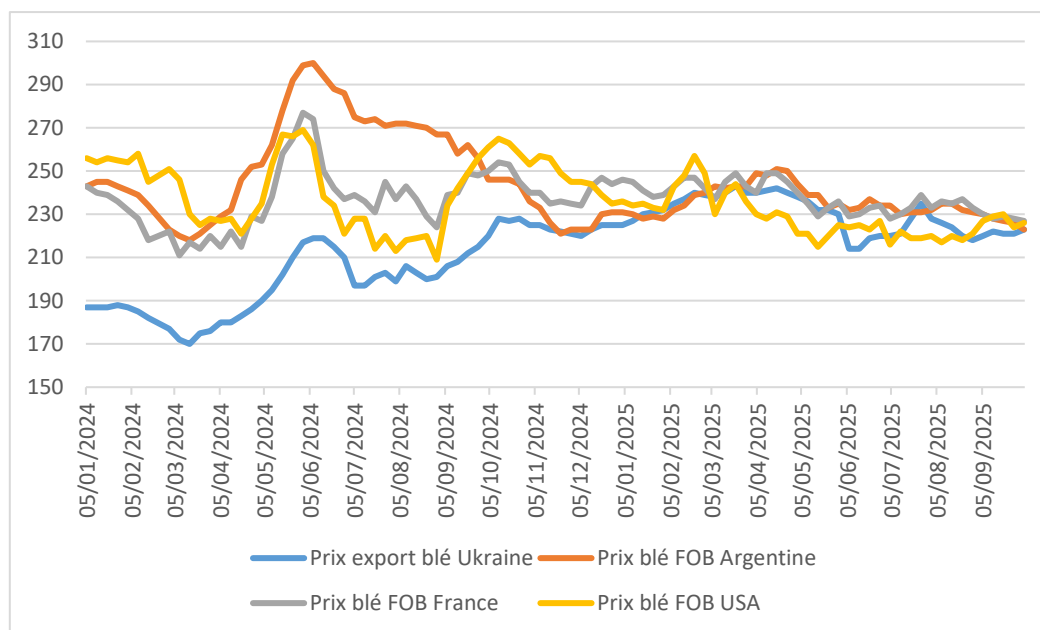
L'application des ATM a pris fin en juin 2025. Depuis, les échanges sont de nouveau régis par la DCFTA (Deep and Comprehensive Free Trade Area). Le maïs et le blé sont ainsi de nouveau soumis aux quotas appliqués avant le conflit soit : 1 million de tonnes pour le blé et 650 000 tonnes pour le maïs. À noter que le quota blé devrait être porté à 1,3 millions de tonnes (dans l'attente de validation des États membres) dans le cadre de la révision de la DCFTA.

L'UE devrait ainsi rester importatrice nette de céréales ukrainiennes — blé principalement —, confirmant une opportunité commerciale pour l'agriculture ukrainienne. Néanmoins, l'augmentation du quota blé prévue (+ 300 000 tonnes) ne permettra pas d'absorber la hausse de la production déterminée dans le scénario 1 (Partie 2.a). De nouveaux marchés devront prendre le relais de l'Union européenne pour que l'Ukraine parvienne à exporter les volumes supplémentaires (entre 1,9 et 4,7 Mt à l'horizon 2035 selon le scénario).

Au regard de la conjoncture actuelle, les opportunités à l'export semblent toutefois limitées. L'offre de blé mondiale est abondante et rencontre une demande très peu dynamique en ce début de campagne. Les exportateurs sont contraints de tirer leurs prix à la baisse pour capter l'intérêt des importateurs. Dans cet environnement très concurrentiel, où les volumes exportables atteignent des

records (> 400 Mt pour les 8 premiers exportateurs), l'Ukraine est bien positionnée en termes de prix mais est confrontée - comme les exportateurs de l'UE – à une concurrence russe très agressive.

Prix à l'export blé, principaux exportateurs (\$/t)



Source : ABCIS d'après APK, AHDB, IGC

Pour l'orge, la hausse maximale de la production d'ici 2035 serait de 1,5 Mt selon le scénario 1. Avant le déclenchement du conflit, l'Ukraine exportait chaque année autour de 5 Mt d'orge (4,7 Mt entre 2015 et 2021) pour une production annuelle moyenne de 8,9 Mt sur la même période. Cela correspond à un ratio moyen exportations/production de 52,8%.

Dans le scénario 1, la production maximale serait de 7,1 Mt en 2035. Pour arriver à un ratio de 52,8% il faudrait que l'Ukraine exporte 3,7 Mt. Au regard des données historiques, ce niveau d'activité à l'export apparaît cohérent et réalisable. Le marché extérieur sera très certainement en capacité d'absorber la hausse de la production prévue dans nos projections.

Oléagineux

La part des exportations ukrainiennes d'huile et tourteau de tournesol, de colza, d'huile et tourteau de colza, et d'huile de soja vers l'UE n'a pas progressé à la suite du déclenchement du conflit. Elle a néanmoins progressé pour les graines de colza et de tournesol et pour le tourteau de soja.

Pour les oléagineux, les perspectives à l'export apparaissent plus encourageantes que pour les céréales. En effet, l'Union européenne est structurellement dépendante de l'importation pour son approvisionnement en tourteaux (90 % du soja consommé dans l'UE est importé). Plus du tiers de ces produits sont d'origine brésilienne.

Or, à compter de décembre 2026 devrait entrer en application le règlement EUDR, qui interdit la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020. Cela implique que 100 % des [importations européennes de soja](#) devront être garanties sans déforestation. Cette législation, très contraignante pour les filières brésiliennes, a déjà bénéficié de deux reports. Si les exportateurs brésiliens ne parviennent pas à se soumettre à cette directive, les Etats membres devront se tourner

vers d'autres origines pour leurs achats de soja. L'Ukraine pourrait ainsi renforcer son positionnement sur le marché européen en lui fournissant graines et tourteaux.

Le scénario 2 prévoit une hausse de la production de graines de soja de 0,1 Mt à + 0,5 Mt et de + 0,8 Mt à + 1,1 Mt pour la graine de colza d'ici 2035. Un report des importations européennes de graines et tourteaux de soja du Brésil à l'Ukraine pourrait ainsi largement absorber cette hausse.

8 Identification des impacts et opportunités pour les filières françaises

8.1 Renforcement de la souveraineté alimentaire de l'Union européenne et de son poids sur la scène internationale

Avec l'intégration de l'Ukraine, les terres arables européennes augmenteraient de près d'un tiers, renforçant son poids en tant que garant de la sécurité alimentaire mondiale. Cette adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne pourrait renforcer la souveraineté de l'Union européenne pour la production de cultures oléagineuses, en réduisant le déficit de production et le recours aux importations depuis le continent américain. Bénéfice qui restera limité à l'horizon 2035 au regard des volumes ukrainiens projetés pour les oléagineux et des besoins de l'Union européenne.

Production ukrainienne et importations européennes de graines de soja (en Mt)



Source : ABCIS d'après USDA

L'Union européenne pourrait également bénéficier d'un positionnement à l'export renforcé par la présence de l'Ukraine à ses côtés. Depuis quelques années, les exportateurs européens font face à une concurrence accrue sur le commerce du blé les poussant à tirer leurs prix à la baisse pour rester compétitifs. Cette course à la compétitivité est dominée par la Russie qui assure plus de 20 % des exportations mondiales de blé et dont la production ne cesse de progresser et qui devrait poursuivre son essor (amélioration des conditions climatiques sur le territoire russe en lien avec le changement climatique). L'Ukraine consolide elle-aussi, campagne après campagne, son rang d'acteur majeur sur les marchés des céréales sur la scène internationale. Avec l'Ukraine, la part de l'Union européenne

dans les exportations mondiales de blé s'élèverait à 30 %, la portant au rang de premier exportateur mondial de céréales devant la Russie (23 %).

L'intégration de l'Ukraine offrirait également une opportunité de renforcer la souveraineté de l'Union européenne pour le maïs. Actuellement importatrice nette à hauteur d'environ 20 Mt par an, elle pourrait compenser ces volumes grâce aux exportations ukrainiennes, qui couvrent en grande partie, voire légèrement au-delà, les besoins du marché européen.

8.2 Consolidation des flux commerciaux entre les Etats membres actuels et l'Ukraine

Exportations de matériel agricole et d'engrais

Les freins au développement des productions ukrainiennes développés dans la Partie 1, mécanisation et accès aux engrais, constituent une opportunité pour l'Union européenne. L'Ukraine devrait à court / moyen terme avoir des besoins importants en engins agricoles (renouvellement du parc et intensification de la mécanisation pour suivre l'évolution de la production). Or, la dépendance de l'Ukraine aux machines étrangères est élevée : importations d'équipements pour une valeur de 988,7 millions de dollars en 2024 (404 M\$ pour les tracteurs), ce qui pourrait profiter aux équipementiers européens avec qui les échanges seraient facilités. Actuellement, l'Allemagne et la France sont bien positionnées sur le marché ukrainien, tout comme la Chine et les Etats-Unis. Les exportations d'engrais de l'Union européenne vers l'Ukraine pourraient aussi être renforcées par son adhésion.

Quels enjeux pour le secteur semencier européen ?

Le 17 juin 2025, l'Ukraine a obtenu la reconnaissance de l'équivalence communautaire pour les semences d'oléagineux et de betterave sucrière produites et certifiées sur son territoire. Ces semences sont désormais considérées comme conformes aux normes de l'Union européenne, leur ouvrant pleinement l'accès au marché communautaire. Cette décision complète l'équivalence déjà accordée en 2020 pour les semences de céréales, maïs et riz.

Selon les informations de SEMAE, l'interprofession française des semences et plants, cette ouverture commerciale avait déjà entraîné, dès 2021, un afflux massif de semences ukrainiennes, en particulier de semences de maïs. Entre 2021 et 2024, la valeur des exportations ukrainiennes de semences de maïs vers l'UE a été multipliée par dix, faisant de l'Ukraine le deuxième fournisseur de l'Union en 2024 (après avoir été troisième pour la France en 2022). Le déclenchement de la guerre en 2022 a fortement participé à l'explosion des volumes de semences de maïs exportées vers l'UE cette année-là, principalement en lien avec le recul de la demande nationale. Le solde commercial franco-ukrainien pour les semences a chuté, passant de 100 M€ pour la campagne 2020-2021 à 43,6 M€ en 2022-2023.

Toujours selon l'interprofession des semences et plants, si les volumes exportés ont reflué en 2025, en raison de moindres récoltes en Ukraine, les flux se sont néanmoins durablement installés et exercent une pression significative sur le secteur semencier européen. La surface UE consacrée à la production de semences de maïs a ainsi chuté de 187 000 ha en 2020 à 124 000 ha en 2024 (et de 85 000 ha à 61 000 ha en France). Dans le même temps, les débouchés vers l'Ukraine, historiquement importants pour les entreprises françaises, se sont contractés : les exportations françaises de semences de maïs sont passées de 100 M€ en 2020 à 57 M€ en 2023.

L'extension de l'équivalence à de nouvelles espèces pourrait entraîner un phénomène similaire pour les semences d'oléagineux et de betteraves désormais autorisées à l'export vers l'UE. Toutefois, selon SEMAE, et sous réserve de capacités industrielles inchangées, les entreprises semencières implantées en Ukraine devront arbitrer leurs volumes entre céréales et oléagineux. Cette contrainte pourrait contribuer à stabiliser les flux à moyen terme. Néanmoins, le SEMAE n'exclut pas que certaines

entreprises investissent pour accroître leurs capacités et tirer parti de ce nouvel accès au marché européen.

Cette situation suscite des inquiétudes auprès des multiplicateurs européens, un secteur sensible et déjà fortement déstabilisé par la concurrence ukrainienne. Si plusieurs organisations professionnelles, notamment l'AGPM Maïs Semence, avaient demandé en 2024 l'activation d'une clause de sauvegarde sur la semence de maïs, aucune mesure spécifique (quota, contingent, mécanisme de sauvegarde) ne régle aujourd'hui les volumes de semences ukrainiennes entrant dans l'Union européenne.

Ainsi, l'augmentation possible des exportations de semences ukrainiennes vers l'UE constitue un enjeu majeur pour le secteur semencier européen, en suscitant une pression accrue sur la compétitivité, une baisse des surfaces de production sur le territoire et un risque de fragilisation structurelle.

Pour conclure sur les filières céréales et oléagineux a été établie la matrice AFOM suivante :

Filières céréales et oléagineux : forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES

- Spécialisation de la production
- Exploitation de grandes surfaces : dilution des coûts, économies d'échelle
- Intégration horizontale des *agroholdings*
- Facteurs naturels : sols et climat
- Compétitivité-prix à l'export
- Résilience et adaptabilité des opérateurs
- Acteur incontournable sur les marchés mondiaux

FAIBLESSES

- Accès aux financements
- Renouvellement du matériel et des engins agricoles
- Peu d'irrigation + fragilisation avec la guerre
- Perte de capacité de stockage avec la guerre (-15,6 Mt)
- Hausse des coûts logistiques (guerre)
- Dépendance importations engrais (80 % des besoins)
- Monoculture → Appauvrissement des sols et pression ravageurs ++

OPPORTUNITES

- Besoins de l'UE en protéines végétales (volonté de renforcer souveraineté alimentaire)
 - Capacité de trituration pas totalement exploitée (25 Mt/an de potentiel)
 - Incitations gouvernementales à la commercialisation de produits à plus grande valeur ajoutée (taxes export graines soja + colza)
- Développement des filières avicole et porcine en Ukraine
- Renforcement des échanges avec l'UE depuis le conflit

MENACES

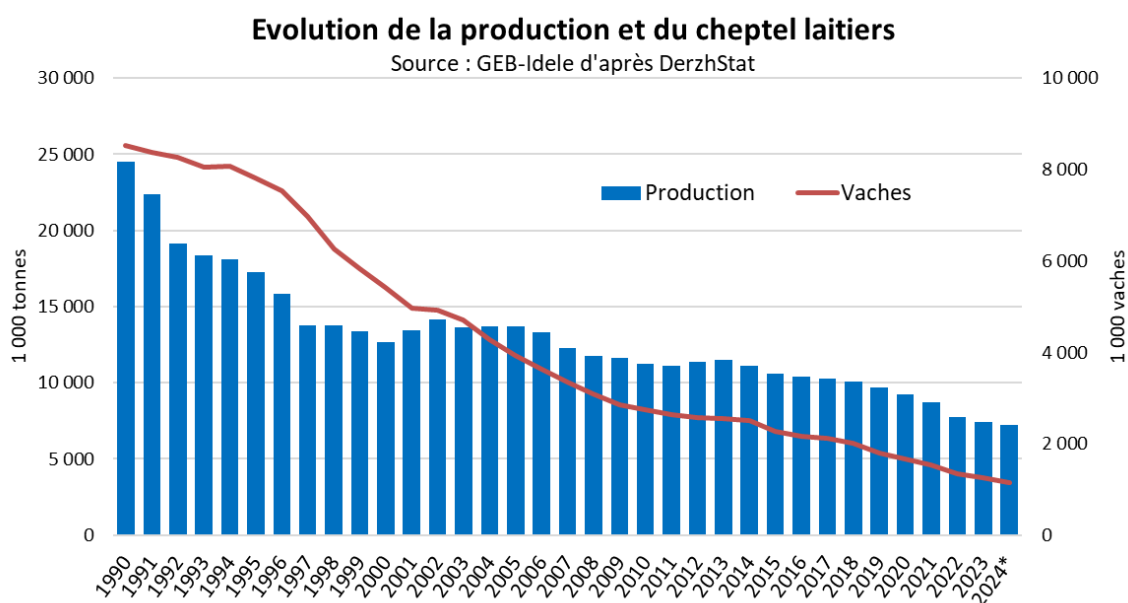
- Changement climatique → aléas climatiques extrêmes
- Hausse du prix des intrants
- Opportunités de développement des exportations de céréales vers l'UE limité (quota de 1 Mt)
- Concurrence internationale forte sur marché du blé (Russie)
- Maintien des terres arables en l'état ?

Filière LAIT

Bien avant l'agression russe, la filière laitière ukrainienne a commencé un processus de restructuration : recul du cheptel, recul du nombre de détenteurs de vaches, professionnalisation et hausse des rendements... La réglementation a également évolué mais les différences entre les productions européennes et ukrainiennes restent tangibles. Les différences de compétitivité entre les productions européennes et ukrainiennes sont significatives pour certains types de produits laitiers. Mais bien que la balance commerciale ukrainienne en produits laitiers soit fortement positive avec le reste du monde, elle restait nettement déficitaire avec l'UE malgré les concessions tarifaires accordées récemment.

1 La filière laitière ukrainienne

Depuis l'indépendance du pays en 1991, la production laitière ukrainienne s'érode structurellement. Après une forte décrue à la fin du XX^e siècle, la production de lait en Ukraine s'est stabilisée au début des années 2000 avant de refluer à nouveau. Depuis le début du millénaire, le rythme de décapitalisation du cheptel de vache a diminué mais le nombre de vaches continue de reculer. Il atteignait 1,15 million de têtes en 2024 (-9% /2023 et -79% /2000) alors que la production de lait approchait les 7,25 millions de tonnes (-2% /2023 et -43% /2000).

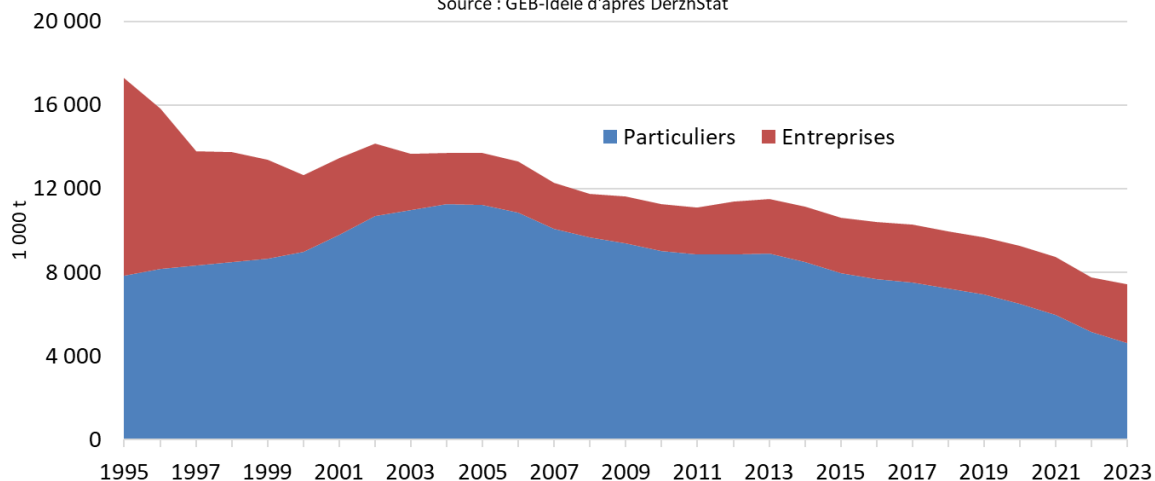


La filière laitière reste duale et les dynamiques de ses deux composantes sont désormais divergentes. La production issue d'élevages professionnels (dénommés « entreprises »), dite « production organisée », encore minoritaire, peine à compenser le déclin des élevages des particuliers, encore prédominants. Les « agroholdings » hésitent toujours à investir massivement dans l'activité laitière, beaucoup plus exigeante en capital que les grandes cultures et la volaille. Mais les investissements des agro holdings ont néanmoins sensiblement progressé avec des entreprises comme Astarta (cf. infra). Pourtant la transformation, encore relativement morcelée, recherche année après année, de plus en plus de lait de qualité, encore limitée dans les petites exploitations.

Estimée à 7,25 millions de tonnes en 2024, la production laitière a décliné au rythme de 3%/an en moyenne depuis 2005. Mais les dynamiques restent différentes : d'un côté, la production laitière des élevages familiaux (dénommés « particuliers » ou *households*) a diminué au rythme moyen de 4% à 5% l'an entre 2005 et 2023, et de l'autre celle des entreprises croît faiblement (+1% l'an en moyenne sur la même période). La contribution des petits élevages à la production nationale a été ramenée de 82% en 2005 à 62% en 2023. Ce double mouvement semble encore amené à se poursuivre dans les prochaines années au rythme de la restructuration et de la professionnalisation de la filière laitière ukrainienne.

Origine de la production laitière en Ukraine

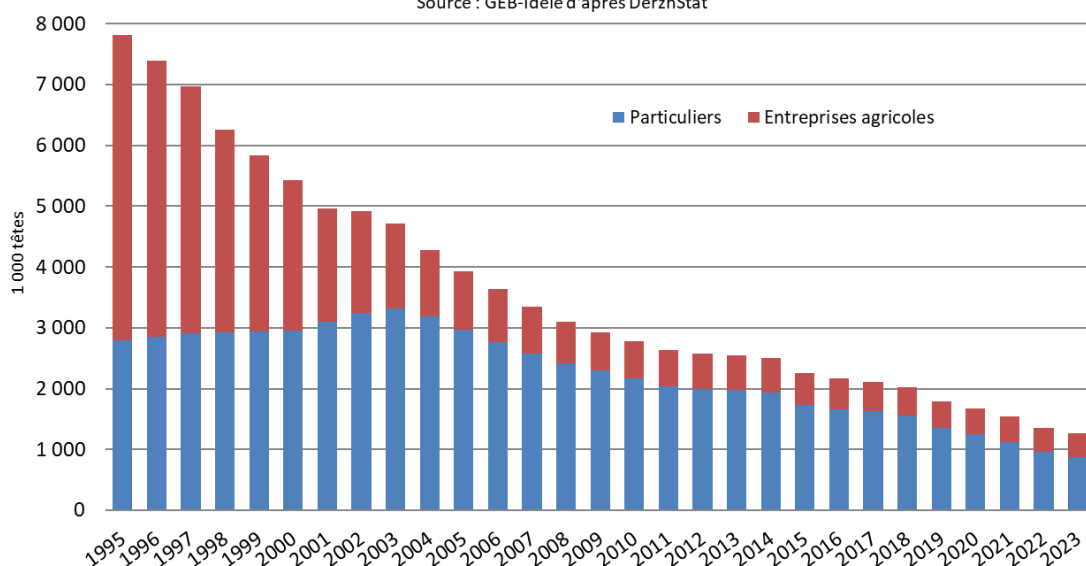
Source : GEB-Idele d'après DerzhStat



En 2023, 70% des vaches étaient détenues par des particuliers, contre 77% en 2015. En 2023, le cheptel des particuliers comptait 1 à 3 vaches laitières contre 300 en moyenne dans les entreprises agricoles. Bien évidemment, ces moyennes cachent de fortes disparités.

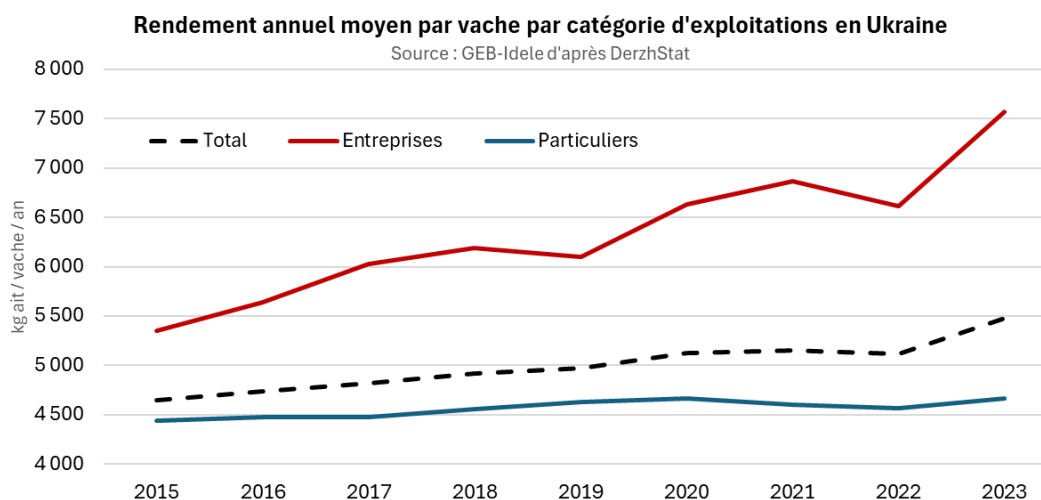
Effectifs de vaches en Ukraine

Source : GEB-Idele d'après DerzhStat



Entre 2015 et 2023, la productivité animale moyenne n'a cessé de progresser, exception faite de 2022, et atteint près de 5 500 kg/vache en 2023 (+7% /2022 et +18% /2015). Selon les statistiques officielles, les élevages des particuliers seraient moins productifs et la progression a été très limitée. En moyenne,

elle a atteint 4 660 kg/VL en 2023 (+2% /2022 et +5% /2015). La progression a été plus dynamique dans les entreprises laitières (5 820 kg/VL en 2023, +15% /2022 et +41% /2015). Les rendements laitiers dans les entreprises restent cependant hétérogènes, principalement en lien avec le degré de professionnalisation de ces exploitations et de l'accès au fourrage.

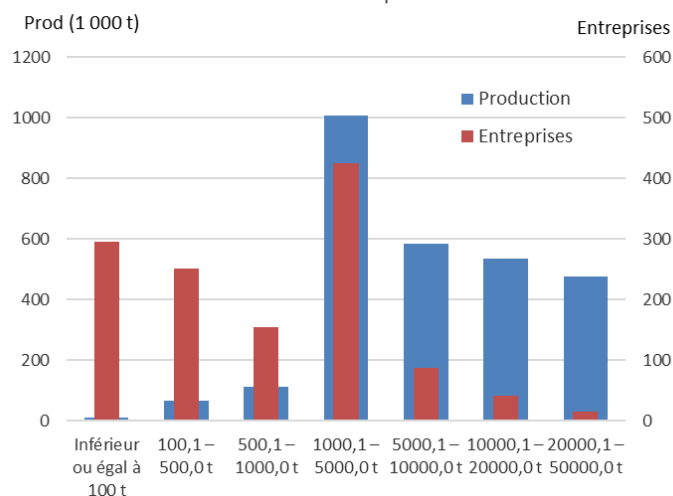


La première race en effectif est la Pie Noire d'Ukraine. Présente sur tout le territoire, elle est plus fréquente dans le Centre, le Nord et l'Ouest. Depuis l'indépendance, la productivité de cette race a été améliorée par l'apport de semences Holstein importées du Canada et des États-Unis. Depuis une quinzaine d'années, le pays importe aussi des taureaux reproducteurs d'Allemagne, des Pays-Bas et du Danemark. La deuxième race par ordre d'importance est la « Rouge des Steppes » améliorée avec l'apport de semences Pie Rouge d'Allemagne et du Danemark. Elle est surtout présente dans le Sud et l'Est. La troisième race est le produit de croisements de Simmental sur des races locales, réalisés au milieu du siècle dernier.

Les niveaux de production laitière par exploitation sont très nettement différents suivant leur caractère professionnel ou non. Les exploitations professionnelles (dénommées « entreprises ») fournissent l'essentiel du lait destiné à la transformation pour l'export. Parmi ces exploitations, l'hétérogénéité en termes de production restait cependant importante en 2023. Plus de la moitié de la production de lait de ces exploitations (57%) était assurée par seulement 11% d'entre elles.

Répartition des entreprises et de la production selon leur taille en 2023

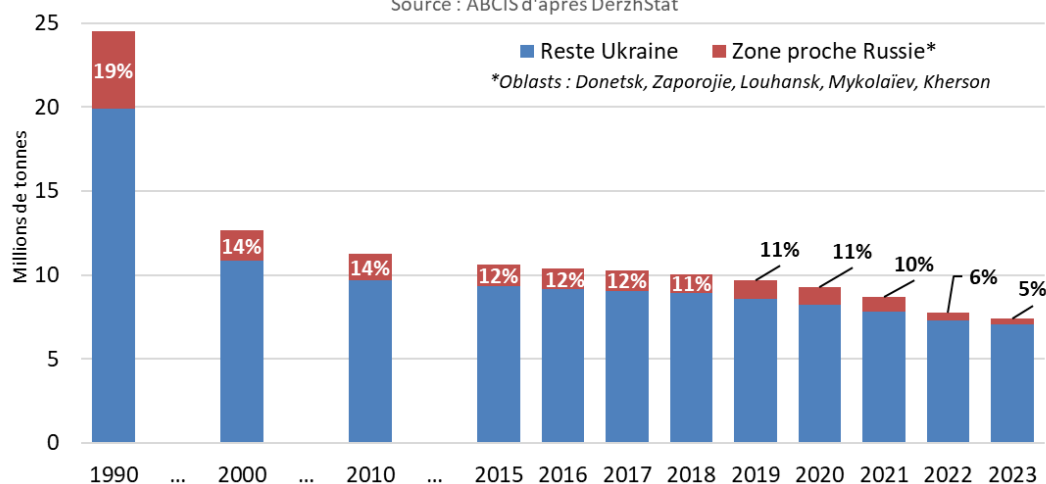
Source : GEB-Idele d'après DerzhStat



Avant les agressions russes, la production laitière était relativement bien répartie sur le territoire ukrainien qui comptait alors 25 Oblasts (régions administratives). Les données de la Crimée (annexée *de facto* par la Russie en 2014) ne sont pas disponibles. Les Oblasts limitrophes de la Russie et donc zones de conflit ont vu leur niveau de production s'effondrer depuis le déclenchement de la guerre du Donbass en 2014 puis l'invasion russe à grande-échelle de 2022. Responsables d'encore 12% de la production du pays en 2015 (et même 19% en 1990), les 5 Oblasts concernés (Donetsk, Zaporojjia, Louhansk, Mykolaïv, Kherson) ne concentraient plus que 5% de la production nationale en 2023.

Evolution de la production de lait en Ukraine par zone

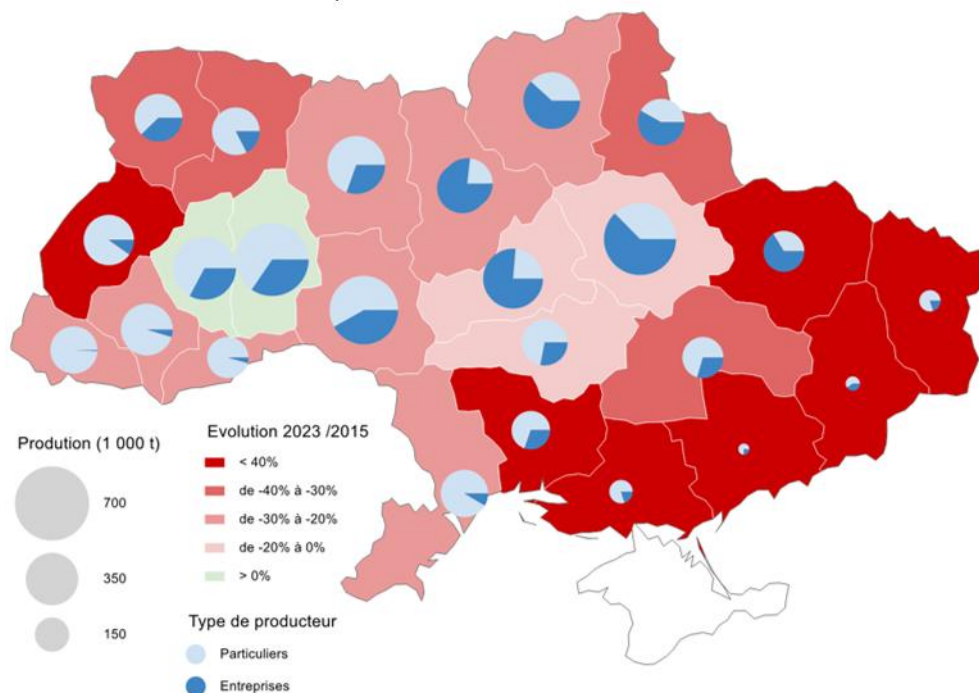
Source : ABCIS d'après DerzhStat



Ainsi, la production laitière se concentre plus fortement dans certains oblasts qu'auparavant. Elle est relativement importante dans les Oblasts du centre du pays où le nombre d'entreprises agricoles est important, notamment Poltava, Tcherkassy, ... Elle était importante et en hausse dans seulement deux Oblasts où la part des entreprises était un peu moins forte : Khmelnytskyï et Ternopil.

Production laitière par Oblast en 2023 et évolution depuis 2015

Source : ABCIS d'après DerzhStat– réalisée avec Cartes & Données



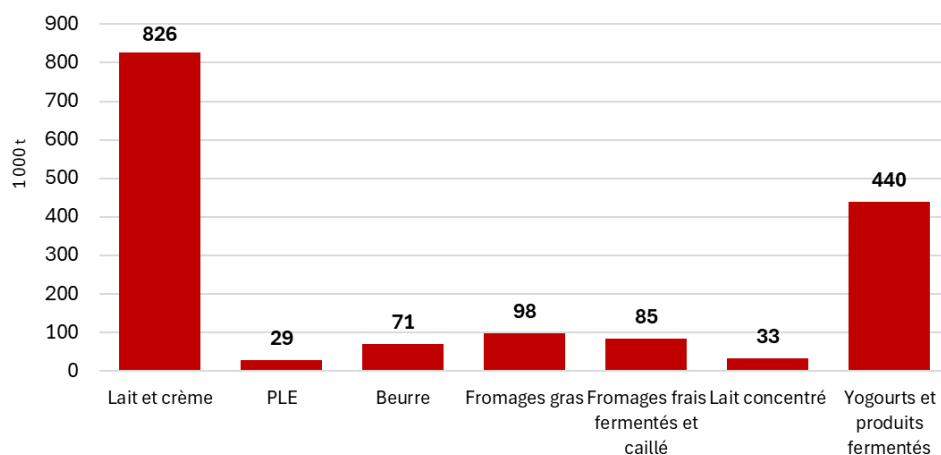
Dans le pays, la collecte laitière est moins saisonnière que la production, qui varie du simple au double entre le creux des lactations (janvier) et le pic (juin). D'une part les entreprises agricoles, dont la contribution à la collecte est plus importante, ont une production moins saisonnalisée et d'autre part, les collecteurs ajustent la collecte des petits livreurs au printemps. Les circuits de collecte des laits des grands élevages sont relativement simples avec une dizaine de points de collecte et un rayon de collecte relativement étendu (jusqu'à plus de 600 km de distance entre un collecteur et le plus grand élevage du pays).

En revanche, la collecte des élevages particuliers est beaucoup plus complexe. Certains industriels collectent le lait sur le bord de la route, sans aucune exigence sur la qualité. Le seul critère de paiement est le volume livré. De nombreux collecteurs traitent aussi avec des intermédiaires-grossistes qui regroupent le lait le plus souvent dans des bidons, plus exceptionnellement dans un tank à lait. D'autres transformateurs, moins nombreux, ont mis en place des points de collecte collectifs, formule initiée et développée par deux industriels laitiers français, Savencia et Lactalis, implantés dans le pays.

Cette collecte servait notamment à produire en 2021 (dernière année disponible) du lait et de la crème (826 000 t), des yaourts et autres produits fermentés (440 000 t), des fromages gras (98 000 t), des fromages frais (85 000 t), du beurre (71 000 t), du lait concentré (33 000 t) et de la poudre de lait écrémé (29 000 t).

Principales production de produits laitiers en Ukraine en 2021

Source : GEB-Idete d'après Clal



Il reste difficile de suivre précisément l'utilisation du lait non collecté et ses modes de transformation et consommation. Il peut être consommé tel quel mais aussi être destiné à la transformation fermière. Aucune donnée étayée n'est disponible néanmoins pour connaître les principaux produits réalisés.

De nombreuses entreprises sont liées à la collecte et à la transformation laitière en Ukraine. Une majorité de ces entreprises adhère à l'Union ukrainienne des entreprises laitières créée en septembre 2001, organisation professionnelle à but non lucratif. Ses membres fondateurs les plus importants sont OJSC³⁶ Galakton, OJSC Pavlograd Milk Plant, OJSC Yagotynsky Butter Plant, PJSC Kupyansk Milk Cannery, OJSC Kharkiv Milk Plant ou encore Lustdorf LLC³⁷. Parmi les fondateurs se trouvaient également des entreprises de production de matériaux d'emballage comme Tetra Pak Ukraine, et OJSC Elopak Fastov.

D'autres entreprises sont devenues membres de l'Union par la suite, comme JSC Kovel-Moloko, Lactalis-Ukraine, OJSC Wimm-Bill-Dann Ukraine, CJSC³⁸ Buchach Cheese Factory, Galychyna CJSC, Inter food LLC, Favorit, PJSC Ternopil Milk Plant, Agrana Fruit Ukraine LLC (Vinnytsia), Chr. Hansen of Ukraine LLC (Danemark), Danone FDI³⁹ (France), G.K. Han FDI (Allemagne), ... L'Union ukrainienne des entreprises laitières compte également des membres académiques : l'Université nationale des technologies alimentaires, l'Odessa National Academy of Food Technologies, la Sumy National Agrarian University ou l'Université nationale agraire.

Les entreprises de l'Union valorisent entre 2,5 et 3 millions de tonnes de lait en transformation suivant les années, soit entre 30 et 40% de la production nationale. D'après l'Union, ses 46 transformateurs adhérents représentent 70% du marché de la transformation laitière et emploient 60 000 salariés. Ils totalisent 60 milliards UAH (1,2 milliard €) de chiffre d'affaires.

³⁶ OJSC : *Open Joint Stock Company* ou société par actions ouverte

³⁷ LLC : *Limited Liability Company* ou société à responsabilité limitée

³⁸ CJSC : *Closed Joint Stock Company* ou société par action fermée

³⁹ FDI : *Foreign Direct Investment* ou investissement direct étranger

Danone en Ukraine

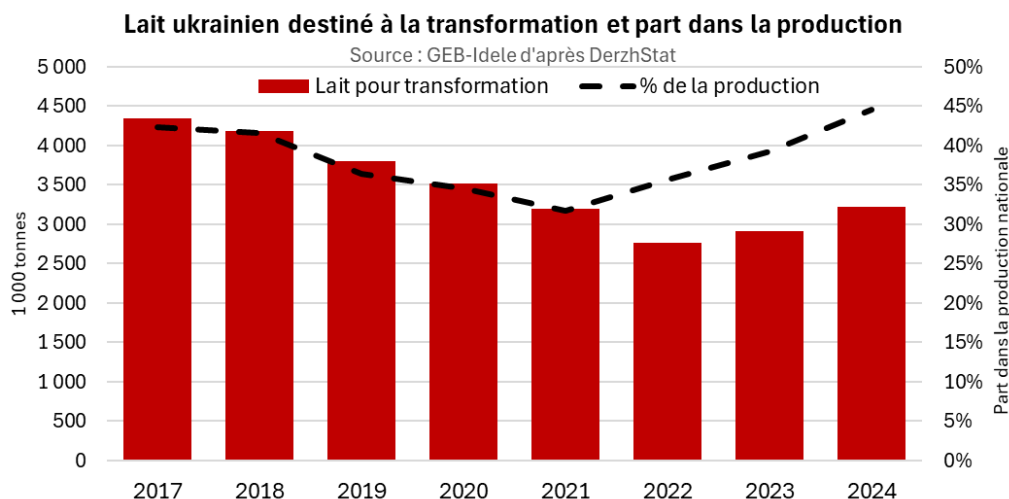
Avant l'agression russe de 2022, plusieurs entreprises étrangères avaient investi dans la production de produits laitiers en Ukraine. A côté de ses compatriotes Lactalis et Savencia, c'est notamment le cas du français Danone. Les installations de fabrication de l'entreprise sont groupées par deux usines :

- Danone Dnipro (à Kherson, activité temporairement suspendue du fait de la proximité avec la ligne de front),
- Danone Kremez (à Krementchouk).

Les marques suivantes sont actuellement développées en Ukraine : Activia, zhyvynka, ProstoNashe, Rostyshka, Delissimo, Paw Patrol, Alpro. La gamme *Early Life Nutrition* est représentée par les marques Nutrilon, Milupa. Enfin, la gamme Advanced Medical Nutrition est représentée par les produits suivants : Nutrison, Nutrib, Cubitan, Infatrini, Nutrini, Lophlex, Nutr», Anamix, KetoCal.

Certaines *agroholdings* ukrainiennes ont également une activité laitière dont la taille est très variable, et principalement axé sur la production de lait. C'est le cas d'UkrLand-Farming, de MHP, d'Astarta-Kyiv ou d'Epicentr Agro. Il est difficile d'être exhaustif sur l'ensemble des investissements des *agroholdings* dans l'activité laitière. Astarta se déclare être la première entreprise productrice de lait en Ukraine avec 119 000 tonnes de lait (123 000 litres) produits en 2024 (cf. encadré ci-après). Les plus grands producteurs industriels de lait, en dehors d'Astarta, sont MHP, BuchachAgroHlibprom et l'Ukrainian Milk Company.

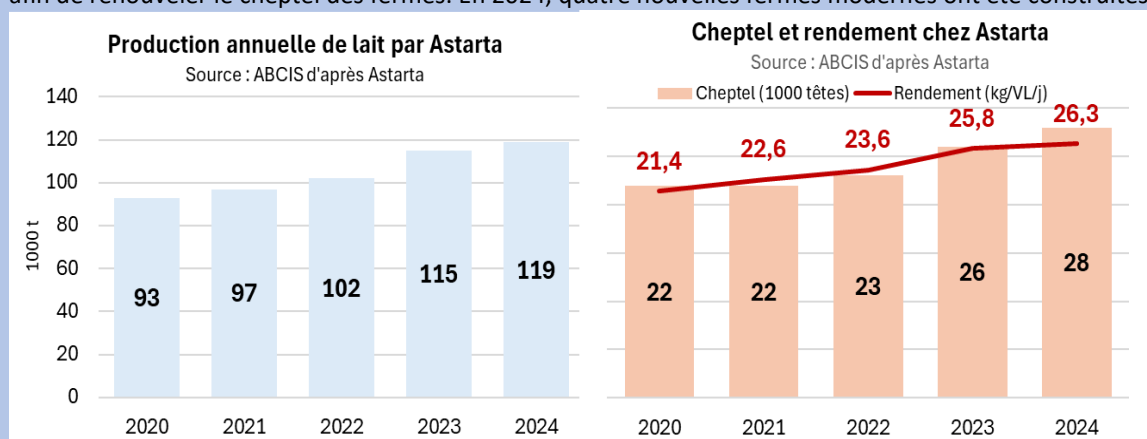
En 2024, 3,22 millions de tonnes de lait ont été destinées à la collecte et transformation, soit 44,5% du lait produit en Ukraine.



Astarta, première entreprise productrice de lait

Astarta était la première entreprise productrice de lait en Ukraine en 2024 avec 119 000 tonnes de lait (+3,5% /2023). D'après les données publiées par le groupe, le cheptel détenu atteignait 28 000 têtes (contre 26 000 têtes en 2023) et le rendement par vache s'établissait à 26,3 kg/VL/j (contre 25,8 kg en 2023). En 2023 comme en 2024, plus de 96% du lait produit était destiné vendu à la transformation (à un prix de 414 €/tonne en 2024), générant plus de 49 millions € de chiffre d'affaires.

Astarta compte 33 fermes laitières situées dans trois régions d'Ukraine, et est spécialisé dans la production de lait cru destiné à la vente aux transformateurs laitiers industriels. L'entreprise dispose d'une installation d'élevage à grande échelle, ouverte en 2012, capable d'élever jusqu'à 5 000 génisses hautement productives afin de renouveler le cheptel des fermes. En 2024, quatre nouvelles fermes modernes ont été construites.



2 Des réglementations en cours de modifications

De nombreuses lois concernent directement ou indirectement la production laitière en Ukraine à tous les stades : élevage, transport, transformation et fabrication. Les principales lois et les maillons concernés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Principales lois affectant l'industrie laitière en Ukraine

Source : ABCIS d'après Riabinina N. O. et gouvernement ukrainien

N°	Domaine et nom de la Loi	Date et numéro
Sécurité alimentaire & qualité		
1	Lois sur la sécurité et l'hygiène alimentaire en vigueur depuis le 19/01/2020	21/12/2017 - N°2264-VIII 14/09/2006 - N°142-V
2	Loi à propos des aliments pour bébés	23/12/1997 - N°771/97-BP
3	Loi sur les principes de base et les exigences en matière de sécurité des aliments et de qualité	20/12/2019 - N°421IX
Soutien de l'Etat		
4	Loi sur le soutien de l'Etat à l'agriculture	24/06/2004 - N°1877-IV
Marchés publics		
5	Loi sur les marchés publics	25/12/2015 - N°922-VIII
Production biologique (AB)		
6	Loi sur les principes de base et les exigences en matière de production, de circulation, et d'étiquetage en AB (promulguée le 02/08/2019)	10/07/2018 - N°2496-VIII
7	Loi sur la production et la circulation des produits en AB et les matières premières (expirée le 02/08/2019)	03/09/2013 - N°425-VII
Alimentation & fabrications		
8	Loi à propos des prix et de la tarification	21/06/2012 - N°5007-VI
9	Loi sur le système national de biosécurité dans la création, les essais et l'utilisation d'OGM	31/05/2007 - N°1103-V
10	Loi sur le lait et les produits laitiers	24/06/2004 - N°1870-IV
Développement rural		
11	Loi sur la fusion volontaire des collectivités territoriales	05/02/2015 - N°157-VIII
12	Loi sur les activités de conseil agricole	17/06/2004 - N°1807-IV
13	Loi sur la priorité du développement social rural et du complexe agro-industriel dans l'économie nationale	17/10/1990 - N°400-XII
Elevage		
14	Loi sur l'élevage dans les exploitations	15/12/1993 - N°3691-XII
Agriculture & coopération		
15	Loi à propos de l'exploitation agricole	19/06/2003 - N°973-IV
16	Loi sur la coopération agricole	17/07/1997 - N°469/97-BP

La question des différentiels réglementaires entre l'Ukraine et l'UE, favorisant encore globalement la production laitière ukrainienne, est développée dans la partie dédiée à la question sanitaire du présent rapport.

3 Des coûts de production ukrainiens inférieurs

Malgré les évolutions récentes en termes restructuration de la filière ou de réglementations, les coûts de production ukrainiens du lait restent inférieurs à ceux des systèmes européens. Les résultats de l'*International Farm Comparison Network* (IFCN) permettent de comparer les coûts de production des laits européen (ici français) et ukrainien.

Ces données concernent les coûts de production en fermes, analysées à partir de cas types.

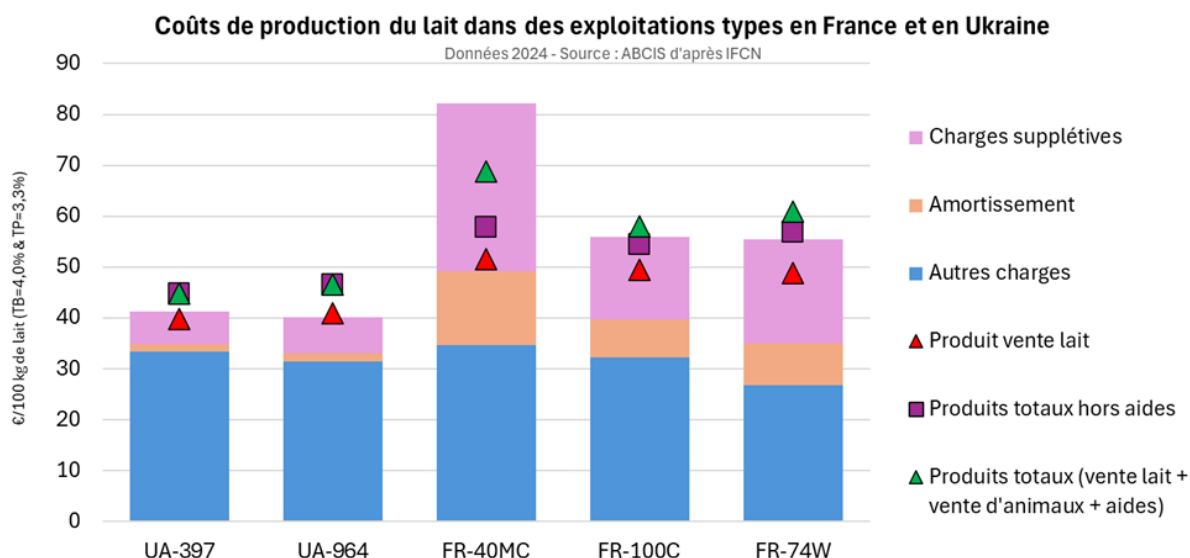
Le réseau et la méthodologie IFCN :

- L'IFCN est un réseau international d'experts sur le secteur laitier dans 90 pays. L'équipe est basée au Centre de recherche de Kiel en Allemagne. L'objectif de ce réseau est de partager des informations et analyser les données sur les systèmes laitiers typiques des différents pays, notamment sur les aspects coûts de production, selon une méthodologie standardisée. L'Institut de l'Élevage (via le Département Économie) est le membre français du réseau IFCN.
- 
- L'IFCN utilise une approche par cas-type, c'est-à-dire que les calculs se font à l'échelle d'une exploitation type (taille donnée, système de production et performances données), choisie pour être représentative d'un pays ou d'une région. Chaque pays doit fournir au moins deux fermes types : une représentant les exploitations moyennes et une les grandes exploitations.
 - Pour standardiser les résultats et faciliter les comparaisons, tous les volumes de lait sont ramenés au kg SCM (*solid corrected milk*), soit un lait à 4,0% de matières grasses et 3,3% de matières protéiques.
 - Les charges supplétives (capital, foncier et main d'œuvre familiale) sont évaluées au coût d'opportunité (le coût d'opportunité désigne, lorsqu'on procède au choix d'affecter ses ressources à un usage donné au détriment d'autres usages possibles, la perte des biens auxquels on renonce par ce choix. C'est le coût d'une chose estimé en termes d'opportunités non réalisées). Le prix de revient équivaut au coût de production de l'atelier lait y compris les charges supplétives duquel on déduit les recettes tirées des coproduits (vente d'animaux) et les aides directes affectées à l'atelier lait.

Les cas types sont les suivants :

- FR-100C : exploitation française (Centre) de 100 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 2,8 UTH⁴⁰ dont 0,8 salariée sur 145 ha (dont 59% dédiés à l'activité laitière et le reste en culture de vente). L'exploitation produit 901 t de lait par an (9 011 kg/vache/an).
- FR-74W : exploitation française (Ouest) de 74 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 2,2 UTH dont 0,2 salariée sur 91 ha (dont 70% dédiés au lait, le reste aux cultures de ventes). L'exploitation produit 626 t de lait par an (8 460 kg/vache/an).
- FR-40MC : exploitation française (Massif central) de 40 vaches Holstein en étable entravée, avec 1,5 UTH sans salarié sur 61 ha (dont 100% dédiés au lait). L'exploitation produit 290 t de lait par an (7 250 kg/vache/an).
- UA-397 : exploitation ukrainienne (Tcherkassy) de 397 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 33,3 UTH, dont 33,3 salariées sur 1 659 ha (dont 17% dédiés au lait et le reste aux cultures de ventes et à l'engraissement de bovins). L'exploitation produit 3 233 t de lait par an (8 140 kg/vache/an).
- UA-964 : exploitation ukrainienne (Volhynie) de 964 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 145,3 UTH, dont 145,3 salariées sur 3 350 ha (dont 33% dédiés au lait et le reste aux cultures de ventes et à l'engraissement de bovins). L'exploitation produit 8 928 t de lait par an (9 260 kg/vache/an).

⁴⁰ UTH : Unité de Travailleur Humain, soit l'équivalent d'un temps complet sur une exploitation.

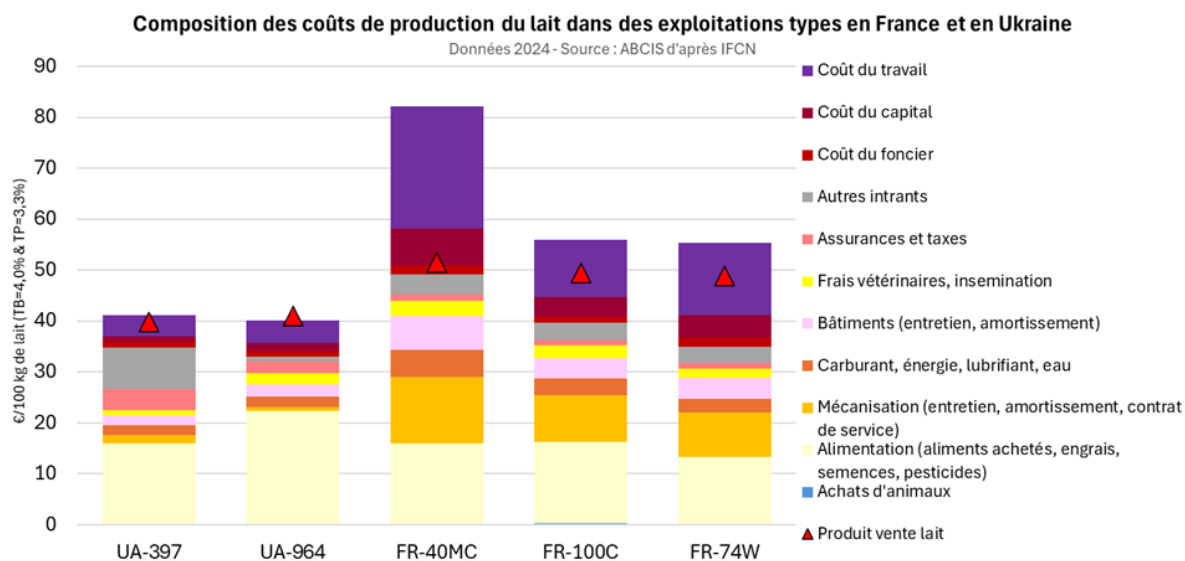


L'analyse comparée des données IFCN fait apparaître un avantage pour les exploitations ukrainiennes en termes de coût de production. Ces exploitations professionnelles de type « entreprise » (cf. précédent) fournissent l'essentiel du lait utilisé pour la transformation et l'export.

Leurs coûts de production sont nettement inférieurs à celui des exploitations françaises. Parmi les charges courantes, les exploitations françaises bénéficient d'un coût d'alimentation légèrement plus faible au litre produit mais ont des charges de mécanisation, de bâtiments ou encore d'énergie plus importantes.

Aux litres produits, les capitaux engagés pour produire du lait ainsi que les autres charges supplétives sont également très faibles au sein des exploitations ukrainiennes. En effet, les coûts de production sont exprimés en fonction des volumes de lait produits qui sont beaucoup plus importants que pour les cas types en France. Les élevages présentés ici sont parmi les plus performants du pays et fournissent la transformation. Si l'essentiel de la différence s'explique par la dilution des charges, des différences d'équipement demeurent (traite, bâtiments) et participent, dans une moindre mesure, à cette différence.

Les exploitations ukrainiennes ne reçoivent pas d'aides directes, mais la vente des animaux a permis aux exploitations ukrainiennes d'être rentables en 2024. Pour les exploitations françaises, ce sont les aides de la PAC qui ont permis aux fermes de l'Ouest et du Centre d'être rentables. Ce n'était pas le cas pour l'exploitation du Massif central dont la faible production ne permet pas de diluer l'ensemble des charges.

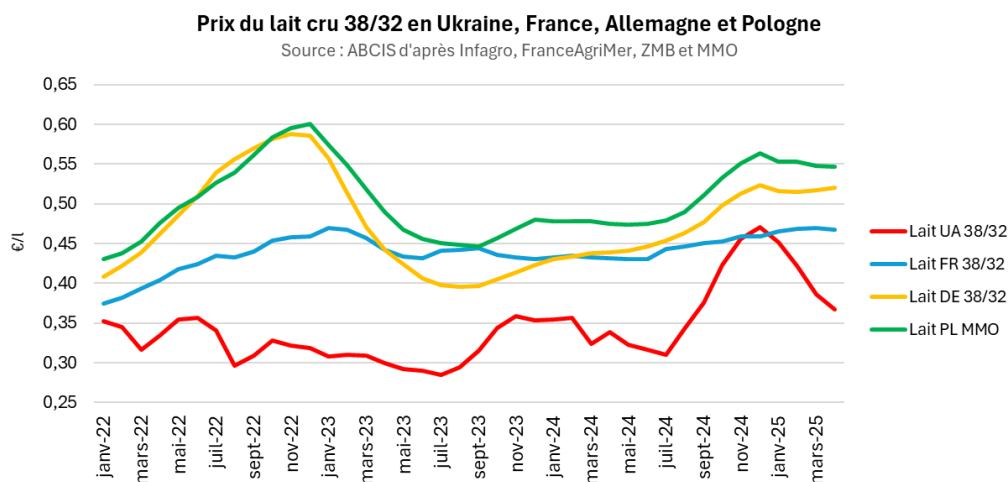


L'Ukraine cumule des avantages relatifs vis-à-vis des productions de l'UE. Ces avantages sont liés à des différences de réglementations aux différents stades de production (cf. partie 2), aux coûts de la main d'œuvre, aux coûts du foncier, à la dimension des exploitations...

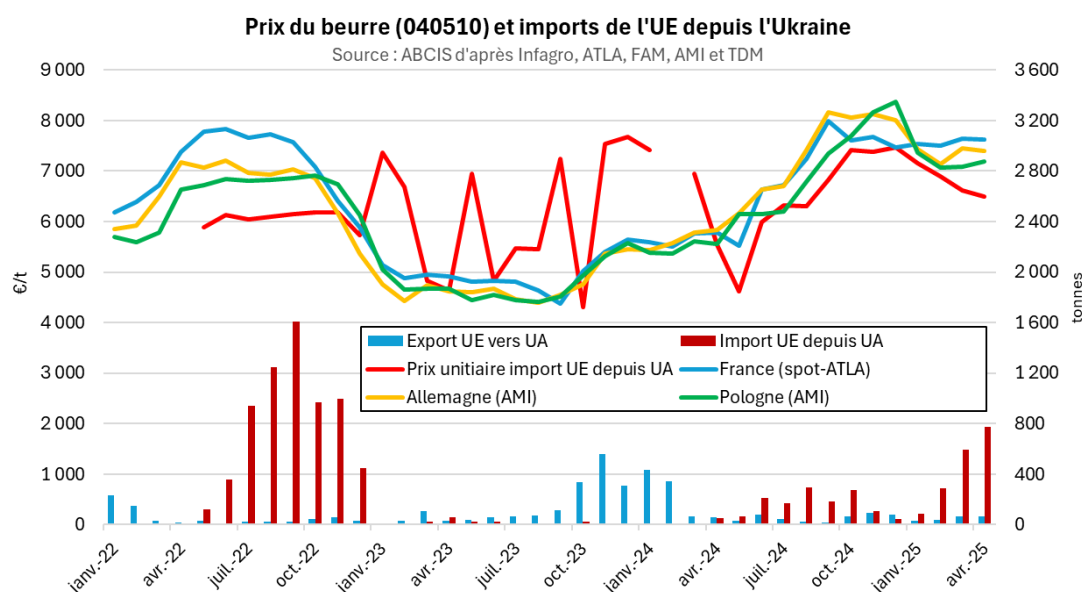
La qualité des produits finis ukrainiens reste inférieure à ceux de l'UE. Ceux-ci ne répondent pas encore aux mêmes exigences que celles imposées aux produits de l'UE, bien que l'alignement avec les normes de l'UE ait légèrement progressé, notamment depuis la mise en œuvre de l'accord bilatéral entre l'UE et l'Ukraine. Il reste encore beaucoup à faire alors que l'Ukraine a entamé un processus de rapprochement avec l'UE depuis l'agression russe de 2022.

Au stade élevage, les différentiels de prix du lait cru comme des produits finis restent globalement importants et en faveur des productions ukrainiennes. Ramenés à 38 grammes de matière grasse (MG) et 32 grammes de matière protéique (MP) par litre, le prix du lait cru produit en Ukraine (UA) était globalement inférieur aux prix du lait de France (FR), d'Allemagne (DE) ou de Pologne (PL). Entre janvier 2022 et avril 2025, les prix ukrainiens ont été en moyenne inférieurs de 22% à 32% aux prix des trois pays européens.

L'Ukraine est un pays exportateur en agriculture comme en produits laitiers (cf. infra) et les prix dans le pays sont très dépendant des marchés mondiaux. Ils n'ont pas cependant bénéficié des prix records des marchés mondiaux en 2022 qui ont pourtant fortement stimulé la croissance des exportations. Depuis la fin de 2024, alors que les prix des produits laitiers se sont stabilisés en UE, le prix du lait ukrainien est devenu plus élevé en Ukraine avant de baisser à nouveau. Sur les quatre premiers mois de 2025, les prix ukrainiens ont été en moyenne inférieurs de 13% à 26% aux prix des trois pays européens.



Du côté des ingrédients laitiers, le beurre est le produit ukrainien le plus importé par l'UE. Les flux sont cependant volatils et dépendent à la fois des disponibilités au sein de l'UE et du différentiel de prix entre l'UE et l'Ukraine. Avec des prix ukrainiens très compétitifs en 2022, les importations de beurre depuis l'Ukraine, alors contingentées (cf. infra), ont culminé à près de 1 600 tonnes par mois avant de revenir à l'étiage début 2023. Au pic d'import en septembre 2022, le prix unitaire des importations de beurre ukrainien atteignait 6 150 €/t alors que les prix des productions européennes (France, Allemagne, Pologne) oscillaient entre 6 850 €/t et 7 570 €/t, soit un écart allant de 10% à 19%.



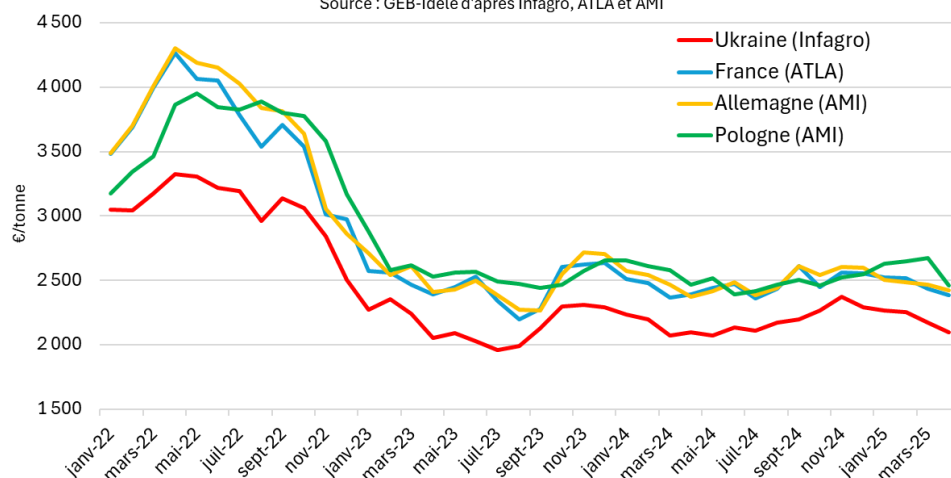
A l'inverse, l'hiver, l'Ukraine peut acheter du beurre aux pays de l'UE comme fin 2023 / début 2024 où le différentiel de prix était en faveur des produits européens. Depuis, le différentiel de prix est à nouveau en faveur du beurre ukrainien. Celui-ci s'est même amplifié depuis le début de l'année 2025 et le niveau d'importations européennes mensuelles de beurre ukrainien, alors libre de droit, n'a jusqu'ici cessé de croître.

Pour la poudre de lait écrémé (PLE), le différentiel entre les cours européens et ukrainien sont également conséquents. Entre janvier 2022 et avril 2025, le cours ukrainien était inférieur en moyenne de 14% à 15% aux cours polonais, allemand et français. A l'étiage jusqu'au milieu de la décennie 2010, les importations européennes de poudre de lait écrémé depuis l'Ukraine ont nettement progressé depuis la deuxième moitié de cette même décennie et ce alors que le produit bénéficiait d'un

contingent croissant puis d'une libéralisation totale. En 2024, l'UE avait importé près de 15 000 tonnes de PLE ukrainienne (cf. infra).

Cours de la poudre de lait écrémée

Source : GEB-Idele d'après Infagro, ATLA et AMI

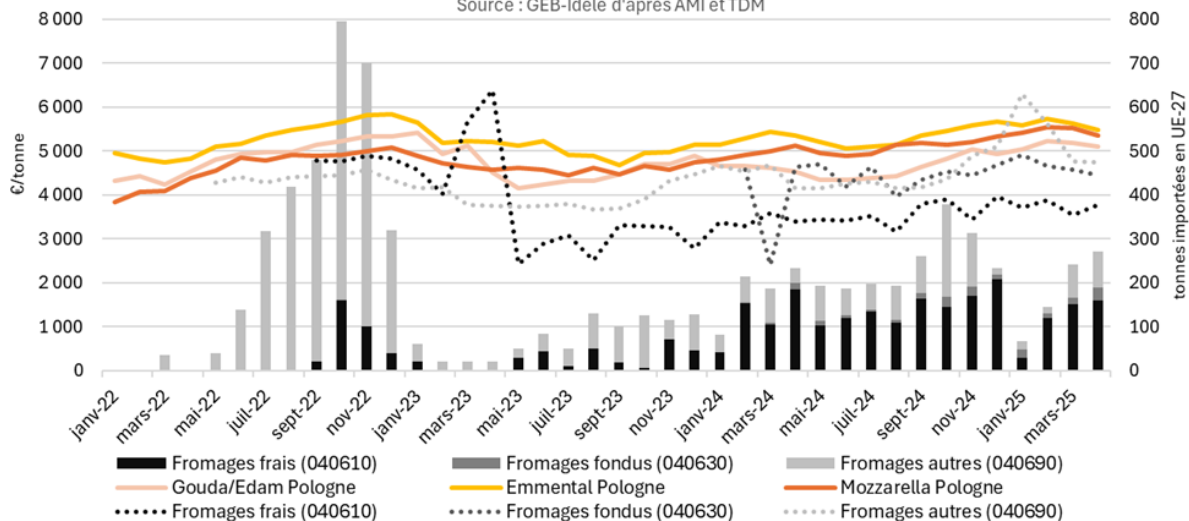


Enfin, concernant les fromages, les différentiels de prix entre l'UE et l'Ukraine sont plus difficiles à analyser. Le graphique ci-dessous compare les prix unitaires des importations européennes depuis l'Ukraine pour les trois lignes tarifaires (NC6) importées (fromages frais (NC 040610), fromages fondus (NC 040630) et les fromages autres (NC 040690)) et les cours polonais de la Mozzarella (fromage frais), du Gouda/Edam et de l'Emmental (fromages autres). Pour les fromages autres, un mouvement similaire à celui du beurre est observé avec une hausse des importations européennes en 2022 en lien avec une progression du différentiel de prix. A contrario, les importations étaient à l'étiage fin 2024 alors que le différentiel de prix était minime.

Le prix moyen calculé en douane des importations européennes de fromages frais en provenance d'Ukraine, (ligne tarifaire qui certes cumule plusieurs produits) montre un écart significatif avec le cours polonais de la Mozzarella. Les niveaux d'importations mensuelles évoluent entre une dizaine et une centaine de tonnes, soit un faible niveau, mais il reste difficile de tirer des conclusions nettes.

Importations et prix unitaires des importations de l'UE de fromages ukrainien et cours des fromages polonais

Source : GEB-Idele d'après AMI et TDM



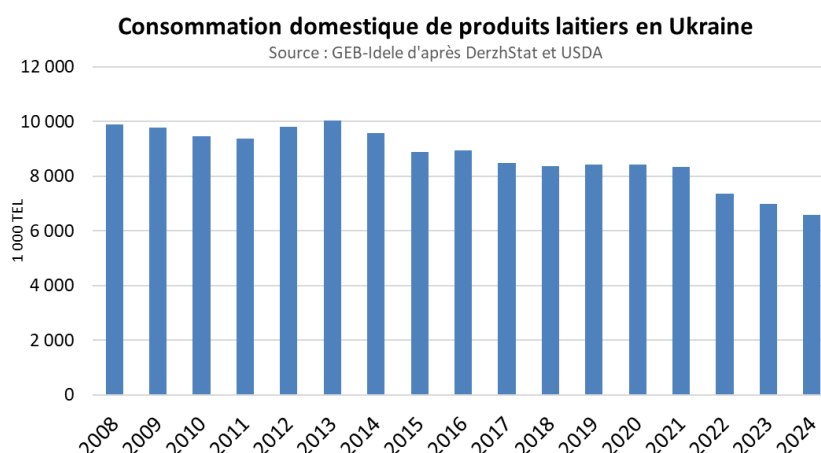
L'Ukraine importe également des fromages depuis l'UE (cf. infra). Le niveau a augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral. Ainsi, d'après Infagro, le coût d'importation du fromage Gouda bon marché en provenance de l'UE début 2024 ne dépassait pas 200 UAH/kg (4,30 €/kg) même après une dévaluation significative de la hryvnia, tandis que le fromage de type hollandais produit localement par les fromagers ukrainiens était vendu en gros aux distributeurs à au moins 240 UAH/kg (5,20 €/kg). Une telle différence de prix stimulait alors les importations ukrainiennes de fromage européen.

D'autres produits sont également échangés entre l'UE et l'Ukraine comme les yaourts, la poudre de lactosérum ou les caséines (cf. infra), mais les données de prix n'ont pas été analysées ici.

4 L'Ukraine, exportatrice nette de produits laitiers en volume, mais déficitaire avec l'UE

4.1 Consommation en baisse et échanges avec le reste du monde

La consommation ukrainienne de produits laitiers est difficile à mesurer dans un pays où une forte partie de la production reste informelle et où les données statistiques restent approximatives. Celle-ci a reculé dans le sillage du repli de la collecte des particuliers au début de la décennie 2010, avant de se stabiliser sur la deuxième moitié de la décennie. Depuis, la consommation de produits laitiers a de nouveau reculé avec les événements initiés en 2022 et la fuite d'une partie de la population. Elle aurait ainsi atteint un peu moins de 6,6 millions de tonnes équivalent lait (TEL) en 2024.

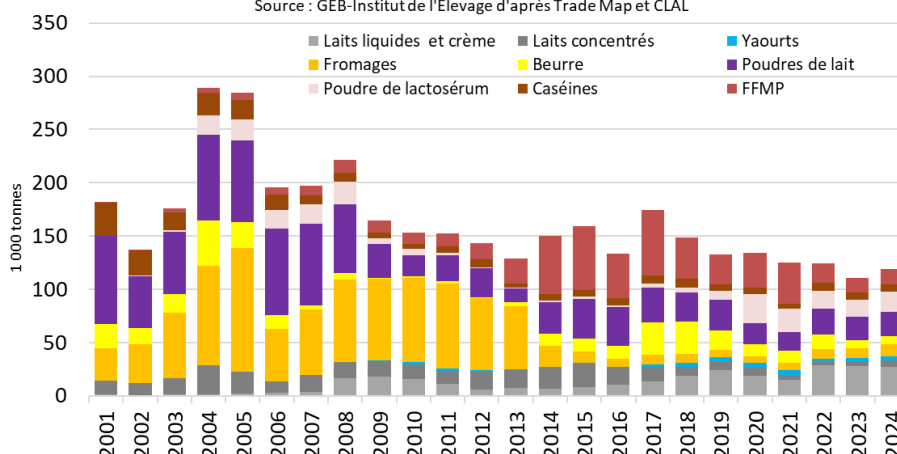


4.2 Les exportations ukrainiennes de produits laitiers axées sur les produits industriels

Depuis le début des années 2020, l'Ukraine exporte annuellement entre 110 000 et 135 000 t de produits laitiers. En 2024, l'Ukraine a exporté 27 000 t de lait et crème, 23 000 t de poudre dont 21 000 t de poudre maigre, 19 000 t de poudre de lactosérum, 14 000 t de poudre de lait réengraissé (en anglais FFMP ou *Fat Filled Milk Powder*), 7 000 t de caséines, 7 000 t de beurre, 6 000 t de lait concentré et 4 000 t de yaourt pour un total de 119 000 t de produits laitiers exportés.

Exportations de l'Ukraine en produits laitiers

Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après Trade Map et CLAL



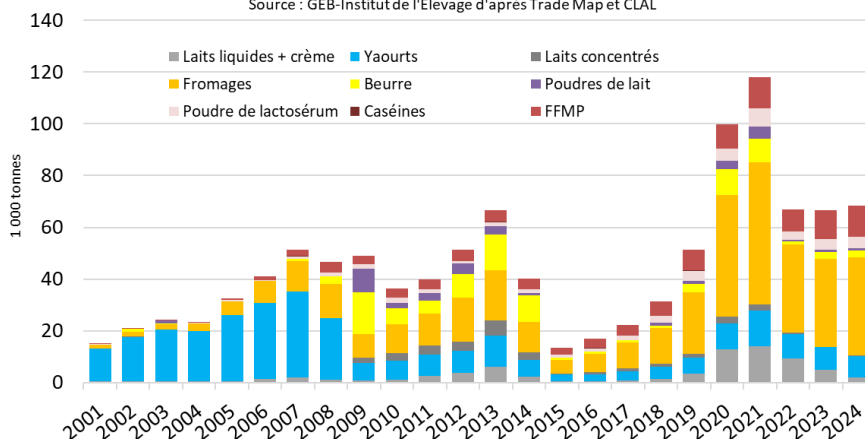
Bien évidemment, la variabilité des volumes exportés dépend des choix des transformateurs et de l'orientation des volumes de lait collectés. De plus, la baisse importante des exportations de fromages s'explique également par la baisse du cheptel et donc de la collecte (cf. Infra).

4.3 L'Ukraine importe surtout des fromages

Après un pic en 2021 à près de 120 000 tonnes, l'Ukraine a importé annuellement entre 67 000 et 69 000 t de produits laitiers. En 2024, le pays a importé 38 000 t de fromages, 12 000 t de FFMP, 8 000 t de yaourt, 4 000 t de poudre de lactosérum, 3 000 t de beurre, 2 000 t de lait liquide et crème et 1 000 t de poudre maigre pour un total importé de près de 69 000 t. Fait notable, les importations de yaourts se sont nettement repliées alors que les industriels implantés localement ont développé les fabrications de produits laitiers frais peu transformés, comme la *riajenka*, spécialité laitière biélorusse et ukrainienne à base de lait chauffé à 95°C puisensemencé dans son emballage en ferments lactiques, onctueux et légèrement caramélisé, mais aussi les yaourts et desserts lactés.

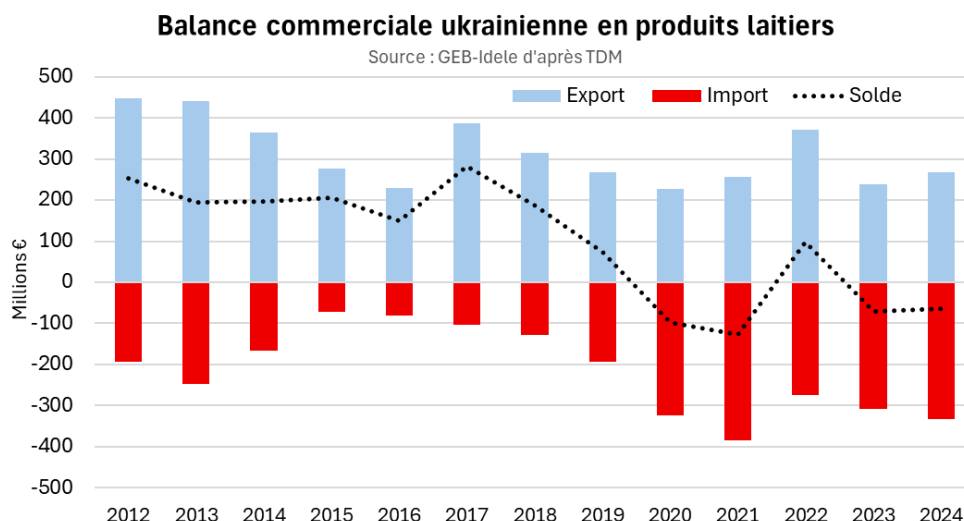
Importations de l'Ukraine en produits laitiers

Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après Trade Map et CLAL

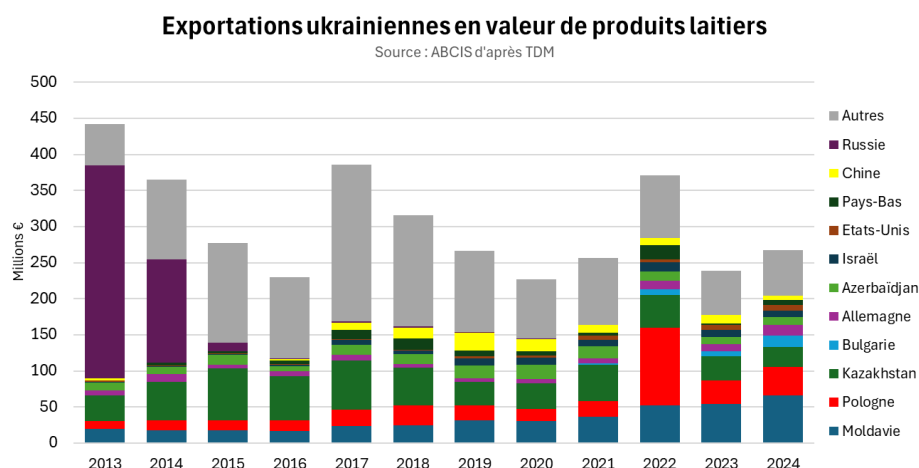


4.4 Une balance commerciale négative

La balance commerciale ukrainienne en produits laitiers s'est dégradée depuis 2017. Elle était négative en 2023 et 2024, à respectivement -70 et -65 M€.



Les partenaires commerciaux de l'Ukraine sur le marché des produits laitiers sont divers. En valeur, d'après les douanes ukrainiennes, 267 M€ de produits laitiers ont été exportés en 2024 (+12% /2023). Les principaux clients de l'Ukraine étaient des pays proches : Moldavie (66 M€), Pologne (40 M€), Kazakhstan (27 M€), Bulgarie (16 M€), Allemagne (15 M€) ou Azerbaïdjan (11 M€). D'autres pays plus lointains étaient également clients : Israël (9 M€), États-Unis (7 M€) ou encore Chine (6 M€). Les 10 premiers clients de l'Ukraine représentaient plus des trois quarts (76%) de la valeur totale exportée.



En valeur, les principaux fournisseurs en produits laitiers de l'Ukraine sont essentiellement des États membres de l'UE : Pologne, Allemagne, Pays-Bas, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Belgique, République Tchèque ou Danemark. Sur les 330 M€ importés en 2024, 91% étaient originaires de ces 10 pays (cf. infra).

4.5 Relations avec l'UE : un partenariat qui s'accélère depuis 2014

Les relations bilatérales avec l'UE ont été amplifiées après la première agression russe. Entré en vigueur en janvier 2017, l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE avait été ratifié le 16 septembre 2014 après l'annexion de la Crimée par la Russie et l'invasion du Donbass, région russophone située à l'est du pays. Cet accord visait notamment à faire converger les politiques économiques, les législations et les règlements sur ceux en vigueur dans l'UE et bien entendu à favoriser les échanges entre les deux parties.

Pour le secteur laitier, l'enjeu était alors surtout le développement d'une production laitière ukrainienne conforme au standard européen. Pour l'Ukraine, le respect des normes sanitaires européennes est une exigence mais aussi une opportunité. Dès 2017, certains transformateurs, déjà aux normes, ont ainsi profité de la conjoncture laitière pour exporter davantage de beurre vers l'UE.

Contingents tarifaires ouverts aux produits laitiers ukrainiens et évolutions dans le cadre de l'accord d'association en l'UE et l'Ukraine

Source : GEB-Idele d'après Commission européenne

Produits	Contingents en 2017	Contingents en 2022
Premiers arrivés, Premiers servis		
Lait et crèmes	300	500
Laits fermentés	2 000	2 000
Beurre	250	250
Licences d'importation		
Lait, crème, lait condensé, yaourts	8 000	10 000
Poudres de lait	1 500	5 000
Beurre et pâtes à tartiner laitières	1 500	3 000

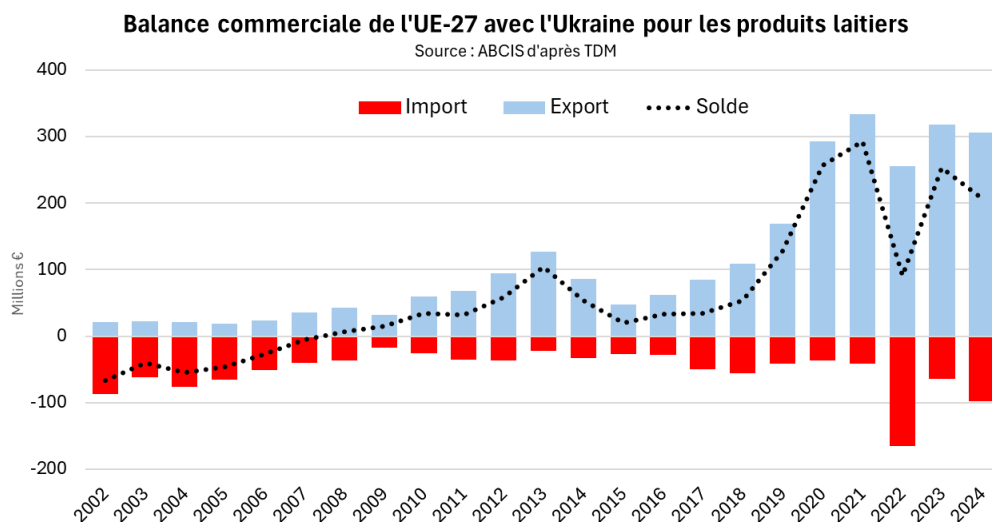
Depuis la seconde agression russe et en vertu de son règlement sur des mesures commerciales autonomes, l'Union européenne a temporairement suspendu les droits d'importation, les contingents tarifaires et les mesures de défense commerciale appliquées à l'Ukraine. Cette suspension est entrée en vigueur le 4 juin 2022 et a été renouvelée le 6 juin 2023 et le 6 juin 2024. La suspension des droits est restée en vigueur jusqu'au 5 juin 2025. Dans le cadre d'un mécanisme de sauvegarde automatique, la Commission européenne pouvait réintroduire des contingents tarifaires si les importations de volailles, d'œufs, de sucre, d'avoine, de maïs, de gruaux ou de miel dépassaient certains niveaux. Après plusieurs semaines de négociations, l'UE a annoncé le 30 juin 2025 avoir trouvé un accord de principe commercial avec l'Ukraine, notamment sur le volet des importations agricoles⁴¹. Cet accord n'avait pas encore été diffusé aux Etats membres lors de la rédaction de ce paragraphe.

4.6 Progression des échanges de produits laitiers UE-Ukraine depuis 2017

La mise en œuvre de l'accord commercial en 2017, puis les mesures de suspension des droits de douane introduites en 2022 semblent avoir eu des effets sur les échanges de produits laitiers entre l'Ukraine et l'UE.

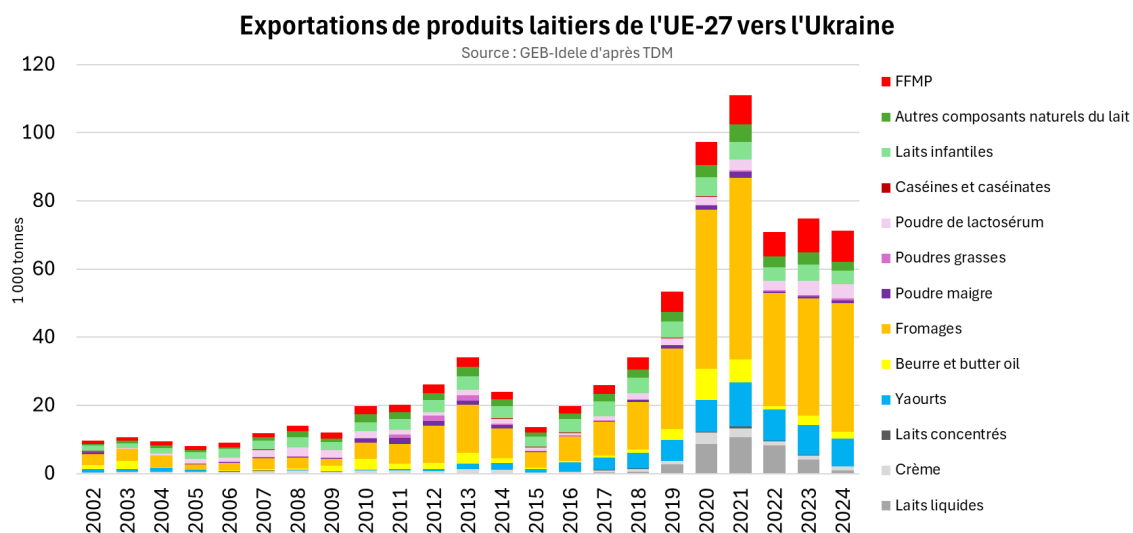
Depuis 2017, la balance commerciale de l'UE avec l'Ukraine pour les produits laitiers s'est globalement améliorée en euros, alors que dans le même temps la hryvnia a subi une dévaluation significative, perdant 46% de sa valeur par rapport à l'euro entre janvier 2017 et décembre 2024. La balance commerciale atteignait 207 M€ en 2024 contre 33,5 M€ en 2016.

⁴¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1672



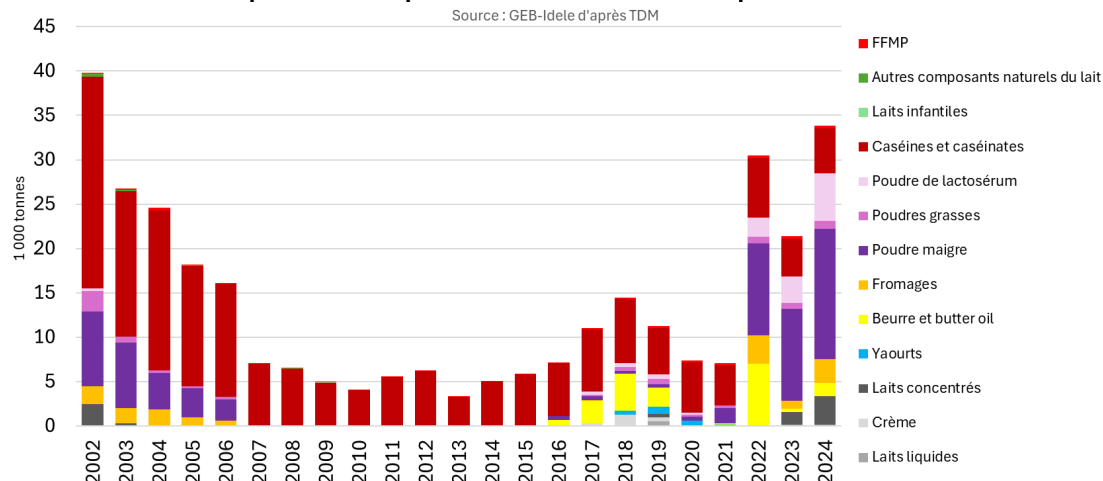
En volume et en valeur, les échanges de produits laitiers entre l'UE et l'Ukraine ont globalement progressé depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association. Elles restent cependant dépendantes des agréments sanitaires obtenus côté ukrainien. Ainsi, les fabrications de caséine et de poudre de lactosérum pour l'alimentation animale peuvent entrer sans contrainte dans l'UE-27 (pas de critère qualité) alors celles de beurre, par exemple, doivent se faire avec des laits de qualité conformes aux normes de l'UE

En volume, **les exportations de produits laitiers depuis l'UE vers l'Ukraine** ont atteint 72 500 t en 2024 après le pic de 2020, à près de 99 000 t. L'UE a notamment fourni 37 000 t de fromages, 9 000 t de FFMP, 8 000 t de yaourt, 4 300 t de poudre de lactosérum, 3 800 t de poudre de lait infantile ou encore 1 900 t de beurre.



Les importations européennes de produits laitiers ukrainiens ont rebondi depuis la guerre imposée par la Russie en 2022 et la suppression des droits de douane. Les importations de poudre maigre se sont envolées pour atteindre près de 15 000 tonnes en 2024 (x8,5 /2021). C'est également le cas de la poudre de lactosérum (5 500 t en 2024) et de façon plus conjoncturelle pour le beurre (7 000 t en 2022 et 1 500 t en 2024). Les importations européennes de caséines sont plus structurelles (5 000 t en 2024).

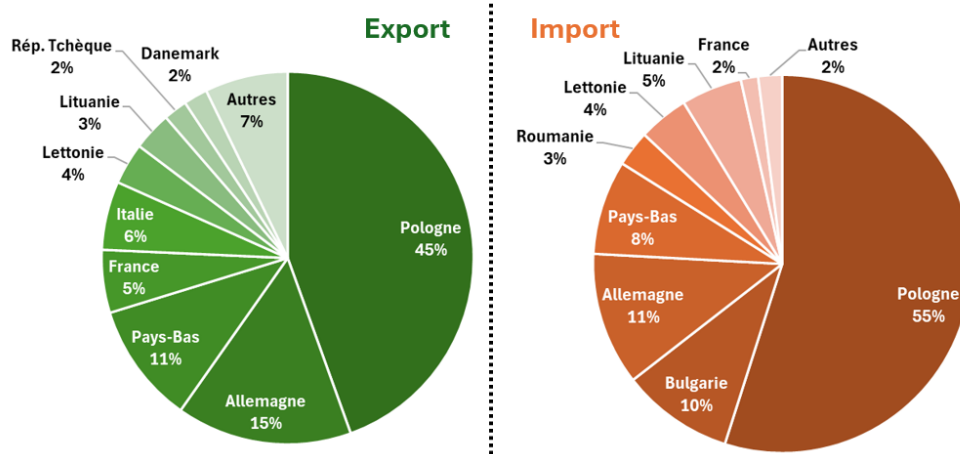
Importations de produits laitiers de l'UE-27 depuis l'Ukraine



En valeur, c'est la Pologne qui est le premier partenaire de l'Ukraine à l'import comme à l'export. En moyenne entre 2022 et 2024, la Pologne représentait 45% des exportations en valeur de l'UE et 55% des imports. L'Allemagne était le 2^{ème} fournisseur et 3^{ème} client, avec 15% des exports et 11% des imports. La France était le 4^{ème} fournisseur et 7^{ème} client avec 5% des exports et 2% des imports seulement.

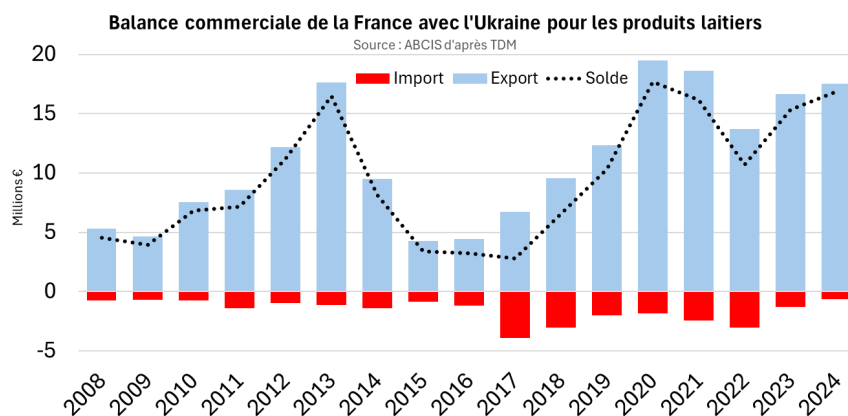
Part de marché des Etats membre de l'UE dans les échanges de produits laitiers avec l'Ukraine

Source : ABCIS d'après TDM – moyenne 2022 à 2024

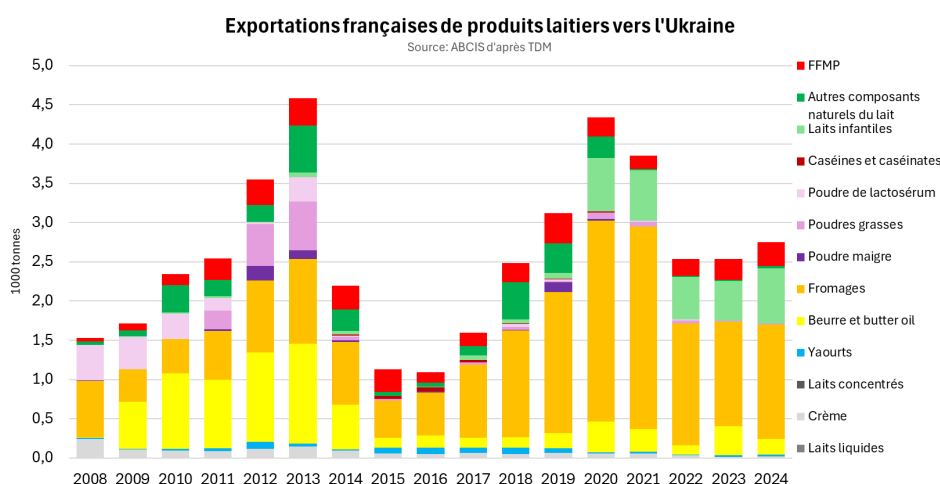


4.7 Focus sur le commerce avec la France

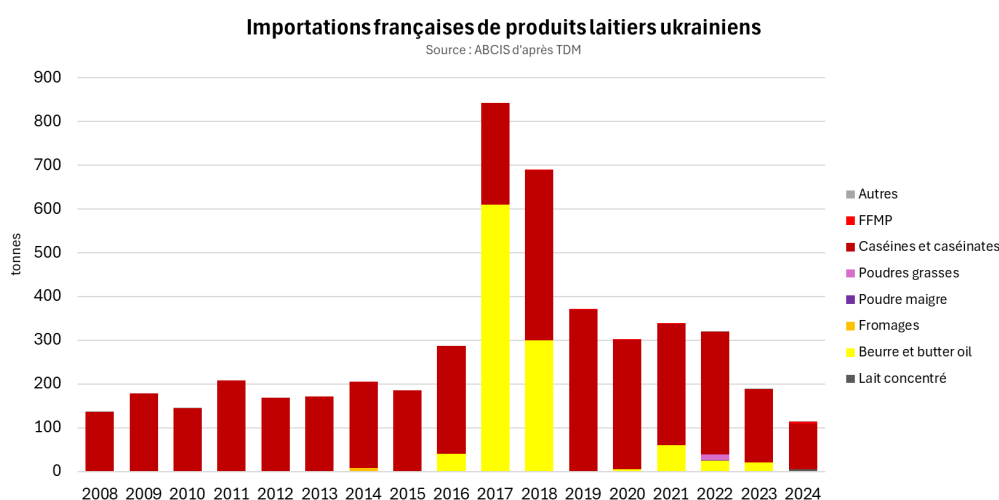
Comme pour l'ensemble de l'UE, la balance commerciale française de produits laitiers avec l'Ukraine a progressé depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association en 2017. En 2024, elle a atteint 17,5 M€ (+5% /2023 et x 2,5 /2017).



La France exporte principalement des fromages et des poudres de lait infantiles et plus secondairement des poudres de lait renraissées avec de la matière grasse végétale (FFMP) et du beurre et *butter-oil*. En 2024, la France a exporté 1 500 tonnes de beurre, 700 tonnes de poudres de lait infantile, 310 tonnes de FFMP et 200 tonnes de beurre.



Les importations françaises depuis l'Ukraine sont limitées et se cantonnent majoritairement à des importations de caséines, entre 100 et 400 tonnes par an (100 tonnes en 2024, soit le plus bas niveau observé sur la période du graphique ci-dessous). Les importations de beurre sont plus erratiques : 600 tonnes ont été importées en 2017. Les flux étaient quasiment nuls en 2024. Les achats d'autres produits sont insignifiants.



5 Perspectives pour la production laitière ukrainienne

5.1 Les producteurs laitiers ukrainiens ont une feuille de route pour l'intégration en UE

Au-delà de l'alignement réglementaire prévu dans le cadre du rapprochement de l'Ukraine avec l'UE, la filière laitière ukrainienne s'est également emparée du sujet avec la mise en place de sa propre feuille de route pour l'intégration de l'Ukraine en UE.

Ainsi, le 27 février 2025, une réunion d'introduction a eu lieu, au cours de laquelle des parties prenantes des secteurs privé et public, ainsi que des représentants de l'UE, ont eu l'occasion de discuter de l'importance et des étapes de l'élaboration de la feuille de route pour l'intégration de l'UE dans le secteur laitier de l'Ukraine.

C'est le Comité européen d'intégration de l'Union des entreprises laitières d'Ukraine (SMPU) qui dirige l'élaboration de cette feuille, en partenariat avec l'Association ukrainienne des producteurs de lait (AVM). Cette initiative est appuyée par le programme suisse-ukrainien de « commerce à plus forte valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et du secteur laitier en Ukraine » (QFTP) et l'ambassade des Pays-Bas en Ukraine.

Le comité européen d'intégration de la SMPU coordonnera le développement de la feuille de route. Créé en 2024, ce Comité sert de plate-forme réunissant les principales parties prenantes du secteur laitier ukrainien pour renforcer l'intégration de la production ukrainienne sur le marché de l'UE. Son objectif premier est de renforcer la position des entreprises laitières ukrainiennes et d'atténuer les risques pendant le processus d'intégration de l'UE.

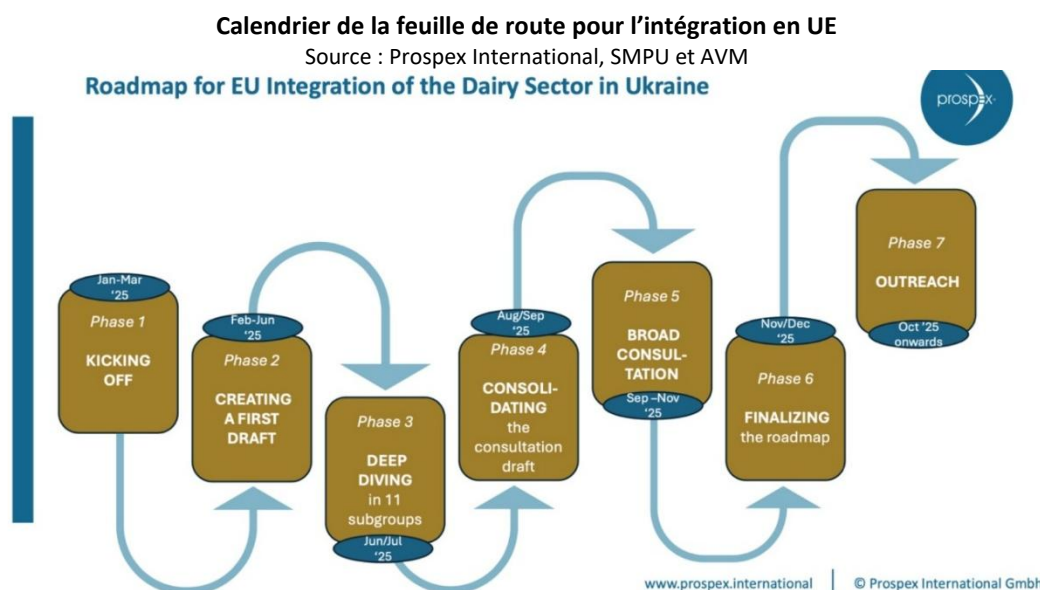
Le Comité est « ouvert à la coopération avec les organismes publics, les associations d'entreprises, les chambres de commerce, les ambassades et les programmes internationaux qui partagent ses objectifs et sont prêts à contribuer à les atteindre ». La méthode de travail et la coordination globale du développement de cette feuille de route sont assurées par Prospex International, une société de conseil.

Au total, plusieurs groupes ont été constitués, couvrant les domaines suivants : produits alimentaires, aliments pour animaux, traçabilité, animaux d'élevage, sous-produits animaux, durabilité environnementale (production primaire), durabilité environnementale (transformation, relations contractuelles - déclarations par les premiers acheteurs), règles pour les organisations interprofessionnelles, normes de commercialisation et mécanismes commerciaux.

La version finale de la feuille de route devrait être présentée d'ici la fin de 2025 (cf. calendrier ci-après). Les principaux objectifs de la feuille de route peuvent être déclinés selon trois cibles :

- Les entreprises : sensibilisation aux principales mesures et tâches requises pour parvenir à l'équivalence avec les normes et réglementations de l'UE, en leur permettant d'évaluer à la fois les risques et les opportunités.
- Le gouvernement ukrainien : fournir des informations par les entreprises sur les investissements nécessaires et les délais de mise en œuvre réalistes.
- Les partenaires européens : garantir la transparence et l'ouverture, en leur permettant de participer et de soutenir le projet.

L'ambition de cette feuille de route est d'établir un document qui servira non seulement d'orientation stratégique, mais aussi de plan d'action clair pour toutes les parties prenantes du secteur laitier ukrainien.



Reste à savoir si le délai ambitieux sera respecté et dans quelle mesure cette feuille de route sera applicable.

5.2 Quels bilans laitiers en Ukraine et en UE à 27 avant le processus d'intégration ?

L'Ukraine, comme l'UE à 27 sont excédentaires en lait. Ainsi le ratio d'autosuffisance alimentaire (production / consommation) :

- A oscillé en UE-27 entre 125% et 130% entre 2008 et 2024 (exception faite de 2013) ;
- A oscillé en Ukraine entre 115% et 120% entre 2008 et la seconde invasion russe. Depuis 2020, ce ratio a reculé oscillant entre 105% et 110%.

Affectées par la guerre avec la Russie, la production et la consommation de lait en Ukraine ont reculé. Entre les périodes 2009-2014 et 2019-2024 en Ukraine :

- La consommation moyenne annuelle a reculé de 20,5%, passant de 9,7 MTEL à 7,7 MTEL ;
- La production moyenne annuelle a reculé de 26,3%, passant de 11,3 MTEL à 8,3 MTEL.

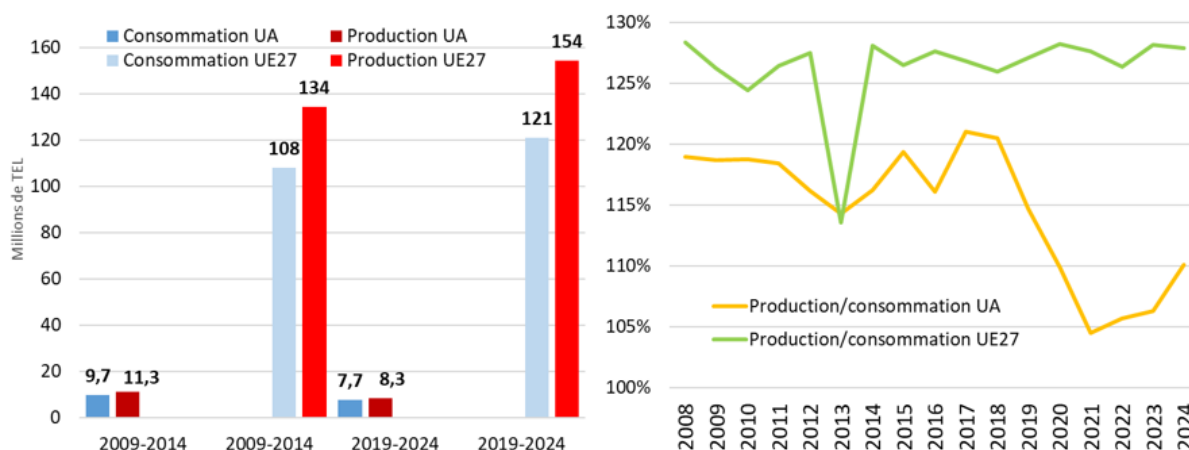
Dans le même temps, dans l'UE à 27 :

- La production moyenne annuelle a progressé de 15,0%, passant de 134 MTEL à 154 MTEL ;
- La consommation moyenne annuelle a progressé de 12,1%, passant de 108 MTEL à 121 MTEL.

En moyenne sur 2019-2024, la production ukrainienne équivalait à 5,4% de la production européenne de lait et la consommation dans le pays représentait 6,4% de la consommation en équivalent lait de l'UE.

Production et consommation en équivalent lait en Ukraine et UE-27

Source : ABCIS d'après DerzhStat, Eurostat



5.3 Perspectives de production en Ukraine, mais aussi dans l'UE

La guerre avec la Russie a récemment affecté la capacité productive de l'Ukraine, notamment en réorientant une partie des budgets et de l'activité nationale vers l'Armée. Le PIB ukrainien a ainsi lourdement chuté, notamment en 2022 avant de se redresser progressivement. Ce chapitre fait le point sur les perspectives d'évolution de la production laitière ukrainienne en termes de cheptel, de lait tout comme de produits et de commodités. L'analyse portera ici sur les principaux produits échangés par l'Ukraine et de son lien avec l'UE alors que les échanges sont d'ores et déjà libéralisés. Une partie de l'analyse relève des travaux de perspectives publiés par la FAO et l'OCDE pour la période 2025-2034⁴².

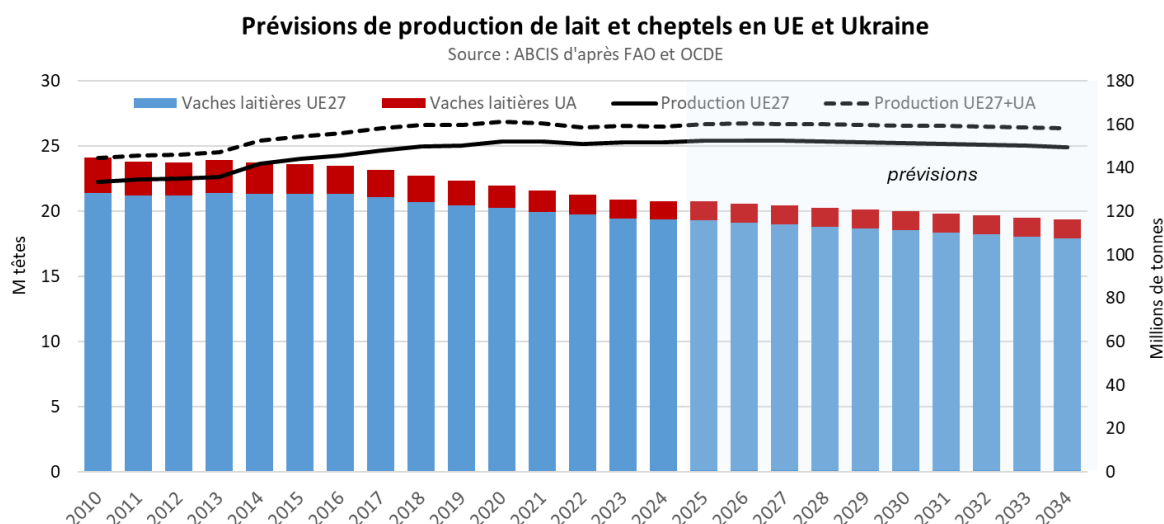
Dynamiques de cheptels et production de lait

Le cheptel ukrainien connaît une baisse structurelle depuis de nombreuses années (cf. supra). D'après les données de la FAO et de l'OCDE, le cheptel ukrainien de vaches laitières devrait cependant, après un léger rebond en 2025, se stabiliser et atteindre 1,456 million de têtes en 2034 (+4,3% /2024). Avec une progression quasiment continue du rendement par vache sur la période (+15,0%), la production de lait dans le pays progresserait ainsi nettement par rapport au creux de 2024 (+20,0%).

Si le cheptel de l'UE à 27 connaît également une baisse structurelle, celle-ci devrait se poursuivre pour atteindre 17,909 millions de vaches laitières en 2025 (-7,6% /2024). Avec une progression du rendement par vache sur la période (+6,7%), le recul de la production de lait de l'UE à 27 serait atténué (-1,4%).

Sur la base des données de 2024, intégrer le cheptel ukrainien de vaches laitières à celui de l'UE reviendrait à augmenter le cheptel européen de 4,7%. Sur la base des prévisions en 2034, la hausse serait de 5,7%. Côté production de lait, intégrer l'Ukraine sur la base des données de 2024 représenterait une hausse de 4,5% contre 5,4% sur la base des prévisions de 2034.

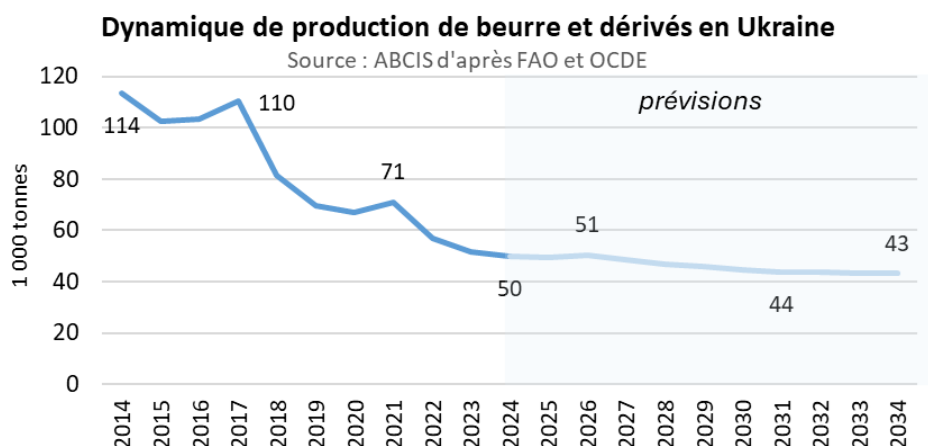
⁴² https://www.oecd.org/fr/publications/2025/07/oecd-fao-agricultural-outlook-2025-2034_3eb15914.html



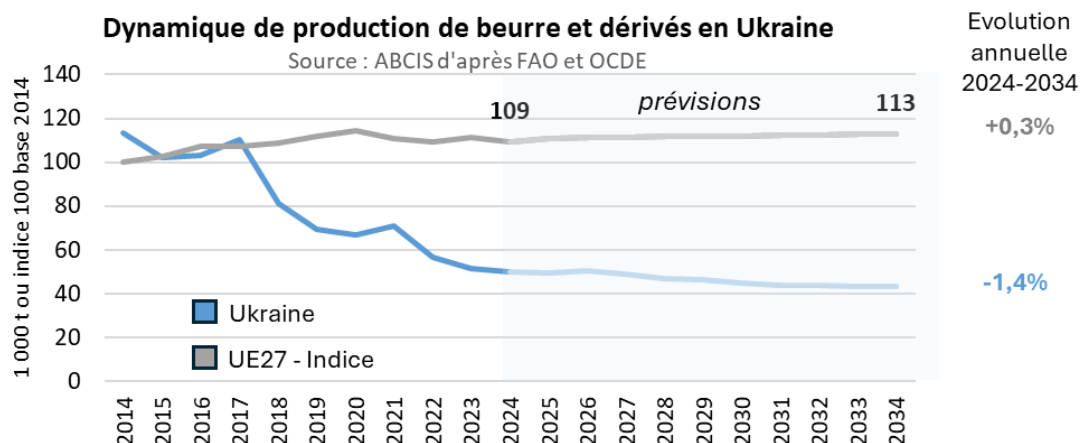
Le beurre et les matières grasses laitières

Entre 2014 et 2024, l'Ukraine a connu une baisse substantielle de sa production de beurre. Le principal facteur de la baisse étant le recul du cheptel et de la production de lait dans le pays. La baisse parallèle de la population et du pouvoir d'achat des Ukrainiens ainsi que la réduction des opportunités à l'export dans un contexte de tensions vives avec le voisin russe ont fortement pesé.

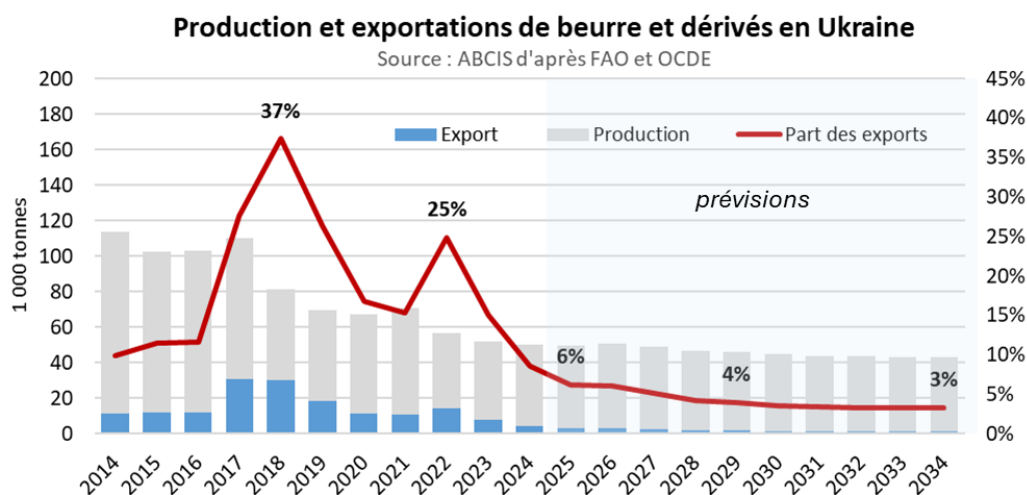
Le plus bas niveau de production de beurre ne semble cependant pas avoir été atteint en 2024. Après un redressement en 2025-2026, la production pourrait structurellement décroître d'après la FAO et l'OCDE, de 1,4% par an entre 2024 et 2034.



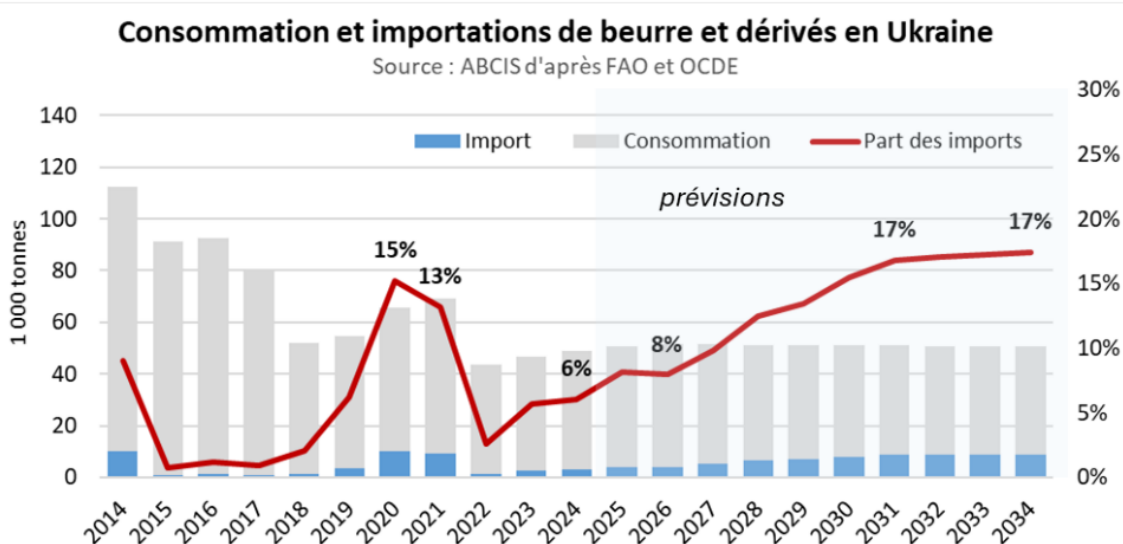
Dans le même temps, les perspectives de la FAO et de l'OCDE font état d'une progression limitée de la production de beurre et matières grasses dérivées dans l'UE à 27 du fait de disponibilités en lait plus limitées en lien avec des politiques environnementales strictes et le recul du nombre d'élevages. Entre 2024 et 2034, la production de beurre augmenterait de 0,3% par an dans l'UE à 27.



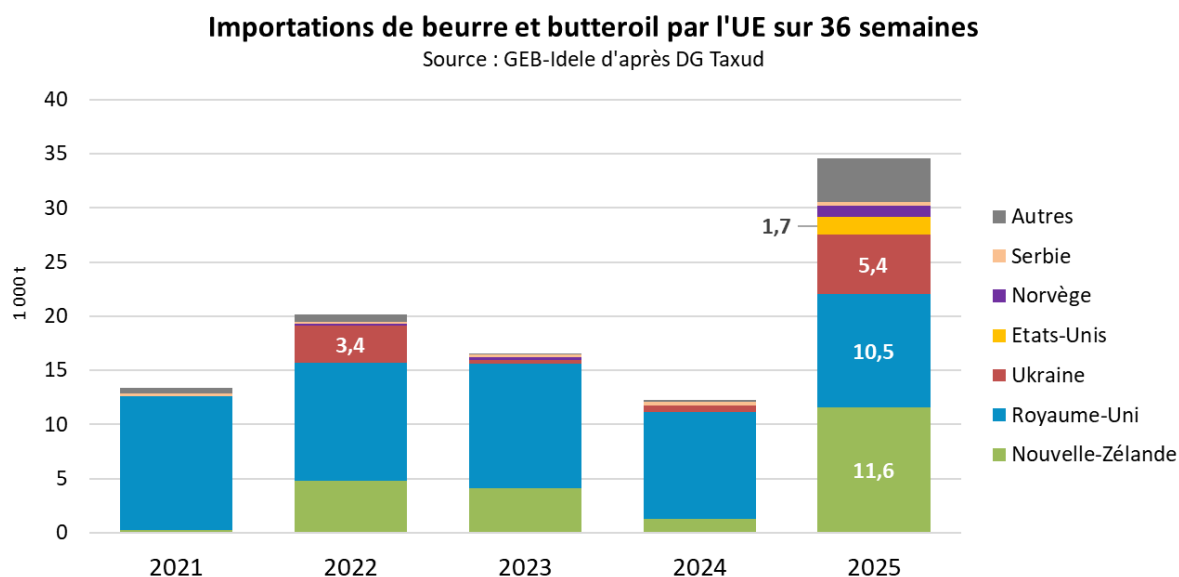
La part des exports dans la production de beurre pourrait reculer après une hausse durant les périodes 2017-2019 et 2021-2023. En 2022, la demande export était particulièrement forte et la compétitivité ukrainienne élevée. A l'avenir, la majeure partie de la production de beurre en Ukraine pourrait être très majoritairement destinée à la consommation domestique.



Faute de disponibilités suffisantes, la part des imports de beurre dans la consommation domestique en Ukraine devrait augmenter, alors que la consommation domestique devrait faiblement croître entre 2024 et 2034 (+3,7% sur la période). La FAO et l'OCDE l'estiment aux alentours de 17% dans la première moitié de la décennie 2030.



Ces prévisions restent fragiles et dépendent des choix et arbitrages des industriels dans l'utilisation du lait, liés aux prix et à la demande en crème et en fromages. Début 2025, avec des prix compétitifs et une demande accrue de l'UE, les exportations ukrainiennes de beurre à destination de l'UE se sont envolées, profitant des préférences tarifaires accordées par l'UE. Cela avait déjà été le cas par le passé.

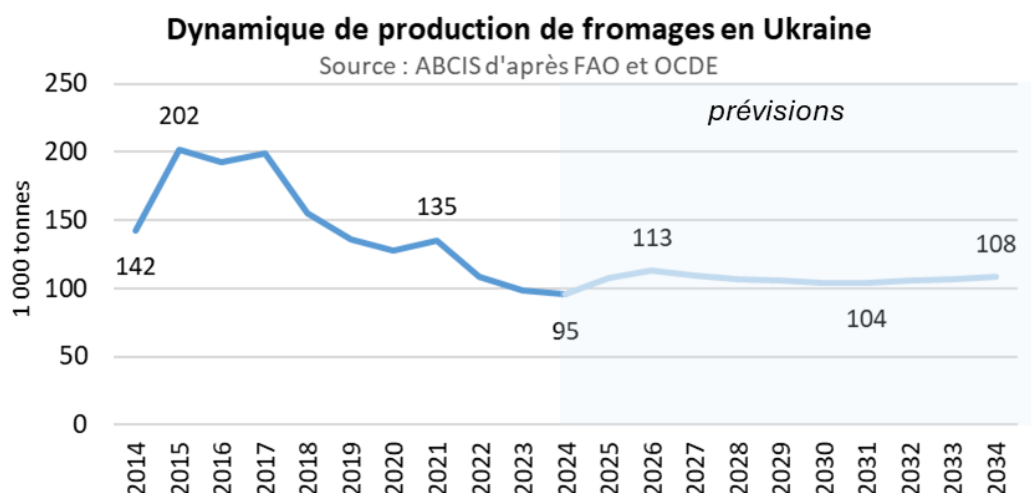


Les fromages

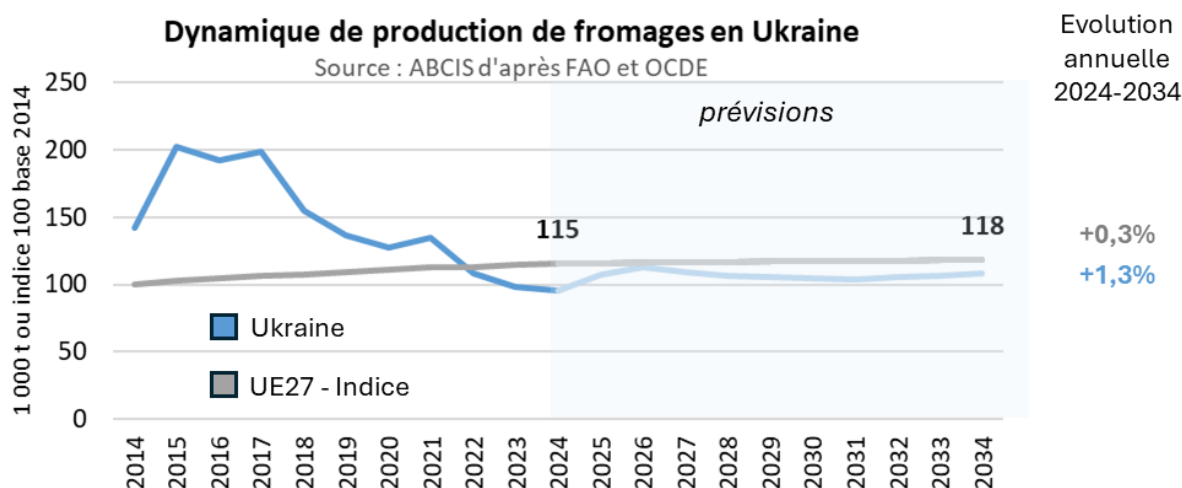
Entre 2014 et 2024, l'Ukraine a connu une baisse substantielle de sa production de fromages. Après un plateau entre 2015 et 2017, cette production a connu une baisse quasi-continue. Le principal facteur de la baisse étant le recul du cheptel et de la production de lait dans le pays. Comme pour le beurre, le recul de la population, du pouvoir d'achat des consommateurs ukrainiens et des opportunités à l'export dans le contexte de guerre avec la Russie ont fortement pesé.

Le plus bas niveau de production de fromages semble avoir été atteint en 2024. En 2025, la production pourrait se redresser, marquant ainsi un rattrapage très partiel de la production de fromages dans le

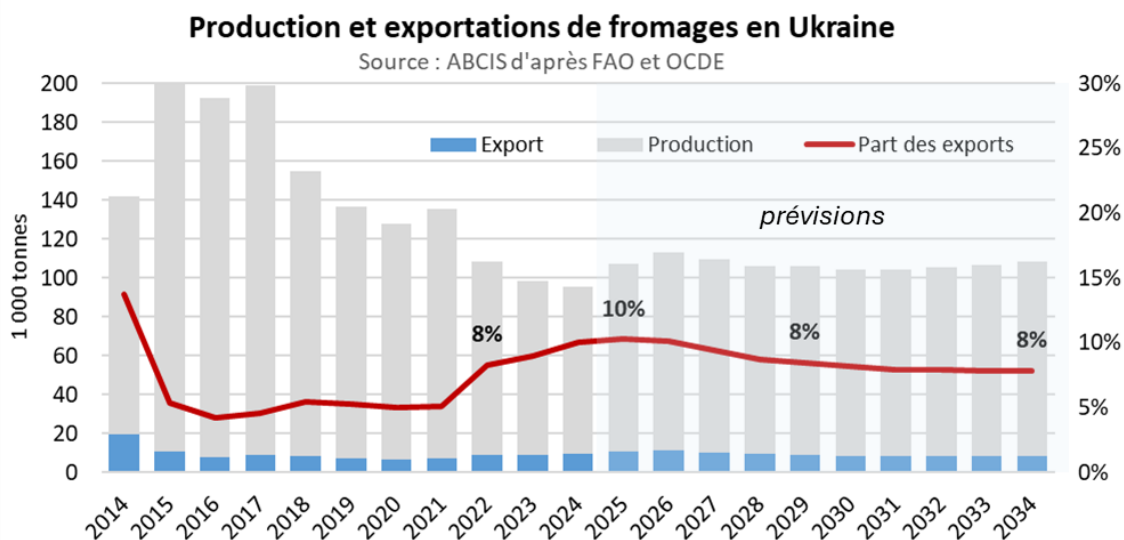
pays. Ce rattrapage devrait rester très partiel d'après la FAO et l'OCDE. Entre 2024 et 2034, la production de fromages augmenterait de 1,3% par an en Ukraine.



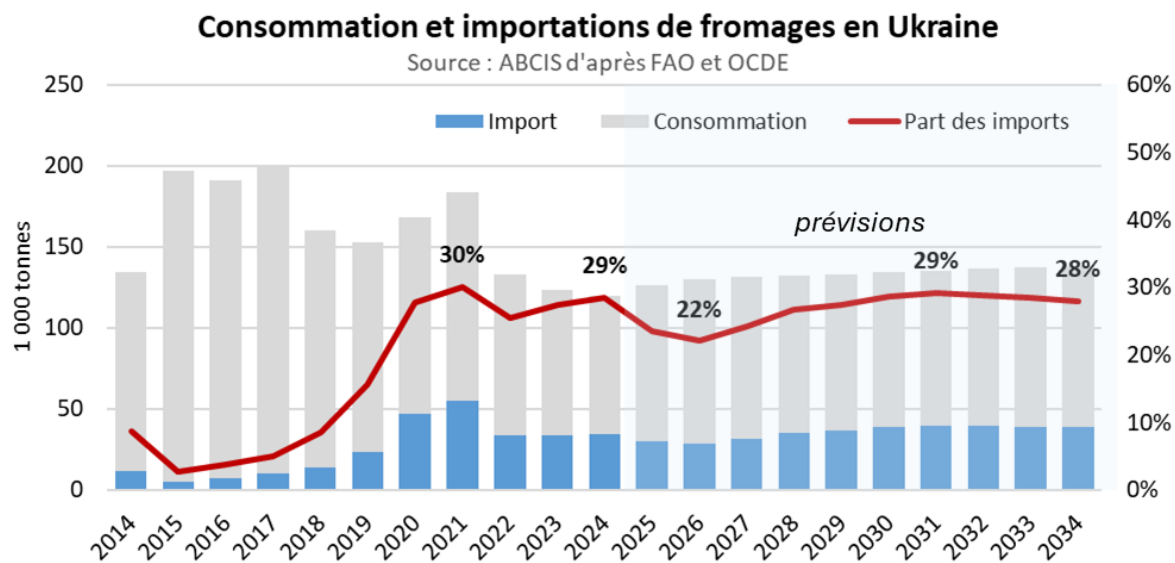
Dans le même temps, les perspectives de la FAO et de l'OCDE font état d'une faible progression de la production de fromages dans l'UE à 27, de 0,3% par an.



La part des exports dans la production de fromages devrait reculer après une hausse durant la période 2021-2025, en pleine crise avec la Russie. La majeure partie de la production de fromages en Ukraine restant destinée à la consommation domestique.



La part des imports de fromages dans la consommation domestique en Ukraine devrait rester soutenue, alors que la consommation domestique devrait croître graduellement entre 2024 et 2034 (+15,2% sur la période). La FAO et l'OCDE l'estiment aux alentours de 28-29% dans la première moitié de la décennie 2030.



L'Ukraine reste un importateur net de fromages : selon les données pour la période 2024-2034, les exportations se stabiliseront à un peu plus de 8 000 tonnes/an, tandis que les importations fluctueront entre 35 000 et 40 000 tonnes par an. Ce déséquilibre entre les importations et les exportations confirmerait la dépendance vis-à-vis des fournisseurs extérieurs pour couvrir la demande intérieure.

Et les autres produits laitiers ?

D'autres produits laitiers et ingrédients sont échangés par l'Ukraine, notamment avec l'UE. Parmi les produits échangés, on compte notamment les poudres de lait écrémé (PLE) et de lactosérum.

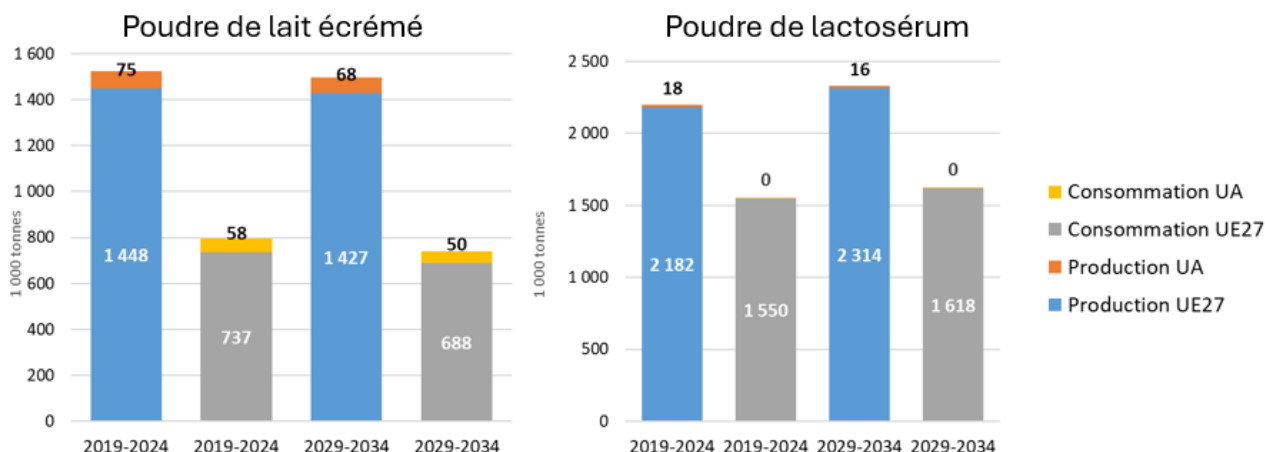
Depuis 2022, les importations européennes de PLE depuis l'Ukraine ont nettement augmenté dans un contexte de guerre et de hausse des disponibilités. En 2024, l'UE en avait importé près de 15 000

tonnes. D'après les prévisions de la FAO et de l'OCDE, les disponibilités à l'export sont prévues relativement stables (entre 18 000 et 20 000 tonnes) et ne devrait donc pas inonder les marchés internationaux.

Pour la poudre de lactosérum, les disponibilités sont prévues à la baisse par l'OCDE et la FAO à l'horizon 2034 par rapport à 2024, à 16 000 tonnes. En 2024, l'UE en avait importé 5 000 tonnes depuis l'Ukraine.

Production et consommation de poudres de lait écrémé et de lactosérum en UE et Ukraine

Source : ABCIS d'après FAO et OCDE



D'autres produits comme les poudres grasses, la caséine, les yaourts ou les poudres de lait réengraissées (FFMP) sont échangés entre l'UE et l'Ukraine sans qu'il soit possible d'analyser des données prospectives.

Attention toutefois, basé sur un modèle d'équilibre général (Aglink-Cosimo), le modèle prédictif utilisée par la FAO ne peut prédire les aléas agro-climatiques, les crises, le comportement des acteurs spéculatifs, qui jouent un rôle prépondérant sur la formation des prix, sur la production, ... De ce fait, la réalité de l'adéquation entre offre et consommation est difficilement évaluée et les analyses qui en découlent restent fragiles. De plus ce modèle ne prend pas en compte le cumul des accords de libre-échange adoptés ou en cours de discussion (nombreux pour l'UE). L'intégration de paramètres tels que les effets du changement climatique ou la disponibilité en eau (enjeu critique majeur) n'est pas faite bien que celles-ci pourraient avoir des effets majeurs dans les années à venir

6 Quels effets de l'intégration de l'Ukraine sur la production laitière ?

L'Ukraine reste un petit partenaire de l'UE-27 en regard des échanges. Le pays reste un petit fournisseur de l'UE à l'exception, toute relative, du beurre et des matières grasses laitières. Ainsi, en moyenne sur 2018-2024, l'Ukraine a fourni 6,5% du beurre et des matières grasses laitières achetés par l'UE. Ces achats ne sont pas structurels mais conjoncturels. Ils ont été particulièrement importants en 2018 et en 2022, en lien avec le manque de disponibilités et les préférences tarifaires accordés à l'Ukraine. Ces dernières sont également à l'origine d'un développement récent des envois de poudres de lait écrémé et de lactosérum depuis l'Ukraine vers l'UE. D'autres achats européens à l'Ukraine sont plus structurels : c'est le cas des caséines.

A contrario, l'Ukraine est très fortement tournée vers l'UE-27 dans ses imports que ce soit pour les fromages, les yaourts ou le beurre. Du lait liquide a notamment été exporté au moment de l'invasion russe en Ukraine en raison de manques créés par la situation de conflit.

Top 6 des échanges de produits laitiers de l'UE et de l'Ukraine

Moyennes 2018 – 2024 / Source : ABCIS d'après TDM, Clal et TradeMap

UE-27	Echanges avec le Monde				Echanges avec l'Ukraine			
	Export		Import		Export		Import	
	Fromages	1 359 000	Laits liquides	697 000	Fromages	34 700	Caséine	5 500
	Laits conditionnés	1 126 000	Fromages	196 000	Yaourts	8 400	PLE	5 400
	PLE	799 000	Lactosérum	52 000	FFMP	7 300	Beurre	2 200
	Lactosérum	682 000	PLE	40 000	Laits liquides + crème	6 700	Lactosérum	1 700
	Lait infantile	558 000	Beurre	34 000	Lait infantile	4 600	Fromages	1 000
UKRAINE	Laits condensés	325 000	Poudres grasses	25 000	Beurre	3 700	Laits concentrés	700
	Echanges avec le Monde				Echanges avec l'UE			
	Export		Import		Export		Import	
	FFMP	26 200	Fromages	35 000	Caséine	5 500	Fromages	34 700
	Laits liquides + crème	23 000	FFMP	9 500	PLE	5 400	Yaourts	8 400
	PLE	19 300	Yaourts	8 800	Beurre	2 200	FFMP	7 300
	Lactosérum	16 100	Laits liquides + crème	6 900	Lactosérum	1 700	Laits liquides + crème	6 700
	Beurre	14 300	Beurre	4 300	Fromages	1 000	Lait infantile	4 600
	Fromages	8 400	Lactosérum	4 300	Laits concentrés	700	Beurre	3 700

Dans un proche avenir, le cheptel laitier ukrainien pourrait se stabiliser. Avec des gains attendus de productivité et un développement des élevages professionnels au détriment des particuliers, la collecte laitière en Ukraine pourrait légèrement rebondir. La collecte de lait au standard européen (près de 41% en 2022) devrait continuer de croître. La vitesse dépendra de l'appétence à développer les grands élevages (>500 VL) qui peuvent rapidement accroître les livraisons de lait conforme aux normes européennes.

L'intégration de l'Ukraine à l'UE semble néanmoins être une nouvelle opportunité pour la filière laitière ukrainienne organisée après la mise en œuvre de l'accord de libre-échange et la mise en place de préférences tarifaires. Comme depuis la mise en place de préférences tarifaires et guerre avec la Russie mise à part, les exportations de produits de grande consommation (lait, crème, *tvorogs* (fromages granuleux), yaourts) vers l'UE-27 devraient rester limitées, leur destination première étant le marché intérieur. Elles devraient globalement se limiter à des flux internes au sein de groupes laitiers de taille internationale qui spécialisent leur site entre pays.

En revanche, et cela est déjà observé, les flux d'ingrédients laitiers (beurre, caséine et poudre de lactosérum) pourraient continuer de progresser vers l'UE-27, qui, en fonction des conjonctures, demeure un débouché attractif en termes de valeur pour les opérateurs ukrainiens. Les caséine et poudre de lactosérum pour l'alimentation animale entrent déjà sans contrainte dans l'UE-27 (contrairement celles de beurre qui doivent se faire avec des laits de qualité conformes aux normes de l'UE (cf. ci-dessus). Comme déjà observé depuis la libéralisation du marché entre les deux parties, l'évolution du flux dépendra de l'évolution de la ressource laitière (et donc du respect des normes de l'UE), mais aussi et surtout des cours du beurre. L'attrait du marché européen devrait inciter les

principaux transformateurs à poursuivre la mise aux normes européennes de leurs outils et de leurs sites de fabrication et par voie de conséquence à stimuler l'amélioration de la qualité du lait cru comme cela est observé depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec l'UE (cf. précédent). De plus, les transformateurs répondant aux normes européennes se sont ouvert un accès au marché européen, mais peuvent également bénéficier d'autres destinations.

Analyse AFOM de la filière laitière en Ukraine

Source : ABCIS d'après diverses sources

FORCES	FAIBLESSES
• Fourrages et grains abondants et bon marché, • Main-d'œuvre sous-payée, • Coût de production compétitif, • Bonne rentabilité des grands élevages, • Position géographique stratégique, entre CEI, Moyen-Orient et UE • Puissance agricole reconnue à l'international.	• Production déclinante : • Élevage des particuliers déclinant, • Agriculture familiale négligeable et ignorée, • Noyau restreint d'ateliers dynamiques, • Attractivité encore limitée pour les <i>agroholdings</i>, • Maillon transformation peu restructuré et peu attractif, • Coût de l'argent (prêts bancaires) élevé, • Qualité sanitaire médiocre du cheptel et du lait, • Réglementation peu appliquée (identification, qualité, traça), • Faiblesse de l'État et des contrôles.
Guerre avec la Russie ?	
OPPORTUNITES	MENACES
• Reprise potentielle de la demande intérieure (après guerre), • Accès au marché européen, • Soutien de la BERD, la BEI et la Commission européenne aux opérateurs, notamment transformateurs, • Proximité de marchés déficitaires (CEI, Moyen-Orient, Chine), • Intérêt croissant des <i>agroholdings</i> pour le secteur, • Mise aux normes européennes pour les transformateurs leaders.	• Durcissement de la réglementation sanitaire du lait impactant l'avenir des élevages de particuliers et l'approvisionnement du marché intérieur, • Insécurité juridique dans les relations commerciales, • Instabilité politique réduisant l'attractivité et les investissements étrangers? notamment dans le secteur laitier, • Difficulté à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BEI : Banque européenne d'investissement

Enfin, la montée en gamme en cours avant la guerre et qui pourrait reprendre risque d'exacerber la concurrence sur la destination des laits de qualité Extra entre le marché intérieur et l'export. Cette tension peut réduire les disponibilités pour le marché intérieur et donc accroître les importations, notamment en provenance de Pologne. Cette situation pourrait également, au moins dans un premier temps, participer au maintien de circuits informels tant que la réglementation sur la qualité du lait restera tolérante pour servir une part de la population aux moyens limités.

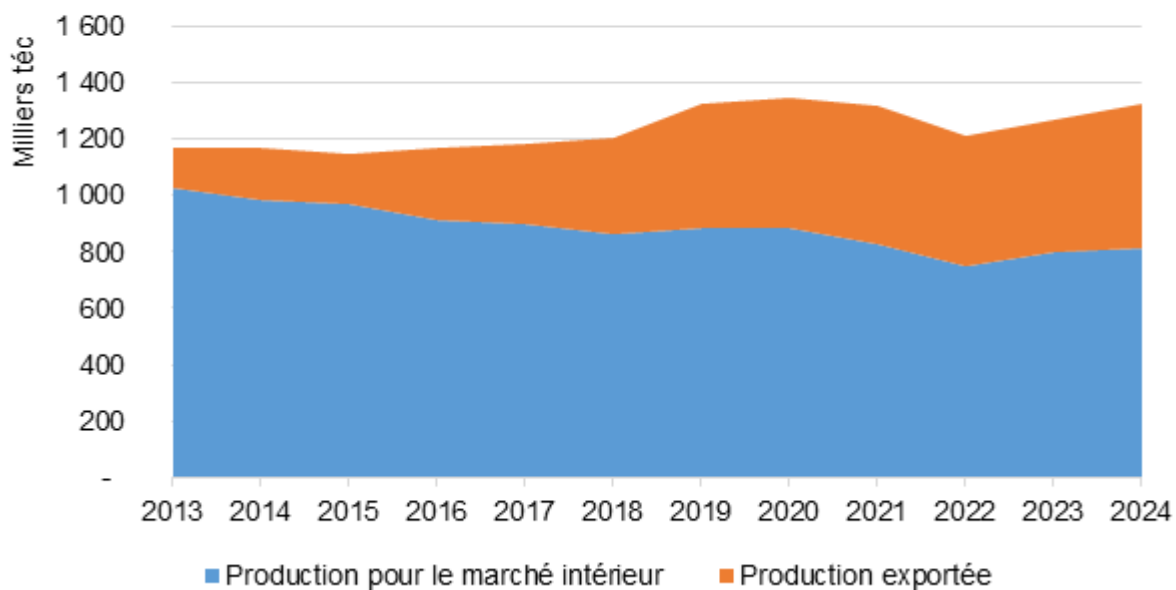
Les équilibres à venir dépendront notamment de la vitesse d'adaptation de l'Ukraine aux réglementations européennes. Bien évidemment, l'évolution de la guerre imposée par la Russie à l'Ukraine et d'une façon plus générale la situation géopolitique instable sont sources de nombreuses incertitudes.

Filière VOLAILLES DE CHAIR

L'Ukraine est désormais un acteur incontournable dans les productions avicoles européennes. Ainsi avec 1,3 million de tonnes (Mt) de poulets abattus en 2024, l'Ukraine se positionne à un niveau équivalent aux premiers pays producteurs de l'UE tels que la Pologne (2,4 Mt), l'Espagne (1,4 Mt) ou la France (1,2 Mt). Elle reste toutefois loin derrière les principaux producteurs mondiaux que sont les États-Unis (21 Mt), le Brésil (15 Mt) ou la Chine (15 Mt) qui disposent néanmoins de marchés intérieurs bien plus vastes. Si la croissance de la production ukrainienne a d'abord été portée par une consommation dynamique, le moteur du développement de l'industrie avicole de la dernière décennie réside dans le développement de ses exportations. Moteur de l'activité exportatrice, des *agroholdings* se sont structurées en clusters de production totalement intégrés (production végétale, fabrication d'aliment, sélection, accoupage, élevage, transformation, distribution) en se dotant d'outils de production récents, leur permettant d'être compétitives sur le marché européen, en tirant pleinement parti des économies d'échelles, d'un coût de l'aliment bas et d'une main d'œuvre très bon marché.

Evolution de la production de poulet pour le marché intérieur et à l'export en Ukraine

Source : ABCIS d'après Ukrstat et douanes Ukraine

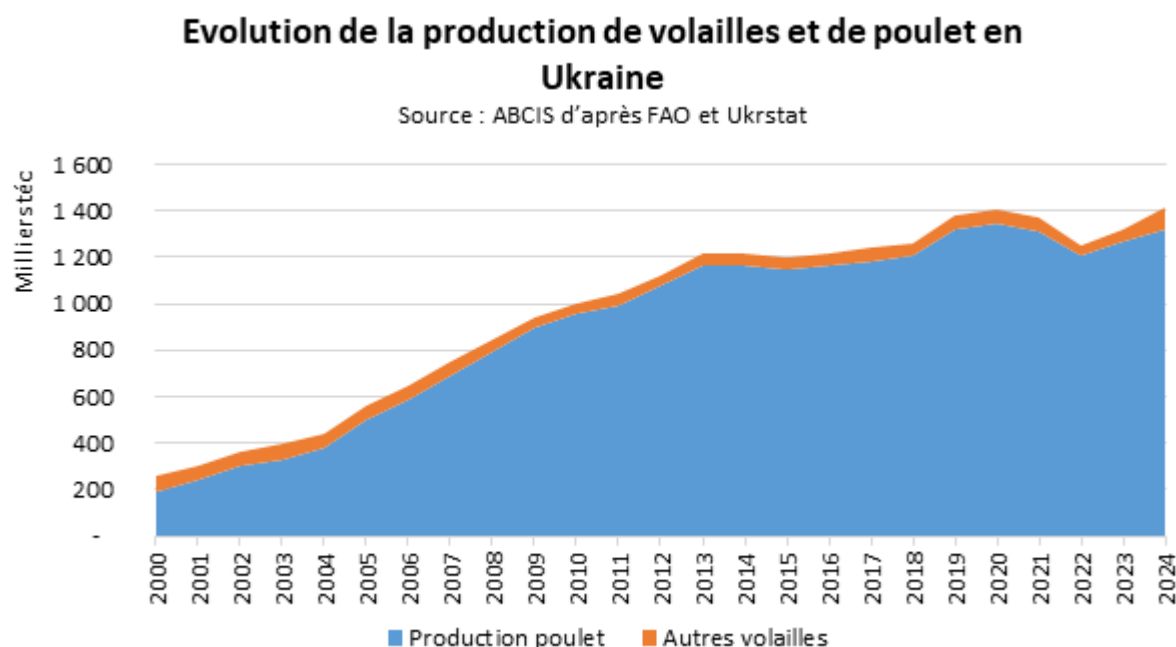


En 2024, la production de volaille en Ukraine a atteint 1,41 Mt, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2023. Cette progression est portée à 91 % par les entreprises de la filière organisée, dont la production a augmenté de 7,9 %. En parallèle, la production familiale a reculé de 1 % et représente désormais 9 % de la production totale.

Historiquement, la production de volaille en Ukraine était faible, dominée par les petits élevages familiaux avant les années 2000. À partir de 2001, la production a connu une forte croissance, triplant en 10 ans, passant de 250 000 t en 2001 à 1 Mt en 2010. Depuis 2010, la progression s'est poursuivie à un rythme plus modéré, essentiellement portée par les entreprises agricoles de grande taille, tandis

que la production familiale s'est effondrée. Cette dynamique a été largement soutenue par la hausse des exportations de poulet, qui ont progressé en moyenne de 11 % par an entre 2014 et 2024.

L'Ukraine est aujourd'hui le 28^{ème} producteur mondial de volaille, mais se positionne au 10^{ème} rang mondial en termes d'exportations. En 2024, 40 % de la production est destinée à l'export.



Selon l'enquête du ministère de l'Agriculture ukrainien sur le cheptel de volailles et les élevages commerciaux, l'Ukraine comptait 237 élevages commerciaux au 1^{er} janvier 2025, lesquels assurent 94 % de la production nationale. Ce chiffre est en forte baisse par rapport au 1^{er} janvier 2019, où l'on recensait 449 entreprises. Cette diminution s'accompagne d'un phénomène de concentration, avec une croissance assurée par les *agroholdings* intégrés.

1 Organisation de la production

1.1 Répartition de la production par espèce et par région

La production de volaille en Ukraine reste très majoritairement dominée par le poulet, qui représente plus de 94 % du total, suivi par la dinde (environ 2 %). Cette répartition est stable depuis 2008. À la fin des années 1990, le poulet ne représentait que 75 % de la production.

Répartition de la production de volailles par espèce en Ukraine

Source ABCIS d'après FAO et Ukrstat

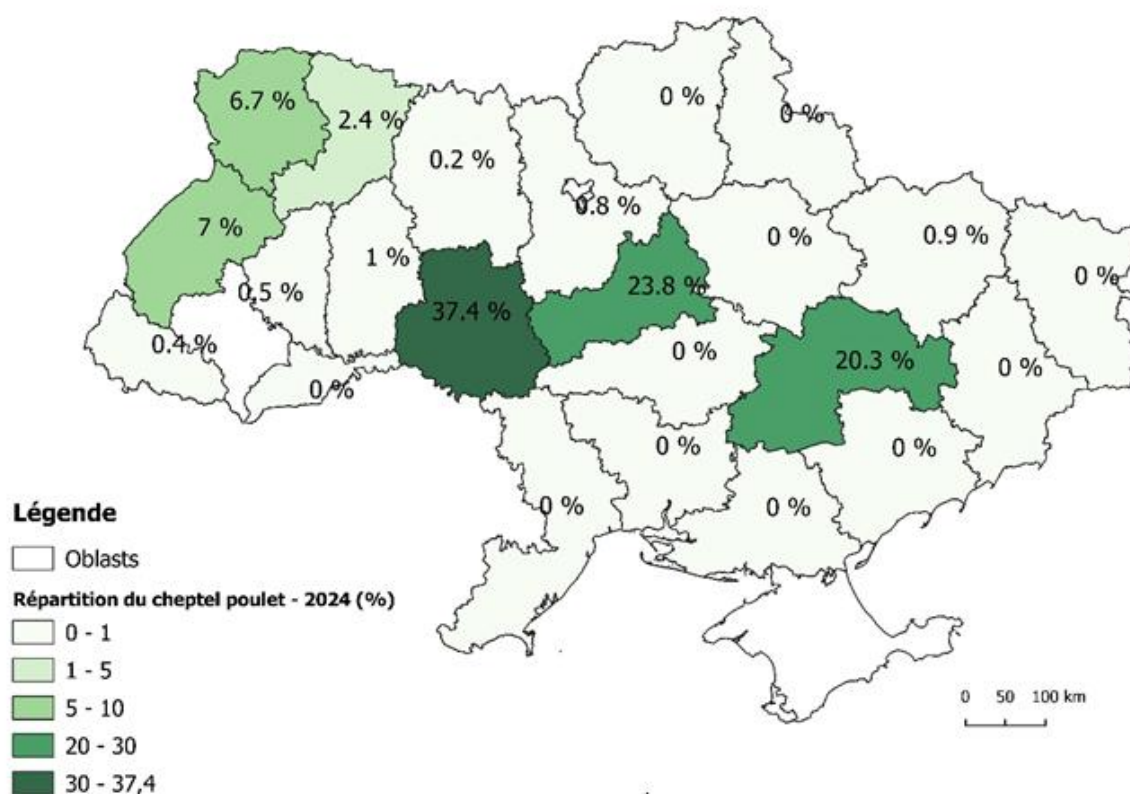
tonnes	Volailles	dont poulet	dont autres volailles	% de poulet dans la production
2000	256 514	193 200	63 314	75%
2010	997 692	953 400	44 292	96%
2020	1 404 700	1 344 000	60 700	96%
2024	1 411 000	1 323 284	87 717	94%

La production est fortement concentrée dans trois régions, où opèrent les principaux acteurs industriels. Ces trois régions regroupent 81 % de la production nationale de poulet :

- Oblast de Vinnytsya : 37 % de la production. Cette région accueille le plus grand site de production du groupe MHP, la Vinnytsia Poultry Farm.
- Oblast de Cherkasy : près de 24 %. Elle abrite le deuxième site du groupe MHP, Myronivka Poultry Farm.
- Oblast de Dnipropetrovsk : 20 %, avec plusieurs opérateurs majeurs tels que MHP, Dniprovskiy Poultry Complex, Agro-Oven, Glubin, etc.

Répartition (%) de la production de poulet par région (Oblast) en Ukraine – 2024

Source : ABCIS d'après Ukrstat



1.2 Concentration et structuration du secteur industriel : un marché dominé par quelques acteurs intégrés

La production de volaille en Ukraine n'a cessé de se concentrer ces dernières années. En janvier 2025, 34 entreprises détiennent 82,5 % des capacités d'élevage en volaille, contre 78 % en 2019.

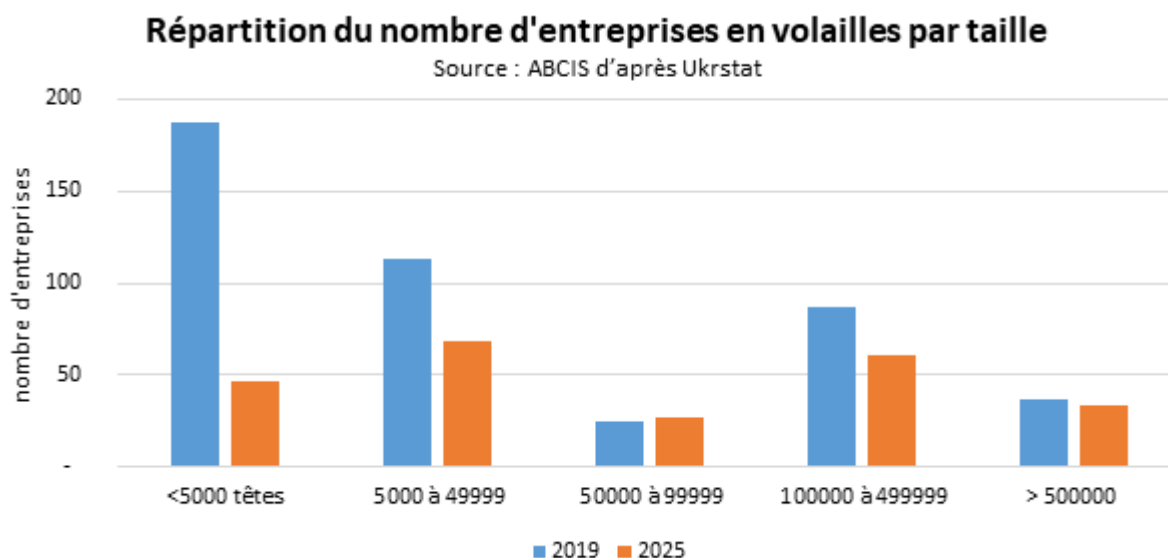
La capacité moyenne par entreprise (parmi celles ayant plus de 500 000 places) est de 2,7 millions de places, ce qui est largement supérieur à la moyenne européenne. La taille moyenne d'un élevage, toutes catégories confondues, atteint 463 000 places en 2025, soit une hausse de 75 % par rapport à 2019 (265 000 places). À l'échelle régionale, la concentration est encore plus marquée. Par exemple, dans la région de Vinnytsya (site de MHP), quatre entreprises de plus de 500 000 têtes concentrent plus de 90 % de la production régionale, avec une capacité moyenne supérieure à 6 millions de têtes par entreprise.

La région de Cherkasy présente une situation similaire : quatre entreprises y représentent environ 90 % de la production avicole régionale, avec une capacité moyenne de 4,4 millions de têtes par entreprise.

Pour les classes de capacités inférieures à 500 000 têtes (18 % de la production), la capacité moyenne par entreprise s'élève à 95 000 têtes.

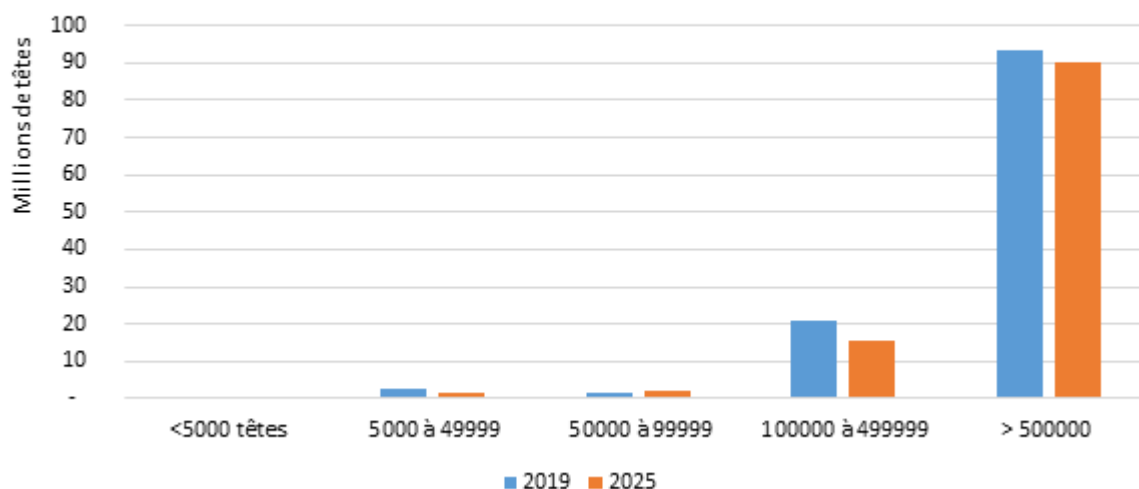
Si l'on descend à des capacités inférieures à 100 000 têtes, ces capacités de production ne couvrent plus que 3 % de la production nationale, mais concernent 142 entreprises (60 % des entreprises de volailles), pour une capacité moyenne de 26 000 têtes par entreprise.

En comparaison, la taille moyenne d'un élevage de poulet en Europe est de 20 800 places/exploitation (données 2020), et en France, elle ne dépasse pas 16 100 places/exploitation tous segments confondus (Recensement Agricole 2020). A production équivalente, la France compte plus de 12 000 élevages, alors que les structures de taille équivalente à celles observées en France représentent moins de 2 % des capacités de production en Ukraine.



Répartition du nombre d'entreprises en volailles par taille

Source : ABCIS d'après Ukrstat



Le modèle d'organisation de la filière volaille en Ukraine diffère de celui observé en Europe, avec la présence de plusieurs *agroholdings* (à capitaux ukrainiens ou étrangers) détenant des parts de marché significatives et intégrant l'ensemble du cycle de production : production de céréales, fabrication d'aliments, accoupage, élevage, abattage, transformation, commercialisation.

Trois groupes assurent plus des deux tiers de la production ukrainienne de volaille : Myronivskiy Hliboproduct (MHP), Dniprovskiy Poultry Complex (Ulas) et Agro-Oven. Ils représentent près de 90 % des exportations nationales, avec une domination très nette de MHP (cf. encadré 1), qui réalise les trois quarts des exportations ukrainiennes. Le deuxième acteur majeur de la filière volaille est Dniprovskiy Poultry Complex (Ulas), une *agroholding* active dans la production agricole et avicole, avec une intégration complète. L'entreprise dispose d'une capacité d'abattage journalière de 150 000 têtes, d'un foncier de plus de 8 600 hectares (principalement en oléagineux) et d'une capacité de traitement de 300 000 tonnes d'oléagineux, principalement du tournesol. Le groupe produit environ 80 000 tonnes de volailles, soit plus de 6 % de la production ukrainienne. La part exportée est estimée entre 40 et 45 %.

Le troisième acteur est Agro-Oven, une *agroholding* intégrée fondée en 1998, qui exploite plus de 18 000 hectares, avec une production animale dominée par la volaille. Le groupe dispose de 3 complexes avicoles, représentant une capacité de 6 millions de places, et d'une production porcine de plus de 46 000 truies. La production annuelle de volaille s'élève à 75 000 tonnes, soit environ 6 % de la production nationale. Le groupe est moins présent à l'export, avec seulement 20 à 30 % de sa production vendue hors du pays.

MHP

L'*agroholding* MHP est le leader ukrainien de la production de volaille, avec plus de 362 000 hectares cultivés et une production de volaille dépassant 711 000 tonnes en 2024, soit plus de 55 % de la production nationale. En 2024, MHP a réalisé un chiffre d'affaires de 3,05 milliards de dollars, stable par rapport à 2023. Plus de la moitié des ventes du groupe sont réalisées à l'export (54 %), dont 36 % des volumes exportés vers l'UE en 2024.

En plus de sa production en Ukraine, MHP est présent dans plusieurs pays d'Europe, avec une production de près de 150 000 tonnes de volailles via ses filiales, en hausse de plus de 12 % en 2024, grâce à une politique d'expansion et d'investissements, marquée par l'acquisition de plusieurs entreprises en Europe, notamment dans les Balkans.

Parmi les acquisitions les plus notables figure celle de Perutnina Ptuj, un leader régional présent en Slovénie, Serbie, Croatie et Bosnie-Herzégovine. La plus récente acquisition concerne l'Espagne, avec le rachat du groupe Uvesa. Le groupe s'est également implanté en Arabie saoudite via la création d'une coentreprise avec le volailler local Tanmiah Food Company.

En Ukraine, MHP produit principalement la volaille sur deux sites :

- Le site principal, Vinnytsia Poultry Farm (près de Ladyzhyn), est un site moderne qui assure une grande partie des abattages, avec une capacité journalière de plus de 1 million de têtes et une capacité d'élevage annuelle de plus de 150 millions de têtes.
- Le deuxième grand site est Myronivska Poultry Farm, en cycle complet, avec une capacité d'élevage de plus de 140 millions de volailles/an et une capacité d'abattage proche de 500 000 volailles/jour.

À titre de comparaison, la France ne dispose d'aucun abattoir dépassant une capacité de 1 million de têtes/semaine et compte moins de cinq abattoirs capables d'abattre un peu plus de 100 000 têtes par jour.

Le capital de MHP est majoritairement détenu par son fondateur, Yuriy Kosiuk, via une société basée à Chypre. Le reste (34 %) constitue le capital flottant en bourse. En 2024, un fonds d'investissement saoudien a acquis 12,6 % des actions, devenant le deuxième actionnaire du groupe, suivi par plusieurs actionnaires minoritaires (<1 %).

Répartition de la production de volailles par entreprise en Ukraine (2024) et volumes exportés

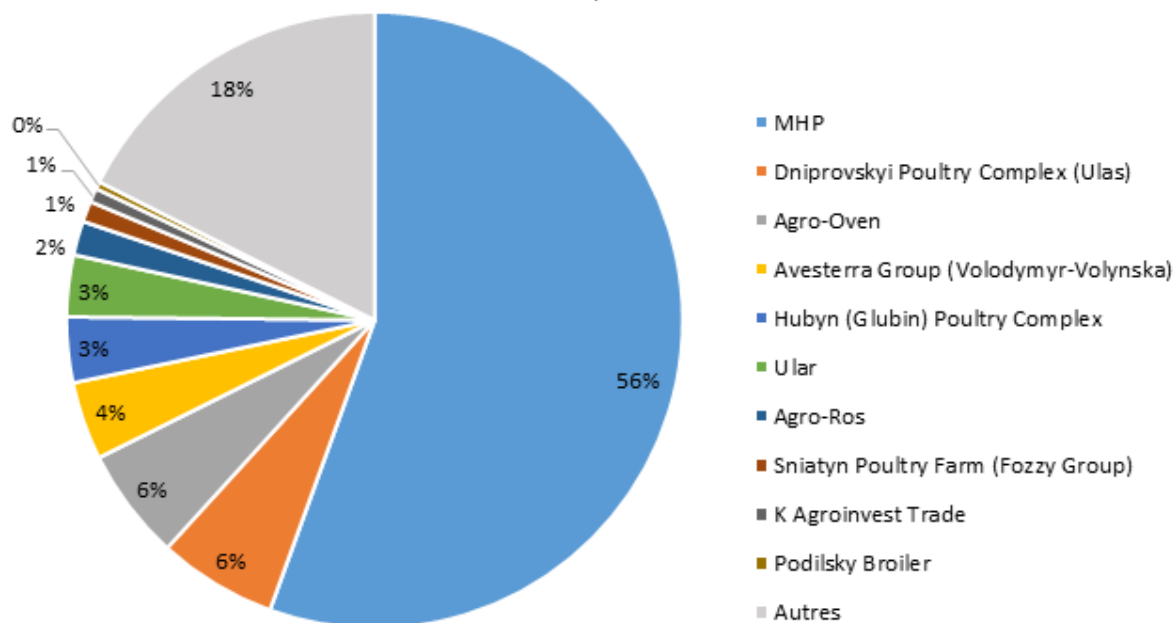
Source : ABCIS d'après Forbes Ukraine et ministère de l'agriculture Ukraine

Rang	Entreprise	Volume (1000 t)	Part de production	Volume exports	Dont vers l'UE*
1	MHP	711	55,5%	383	138
2	Dniprovskyi Poultry Complex (Ulas)	80	6,2%	32	14
3	Agro-Oven	75	5,9%	30	6
4	Avesterra Group (Volodymyr-Volynska)	53	4,1%	2	
5	Hubyn (Glubin) Poultry Complex	44	3,4%	-	
6	Ular	41	3,2%	-	
7	Agro-Ros	23	1,8%	-	
8	Sniatyn Poultry Farm (Fozzy Group)	14	1,1%	-	
9	K Agroinvest Trade	9	0,7%	-	
10	Podilsky Broiler	5	0,4%	-	
	Autres	225	18%	-	

* Estimation d'après les quotas accordés aux opérateurs ukrainiens par le ministère pour les exports vers l'UE sur la base des exports de 10 mois 2024

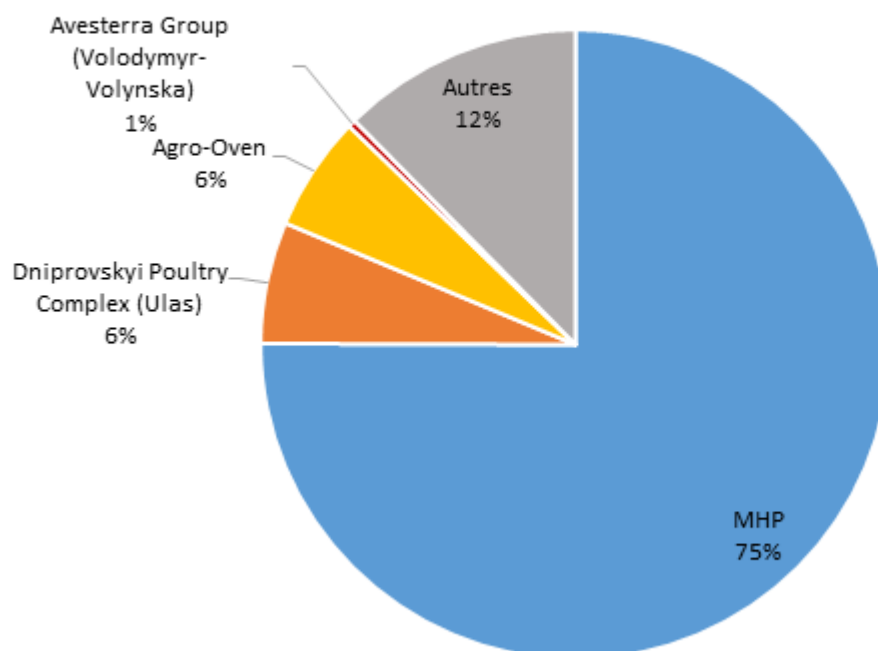
Répartition de la production de volaille en Ukraine par entreprise (Volume) - 2024

Source : ABCIS d'après Forbes Ukraine



Répartition des volumes d'export de volailles par opérateur - 2024

Source : Estimation ABCIS

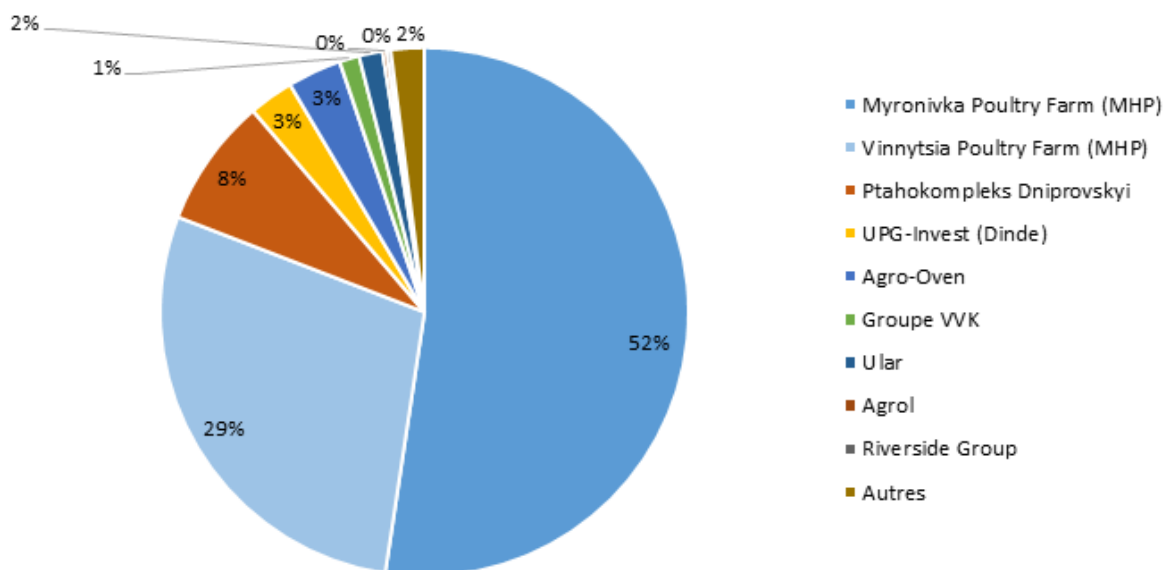


Les volumes exportés, estimés à 510 000 tonnes équivalent-carcasse (téc)⁴³ en 2024, sont majoritairement réalisés par le groupe MHP, qui détient plus de 75 % des parts de marché à l'export, suivi par deux autres groupes. À eux trois, ils concentrent plus de 87 % des exportations ukrainiennes de volaille.

Vers le marché de l'Union européenne, la concentration est encore plus marquée : ces trois groupes assurent plus de 92 % des volumes exportés, dont MHP à lui seul détient plus de 80 % des parts de marché.

Répartition des exportations de volailles par opérateur vers le marché de l'UE

Source : estimation de l'ABCIS d'après le ministre ukrainien de l'agriculture (quotas opérateurs)



2 Commerce extérieur de volailles :

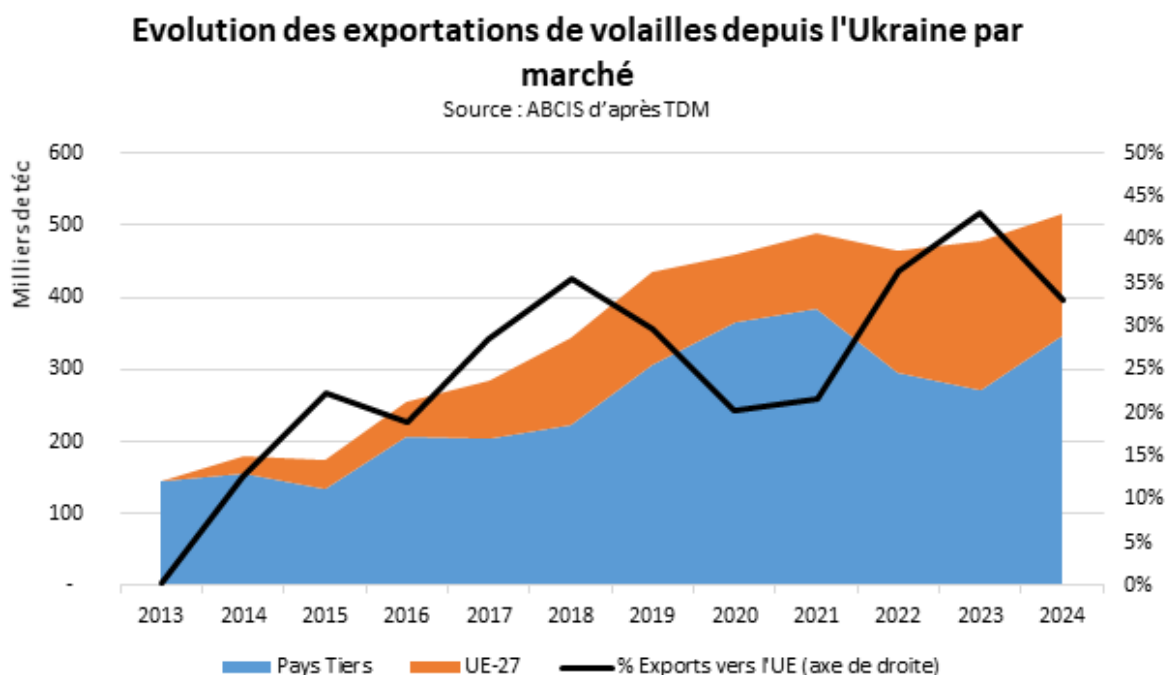
Les exportations ukrainiennes de viande de volaille progressent de manière continue depuis 2013, avec une croissance annuelle moyenne de 11 % sur dix ans (+190 %), passant de 180 000 téc en 2014 à 517 000 téc en 2024. Cette hausse s'explique par un développement des ventes vers les pays tiers, notamment à partir de 2018, et une accélération des exportations vers l'UE à partir de 2022, en lien avec la suspension des droits de douane dans l'UE pour la volaille ukrainienne à partir de juin 2022.

Avant 2014, les exportations ukrainiennes de viande de volaille vers l'Union européenne étaient quasi nulles. En 2014, les premières exportations vers l'UE atteignent environ 23 000 téc. Par la suite, les volumes continuent de croître, tirés principalement par les exportations de filets de poulet frais et congelés. En 2016, avec l'entrée en application du volet commercial de l'accord d'association UE-Ukraine, les exportations progressent de 32 % pour atteindre environ 40 000 téc. Le contingent tarifaire initial exonéré de droits de douane est alors fixé à 16 000 tonnes pour les viandes et préparations à base de volaille ; il est appelé à augmenter progressivement d'environ 800 tonnes par

⁴³ Unité de poids permettant de comparer et d'agréger des volumes de viandes en les convertissant en poids avant désossage, le coefficient généralement utilisé est en moyenne de 1,3, avec de petites différences d'une espèce à l'autre et d'un produit à l'autre (de 1,2 à 1,4). Par exemple pour 1 tonne de viande, on utilisera donc 1,3 tonnes de carcasses. On utilise dans ce rapport les téc défini selon le système douanier européen.

an pour atteindre 20 000 tonnes à l'horizon 2021, en complément d'un contingent distinct de 20 000 tonnes de poulet entier congelé.

Mais à partir de fin 2016, un nouveau produit fait son apparition dans les exportations ukrainiennes vers l'UE : le "*coffre de poulet*" (poitrine avec os et ailes). Ce produit, classé sous un code douanier non explicitement prévu dans l'accord d'association, n'était donc pas soumis aux quotas ni aux droits de douane. Il a connu une forte croissance, atteignant 70 000 téc en 2019, soit 55 % des exportations de poulet vers l'UE. Cette situation a permis aux exportations ukrainiennes d'atteindre 130 000 téc de volailles exportées en 2019.



Face à cette situation, des négociations ont été menées début 2019, aboutissant à une proposition du Conseil de l'Union européenne visant à intégrer les lignes tarifaires NC 0207 13 70 et 0207 14 70 dans le contingent tarifaire existant. Celui-ci est augmenté de 50 000 tonnes pour atteindre 70 000 tonnes à partir de 2021, tandis que le contingent distinct de 20 000 tonnes de poulet entier congelé est maintenu. Le volume total de volaille pouvant être importé sans droits de douane s'établit ainsi à 90 000 tonnes par an à compter de 2021. Les importations au-delà de ce volume sont désormais soumises au droit de la nation la plus favorisée, soit 100,8 €/100 kg net. Cet accord est entré en vigueur début 2020.

En 2019, les exportations ukrainiennes de viande de volaille vers l'Union européenne représentaient près d'un tiers du total des volumes exportés par l'Ukraine. Toutefois, l'entrée en vigueur d'un nouveau contingent tarifaire a entraîné une diminution de la part de l'UE dans les exportations ukrainiennes, laquelle est retombée autour de 20 % en 2020 et 2021.

Ce poids relatif a de nouveau fortement augmenté en 2022 et 2023, en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine et de la suspension temporaire par l'UE des droits de douane sur les importations ukrainiennes. Ainsi, en 2023, l'Union européenne représentait 43 % des exportations de volaille ukrainienne.

En 2024, l'instauration par la Commission européenne d'un mécanisme de sauvegarde pour certains produits agricoles dits sensibles, dont la viande de volaille, a conduit à une baisse de 17 % des

exportations ukrainiennes vers l'UE. Dès lors, la part de marché de l'UE est revenue à environ un tiers des exportations totales de l'Ukraine. La suspension des droits de douane sur les produits ukrainiens, entrée en vigueur en juin 2022 pour une durée initiale d'un an, a été reconduite jusqu'en juin 2025 dans le cadre d'un régime commercial préférentiel. Cette mesure a provoqué une hausse significative des volumes importés de produits agricoles ukrainiens (volaille, œufs, sucre, maïs...), suscitant de vives préoccupations au sein du secteur agricole européen.

Face à ces préoccupations, la Commission européenne a mis en place en juin 2024 un mécanisme de sauvegarde automatique, reposant sur des seuils annuels d'importation sans droits de douane. Une fois le seuil atteint, les droits sont rétablis. Sept catégories de produits sont concernées, dont la volaille, pour laquelle le seuil a été fixé à 137 043 tonnes, correspondant à la moyenne des importations enregistrées entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2023.

Le 30 juin 2025, l'Union européenne a annoncé un accord de principe avec l'Ukraine sur un nouveau cadre de libre-échange, notamment en ce qui concerne les importations agricoles. Cet accord vise à remplacer le régime de suspension des droits de douane arrivé à échéance le 5 juin 2025. Il prévoit une ouverture accrue du marché européen aux produits ukrainiens par rapport à la période d'avant-guerre, tout en maintenant des mesures de protection sur les produits jugés sensibles, via des clauses de sauvegarde.

En parallèle, la Commission européenne a précisé que l'Ukraine s'est engagée à s'aligner progressivement, d'ici au 31 décembre 2028, sur les normes de production européennes en matière de bien-être animal, d'utilisation des pesticides et d'antibiotiques en élevage.

Pour la filière volaille, le nouvel accord prévoit une augmentation des volumes d'importation sans droits de douane à hauteur de 120 000 tonnes, soit une hausse de 33 % par rapport au contingent d'avant-guerre (90 000 tonnes), bien que ce niveau reste inférieur au seuil de sauvegarde fixé en 2024 (137 043 tonnes).

De son côté, l'Ukraine avait mis en place, depuis la fin de l'année 2024, un système de quotas d'exportation soumis à licence pour les ventes de viande de volaille à destination du marché de l'UE afin d'éviter que les volumes exportés vers l'UE n'exploient autant qu'en 2023 et 2024, en gage de bonne foi pour répondre aux critiques des représentants des filières volailles européennes mécontents de cet afflux de produits ukrainiens sur le marché commun. Le quota retenu pour l'année 2025 s'élevait à 55 536 tonnes, répartie entre les différents opérateurs ukrainiens en fonction de leur historique d'exportations vers l'UE. En 2026, l'entrée en vigueur du nouvel accord d'association entre l'Ukraine et l'UE a établi un nouveau régime de contingents tarifaires (voir tableau ci-dessous).

Évolution des contingents tarifaires de l'UE pour les importations de viande de volaille originaire d'Ukraine (2016–2026)

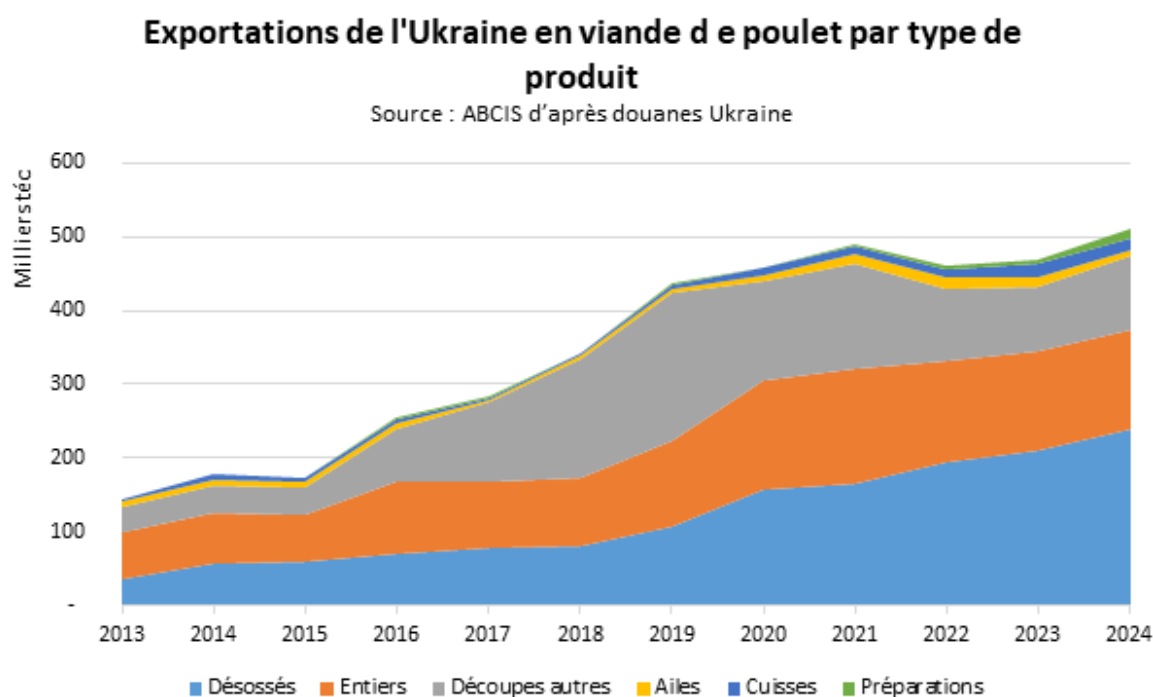
Source : Compilation ABCIS d'après la commission européenne

	Numéro d'ordre	Désignation des marchandises	Période d'importation	Quantité (poids net en tonnes) /an	Droit applicable (EUR/tonne)
<u>Accord initial (2016)</u>	09.4273	Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés; autres préparations et conserves de viande de dinde et de coq et de poule	Année 2016	16 000	0
			Année 2017	16 800	
			Année 2018	17 600	
			Année 2019	18 400	
			Année 2020	19 200	
			À partir de l'année 2021	20 000	
	09.4274	Viandes et abats comestibles de volailles, non découpés en morceaux, congelés (NC8 : 020712 (10-90))	Depuis 2016	20 000	
<u>Révision 2020</u>	09.4273	Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés ; autres préparations et conserves de viande de dinde et de coq et de poule (intégration des produits (NC80207 13 70 et 14 70))	Année 2020	65 033	0
			à partir de 2021	70 000	
	09.4274	Viandes et abats comestibles de volailles, non découpés en morceaux, congelés (NC8 : 020712 (10-90))	Depuis 2016	20 000	
Suspension des droits de douanes		Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés ; autres préparations et conserves de viande de dinde et de coq et de poule	Entre juin 2022 et juin 2025	Introduction un seuil de frein d'urgence à partir de juin 2024 (seuil de 137 000 tonnes)	0
<u>Nouvel accord d'association ALECA (20/10/2025)</u>	-	Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés ; autres préparations et conserves de viande de dinde et de coq et de poule (intégration des produits (NC80207 13 70 et 14 70))	à partir de 2026	93 350	0
		Viandes et abats comestibles de volailles, non découpés en morceaux, congelés (NC8 : 020712 (10-90))	à partir de 2026	26 650	

2.1 Des exportations de volaille quasi exclusivement composées de viande de poulet

Les exportations ukrainiennes de volaille sont quasi exclusivement constituées de viande de poulet, représentant près de 100 % des volumes exportés. Depuis 2022, de faibles volumes de viande de dinde ont toutefois commencé à être exportés, principalement vers l'UE, mais ils demeurent marginaux (moins de 1 % des volumes totaux).

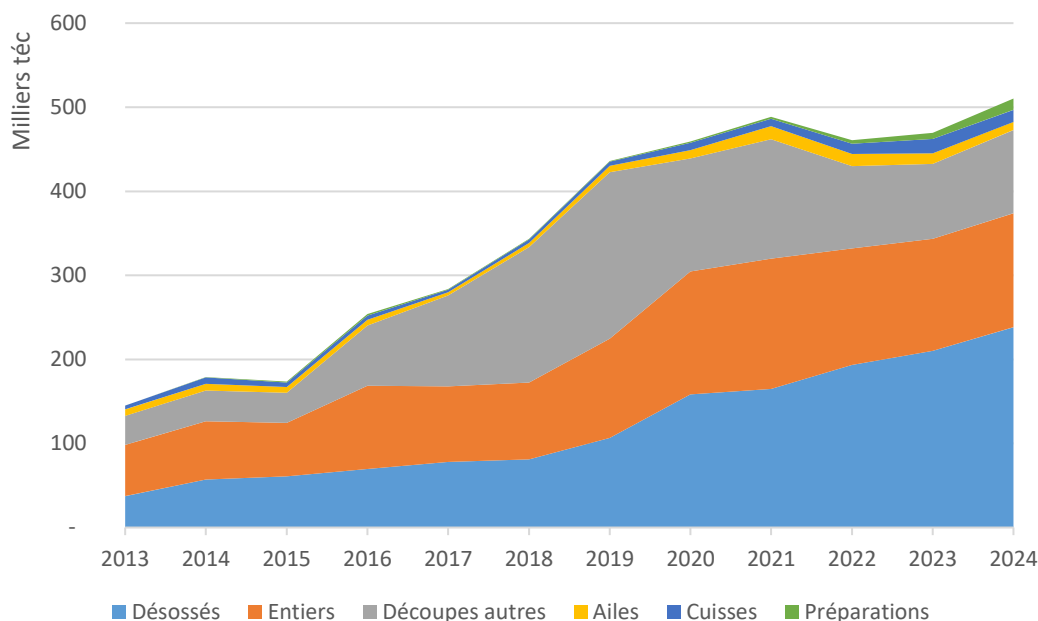
En ce qui concerne la répartition par type de produits, les exportations ukrainiennes de viande de poulet étaient initialement relativement diversifiées, avec une prédominance des découpes et des poulets entiers. Toutefois, à partir de 2014, la structure des exportations a évolué en faveur des découpes désossées, au détriment des produits entiers.



Note de lecture : la catégorie « Découpes autres » inclut le « coffre de poulet »

Exportations de l'Ukraine en viande de poulet par type de produit

Source : ABCIS d'après Douanes Ukraine

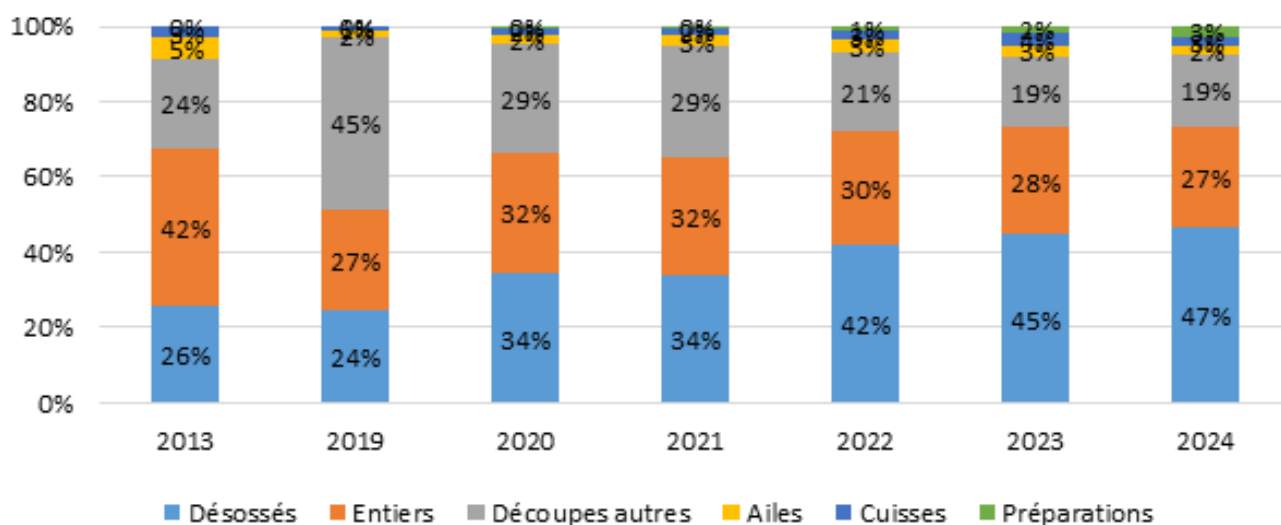


En 2024, les découpes désossées représentent près de la moitié (47 %) des volumes exportés, tandis que les poulets entiers ne constituent plus que 27 % des exportations.

S'agissant plus spécifiquement des exportations vers l'UE, la structure est différente : depuis 2014, les produits exportés vers ce marché sont majoritairement représentés par des produits désossés (86 % des volumes). Après une courte période durant laquelle les exportations ont été réorientées vers certaines découpes (poitrine avec ailes) dans le but de contourner les droits de douane, les découpes désossées sont redevenues largement majoritaires. En 2024, elles atteignent près de 150 000 tonnes équivalent carcasse, soit environ 90 % des exportations ukrainiennes de poulet vers l'UE.

Répartition des exports de poulet ukrainien par type de produit (%)

Source : ABCIS d'après douanes Ukraine



Sur les marchés des pays tiers, les exportations ukrainiennes de viande de poulet restent majoritairement composées de poulets entiers, en particulier à destination du Moyen-Orient. En 2024, les poulets entiers représentent plus de 37 % des volumes exportés vers les pays tiers, suivis par les découpes (27 %), tandis que les produits désossés ne constituent que 25 % des exportations.

Exportations ukrainiennes de viande de poulet par type de produit

Source : ABCIS d'après Douanes Ukraine.

1 000 téc	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	%CAM 24/14	% 24/23
UE-27	1	23	39	48	81	122	129	94	105	166	199	166	22%	-17%
Désossés	0	20	33	33	46	54	48	77	92	131	154	147	22%	-4%
Entiers	0	3	5	10	7	11	11	11	11	15	15	7	11%	-52%
Autres découpes	-	0	0	4	27	56	70	4	0	10	15	5	31%	-70%
Cuisses	-	0	0	0	0	0	0	0	0	3	9	3	221%	-65%
Préparations	0	0	0	0	0	-	0	0	0	4	3	1	67%	-65%
Autres	0	0	1	2	1	1	0	1	2	3	2	3	21%	22%
Pays Tiers	145	156	135	206	203	222	307	366	383	295	270	344	8%	27%
Désossés	37	38	28	37	32	27	59	81	72	63	56	91	9%	63%
Entiers	61	67	58	89	83	80	107	135	144	124	118	128	7%	8%
Autres découpes	34	36	36	68	81	106	128	130	142	88	74	94	10%	28%
Cuisses	4	8	5	5	3	4	5	9	9	10	8	11	4%	37%
Préparations	8	8	7	7	4	5	8	10	15	10	9	9	1%	-7%
Autres	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	5	11	51%	103%
Total export Ukraine	145	179	174	254	284	343	436	459	489	461	470	510	11%	9%

2.2 Des importations faibles, dominées par la viande séparée mécaniquement

Les importations ukrainiennes de viande de volaille s'élèvent à 58 000 téc, composées à 96 % de viande de poulet, le reste étant constitué de viande de dinde. Ces volumes ont fortement diminué depuis le début de la guerre en Ukraine. En 2023, les importations ont reculé de 26 % par rapport à l'année précédente, et de 63 % par rapport à 2021 (niveau d'avant-guerre). Cette baisse s'explique principalement par la contraction de la demande intérieure, notamment sur certains segments de viande de poulet transformée.

La structure des importations reflète une orientation vers des produits à faible valeur ajoutée : plus de 90 % des volumes importés de viande de poulet sont constitués de viande séparée mécaniquement (VSM) et de découpes de moindre valeur ajoutée.

L'UE demeure le principal, voire quasi-exclusif, fournisseur de l'Ukraine, représentant 99 % des volumes importés. Ces importations proviennent principalement de deux États membres : la Pologne (66 % des volumes) et la Hongrie (24 %).

Evolution des imports de volailles en Ukraine

Source : ABCIS d'après Douanes Ukraine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% CAM 24/14	% 24/23
VSM*	63	62	74	102	146	160	161	127	140	94	73	53	-2%	-28%
Autres	14	6	1	2	4	4	5	7	7	3	3	3	-7%	-8%
Total imports volailles	79	69	75	105	152	165	170	139	156	101	78	58	-2%	-26%

* VSM : viande séparée mécaniquement

2.3 Une dépendance persistante de l'Ukraine aux importations de génétique aviaire

Au-delà de la viande de volaille, l'Ukraine demeure fortement dépendante des importations de matériel génétique aviaire. En 2024, les importations dans ce secteur ont dépassé 106 millions d'euros, principalement constituées d'œufs à couver (OAC), dont plus de 133 millions d'unités ont été importées, en hausse de 16 % par rapport à 2023.

Les poussins d'un jour représentent également une part importante des importations, avec un total de 85 millions de poussins importés en 2024. Parmi eux, 63 millions sont des poussins Gallus destinés à l'élevage de chair, et plus de 12 millions sont des poussins de reproduction.

Les principaux fournisseurs de matériel génétique aviaire à destination de l'Ukraine sont les Pays-Bas (OAC), la République tchèque, la Hongrie, l'Allemagne et la Pologne, principalement pour les poussins d'un jour.

Une consommation intérieure stable mais en baisse en volume global depuis 2022

La consommation de viande de poulet en Ukraine s'élève en moyenne à 25 kg par habitant et par an, avec de faibles variations interannuelles. La consommation individuelle reste globalement stable dans le temps.

En revanche, en volume global, la consommation nationale a connu une nette contraction à partir de 2022, avec une baisse estimée à -13 % par rapport à 2021. Elle s'est ensuite stabilisée à ce niveau en 2023 et 2024, avec une légère amélioration récente.

Compte tenu de l'orientation très exportatrice du secteur avicole ukrainien, le taux d'autoapprovisionnement en viande de poulet s'élève à 150 % en 2024, contre 107 % en 2013. Ce taux est en progression constante depuis plus d'une décennie.

Les importations, quant à elles, restent marginales : elles ne représentent que 6 % de la consommation intérieure en 2024. Ce taux a fortement diminué depuis 2022, alors qu'il oscillait entre 10 et 15 % les années précédentes.

Bilan de consommation de viande de poulet en Ukraine

Source : Calculs ABCIS d'après Ukrstat, Douanes, FMI

	Production	Imports	Exports	Consommation totale	Conso Kg/hab	Population (M)*	%Auto-appr
2013	1 168	73	145	1 096	24,2	45,3	107%
2014	1 165	65	179	1 051	24,6	42,8	111%
2015	1 144	72	174	1 042	24,5	42,6	110%
2016	1 167	97	254	1 010	23,8	42,4	116%
2017	1 185	139	284	1 040	24,6	42,2	114%
2018	1 205	156	343	1 018	24,2	42,0	118%
2019	1 322	162	436	1 047	25,1	41,7	126%
2020	1 344	131	459	1 016	24,5	41,4	132%
2021	1 314	148	489	973	23,7	41,0	135%
2022	1 208	96	461	843	24,2	34,8**	143%
2023	1 266	75	470	872	26,3	33,2**	145%
2024	1 323	55	510	868	25,8	33,7**	152%
% evol 24/23	5%	-27%	9%	-0,4%	-2%	2%	

*Population hors Crimée depuis 2014

** À partir de 2022, estimation de la population dans les zones sous contrôle ukrainien

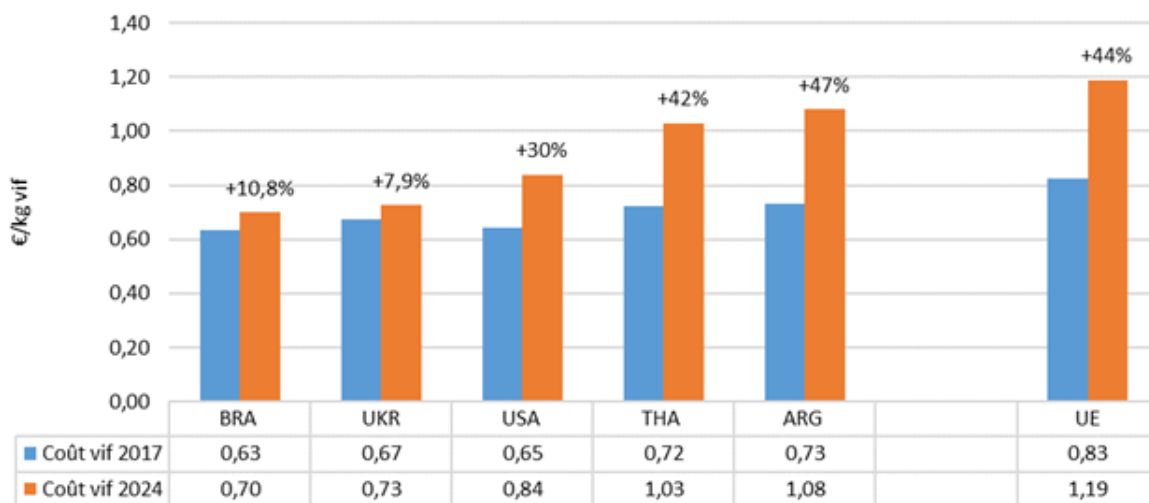
3 Compétitivité de la filière poulet en Ukraine

L'analyse des indicateurs sur les coûts de production dans les principaux pays du monde place l'Ukraine dans le top 3 des pays les plus compétitifs, derrière le Brésil et les États-Unis (d'après WUR, 2017). Les coûts de production de poulet en Ukraine restent environ 20 % inférieurs à la moyenne européenne. Certes, ces données remontent à 2017, mais elles demeurent la seule source comparative entre plusieurs pays concernant les coûts de production en sortie d'élevage et les coûts d'abattage. En coût d'abattage (qui comprend la découpe), l'écart entre l'Ukraine et l'Union européenne est encore plus marqué, avec 36 % de moins par rapport au coût moyen observé dans l'UE.

Une compilation réalisée par l'ITAVI a permis de comparer les cotations vifs moyennes pour certains grands producteurs et pays de l'UE en 2024. Il en ressort que le prix du vif en 2024 a largement progressé depuis 2017, avec une accélération marquée depuis 2022. En revanche, cette hausse n'a pas été uniforme. Les grands pays producteurs de matières premières, comme le Brésil et l'Ukraine, ont subi moins d'inflation. L'Ukraine, en particulier, a été moins inflationniste : après le début de la guerre, le pays a accumulé d'importants volumes de matières premières (céréales, oléagineux), sans avoir la capacité de les exporter. Cela a conduit à une accumulation des stocks et à un prix intérieur plus stable que les prix à l'export, ce qui a atténué la hausse des coûts de production en viande de poulet.

Comparasion des coûts de poulet vif sortie élevage (€/kg vif)

Source : Compilation ABCIS d'après WUR 2017, Embrapa, CPF, CAPIA, Pluimveebeer



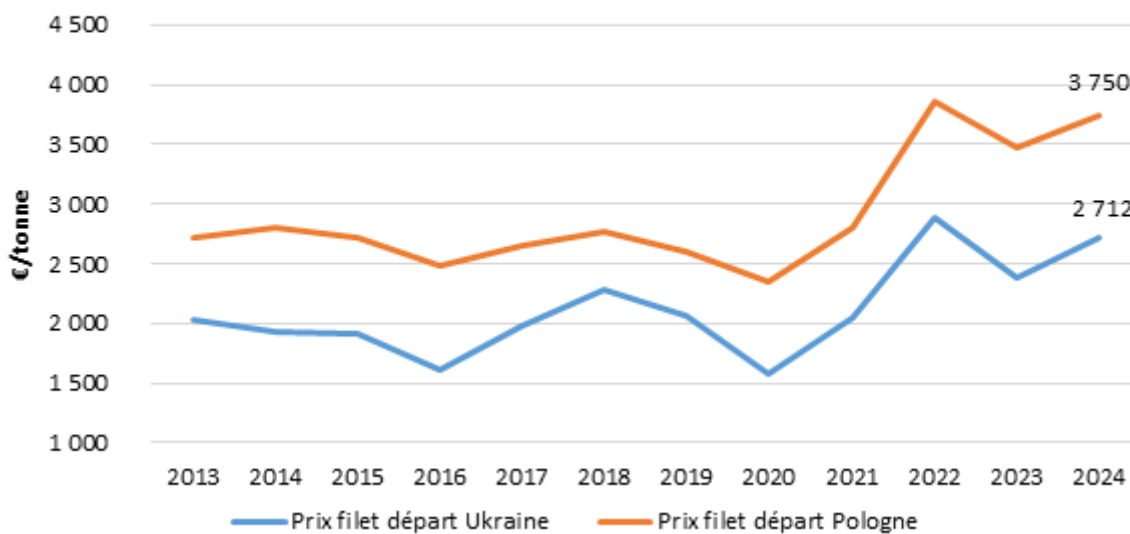
Ainsi, l'écart de coût de production entre l'UE et l'Ukraine s'est creusé davantage depuis 2022. En 2024, cet écart est estimé à 39 % par rapport à la moyenne de l'UE. En y ajoutant les coûts d'abattage, l'écart devient encore plus important.

L'Ukraine bénéficie d'avantages comparatifs vis-à-vis de l'UE, notamment grâce à des économies d'échelle, avec des outils d'abattage de grande taille, récents, et hautement intégrés avec les autres maillons de la filière. Comme déjà mentionné, à titre d'exemple, le premier site de production détenu par MHP en Ukraine possède une capacité de plus d'un million de têtes par jour. De plus, le coût de la main-d'œuvre reste relativement faible par rapport à l'UE, et en particulier par rapport à l'Europe de l'Est.

Sur la base des données douanes sur l'export, le prix moyen du filet de poulet réfrigéré départ Ukraine s'élevait en moyenne à 2,70 €/kg en 2024. Ce prix est 28 % inférieur au prix départ Pologne la même année. En effet, cet écart s'est creusé ces dernières années, mais à la fin de 2024, la hausse accélérée des prix des filets dans l'UE, et en particulier en Pologne, a réduit l'écart, passant de 31 % en 2023 à 28 %. L'écart en valeur s'est stabilisé autour de 1 €/kg depuis 2022, alors qu'il oscillait entre 0,5 et 0,7 €/kg avant 2020.

Evolution prix moyen filet de poulet départ pays (€/tonne)

Source : Calcul ABCIS d'après douanes Ukraine et Pologne



4 Perspectives d'évolution de la filière volailles de chair en Ukraine

Comme évoqué plus haut, la filière avicole ukrainienne se distingue des autres secteurs agricoles du pays par son degré d'intégration verticale et sa forte orientation exportatrice. Contrairement à la filière laitière, encore en phase de structuration et d'alignement réglementaire, la volaille ukrainienne constitue déjà un acteur majeur du commerce agroalimentaire mondial, avec une présence dans plus de 70 marchés internationaux. Cette réussite repose sur un modèle dominé par quelques grands groupes intégrés, principalement MHP, Ulas et Agro-Oven, qui contrôlent l'ensemble de la chaîne de valeur : production de matières premières, alimentation animale, élevage, transformation et exportation. Ce modèle assure une maîtrise complète de la qualité, de la traçabilité et des coûts de production, tout en permettant une adaptation rapide aux exigences réglementaires et sanitaires des pays importateurs, notamment de l'Union européenne.

4.1 Un alignement progressif sur les standards européens

Bien qu'elle ne dispose pas d'une feuille de route officielle d'intégration à l'Union européenne, la filière avicole ukrainienne a déjà amorcé une convergence réglementaire dans plusieurs domaines : BEA, sécurité sanitaire, traçabilité et contrôle qualité (cf. partie 2). Les principaux opérateurs, déjà engagés sur le marché européen, ont investi dans la modernisation de leurs infrastructures et dans la mise en conformité de leurs pratiques avec les normes communautaires. Cette conformité partielle leur permet de maintenir leurs volumes d'exportation vers l'UE tout en consolidant leurs positions sur d'autres marchés tiers, où les exigences réglementaires sont plus variables.

L'hyper-intégration du secteur confère à la volaille ukrainienne plusieurs avantages compétitifs : des coûts de production faibles, soutenus par la disponibilité locale des matières premières et la productivité des élevages ; une logistique centralisée et efficace facilitant les flux exportateurs ; et une capacité d'investissement élevée portée par des groupes financièrement solides, souvent adossés à des capitaux étrangers. Cependant, cette concentration extrême limite la diversité des acteurs et laisse peu de place aux petits producteurs. À la différence d'autres filières agricoles, la production avicole ukrainienne repose sur un modèle industriel intégré, où l'ensemble des étapes de production et de

commercialisation est maîtrisé par quelques entreprises dominantes. Cette ultra-concentration du marché avicole pourrait, à terme, soulever des interrogations au regard du droit européen de la concurrence, dans l'hypothèse d'un approfondissement du rapprochement économique de l'Ukraine avec l'Union européenne. La taille des entreprises ou l'existence d'une position dominante ne sont pas interdites en tant que telles, mais elles entraînent un niveau de contrôle et de surveillance accru de la part des autorités européennes. En particulier, l'attention porterait sur les pratiques commerciales, notamment en matière d'intégration verticale excessive, de discrimination entre acheteurs, ou de pratiques de prix prédateurs, susceptibles de restreindre la concurrence. Ces exigences pourraient conduire, le cas échéant, à des ajustements ciblés de gouvernance ou de pratiques, sans constituer un obstacle immédiat à l'intégration progressive de la filière au marché européen. Le modèle ukrainien, fondé sur des *agroholdings* intégrés, contraste avec la structure plus fragmentée des filières européennes, où la concurrence entre opérateurs reste un principe fondamental. Cet écart pourrait constituer un enjeu majeur de négociation, au même titre que les aspects sanitaires ou environnementaux.

4.2 Des perspectives contrastées

À moyen terme, la filière avicole ukrainienne devrait renforcer sa position à l'export, notamment vers l'Asie, le Moyen-Orient et l'Union européenne, soutenue par une compétitivité-prix élevée. Cependant, son développement dépendra de plusieurs facteurs : la stabilité énergétique et logistique du pays, la disponibilité de la main-d'œuvre dans un contexte de déclin démographique, la capacité à maintenir la conformité sanitaire aux exigences européennes et, à plus long terme, l'intégration des attentes sociétales (bien-être animal, durabilité environnementale), encore peu prises en compte par les opérateurs. Là où les secteurs laitier, bovin, miel et œufs demeurent en phase de structuration réglementaire et économique, la volaille de chair ukrainienne affiche un niveau d'internationalisation avancé, mais aussi ses limites en matière de diversité et de durabilité, dans un contexte européen marqué par un renforcement attendu des exigences environnementales et de bien-être animal.

En Ukraine

Selon les projections FAO–OCDE, la production de volaille en Ukraine progresserait en moyenne de 2,3 % par an entre 2024 et 2034, soutenue par la demande intérieure (+2,3 %/an) et une croissance plus modérée des exportations (+1,6 %/an), qui atteindraient 586 000 tonnes en 2034 contre 515 000 tonnes en 2024. Ces projections apparaissent légèrement sous-estimées au regard des tendances passées et des perspectives du marché mondial.

Production et exportations de volailles en Ukraine

Source : Estimations ABCIS d'après Ukrstat, FAO-OCDE



L'ITAVI estime qu'un rythme de croissance plus réaliste serait de 2,5 % par an, compte tenu des capacités d'élevage et d'abattage disponibles, parfois en situation de surcapacité. Cette évolution porterait la production ukrainienne à environ 1,8 million de tonnes en 2034, soit un niveau comparable à celui de la France ou de l'Espagne.

Cette croissance de la production devrait être portée majoritairement par les entreprises organisées. En 2024, leur part dans la production totale atteint 91 %, et elle devrait progresser jusqu'à 95 % au cours des prochaines années. À l'inverse, la production traditionnelle devrait reculer au cours de la prochaine décennie pour représenter moins de 5 % du total.

Le taux d'auto-provisionnement atteindrait 155 % (contre 148 % en 2024), et la part exportée grimperait à 41 % (contre 36 % aujourd'hui). Côté consommation, la hausse annuelle moyenne de 2 % porterait la demande à 1,2 million de tonnes en 2034 contre 960 000 tonnes en 2024, traduisant un rattrapage de la baisse enregistrée depuis 2020.

La production d'aliments pour volailles, estimée à 3,5 Mt en 2024, devrait progresser d'environ 1 Mt d'ici 2034, mobilisant près de 600 000 tonnes supplémentaires de maïs et de blé redirigées depuis l'export et plus de 350 000 tonnes d'oléagineux. Par rapport à la production des céréales et oléagineux, les besoins **supplémentaires** pour la fabrication d'aliment pour volailles (calculés selon un modèle de formulation type, habituellement utilisé par l'ITAVI) sont couverts sans difficulté dans les différents scénarios. Ils représenteraient moins de 1,5% de la production actuelle en céréales et moins de 2% pour les oléagineux.

Les exportations progresseraient en moyenne de 4 % par an entre 2024 et 2034 (contre +11 %/an sur 2014–2024), pour atteindre 750 000 tonnes à l'horizon 2034. La répartition géographique évoluerait vers 37 % des volumes exportés vers l'UE et 63 % vers les pays tiers, contre respectivement 33 % et 67 % en 2024.

En Union européenne

En 2024, la production de volaille de l'UE atteignait 14 millions de tonnes, en hausse de 4 % sur un an et de 2 % en moyenne annuelle depuis 2014. La Pologne a contribué pour moitié à cette croissance, avec une augmentation de 60 % en dix ans, soit +1,1 Mt.

Le taux d'auto-provisionnement européen demeure stable autour de 110 %, et la part des importations dans la consommation se situe entre 6 et 7 %. L'UE reste toutefois structurellement déficitaire en découpes désossées, pour lesquelles la dépendance extérieure est estimée entre 15 et 20 % de la demande.

Les projections FAO-OCDE tablent sur une croissance de 0,9 %/an de la production et de la consommation de volaille en UE d'ici 2034, un scénario jugé sous-évalué par l'ITAVI au regard des signaux de marché. Une progression comprise entre 1,5 % et 2 %/an apparaît plus plausible.

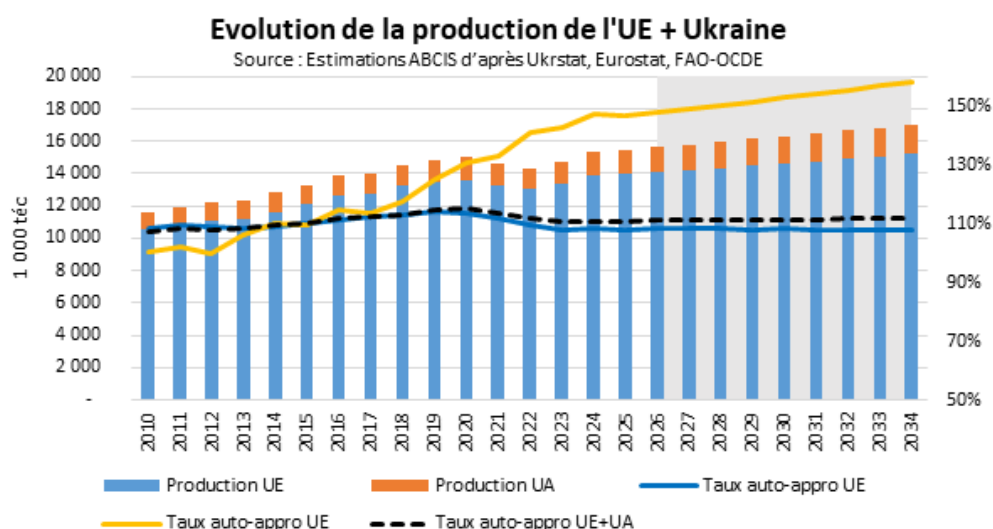
Les importations européennes augmenteraient de 0,5 %/an, soit +36 000 tonnes sur dix ans, une estimation faible au regard des contingents supplémentaires prévus par les accords commerciaux (notamment Mercosur). L'ITAVI anticipe que les importations de volaille de l'UE dépasseront 1 million de tonnes en 2034, contre environ 830 000 actuellement.

5 Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne

Lors de son adhésion en 2004, la Pologne représentait 5 % de la production communautaire, part portée à 21 % en 2024. Cette trajectoire éclaire le potentiel d'élargissement de l'UE à l'Ukraine. Mais contrairement à la Pologne à l'époque, l'Ukraine dispose déjà d'une filière avicole industrialisée et exportatrice, avec un acteur majeur, MHP, qui réalise plus de 80 % des exportations ukrainiennes vers l'UE et possède plusieurs filiales européennes (Pays-Bas, Slovaquie, Autriche, Croatie, Espagne).

En cas d'adhésion, la production de l'UE augmenterait d'environ 10 %, les disponibilités totales progresseraient de 15 %, et le taux d'importation sur la consommation reculerait de 6,5 % à 4,8 %. À l'horizon 2034, l'intégration de l'Ukraine porterait la production européenne à +12 % et les disponibilités de marché à +19 %. Le solde commercial de l'UE avec les pays tiers pourrait s'améliorer de près de 1 milliard d'euros pour dépasser 3,5 milliards en 2034.

Cependant, cette évolution reste sujette à caution. Elle dépendra du rythme réel d'intégration, du niveau de production au moment de l'adhésion et de la conjoncture du marché européen. L'adhésion pourrait également réduire les importations extra-européennes (Thaïlande, Brésil), mais accentuer la concurrence intra-européenne, fragilisant certains pays de l'Est susceptibles de perdre des parts de marché à l'échelle européen au profit de l'Ukraine.



5.1 Vers une réallocation des parts de marché à l'export au profit de l'Ukraine ?

Après un éventuel élargissement de l'Union européenne à l'Ukraine, les exportations européennes pourraient être touchées, notamment sur les marchés bénéficiant de tarifs préférentiels ou d'exemptions de droits de douane. Cela concernerait particulièrement les accords de libre-échange conclus avec certains pays asiatiques — comme le Japon, la Corée du Sud, le Vietnam ou Singapour — ainsi qu'avec le Royaume-Uni, qui constitue à lui seul un marché de plus de 700 000 tonnes d'exportations de volailles européennes.

Dans ce contexte, une réorientation des flux au profit de l'Ukraine, qui bénéficierait alors du statut de membre de l'UE, risquerait de déplacer une partie de ces parts de marché au détriment des États membres actuels, notamment la Pologne. À titre d'exemple, le Royaume-Uni a suspendu les droits de douane sur la volaille ukrainienne depuis avril 2022, mesure prolongée jusqu'en 2029, avec une exception pour la volaille et les œufs limitée à 2026. Sur cette période, les exportations ukrainiennes de volaille vers le Royaume-Uni sont passées d'environ 4 000 tonnes avant la guerre à 40 000 tonnes en 2024, et pourraient atteindre près de 70 000 tonnes en 2025.

Face à cette progression rapide, des voix s'élèvent au Royaume-Uni pour réclamer l'instauration de quotas ou de mécanismes de sauvegarde afin de freiner la hausse des importations de volailles ukrainiennes. Par ailleurs, certains partenaires commerciaux de l'Union européenne pourraient également demander la renégociation des quotas ou des tarifs préférentiels après une éventuelle adhésion de l'Ukraine, afin d'éviter une distorsion de concurrence sur ces marchés.

5.2 Opportunités industrielles et économiques

L'intégration de l'Ukraine offrirait de nouvelles perspectives pour les entreprises européennes des maillons amont et aval : sélection et accoupage, produits vétérinaires et équipements d'élevage, matériels d'abattage, de découpe et de transformation, additifs et services pour l'alimentation animale. Ces acteurs pourraient accroître leur activité en accompagnant la croissance soutenue de la filière avicole ukrainienne, appelée à jouer un rôle stratégique dans l'équilibre du marché européen à moyen terme.

Analyse AFOM de la filière volaille de chair en Ukraine

Filière volaille de chair en Ukraine : forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
• Poids productif élevé en Europe (≈1,3 Mt abattues en 2024) et croissance récente (+7 % en 2024). • Modèle industriel intégré (céréales → aliment → accoupage → élevage → abattage/découpe/transformation → export). • Coûts de production très compétitifs (aliment peu cher, main-d'œuvre faible, économies d'échelle). • Outils d'abattage/transformation de grande capacité (sites modernes, logistique centralisée). • Orientation export structurante (≈40 % de la production exportée en 2024), forte expertise marchés tiers.	• Ultra-concentration du secteur autour d'un nombre limité d'acteurs et érosion du tissu PME, • Faible place des petits producteurs (production familiale en recul, diversité limitée). • Dépendance aux importations de génétique (OAC/poussins), intrant stratégique., • Écarts de normes persistants (bien-être animal, contrôles/résidus) • Risque systémique élevé : concentration de la production dans quelques sites géants, exposés à des chocs sanitaires, énergétiques ou militaires.
OPPORTUNITES	MENACES
• Demande UE en découpes désossées structurellement déficitaire (fenêtre commerciale) + entiers Moyen Orient • Convergence progressive vers les standards UE • Reconstruction & financements (investissements, modernisation, sécurisation logistique/énergie). • Développement des débouchés UE + UK + pays tiers, • Synergies COP / céréales : avantage durable sur les coûts. • Reprise de la demande intérieure à moyen terme (post-conflit).	• Instabilité géopolitique et sécuritaire persistante, • Risque de durcissement des règles européennes (concurrence, sauvegardes), • Surveillance accrue des pratiques commerciales (intégration verticale, prix, concurrence...), • Volatilité des marchés internationaux, • Pressions environnementales et sociétales croissantes, • Contraintes logistiques durables liées au contexte de guerre. • Concurrence accrue des grands exportateurs mondiaux (Brésil, États-Unis) sur les marchés tiers,

Filière ŒUFS

Œufs d'Ukraine : des basse-cours, des complexes industriels et des élevages intermédiaires mal quantifiés

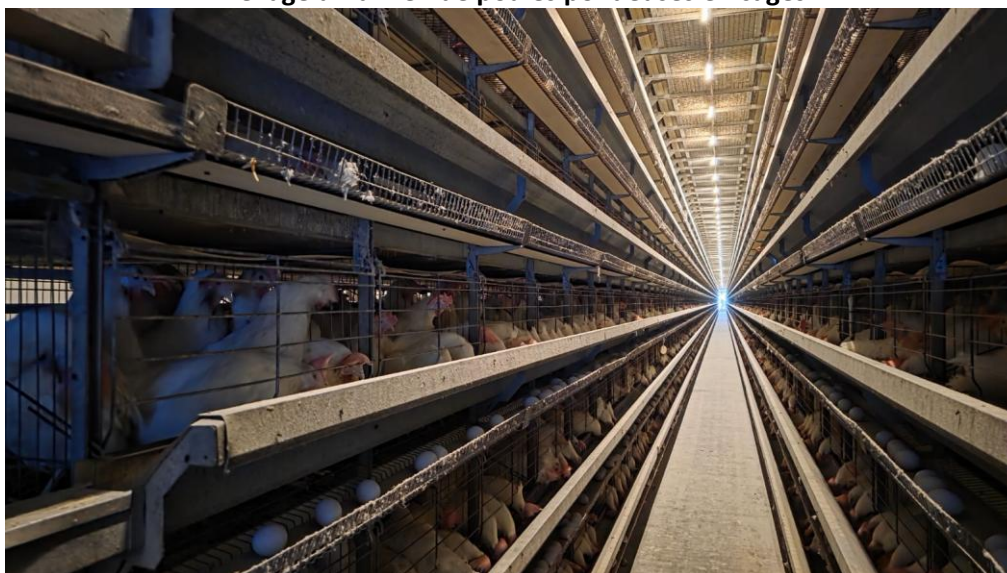
La filière pondeuse ukrainienne couvre la demande du marché intérieur. Environ 85% (+/-5% selon les années) des œufs produits en Ukraine sont consommés en Ukraine.⁴⁴

La filière pondeuse ukrainienne répond aussi à la demande de marchés internationaux. Environ 15% (+/-5% selon les années) des œufs produits partent sur des marchés d'exports. En comparaison, seuls 2% des œufs produits dans le monde font l'objet d'une commercialisation dans un autre pays que le pays de production. Ainsi l'Ukraine fait partie de quelques pays ayant une capacité d'exportation d'œufs et ovoproduits⁴⁵, pouvant exporter l'équivalent de 10 à 30 camions par jour.⁴⁶

Cette exportation se fonde sur 3 principales entreprises spécialisées dans la production d'œufs aux normes de qualité et sanitaires des marchés internationaux, mais aux normes d'élevages moins strictes que l'Union Européenne (modes d'élevages et intrants en particulier). Ces entreprises détiennent de grands complexes de plusieurs bâtiments d'élevages industriels (plusieurs sites hébergent entre 3 millions et 5 millions de pondeuses).

En parallèle, le marché domestique est alimenté par des œufs issus des mêmes grands complexes industriels, mais également par des élevages industriels de taille plus modeste (plusieurs dizaines de milliers de poules), et des élevages de basse-cours familiales non négligeables.

Elevage ukrainien de poules pondeuses en cages



⁴⁴ Cet ordre de grandeur reste pertinent malgré la guerre. Environ 6 millions d'Ukrainiens partis vers l'UE, 3 millions restés dans les territoires occupés par les Russes et la perte d'au moins 5 millions de pondeuses.

⁴⁵ Les œufs peuvent être transformés (ex : déshydratés), ce qui nécessite de convertir les flux afin de retrouver la masse d'œuf correspondant au produit final.

⁴⁶ Capacités de transport d'un camion plein : 302 400 œufs, organisés en 28 palettes de 10 800 œufs ; ou 400 000 œufs en alvéoles cartons vrac pour transport routier vers le Moyen-Orient

Le type de cage visible sur la photo ci-dessus est interdit en UE depuis 2012. Le bâtiment héberge 300 000 poules sur une emprise au sol de seulement 2300m². Il fait partie d'un complexe de 14 bâtiments hébergeant un total de 3,5 millions de poules pondeuses. Le bâtiment en question répondait aux normes du marché local mais également des marchés internationaux (hors normes UE).

1 Production d'œufs en Ukraine

Environ 12 milliards d'œufs ont été produits en Ukraine en 2024.

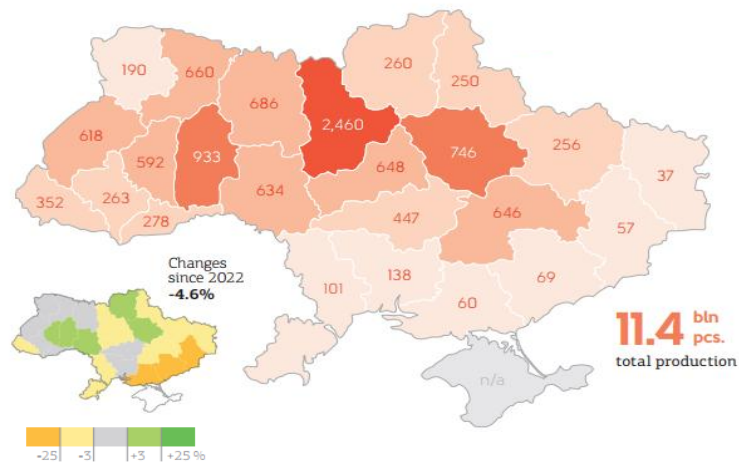
- Environ 6 milliards d'œufs ont été produits par près de 20 millions de poules élevées en cages dans de grands élevages industriels appartenant à des grands groupes en intégration verticale et à visée exportatrice (au moins en partie).
 - Quelques bâtiments sont annoncés comme étant équipés de cages ou de volières aux normes de l'Union Européenne, mais il n'a pas été possible d'en visiter⁴⁷ ;
 - Schématiquement 60 camions pleins transportent quotidiennement les œufs de ces élevages vers les consommateurs. Cependant, certaines usines d'ovoproduits sont situées sur ces sites d'élevages et reçoivent directement les œufs par convoyeur. Et les contraintes logistiques font que les camions ne voyagent pas toujours pleins.
- Environ 6 milliards d'œufs restants sont issus de flux mal caractérisés, partagés entre :
 - des circuits de commercialisation informels issus d'élevages de basse-cours en milieu rural ou péri-urbain, représentant plus de 2,5 milliards d'œufs pour plus de 10 millions de poules pondeuses à faible productivité ;
 - des circuits de commercialisation plus ou moins formels issus d'élevages industriels de poules indépendants.
 - Ces élevages sont indépendants des grands groupes pour la production, mais pourraient vendre leur production à des centres d'emballages ou des casseries visant principalement le marché domestique ;
 - La commercialisation des œufs se fait via des enseignes de distribution, des marchés et de la vente directe ;
 - Ces élevages sont difficilement identifiables dans les statistiques et mal représentés parmi les principales représentations professionnelles. Ils fourniraient entre 3 et 4 milliards d'œufs issus d'entre 10 et 15 millions de poules pondeuses réparties dans quelques centaines d'élevages (exemple : 300 bâtiments de 40 000 poules produisent 3,6 milliards d'œufs par an) ;
 - Les poules de ces élevages sont élevées en cages, à l'exception de quelques élevages visant le marché de niche de l'agriculture biologique ou du plein air ;

⁴⁷ La vérification du mode de logement des poules peut se faire via un contrôle par photo ou vidéo et la vente de cages normes UE en Ukraine a été confirmée par des tiers. Cependant, la vérification de la densité de poules par cage norme UE nécessite un contrôle par des experts des filières afin de vérifier le respect réglementaire de l'Union Européenne (750 cm² par poule) ;

En 2023, la répartition géographique de la production d'œufs ukrainiens se répartit pour environ 20% (2,46 milliards d'œufs) dans l'oblast de Kyiv, qui est le berceau d'un des trois grands groupes de production d'œufs dans le pays : Ovostar. L'entreprise détient 6,4 millions de poules en places en 2024 dans le seul oblast de Kyiv et approvisionne une bonne part des détaillants de la capitale, mais également d'Ukraine et des marchés d'exports.

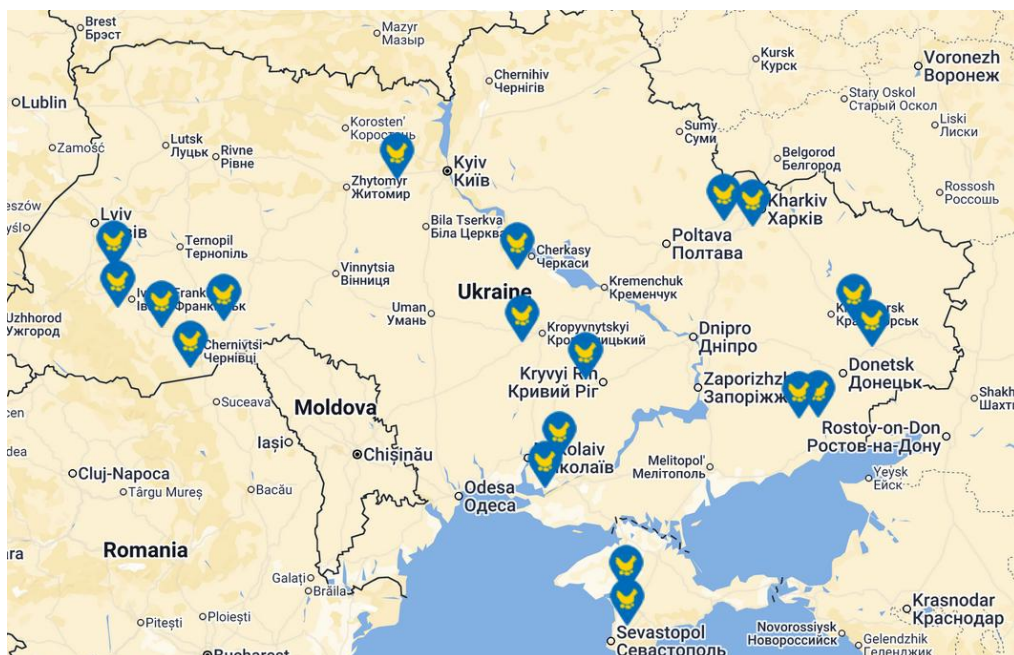
Répartition géographique de la production d'œufs ukrainiens en 2023

Source : Crédit Agricole & Latifundist (2024)



La carte ci-dessus ne montre pas les données de production de la Crimée, qui hébergeait de 3 à 4 millions de poules, dont au moins 2 millions dans 2 élevages affiliés à un autre grand groupe spécialisé dans l'élevage : Avangardco. Le groupe est également contraint dans sa production dans les territoires de l'Est de l'Ukraine continentale avec 5 sites d'élevages proche ou même en zone de guerre (voir Carte ci-dessous).

Emplacements des élevages de poules pondeuses déclarés par Avangardco, Source: [Avangardco](#)



1.1 Bref historique de la production d'œufs ukrainienne

La filière œuf ukrainienne est présente sur l'ensemble du territoire ukrainien. Elle se partage historiquement entre de grands élevages industriels à proximité des villes les plus importantes, et une multitude de petits élevages de basse-cour. Ces derniers alimentent des circuits de commercialisation informels, en particulier au printemps-été au moment du pic de ponte. Selon les territoires, ces flux peuvent représenter entre 15% et 50% des œufs l'été. Mais ces circuits informels diminuent avec l'essor des enseignes de distribution et les évolutions saisonnières de la population entre villes et campagnes. Les estimations des professionnels ukrainiens varient, mais l'ordre de grandeur le plus cohérent est que ces circuits représentent désormais 20% des œufs achetés par les consommateurs ukrainiens, plus ou moins 10% selon la saison.

En parallèle, la privatisation des grands élevages industriels s'est suivie dans les années 2000 de réinvestissements visant une mise aux normes sanitaires spécifiques à l'Ukraine, afin de répondre aux besoins des détaillants ukrainiens (voir partie dédiée aux principales lois ukrainiennes affectant la production d'œufs). Pour certains sites de production, les réinvestissements ont visé l'atteinte de standards internationaux (exemples : ISO 9001, FSSC 22000, Halal, Kosher) et la certification par des tiers de confiance (Exemple : TUVNORD). Sur ces marchés (ukrainiens ou étrangers), les acheteurs d'œufs et d'ovoproduits effectuent également des contrôles et vérifications supplémentaires de la composition des produits selon leurs critères de qualité spécifiques.

Au fil des années 2010, trois entreprises spécialisées dans les œufs et ovoproduits aux normes de l'export se sont consolidées, les représentants ukrainiens y font référence en tant que « *Entities* » :

- Avangardco : capacités de production de 9 millions de poules en 2024, soit env. 3mds d'œufs
- Ovostar : capacités de production de 8 millions de poules en 2024, soit env. 2,5 mds d'œufs
- Inter-Zaporizhzhia LLC : capacités de production de 4,5M de poules en 2024, soit environ 1,4 mds d'œufs

Avangardco

Le groupe Avangardco détient des élevages en propre, mais est également la seule des trois *Entités* identifiée comme achetant des œufs à des élevages tiers. Faute de normes de traçabilité, cet approvisionnement par des tiers est opaque, pose des risques supplémentaires d'utilisation d'intrants sanitaires risqués et des risques de non paiements à ses fournisseurs et créanciers.

L'entreprise est une filiale du groupe UkrLandFarming, propriété de l'oligarque Oleg Bakhmatiuk, tombé en disgrâce pour fraude fiscale et défaut de paiement. Il gère les opérations depuis l'Autriche désormais. En effet, M. Bakhmatyuk était propriétaire de la VAB Bank de 2011 à 2014. Sous sa direction, la banque a accordé massivement des prêts à des entreprises affiliées au groupe UkrLandFarming (dont Avangardco), souvent sans garantie de remboursement pour les déposants. La crise économique ukrainienne, aggravée par l'annexion de la Crimée et le début de la guerre dans l'Est, frappe durement le système bancaire. VAB Bank, comme d'autres banques, est touchée par la fuite des dépôts et la dévaluation de la monnaie (hryvnia). Ce qui la distingue est le détournement des fonds de refinancement et le non remboursement des prêts à 15 000 clients ayant épargné auprès de VAB.

Avant 2014, Avangardco commercialisait un volume d'œufs équivalent à près de 20 millions de poules. La perte d'élevages en Crimée et surtout la défiance de ses fournisseurs du fait des défauts de paiements de 2014-2015 va réduire son volume commercialisé à 14 millions de poules sur l'ensemble du territoire ukrainien en 2020.

Du fait de la guerre dans l'Est de l'Ukraine, Avangardco ne détient en 2024 que 9 millions de poules sur l'ensemble du territoire restant sous contrôle de l'Ukraine. Une partie des élevages est passé sous contrôle d'entités russes tandis qu'un élevage de 4M de poules a été détruit par une frappe russe. Cela peut inciter Avangardco à acheter davantage auprès d'éleveurs tiers.

C'est encore aujourd'hui l'entreprise avec la plus mauvaise réputation quant à ses pratiques très opaques. En Ukraine, il semble que les œufs commercialisés sous ses marques ne proviennent pas uniquement des complexes d'élevage industriels aux normes de l'export, mais également d'élevages indépendants sans les certifications par les tiers.

Avangardco a été coté à la bourse de Londres de 2010 à 2023. Son retrait étant justifié par les déboires judiciaires qui en faisait un produit à risque, réduisait l'intérêt d'être coté en bourse et permettait un rachat à faible coûts.

Ovostar

Ovostar détient des élevages d'une capacité totale de 8 millions de poules autour de Kyiv, avec jusqu'à 400 000 pondeuses par bâtiment. Cependant, seules 6,4 millions de poules étaient en production en 2024 du fait d'un choix des dirigeants de limiter la commande de poussin depuis le début de la guerre afin de préserver la trésorerie.

L'entreprise n'est affiliée à aucune exploitation de grande culture et achète donc à d'autres groupes les matières premières constituant l'alimentation de ses pondeuses. Elle impose des auto-contrôles qualités poussés pour vérifier si les matières premières ne contiennent pas des molécules susceptibles d'être retrouvées dans les œufs et ovoproduits à destination de l'export. En effet, plusieurs alertes sanitaires des douanes de l'Union Européenne concernaient des œufs d'Ovostar rejetés pour teneur élevée en molécules interdites dans l'Union Européenne pour leur risque sur la santé (nitrofurane et metronizadol notamment). Ovostar est également la première entreprise ukrainienne à avoir approvisionné les supermarchés ukrainiens en boîte d'œufs, avec notamment des arguments de traçabilité (marquage à l'œuf systématique).

Ovostar est la propriété de Prime One Capital Ltd (affiliée à Boris Belikov et Vitaly Veresenko) et de la *holding* canadienne Fairfax Financial (environ 28% des parts). L'entreprise a fortement bénéficié des déboires d'Avangardco.

Ovostar a été coté à la bourse de Varsovie de 2013 à 2024. Le retrait de la cotation s'est effectué par rachat des actionnaires minoritaires et semble (à l'inverse de Avangardco) être liée à des performances économiques exceptionnelles.

Ovostar est la seule des trois *Entities* à avoir des infrastructures en Union Européenne (une plateforme logistique d'œufs et d'ovoproduits en Lettonie) et à avoir envisager (en 2020) d'investir dans un complexe d'élevages industriels en Union européenne⁴⁸

Inter-Zaporizhzhia LLC

Inter-Zaporizhzhia LLC (4,5 millions de poules à l'est du pays) est une filiale spécialisée dans l'œuf de Inter Yedinstvo *Holding* (renommé YEDNIST GROUP en 2023). L'entreprise détient entre autres l'usine de transformation d'œufs INFOOD construite en 2018 proche de Dnipro. Cette entreprise produit de la poudre d'œufs séchés et est équipée en matériel ACTINI (groupe français de machines industriels). Conçue pour répondre aux meilleures normes de qualité de l'export (équipements, laboratoire, effectifs, approvisionnement en œuf), l'usine a été approuvée pour l'exportation vers l'UE dès 2019.

La *holding* propriétaire de Inter-Zaporizhzhia LLC est détenue à 99% par une société, Amaringo Ltd basée à Chypre et à 1% par Troyan Volodymyr Stepanovych. La structure en *holding* d'Amaringo Ltd et les multiples activités de Yednist Group complexifient l'analyse financière. Les fondateurs de l'activité œuf seraient Bohdan Yesipov and Yuriy Shevchenko.

Une ouverture à un actionnariat étranger est indiquée par un investissement de 20M\$ réalisé par Diligent Capital Partners (gestionnaire ukrainien de fonds de capital-investissement) et FMO (Banque néerlandaise de développement) au profit du groupe Edinstvo en 2021. Dans le cadre de cette opération, il est également fait référence à un prêt significatif de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) sans précision sur le montant.

⁴⁸ <https://latifundist.com/en/novosti/50057-ovostar-planiruet-investirovat-100-mln-v-stroitelstvo-kompleksa-po-proizvodstvu-yaits-v-latvii>

1.2 L'élevage industriel n'est pas réservé aux *Entities*

Les entreprises capables d'exporter en dehors de l'Ukraine sont également présentes sur le marché domestique avec des marques dédiées, mais arbitrent les flux selon le circuit le plus rémunérateur. Depuis fin 2022, l'ouverture des corridors commerciaux vers une UE structurellement en manque d'œuf, assure une meilleure rémunération de ces entreprises à l'export que sur le marché du Moyen-Orient (client historique). D'autant que l'export vers l'UE peut se faire avec des œufs élevés en cages non conformes UE si la mention « non conforme aux normes UE » est indiquée sur l'emballage des œufs.

Les *Entities* ne détiennent pas tous les élevages industriels d'Ukraine. Des élevages de plusieurs milliers à plusieurs centaines de milliers de poules ont été construits dans des fermes à capitaux familiaux de plusieurs centaines à milliers d'hectares, les *Farmers*.

En effet, l'orientation de ces trois entreprises vers les marchés internationaux a laissé la possibilité à des *farmers* et des entrepreneurs d'investir dans des élevages industriels de dimension plus modestes (plusieurs dizaines de milliers de poules par bâtiment) tournés vers le marché intérieur et fournissant parfois des centres d'emballages appartenant aux trois grands groupes. Ces élevages industriels seraient devenus structurels dans la fourniture d'œufs aux ukrainiens. Cependant, ils semblent manquer de représentation au sein de certaines instances, notamment l'Ukrainian Agribusiness Club (UCAB, principale association de lobbying de l'agro-industrie européenne). Des questions se posent sur la compréhension et l'appréhension des normes de l'Union européenne par ces entreprises agricoles. Ces élevages seront ceux pour qui la mise aux normes et l'anticipation des investissements seront les plus compliqués.

Il faut noter que certains de ces élevages indépendants se positionnent sur des productions de niches à valeur ajoutée, validée sur des cahiers des charges de pays tiers. C'est le cas de : Danube Agrarian Ltd près d'Odessa, exploitation de 2000 hectares en polyculture conduite en agriculture biologique et produisant notamment des œufs et de « Home Chicken Farm » à Ostrozhok qui détient 24 000 pondeuses en agriculture biologique.

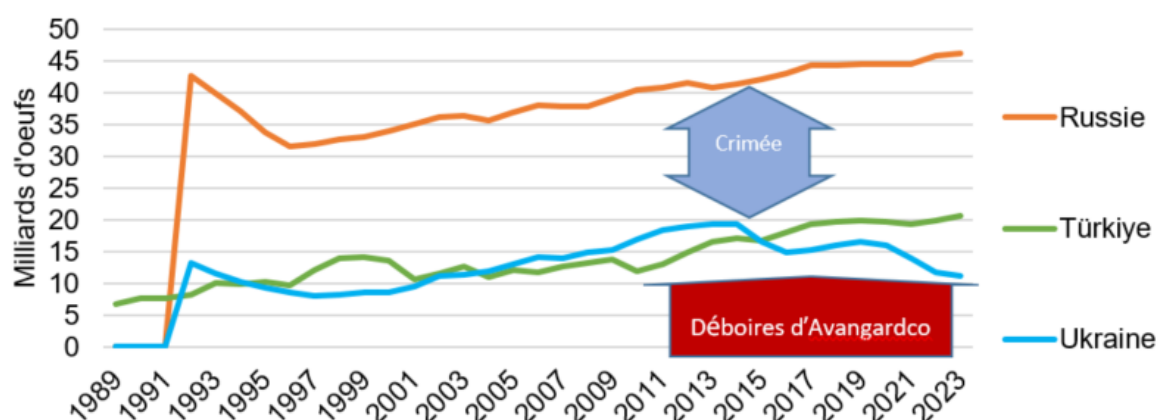
L'Ukraine possède désormais des élevages reproducteurs parentaux sur son territoire, ce qui est une sécurité. Mais le renouvellement des grands parentaux se fait par l'importation d'animaux vivants ou d'œufs à couvrir (OAC) qui donneront les poussins à élever. C'est le principal intrant stratégique de la filière, au-delà des entreprises de services en alimentation animale ou de fournisseurs de matériel habituels pour les élevages.

1.3 Estimation de la production ukrainienne d'œufs : la problématique des territoires et des flux

Pour bien comprendre les évolutions de la production ukrainienne d'œufs, il est nécessaire de mettre en parallèle la production de la Russie, mais également de la Turquie. Ces trois pays ont eu des croissances de production d'œufs proches de 2000 jusqu'à 2014.

Evolution de production d'œufs pour l'Ukraine, la Russie et la Turquie

Source: ABCIS d'après FAO



L'annexion de la Crimée en 2014 par la Russie a fait diminuer la production ukrainienne d'environ 3,5 millions de poules et augmenter la production de la Russie d'autant. Bien qu'il semble que la Russie n'a pas pu relancer les élevages de Crimée à leur niveau de productivité antérieur, les élevages de Crimée s'ajoutent à de nouveaux élevages sur son propre territoire afin de répondre à une demande croissante sur le marché russe.

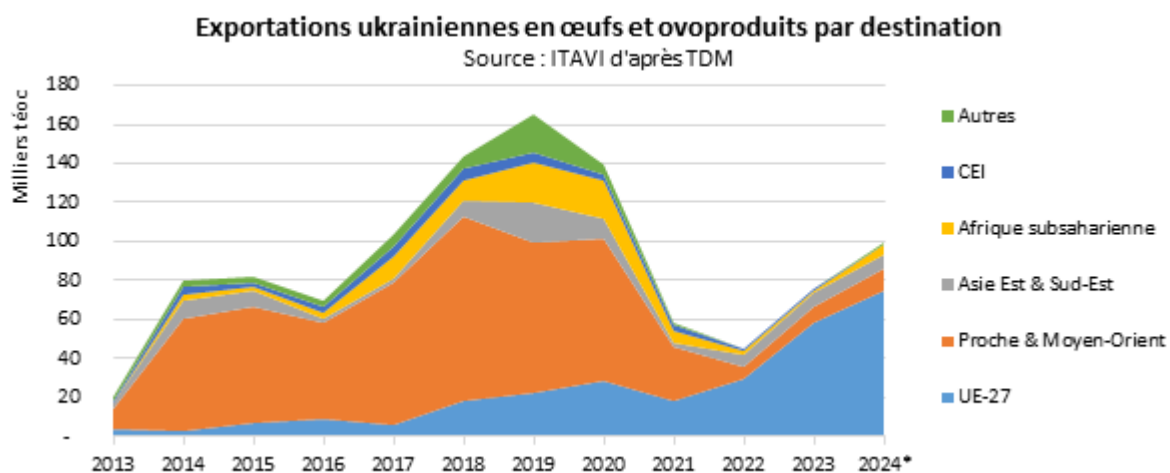
La nouvelle phase de guerre ouverte depuis 2022 est plus violente dans les territoires du front et dans les zones occupées. Deux phénomènes vont jouer sur les capacités estimées de l'Ukraine :

- la perte des territoires, mais sans que les élevages de ces territoires ne soient ajoutés aux données russes
- la destruction d'élevages en territoire ukrainien. Un élevage de Skhidne (proche de Kherson) hébergeait 4 millions de poules pondeuses. Des frappes russes ont atteint des infrastructures énergétiques en mars 2022, entraînant la mort des poules. Cet élevage appartient à Avangardco, qui n'a pas pu le relancer.

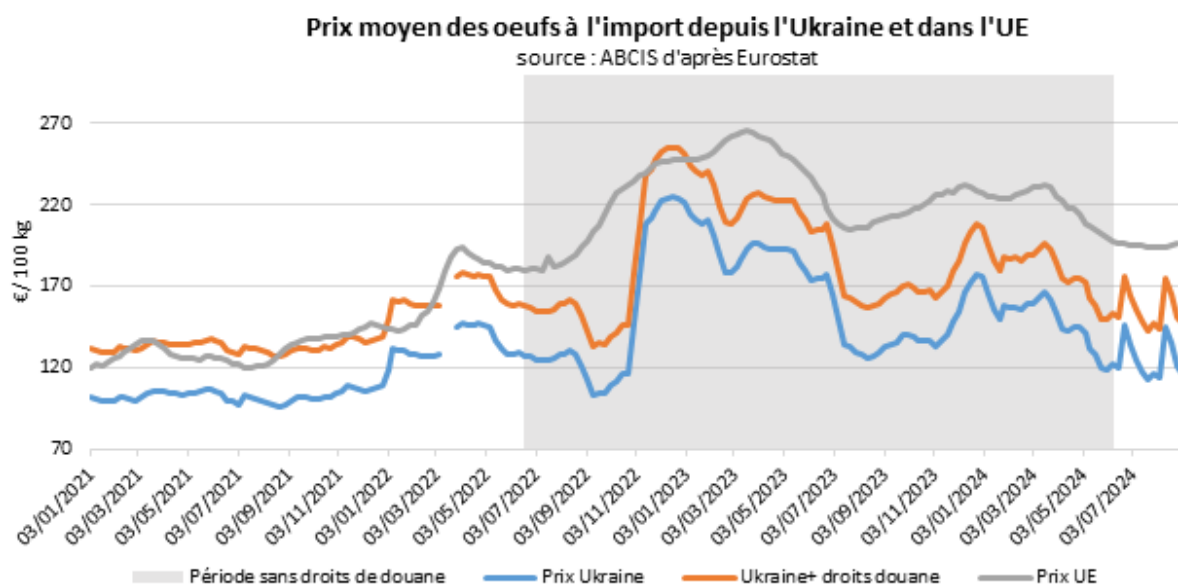
Le graphique ci-dessus montre également la courbe de production d'œufs en Turquie, qui a pris le relais des exports d'œufs que l'Ukraine effectuait à destination des pays du Moyen-Orient. Les Turcs ont repris le modèle ukrainien dans le développement de leur industrie : des entreprises intégrées verticalement, fondées sur de grands complexes industriels avec des poules en cages, et intégrant des investisseurs de type oligarques. D'un point de vue stratégique cela a une conséquence : les flux d'œufs ukrainiens sont désormais concurrencés sur le marché du Moyen-Orient par les œufs turcs, et réorienter les flux vers les partenaires commerciaux historiques ne sera pas si évident le cas échéant.. Par conséquent, le marché européen peut être une destination de report pour une partie importante des volumes autrefois orientés vers le Moyen-Orient.

2 Réorientation géographique des exportations ukrainiennes d'œufs.

Aux perturbations des capacités de production précédemment citées se sont ajoutées des contraintes liées au flux logistique, notamment en mer Noire. Cela a nécessité de réorienter les flux vers le Moyen-Orient avant 2022, vers l'Union Européenne (voir ci-dessous).



La réorientation des flux a eu lieu pour des raisons logistiques, mais également économiques. Le marché de l'Union européenne s'est ouvert avec les corridors de solidarités et les mesures commerciales autonomes, autorisant l'entrée de marchandises non produites dans les normes européennes et dédouanées sur une partie des volumes.



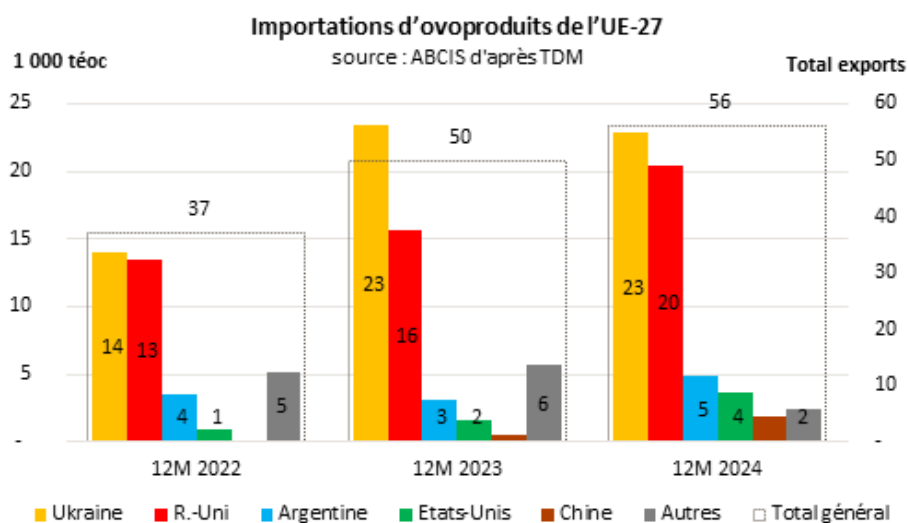
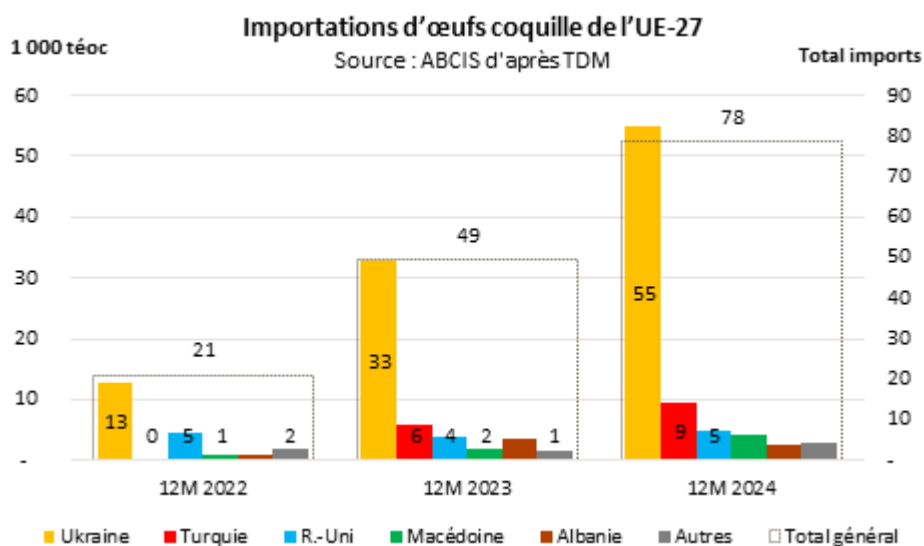
Or le marché de l'UE est relativement tendu depuis 2022 et donc plutôt rémunérateur. Les droits de douanes visent notamment à corriger les différentiels de concurrence liés aux différentiels de normes. La suppression des droits de douanes a eu pour conséquence de rendre les œufs ukrainiens encore plus compétitifs. Les prix appliqués dans l'UE permettaient pourtant de rémunérer les exportateurs ukrainiens même en appliquant les droits de douanes.

Comme l'illustrent les situations observées en Bulgarie et en Roumanie, les importations d'œufs ukrainiens sont restées économiquement attractives malgré les mécanismes de frein d'urgence puis la clause de sauvegarde. La forte hausse des cotations des œufs dans l'UE depuis 2022, liée à des contraintes d'offre structurelles (transition hors cages, IAHP, hausse des coûts de production), a accentué l'écart de compétitivité avec l'Ukraine.

Dans ce contexte, les droits de douane rétablis sur les œufs ukrainiens, de l'ordre de 304 €/t, représentent aujourd'hui moins de 10 % du prix à la production observé sur les marchés européens en 2025 et ne couvrent qu'une part limitée (moins d'un tiers) de l'écart de prix entre l'Ukraine et l'Union européenne. Ils ne suffisent donc pas à neutraliser l'avantage-coût des producteurs ukrainiens, dont les coûts de production demeurent inférieurs de 20 à 30 % à ceux des producteurs européens, en raison notamment d'exigences moindres en matière de bien-être animal, mais aussi de coûts de main-d'œuvre et d'intrants plus faibles.

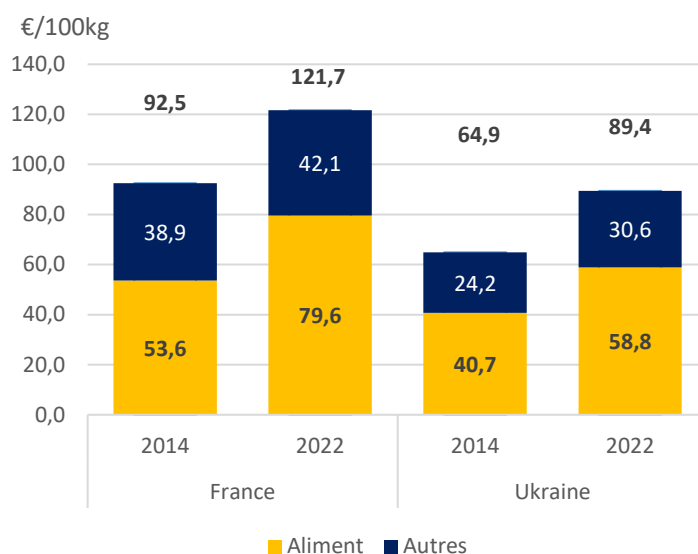
Cette situation explique la poursuite des flux vers certains États membres frontaliers et les réactions nationales visant à encadrer les importations. Elle illustre les limites des instruments de sauvegarde lorsque les différentiels de coûts et de normes se creusent dans un contexte de prix durablement élevés sur le marché européen.

Les œufs ukrainiens importés en Union européenne se sont ajoutés aux autres circuits d'importations et ont également fait l'objet de ré-exportations de certains partenaires commerciaux (notamment le Royaume-Uni) après une éventuelle transformation en ovoproduits. Ils sont arrivés alors que, d'une part, l'UE avait perdu entre 2% et 4% de ses poules pondeuses du fait de la grippe aviaire, et que, d'autre part, la demande était dynamique, l'œuf étant un produit de consommation de refuge en cas d'inflation.



Dans ce contexte, les entreprises ukrainiennes exportatrices ont privilégié le débouché de l'UE par rapport au marché domestique et ont accumulé une trésorerie importante. Ce différentiel de concurrence supplémentaire est perçu comme problématique par les acteurs de l'Union européenne. D'autant que les coûts de production en UE sont déjà supérieurs à ceux de l'Ukraine pour des raisons de fondamentaux économiques (exemple : salaire de base plus élevé) et de normes spécifiques à l'élevage (installations classées, normes bien-être animal et sanitaires...). Ainsi, l'écart des coûts de production d'œufs produits en cage en France par rapport à l'Ukraine est d'environ 40% (+/-5% selon les années).

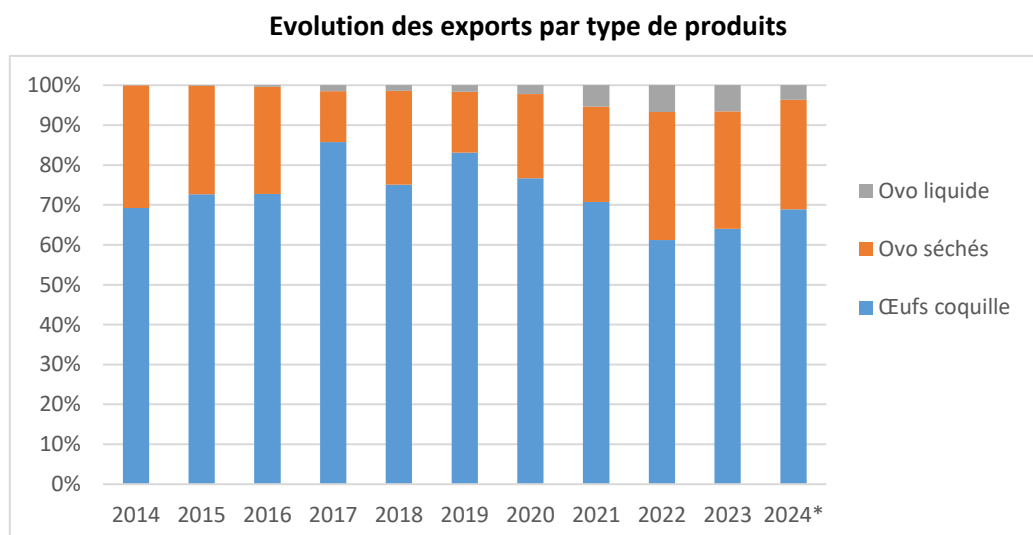
Coût de production sortie élevage
Œuf cage norme UE pour la France, Œuf Cages-non conforme normes Union Européenne pour l'Ukraine



3 La commercialisation des œufs ukrainiens

3.1 La commercialisation des œufs ukrainiens à l'exportation

Les exportations des œufs ukrainiens sont tournées principalement vers les œufs coquilles et les ovo-séchés, comme produits par l'usine d'Inter-Zaporizhzhia près de Dnipro.



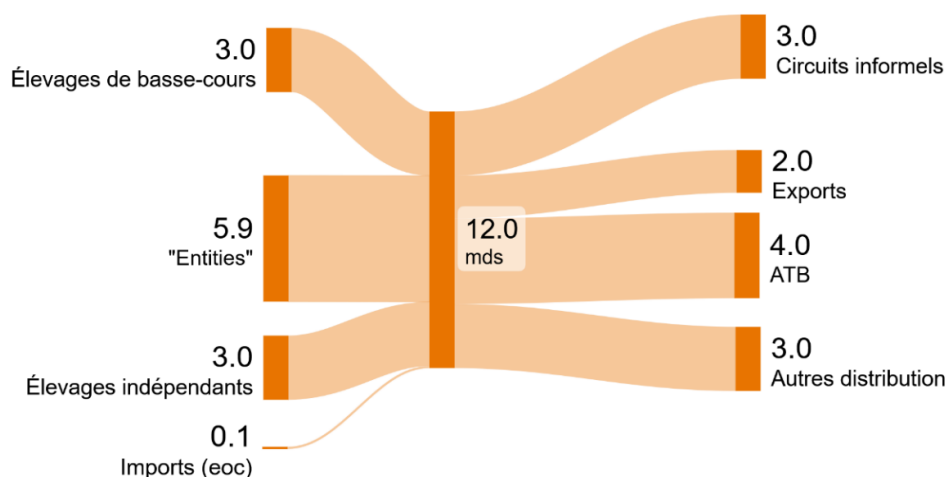
Le contexte de prix de 2025 rend particulièrement attractif la vente d'œufs coquille, mais l'activité ovoproduits est tournée vers des clients industriels qui ont des besoins récurrents. Les entreprises ukrainiennes doivent faire un arbitrage entre gains de courts termes et réponses aux clients industriels qui ont des besoins récurrents d'ovoproduits auprès de partenaires de confiance.

3.2 La commercialisation des œufs ukrainiens sur le marché domestique

Le marché ukrainien se distingue par une part croissante des achats en détaillants : ATB; Silpo; Furshet; Novus; Auchan; Metro Cash & Carry; Epicentr K; Varus; Velyka Kyshenya; Velmart; Tavriya V; Brusnychka.

Derrière cette apparente diversité d'enseignes se cache une défaillance majeure : ATB - Market détiendrait plus de 60% des parts de marché des détaillants⁴⁹ (voir ci-dessous). Même sur le marché de l'œuf qui est relativement concentré au niveau de grandes « Entities », la position de monopsonne d'ATB semble causer des problèmes de concurrence lors des négociations commerciales. Par conséquent Avangardco et Ovostar annoncent privilégier l'exportation au marché local.

Ordres de grandeur des flux de production et circuits de consommation des œufs en Ukraine



Le marché ukrainien des œufs coquilles est complexe. Voici quelques exemples de relevés de références et de prix et leurs enseignements.

Relevé de prix et références dans un Auchan à Kyiv le 1er juillet 2025



⁴⁹ A titre de comparaison, en France l'enseigne avec la plus grande part de marché est Leclerc (23,4%)

Trois produits remarquables à Auchan :

- 5,62₴/œuf, soit environ 0,11€/œuf : les œufs vendus en alvéoles cartons de 30 à 168₴ ; les marges sont encadrées sur ces produits et limitent la marge distributeur à 10%, tel que le coût de revient rendu magasin doit être d'environ 5,06₴/œuf pour le fournisseur (soit 0,103€) ;
- 9,99₴/œuf, soit environ 0,20€/œuf : Ясенів™ en boîte de 10 jaunes marquées « MAX » pour souligner le calibre (critère important pour une partie des consommateurs ukrainiens) et avec la mention « sans antibiotiques » ; marque de Ovostar, première marque à avoir proposé des œufs calibrés en boîte en 2012 ;
- 9,29₴/œufs, soit environ 0,19€/œuf : en boîte de 10 blanches et bleues marquées XL pour souligner le calibre et avec la mention « sans OGM » ; marque de Avangardco, première entreprise de l'œuf en Ukraine.

Relevé de prix et références au Marché de Volodymyr à Kiev le 1er juillet 2025

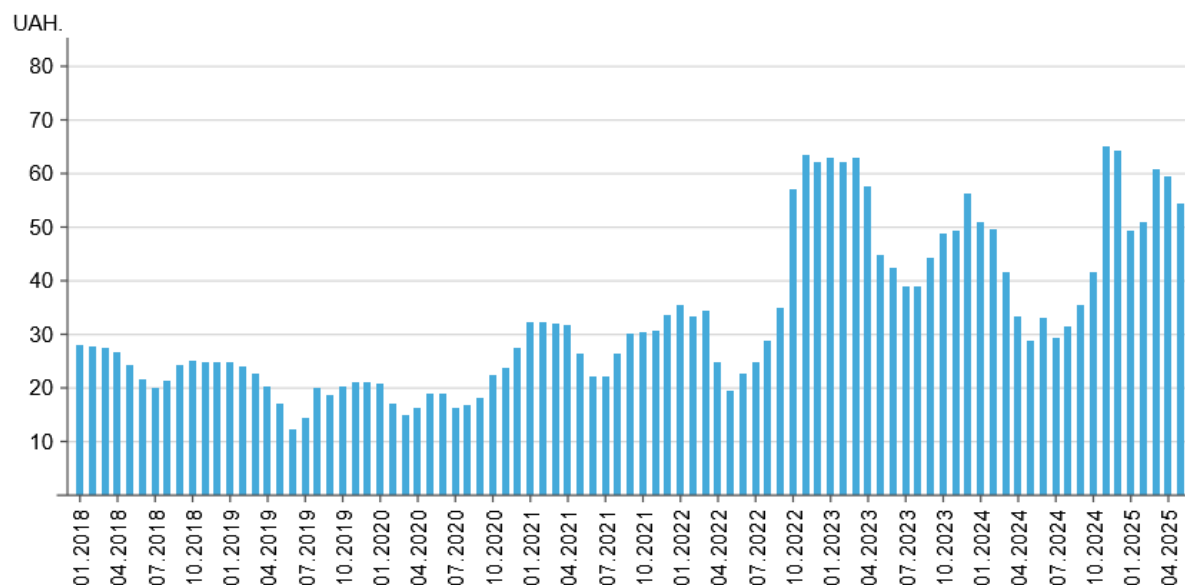


Au-delà des prix relativement bas des œufs ici (jusqu'à 3,9₴/œuf), ce qui attire l'attention c'est le décalage entre le point de vente (dans le marché à l'aspect relativement authentique et artisanal) et l'entreprise qui fournit les œufs : Ovostar.

Dernier relevé d'intérêt : les œufs les plus chers identifiés (10₴/œuf) dans la ville de Kiev étaient ceux vendus à la sauvette par des dames âgées. Il est probable, selon les témoignages recueillis sur place, qu'une partie de ces œufs proviennent de points de vente comme celui d'Ovostar présent sur le marché de Volodymyr, et qu'une autre partie proviennent d'élevages de basse-cour.

L'évolution du prix des œufs (voir figure ci-dessous) a été forte en 2022 d'abord du fait de la guerre qui avait réduit une partie des flux logistiques, puis ensuite du fait d'une baisse de l'offre liée à certains choix d'entreprises de retarder certains achats d'intrants (en devise étrangère) afin de conserver de la trésorerie. Le fait de privilégier l'exportation pour faire rentrer des devises a également pu jouer sur les arbitrages des entreprises et donc sur le marché. La récente hausse des prix des œufs depuis fin 2024 est en partie due à ce type d'arbitrage en faveur de l'export. Pour être compétitif avec l'export, l'œuf domestique doit rapporter au moins 6,60₴/œuf au premier semestre 2025.

Dynamique des prix moyens de 10 œufs



Source : <https://index.minfin.com.ua>

A noter que le comité anti-monopole de l'Ukraine (AMCU) a lancé une enquête sur Avangardco et Ovostar pour entente sur les prix à l'automne 2024. L'AMCU a également déclaré avoir réalisé des recommandations auprès des 10 plus grands producteurs/vendeurs d'œuf afin d'éviter des violations de la loi interdisant l'entente sur les prix.⁵⁰

4 Cadre réglementaire et marquage des œufs

La traçabilité des œufs pour l'export est d'ores et déjà relativement bien normée. En cas de défaillances constatées par les organismes importateurs en cours de contrôle, les contrevenants s'exposent à un rejet des marchandises destinées aux pays tiers.

L'amélioration de la traçabilité en Ukraine est donc surtout un enjeu pour des centres d'ovoproduits et des centres d'emballages à destination du marché ukrainien. Il existe deux textes de normes d'État qui s'appliquent en plus des autres textes réglementaires et de la législation salmonelles qui est spécifique aux volailles.

Lois et normes d'Etat s'appliquant spécifiquement à la filière œuf

N°	Domaine et nom de la Loi	Date et numéro
1	Programme national de contrôle de la salmonellose aviaire	Instruction No 310/2016
2	Loi sur la médecine vétérinaire	n° 2498-XII - 1992
3	DSUT « Œufs de consommation alimentaire. Conditions techniques »	DSTU 5028:2008
4	DSUT « Produits ovoproduits. Conditions générales »	DSTU 4419:2005

⁵⁰ <https://amcu.gov.ua/news/amku-rozpochav-spravu-cherez-oznaky-porushennia-u-diiakh-dvokh-naibilshykh-vyrobnykiv-kuriachykh-iaiets>

Le marquage à l'œuf n'est pas standardisé en Ukraine et des variations importantes existent entre fournisseurs (voir images). En cas de marquage, la mention la mieux représentée semble être celle du calibre (C0, C1, C2).

Marquage des œufs



A

B

C

D

A) par un élevage non identifié (à gauche) indiquant un code d'élevage et le Calibre (C0),

B) par Ovostar (à droite) à destination du marché ukrainien indiquant : marque, calibre et le code d'élevage

C) par Ovostar (à droite) à destination du marché européen, indiquant le mode d'élevage (3 – Cage), le pays d'origine (UA) et le code de l'élevage

D) des œufs non marqués associés à un petit carton indiquant un fabricant

Au-delà de l'œuf, l'emballage doit comporter les informations suivantes : Nom du producteur ou conditionneur ; Date de durabilité minimale (DDM) ; Catégorie A (œufs de consommation) ; Calibre (exemple : C0) (peut être sur coquille et/ou sur emballage) ;

Le marquage des œufs individuellement est un enjeu de traçabilité important pour des raisons sanitaires (en cas de contamination pour identifier la source), mais également pour des raisons commerciales (éviter qu'un œuf d'un élevage soit vendu sous les arguments commerciaux d'un autre).

5 Remarques générales sur la filière œuf

L'Ukraine couvre ses besoins en œufs et détient des outils industriels conformes aux marchés internationaux, y compris le marché européen (avec une partie de la production qui respecte les normes UE). Le prix de l'œuf chez les enseignes de distribution ukrainiennes est donc influencé par les marchés internationaux. Seules quelques entreprises détentrices de grands complexes d'élevages ont la possibilité d'exporter vers l'Union européenne.

Mi-2025, les groupes industriels producteurs d'œufs font plusieurs arbitrages :

- Vendre sur le marché international plutôt que sur le marché local
 - En conservant un volume minimal en supermarché permettant d'être présent en rayons et de maintenir des relations avec les acheteurs ukrainiens
- Vendre en œufs coquilles plutôt qu'en ovoproduits

- En conservant un volume minimal auprès de leurs clients historiques afin de rester identifié comme un fournisseur de confiance
- Investir leur trésorerie (qui se porte bien) dans des outils de production ukrainiens ou étrangers (Union européenne, Balkans, Moyen-Orient, Asie)
 - Une trésorerie importante peut permettre d'investir dans la mise aux normes de leurs élevages ukrainiens vers les normes de l'Union européenne. Pour motiver de tels investissements malgré la guerre, il faut une feuille de route fixant une échéance, date à laquelle les normes de bien-être animal de l'UE seront obligatoire pour exporter vers l'UE
 - Une trésorerie importante peut également permettre de financer des investissements des *Entities* dans des outils industriels en dehors de l'Ukraine, et notamment dans des élevages et entreprises de l'Union européenne.
 - Ovostar détient déjà des activités en Lettonie
 - L'exemple de MHP en volaille de chair pourrait inciter les *Entities* à aller chercher des fonds d'aides au développement, ajoutant au différentiel avec les entreprises de l'UE

Les groupes industriels producteurs d'œufs font également face à plusieurs défis :

- Le manque de main-d'œuvre dans les outils de production, mais également à différents niveaux, du fait de la guerre et du fait des départs vers d'autres pays
- Les acteurs économiques historiques ou nouveaux qui identifient l'œuf comme un secteur rémunérateur
 - Kyiv School of Economics (KSE) a publié une prévision annonçant une augmentation de la production de 31% entre 2023 et 2033)⁵¹
 - Exemple notable : Oliyar (entreprise très présente dans les huiles de tournesol, fournissant des matières premières pour Ovostar) prévoit la construction d'un grand complexe d'élevages industriel de 2,3 millions de poules (à 80 km de la frontière avec la Pologne) ;
 - Des agriculteurs de type « *Farmers* » prévoient également la construction de bâtiments.
- Le risque de surproduction en cas de rupture des flux avec l'Union européenne, ce qui pourrait advenir d'ici quelques mois/années selon :
 - la remise en route des élevages polonais qui viendrait combler le déficit actuel de la production de l'Union européenne (environ 4% de manque de capacités liés à la grippe aviaire et à la transition hors cages, ainsi qu'à une hausse de la demande en œufs) ;
 - la politique de l'Union européenne vis-à-vis des importations ukrainiennes.
- Le risque de scandale sanitaire :
 - Manque de traçabilité sur des flux de commercialisation non caractérisés ; l'obligation d'un marquage des œufs aux normes de l'UE est une solution ;
 - Croissance rapide de l'élevage de poules pondeuses par de nouveaux acteurs *via* des élevages plus ou moins grands ;
 - Règles de productions moins strictes que l'Union européenne, notamment pour l'utilisation des produits antibiotiques (qui posent un risque de développement de souches antibio-résistantes ;
 - Capacités limitées des services vétérinaires et des laboratoires, notamment pour le risque de salmonelles (pourtant identifié par les autorités et les principales entreprises) ;

⁵¹ <https://kse.ua/agricultural-outlook-ukraine/> voir [Agricultural Outlook Ukraine 2024-2033](#)

- La pollution issue des sites d'élevages n'est pas encore identifiée comme un problème par la société civile ukrainienne, et le rapprochement aux normes de l'Union Européenne nécessitera de passer aux normes ICPE.
- Le risque d'influenza :
 - Plusieurs voies migratoires traversent le pays et, comme l'ensemble des pays d'élevages de volailles, il y a la crainte d'un virus d'influenza aviaire nécessitant l'abattage des volailles affectées (ce qui serait dramatique pour le marché dans le cas de complexes d'élevages de plusieurs millions de poules).
- Les risques liés à la guerre :
 - Destruction d'installations et d'élevages, et capacités de remise en production des élevages ;
 - Emigration des Ukrainiens : celle qui a déjà eu lieu a eu des conséquences sur la main-d'œuvre, la consommation domestique, mais également les territoires dans lesquels ces familles se projettent (vont-elles revenir en Ukraine ?)
 - Perception de l'effort de guerre : la taxe militaire prélevée sur les salaires est passée de 1,5% du salaire à 5% au 1^{er} décembre 2024 ; dans le même temps des entreprises détenues par des *holdings* à l'étranger distribuent des dividendes : 39 500 000 UAH en 2024 pour Inter-Zaporizhzhia LLC (soit 800 000€ ce qui est raisonnable en temps normal pour une entité équivalente)
- Les risques liés à la corruption :
 - La société civile s'organise pour dénoncer régulièrement des affaires de corruption, qui aboutissent parfois à des condamnations conséquentes, mais pas toujours ;
 - Les collusions entre certains politiques et certains oligarques entraînent des confrontations des différents groupes, en cas de changement de pouvoir politique (national et/ou local), ce qui pose un risque pour les investissements à moyen terme
 - La corruption est présente à de nombreux niveaux et réduit la crédibilité de certaines certifications et contrôles dans les élevages, cela se traduit notamment par l'utilisation de produits interdits en UE pour des marchandises à destination de l'UE (nitrofurane et metronizadol notamment)

Certains services, notamment le cadastre, se développent pour constituer des bases de données fiables. Cela est nécessaire pour espérer avoir une identification claire des propriétaires et des transactions. Mais ils manquent de budget et pourraient bénéficier d'un appui d'entités (publiques ou privées) de l'UE ou d'ailleurs (Banque mondiale).

6 Perspectives d'évolution de la filière œufs en Ukraine

6.1 Une filière compétitive mais moins concentrée que la volaille de chair

Les coûts de production des œufs ukrainiens figurent parmi les plus bas au monde, soutenus par la disponibilité locale en céréales et oléagineux, une main-d'œuvre à faible coût et des normes moins contraignantes (notamment sur les cages et les densités d'élevage). Cette compétitivité se traduit par des prix à l'export particulièrement attractifs, en particulier pour les ovoproduits.

Cependant, la filière, dominée par trois grands groupes contrôlant environ la moitié de la production et la majorité des exportations, souffre de plusieurs faiblesses :

- une faible représentation des élevages intermédiaires ;
- des risques de surproduction si les débouchés extérieurs venaient à se contracter ;
- une quasi-absence de diversification des modes d'élevage, la très grande majorité des pondeuses restant élevées en cages non conformes aux normes européennes.

La mise aux normes des bâtiments existants constitue ainsi un défi majeur pour la filière. Ce modèle industriel, très éloigné du paysage européen plus fragmenté, pourrait poser question en matière de concurrence et de conformité réglementaire en cas de rapprochement économique avec l'Union européenne.

À moyen terme, la filière ukrainienne des œufs et ovoproduits devrait renforcer sa position à l'export, notamment vers l'Union européenne et le Royaume-Uni, soutenue par des coûts de production faibles et une demande extérieure dynamique et des cotations très favorables.

Cette trajectoire dépendra toutefois de plusieurs facteurs :

- la reconstitution du cheptel dans les zones affectées par la guerre ;
- la mise en conformité avec les normes européennes en matière de bien-être animal, durabilité, traçabilité et biosécurité ;
- et la capacité à intégrer les attentes sociétales (cage, ovosexage...).

L'abandon progressif des cages aménagées au niveau européen, dont l'application pourrait être exigée à l'Ukraine, représente un enjeu central. Si la conversion vers des cages aménagées d'occasion importées de l'UE peut être envisagée à moindre coût à court terme, la création de nouveaux bâtiments en élevage au sol nécessiterait des investissements considérables, se chiffrant à plusieurs centaines de millions d'euros.

6.2 Perspectives de production et de marché en Ukraine

En 2024, la production nationale atteignait environ 12 milliards d'œufs, dont la moitié issue de grands complexes industriels intégrés.

Le cheptel de la filière organisée (entreprises) est estimé à 27 millions de poules pondeuses, contre près de 39 millions en 2019. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- les difficultés financières du groupe Avangardco et la contraction des exportations en 2020–2021 ;
- la perte d'environ 8 millions de places entre 2019 et 2021 ;
- et, depuis 2022, la guerre, qui a privé l'Ukraine de plus de 4 millions de places supplémentaires situées dans les territoires occupés.

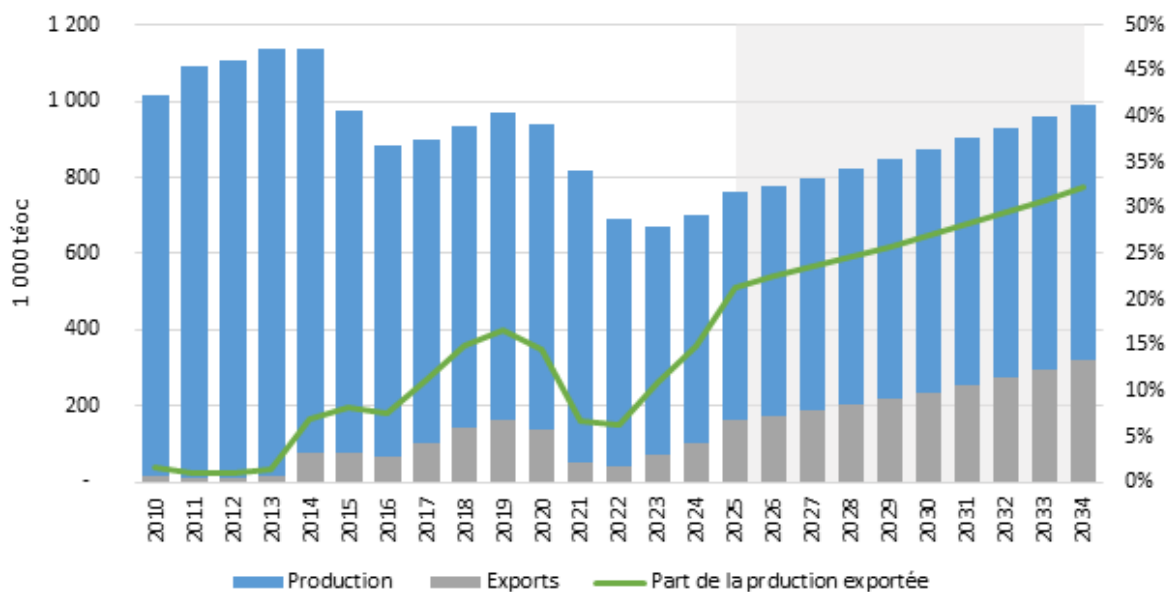
Sur cette base, les projections de production peuvent se fonder sur l'hypothèse d'un retour au niveau historique d'environ 16 milliards d'œufs à l'horizon 2034, soit un volume comparable à celui de la France aujourd'hui.

Selon cette hypothèse, la production progresserait de +3 % par an, portée par la modernisation des élevages, les investissements dans de nouveaux bâtiments et la reprise des exportations.

Cette croissance serait tirée principalement par les *agroholdings* et les grands groupes privés spécialisés dans la production d'œufs, traduisant une marginalisation progressive de la production familiale au profit d'une filière plus structurée, mieux traçable et conforme aux exigences du marché communautaire.

Production et exportations d'œufs et ovoproduits en Ukraine

Source : Compilation ABCIS



Dynamique des exportations

Les exportations d'œufs et d'ovoproduits ont fortement progressé entre 2013 et 2019, passant de 16 000 à 162 000 tonnes équivalent œufs coquille (téoc).

À partir de 2020, un effondrement des exportations est observé, sous l'effet combiné de la pandémie de Covid-19, de la grippe aviaire et des difficultés du groupe Avangardco. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'en 2022, avec un minimum à 43 000 téoc après l'invasion russe.

Depuis, la situation s'est redressée grâce à la suppression temporaire des droits de douane pour les produits ukrainiens en Europe. Les exportations ont repris à un rythme soutenu et devraient atteindre plus de 160 000 téoc en 2025, soit un niveau comparable à celui de 2019.

Malgré l'instauration de quotas douaniers sur les œufs ukrainiens à l'entrée de l'UE, les volumes importés ont continué à croître, dépassant largement les contingents sans droits.

Au regard de ces tendances, les estimations tablent sur une croissance moyenne annuelle d'environ 7,5 %, portant les exportations à 320 000 téoc à l'horizon 2034.

- Les exportations vers l'Union européenne passeraient de 130 000 téoc en 2025 à 180 000 téoc en 2034.
- Celles vers les pays tiers progresseraient de 35 000 à 140 000 téoc, retrouvant les niveaux historiques observés en 2018–2019.

Consommation intérieure et auto-approvisionnement

La consommation intérieure progresserait plus modestement (+1,3 %/an), pour atteindre environ 11,5 milliards d'œufs en 2034. Historiquement, le taux d'auto-approvisionnement oscillait entre 110 % et 120 %, avec un record estimé à 126 % en 2025. Avec les perspectives de croissance présentées ci-dessus, ce taux pourrait atteindre 145 % à l'horizon 2034, confirmant le caractère exportateur de la filière ukrainienne.

6.3 Perspectives de production et de marché en UE

La production communautaire d'œufs s'élevait à 6,5 millions de tonnes en 2024, stable depuis cinq ans, avec un taux d'auto-approvisionnement d'environ 104 %. En 2025, ce taux devrait reculer à 101 %, traduisant une tension structurelle du marché européen.

Malgré un taux d'autosuffisance théoriquement supérieur à 100 %, l'Union européenne reste déficitaire en capacités de production depuis 2023.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- la baisse des cheptels dans certains pays (Pologne, Pays-Bas, Allemagne) liée à l'IAHP, la transition hors cage et des contraintes environnementales
- un contexte sanitaire et inflationniste pesant sur la rentabilité des élevages ;
- et des coûts d'investissement élevés retardant la construction de nouveaux bâtiments.

La transition hors cage, combinée à des procédures administratives plus contraintes pour les nouveaux projets, devrait continuer à peser sur la production dans les prochaines années.

Selon nos projections, la production européenne croîtrait à un rythme modéré de +0,5 %/an, tandis que la demande progresserait d'au moins +1 %/an.

Les importations européennes augmenteraient en moyenne de +3 %/an, soit environ +50 000 tonnes supplémentaires sur dix ans. Cette hausse serait assurée principalement par les importations en provenance d'Ukraine, qui compenseraient le ralentissement de la production communautaire.

7 Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne

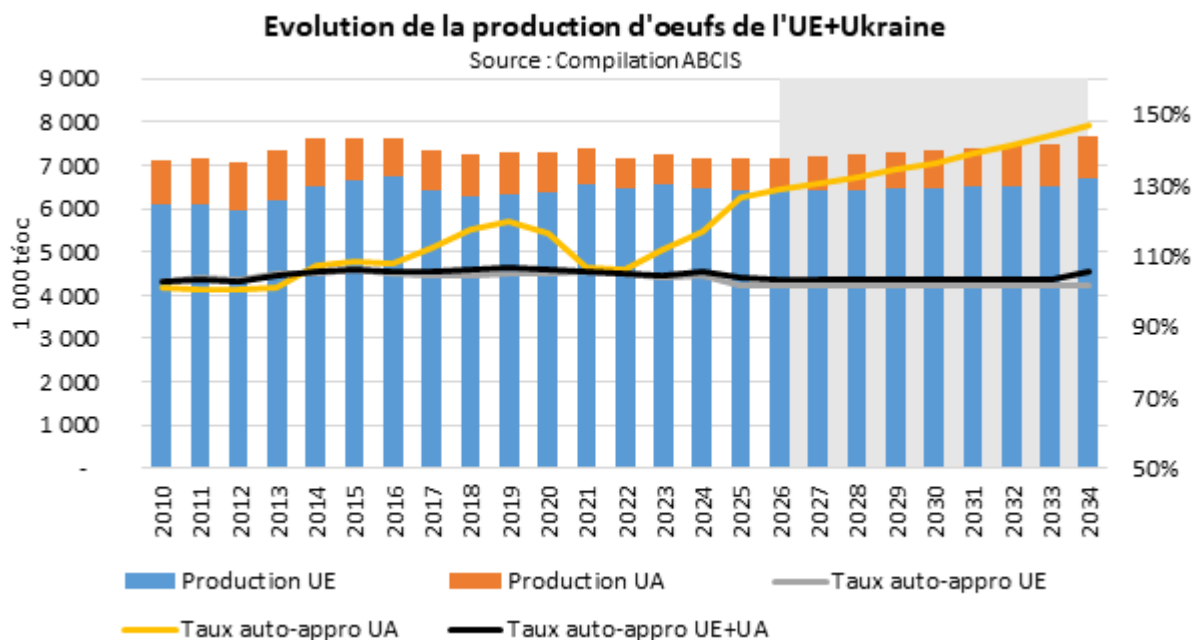
Dans la perspective d'une adhésion de l'Ukraine, l'équilibre du marché européen des œufs et ovoproduits serait profondément modifié.

En l'état actuel, cette intégration entraînerait une hausse d'environ 11 % de la production européenne, une progression des disponibilités de 10 %, et une baisse du taux d'importation sur la consommation de 2,7 % à 0,6 %.

À l'horizon 2034, la production communautaire pourrait augmenter de +15 %, et les disponibilités de marché de +11 %.

Cette intégration risquerait toutefois de réorienter une partie des œufs historiquement exportés vers les pays tiers vers le marché intérieur de l'UE, créant ainsi une pression baissière sur les prix.

L'évolution dépendra du rythme réel d'intégration, du niveau de production au moment de l'adhésion et de la conjoncture du marché européen. Si elle se confirme, l'adhésion pourrait également renforcer les exportations européennes d'ovoproduits vers le Moyen-Orient et l'Asie, tout en accentuant la concurrence intra-européenne, notamment au détriment des pays historiquement exportateurs comme la Pologne.



Effets par pays

- **Pologne** : premier exportateur d'œufs coquille de l'UE (19 % des échanges intra-européens), elle verrait ses parts de marché reculer à la fois dans l'UE et vers les pays tiers (Royaume-Uni, Asie), au profit de l'Ukraine.
- **France** : historiquement autosuffisante, avec un taux d'importation stable autour de 15 %, la France importe principalement des ovoproduits et œufs coquille destinés aux casseries. Ces volumes, aujourd'hui fournis par l'Espagne, la Pologne et les Pays-Bas, pourraient progressivement être remplacés par des œufs ukrainiens plus compétitifs.

À moyen terme, l'écart de prix entre les œufs coquille d'origine française et ceux d'origine ukrainienne devrait se creuser, malgré un alignement progressif de l'Ukraine sur les standards européens. En effet, cette convergence réglementaire est graduelle et partielle, et ne neutralise pas les avantages structurels dont bénéficie la filière ukrainienne (coûts de main-d'œuvre, alimentation animale, économies d'échelle). Dans le même temps, la poursuite du renforcement des exigences réglementaires et sociétales en France et dans l'UE devrait continuer à exercer une pression haussière sur les coûts de production européens.

Tant que la différence de prix entre les œufs français et ceux d'autres origines européennes (comme l'Espagne) restait limitée, les casseries privilégiaient encore l'approvisionnement national. Mais avec l'arrivée d'œufs ukrainiens nettement plus compétitifs, cet écart grandissant risque d'inciter davantage les industriels à se tourner vers ces origines à bas coûts, exerçant ainsi une pression accrue sur la valorisation de l'œuf français destiné à la transformation.

À l'échelle mondiale, à l'image de ce qui pourrait être envisagé pour la volaille de chair, une réallocation partielle des parts de marché à l'export pourrait s'opérer au profit de l'Ukraine, notamment sur les marchés liés à l'UE par des accords de libéralisation des échanges et tarifs préférentiels — tels que le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud, Singapour ou le Viêt Nam. Toutefois, si les exportations ukrainiennes venaient à croître fortement après une éventuelle intégration à l'UE, certains de ces partenaires commerciaux pourraient demander une révision des

termes des accords ou des tarifs préférentiels afin de limiter l’afflux de produits ukrainiens et préserver leurs équilibres de marché.

L’intégration de l’Ukraine à l’Union européenne ouvrirait de nouvelles perspectives industrielles pour les entreprises européennes, tant dans l’amont que dans l’aval de la filière :

- équipementiers en élevage et conditionnement,
- fabricants d’aliments et d’additifs,
- transformateurs d’ovoproduits et prestataires logistiques.

La modernisation accélérée de la filière ukrainienne nécessiterait des investissements considérables en matière de mise aux normes, de biosécurité et de traçabilité, créant ainsi des débouchés importants pour les industries européennes.

Toutefois, l’entrée des acteurs très compétitifs et fortement intégrés pourrait accentuer la pression concurrentielle sur les filières européennes, déjà confrontées à la hausse des coûts de production, aux exigences environnementales et au renforcement des règles de bien-être animal.

La production des *agroholdings* ukrainiens, majoritairement orientée vers le marché intra-UE et l’export, risquerait d’exacerber la concurrence et de provoquer, à terme, une crise de surproduction, affectant en particulier les structures de taille moyenne à petite d’Europe occidentale.

Analyse AFOM de la filière œufs en Ukraine

Filière œufs en Ukraine : forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES

- Filière autosuffisante : ~85 % des œufs consommés en Ukraine,
- Coûts de production très compétitifs (céréales/COP, main-d’œuvre, normes moins strictes),
- Trois grands groupes exportateurs structurés (œufs + ovoproduits),
- Outils industriels (grands complexes, conditionnement, casseries) et certifications export,
- Capacité d’export significative (parmi les rares pays exportateurs),
- Arbitrage possible entre marché domestique et export selon la conjoncture.

FAIBLESSES

- Filière duale mal quantifiée : basses-cours + élevages intermédiaires peu visibles,
- Traçabilité et marquage hétérogènes sur le marché domestique,
- Cages non conformes UE dominantes (bien-être, densités),
- Dépendance aux intrants stratégiques importés (génétique/OAC),
- Faible représentation et capacité d’investissement des élevages intermédiaires.
- Risque systémique élevé : concentration de la production dans quelques sites géants, exposés à des chocs sanitaires, énergétiques ou militaires.

OPPORTUNITES

- Marché UE porteur depuis 2022 (demande tendue, prix rémunérateurs),
- Investissements (trésorerie des leaders + bailleurs) pour modernisation et mise aux normes,
- Convergence progressive vers standards UE (sanitaire, traçabilité, qualité),
- Développement des ovoproduits (clients industriels, valeur ajoutée),
- Reconstruction des capacités et de la logistique post-conflit,
- Diversification des débouchés (UE/UK/pays tiers) selon conditions d’accès.

MENACES

- Risque de fermeture/encadrement UE (quotas, sauvegardes, contrôles renforcés),
- Surproduction si le débouché UE se contracte ou si l’UE reconstitue ses cheptels,
- Risques sanitaires (résidus, salmonelles) et capacités de contrôle limitées,
- Influenza aviaire : choc potentiel majeur dans des complexes industriels de grande taille,
- Risques de guerre (destructions, territoires, logistique),
- Concurrence turque sur les marchés historiques du Moyen-Orient.

Filière MIEL

Ukraine : une filière miel tournée vers l'exportation

Le marché ukrainien du miel traverse une période de transformation, et les apiculteurs recherchent de nouvelles opportunités de revenus. Malgré cela, les chiffres d'exportation restent élevés : en 2023, l'Ukraine a exporté plus de 55 400 t de miel, atteignant le niveau d'avant-guerre. À partir de juin 2024, les règles de restriction au commerce sans droits de douanes imposées par l'Union européenne ont également eu des conséquences sur les exportations de miel protégeant ainsi le marché de l'UE, déficitaire structurellement, contre la sursaturation de miel ukrainien. En particulier, un quota annuel de miel de 44 400 t a été établi jusqu'à 2022. A la suite des négociations en vue d'un nouvel accord de libre échange, la contingent pour le miel s'établit désormais à 35 000 t.

1 Organisation de la production

Le nombre d'apiculteurs est difficile à évaluer. Le pays aurait compté avant la guerre, selon l'Association des Apiculteurs d'Ukraine, environ 400 000 apiculteurs, dont la majorité sont des petits producteurs pour qui l'apiculture n'est pas toujours l'activité principale. Cependant, après l'invasion de l'Ukraine, de nombreux apiculteurs ont quitté le pays, ont été mobilisés ou ont changé d'activité. Une part importante de la production se situait auparavant sur les territoires occupés (cf. ci-après). Désormais, les autorités ukrainiennes avancent le chiffre de 62 000 apiculteurs, dont un peu moins de la moitié, environ 30 000, sont enregistrés comme producteurs et transformateurs.

La filière apicole en Ukraine en chiffre selon source de données

Source : compilation ITAVI d'après Ukrstat, SSUFSCP Ukraine et entretien

	Nombre d'apiculteurs	Etablissements de collecte, transformation, conditionnement
Ukrstat	400 000	
Syndicat des apiculteurs	62 000	
registre des services vétérinaires et sanitaires	29 702	562

L'apiculture est pour eux une activité secondaire, d'abord pour de l'autoconsommation mais qui leur assure aussi, sur les volumes excédentaires, un complément de revenu. Cependant, à côté de la myriade de petits apiculteurs, il existe également des sociétés d'exportation uniquement dédiées à la commercialisation, sans activité de production, qui jouent un rôle crucial dans la commercialisation du miel à l'étranger, principal débouché pour 96% des volumes de miel produits en Ukraine en 2023. Ces sociétés d'exportation, au nombre de 29, sont en situation d'oligopsone⁵² et sont accusées de tirer les prix vers le bas, au détriment des intérêts des apiculteurs.

Des associations et coopératives d'apiculteurs ont été créées pour aider les petits producteurs à s'organiser et à maîtriser leurs ventes. Par exemple, l'association "Fraternité des Apiculteurs

⁵² A l'image d'un oligopole (domination d'un marché par peu de vendeurs face à une atomisticité d'acheteurs), l'oligopsone est une situation de marché où peu d'acheteurs imposent leurs conditions (prix, quantités) à une multitude de vendeurs contrainte de les subir.

Ukrainiens" (créée en 2005) rassemble des producteurs et les aide à exporter leur miel directement, sans passer par les sociétés d'exportation, pour leur permettre de vendre leur miel à des prix plus élevés. Mais la part des miels commercialisés par ces associations reste négligeable, du fait des sommes à engager pour assurer la conformité des produits. L'accès aux laboratoires et aux analyses reste prohibitif pour la plupart des apiculteurs.

Parmi les 562 établissements recensés (production, collecte et transformation), seuls 28 disposent des accréditations nécessaires pour exporter vers l'Union européenne. Pour rappel, 83 % du miel exporté par l'Ukraine est destiné au marché européen, soit 71 200 tonnes en 2024.

On peut en déduire que 5 % des établissements recensés réalisent plus de 80 % des exportations, ce qui laisse entendre que, malgré l'atomisation de l'amont de la filière, l'aval reste relativement concentré. La structure repose sur une multitude de petits producteurs, qui commercialisent une partie de leur production en circuit court et alimentent de petits et moyens collecteurs, eux-mêmes souvent producteurs. Ces derniers agrègent les volumes avant de les revendre à des structures plus importantes, chargées de l'exportation. Ces grands opérateurs assurent la commercialisation du miel dans des filières organisées et contrôlées, notamment à destination du marché européen.

La production de miel en Ukraine, comme dans la plupart des pays, reste soumise aux aléas climatiques. Cependant, le contexte spécifique du pays, marqué par les conséquences de la guerre, a fortement impacté la production ces dernières années, en particulier dans les zones de conflit.

Le prix du miel a également pesé sur la filière : la baisse des cours et l'accumulation des stocks ont conduit de nombreux petits producteurs à cesser leur activité, faute de rentabilité. Pour beaucoup, cette production constitue une activité complémentaire, et les prix bas ont un effet démotivant.

Par ailleurs, la production de miel dans les zones touchées par le conflit est confrontée à un autre défi ; la contamination accrue en métaux lourds, qui affecte la qualité du miel et entraîne une baisse de la collecte dans ces régions.

La pollinisation dirigée

Pour diversifier leur revenu, avant 2022 les apiculteurs ont commencé à proposer le service de pollinisation dirigée des cultures. Par exemple, dans la région d'Odessa d'immenses champs d'actinidia (kiwis) ont été pollinisés selon une méthodologie spécifique, inspirée des pratiques en cours au Canada, aux USA ou en Australie. Une association dédiée à la pollinisation dirigée a même été créée, qui regroupe environ 1000 essaims d'abeille. Des contrats prévoyaient un paiement aux agriculteurs pour le service de pollinisation. Par exemple, ils pouvaient recevoir entre 10 et 15 euros par colonie d'abeilles installée près des cultures. Certains agriculteurs partenaires ont constaté l'effet de cette pollinisation, avec une augmentation de leurs rendements. Il existe une association ukrainienne qui regroupe environ 1 000 essaims d'abeilles prête à s'engager dans cette pratique. Tout est en place pour déployer ce service, mais les priorités ont changé pour les acteurs concernés avec le déclenchement de la guerre : plus personne ne souhaite payer pour ce service, donc les initiatives lancées avant-guerre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le miel polyfloral, appelé aussi miel de fleurs sauvages, n'est pas issu de cultures agricoles mais de prairies naturelles. Il diffère selon la région où se trouve le rucher : cela peut venir de la forêt-steppe, de la steppe, des Carpates ou de la Crimée. Ce sont tous des types de miel différents et reconnus. Une identification géographique est déjà enregistrée (le miel de Transcarpatie) et une autre est en cours : le miel de Bessarabie, au sud, proche de la Moldavie, avec des zones humides et des réserves naturelles, est lui aussi très particulier. Grâce à la présence de ruches sur une large partie du territoire (voir plus bas), il est possible de trouver du miel de coriandre, de sarrasin, de sauge, de trèfle. En

revanche, l'Ukraine ne produit pas de miel de lavande, du fait des conditions climatiques. Mais le miel destiné à l'exportation, et qui est produit en plus grande quantité (plus de 80%), est le miel de tournesol, avec une monofloralité supérieure à 60%. C'est un miel standardisé, que les acheteurs européens connaissent bien et savent transformer. Les autres miels, comme celui de sarrasin, sont plus complexes à travailler. Le tournesol reste donc la part principale des miels exportés vers l'UE.

2 Normes : Une production moins touchée par l'édulcoration mais menacée par une surcontamination en métaux lourds

Le miel ukrainien présente moins de suspicions d'édulcoration. L'analyse réalisée par le Joint Research Centre (JRC) de l'Union européenne pour détecter la fraude dans le secteur du miel, portant sur 320 lots en provenance de 20 pays, a révélé que 46 % des échantillons présentaient une suspicion de non-conformité, avec détection de marqueurs de sucres exogènes.

Cette étude, conduite entre octobre 2021 et février 2022, montre que le miel chinois présente le plus grand nombre de suspicions (74 % des échantillons), suivi de la Turquie (93 %) et du Royaume-Uni (100 %). Ce dernier illustre bien la complexité des flux commerciaux : la grande majorité du miel exporté depuis le Royaume-Uni est en réalité de la réexportation, ce qui favorise la dilution des fraudes au sein des échanges.

Contrairement à plusieurs pays tiers, le miel d'origine ukrainienne présente un taux de suspicion plus faible, avec 12 échantillons sur 74 jugés suspects, soit 16 %. Ce taux reste inférieur à celui du miel roumain, où 3 échantillons sur 15 (soit 20 %) présentaient des anomalies.

Sur le plan de la qualité du produit, l'Ukraine demeure donc moins touchée par les pratiques de fraude que d'autres origines.

Si les autres productions animales sont concernées par des enjeux sanitaires de contamination (notamment bactérienne : Salmonella, E. coli, etc.), le miel est principalement exposé à d'autres problématiques spécifiques : la présence de résidus de pesticides, de résidus d'antibiotiques (utilisés pour le traitement des abeilles), mais aussi la contamination par les métaux lourds.

Ce dernier risque est particulièrement crucial dans le contexte du conflit, certaines régions d'Ukraine présentant une contamination importante des sols, susceptible d'affecter la flore mellifère et donc le miel.

En 2023, une étude menée dans l'Ouest et le Sud de l'Ukraine sur la concentration de métaux lourds (plomb, cuivre, zinc, cadmium, etc.) dans le miel a révélé des niveaux très supérieurs aux normes européennes, notamment pour le plomb et le cadmium.

L'enjeu aujourd'hui est de réduire la contamination du miel par les métaux lourds, mais également la présence de traces d'antibiotiques. Les services d'inspection sanitaire locaux n'ont relevé que peu de non-conformités (2 %) : à titre d'exemple, en 2022, sur 562 établissements enregistrés (collecte et conditionnement), seuls 23 ont fait l'objet d'une inspection (cf. bilan des inspections 2022, partie 2). Un chiffre relativement faible au regard de l'importance du risque et de l'ampleur potentielle de la contamination par les métaux lourds.

Dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne, un renforcement des contrôles de cette filière s'impose. Le miel reste en effet le troisième produit le plus touché par la fraude alimentaire au niveau mondial, après le lait et l'huile d'olive.

Teneur en métaux lourds dans le miel : comparaison avec les normes de l'UE (mg/kg)

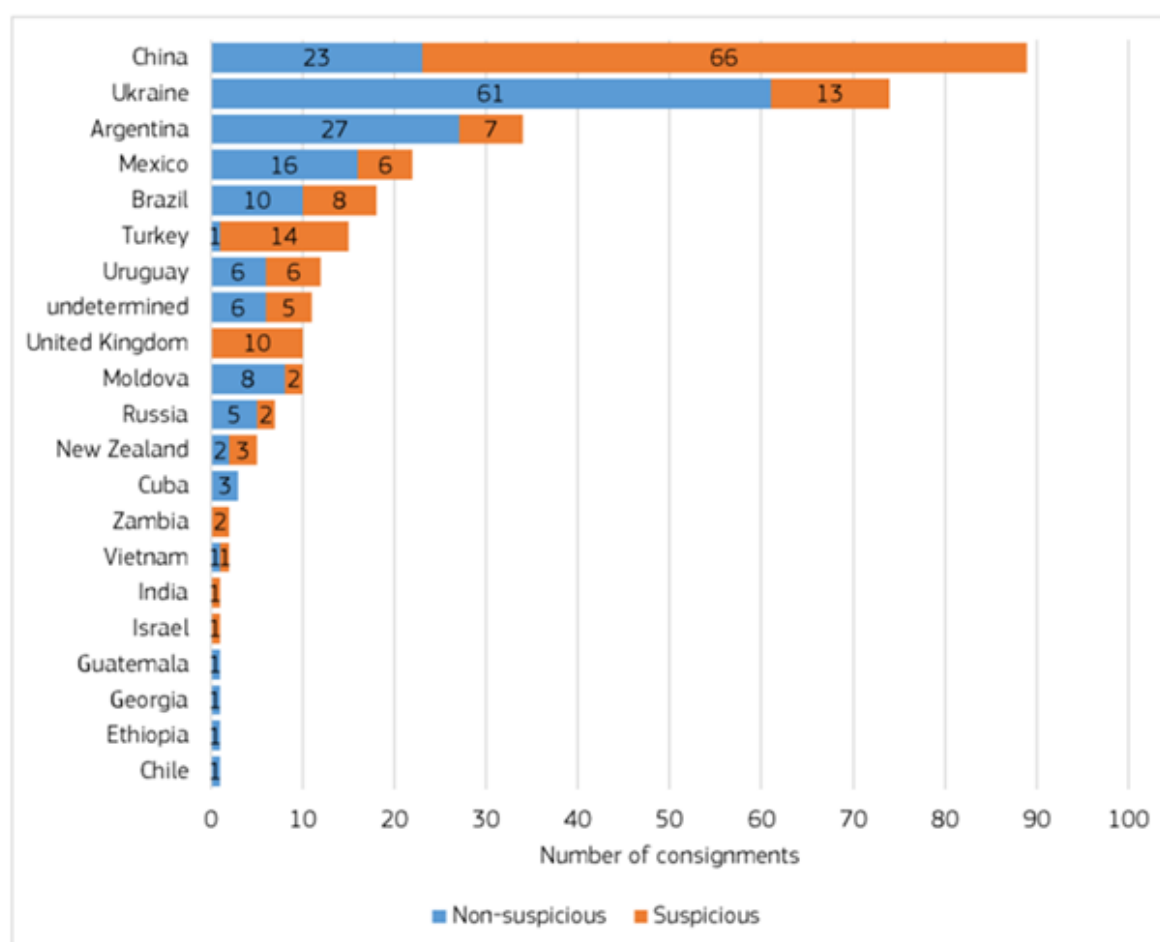
Métal lourd	Région ouest	Région d'Odessa	Normes de l'UE (mg/kg)*
Fer	3,546	3,783	Aucune limite spécifique
Cuivre	294,125	207,4	Aucune limite spécifique
Zinc	0,984	5,396	Aucune limite spécifique
Plomb	8,73	28,527	0,1 mg/kg (max)
Cobalt	60,355	2,49	Aucune limite spécifique
Cadmium	7,366	2,703	0,1 à 1 mg/kg (max)

*[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006R1881-](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006R1881-20180319&qid=1541432233964&from=F)

[20180319&qid=1541432233964&from=F](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006R1881-20180319&qid=1541432233964&from=F)

Répartition de l'analyse de miels suspectés par origine

Source : JRC⁵³

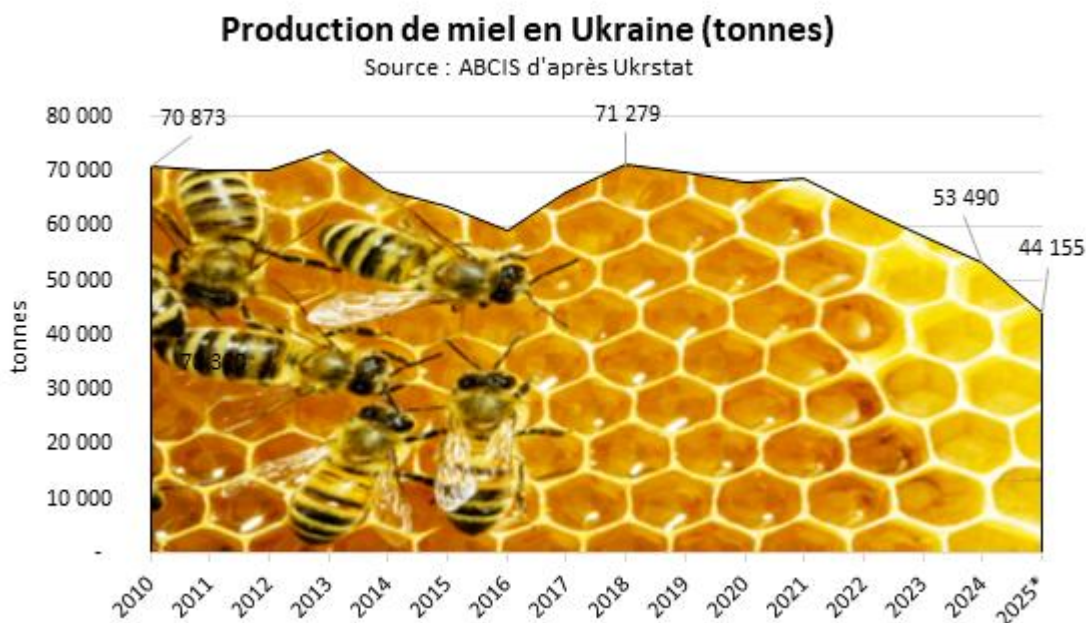


⁵³ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC130227>

3 La filière miel ukrainienne affectée par le conflit

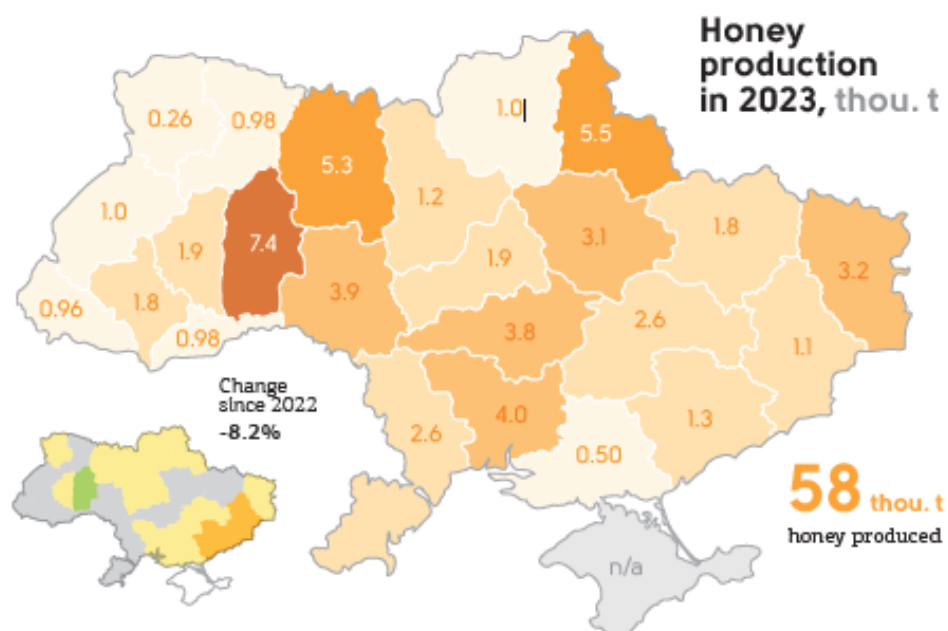
La guerre a eu un impact significatif sur les acteurs de la production de miel en Ukraine. De nombreuses ruches ont été endommagées ou détruites, et de nombreux apiculteurs ont dû fuir leurs foyers. Cela a entraîné une baisse importante de la production de miel et a rendu difficile la commercialisation des produits.

En volumes, environ 20 % des capacités de production ont été détruites, passant de 69 900 t en 2019 à 57 900t en 2023, année pendant laquelle l'Ukraine n'a exporté qu'environ 55 000 tonnes de miel, contre plus de 65 000 tonnes avant 2022.

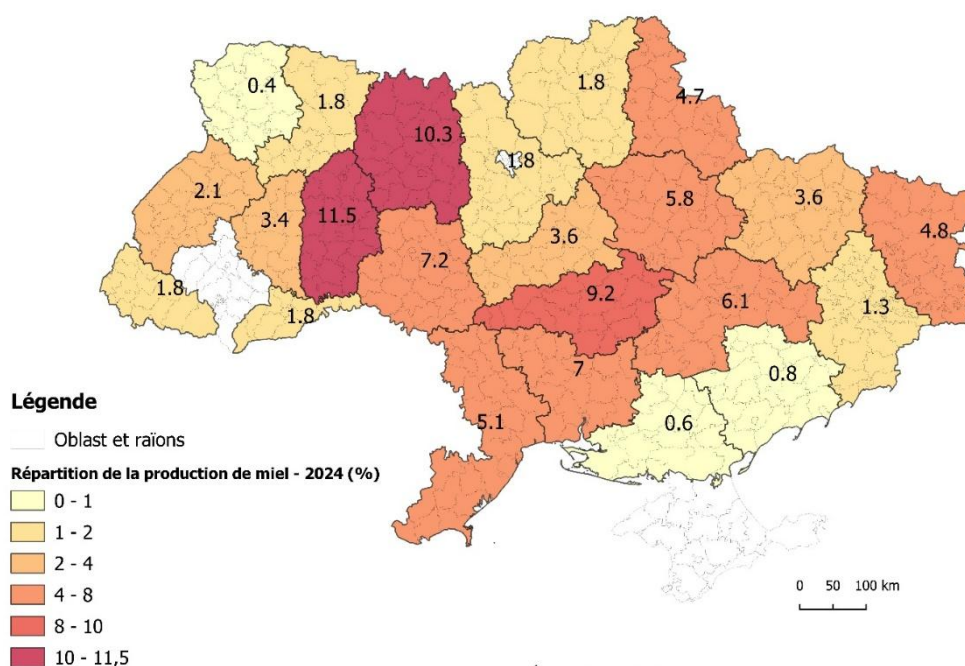


Avant le début de la guerre à grande-échelle, l'Ukraine avait sa « ceinture de miel », allant du sud à l'est du pays. Les premiers oblasts apicoles étaient les régions de Kirovohrad, Zaporijjia et Vinnytsia. L'invasion des zones à l'est, et la sécheresse observée au sud, ont affaibli les zones de production historiques. En 2022, la région de Khmelnytskyi, située à l'ouest, est celle qui a le plus progressé et est devenue la première zone de production avec 7 400 t produites soit 13% des volumes en 2023. En 2024 cette proportion a atteint 11,5 % du fait de la progression de la production dans la région dans deux autres régions, celle de Jytomyr (10,3 % de la production) et celle de Kirovohrad (9,2%). En plus des volumes produits par oblast, la figure ci-dessous (carte du haut) indique l'évolution de la production entre 2022 et 2023 (sur la carte du milieu, en plus petit format). Les oblasts de l'est, en orange, Zaporijjia et Donetsk, ont été les plus touchés, avec des pertes atteignant plus de 25%.

Répartition géographique de la production par oblast en 2023 (milliers de tonnes) et 2024 (part dans la production)



Source : Crédit Agricole & Latifundist.com (2024) d'après ukrstat.gov.ua, customs.gov.ua



Source : Élaboration ITAVI d'après les données Ukrstat

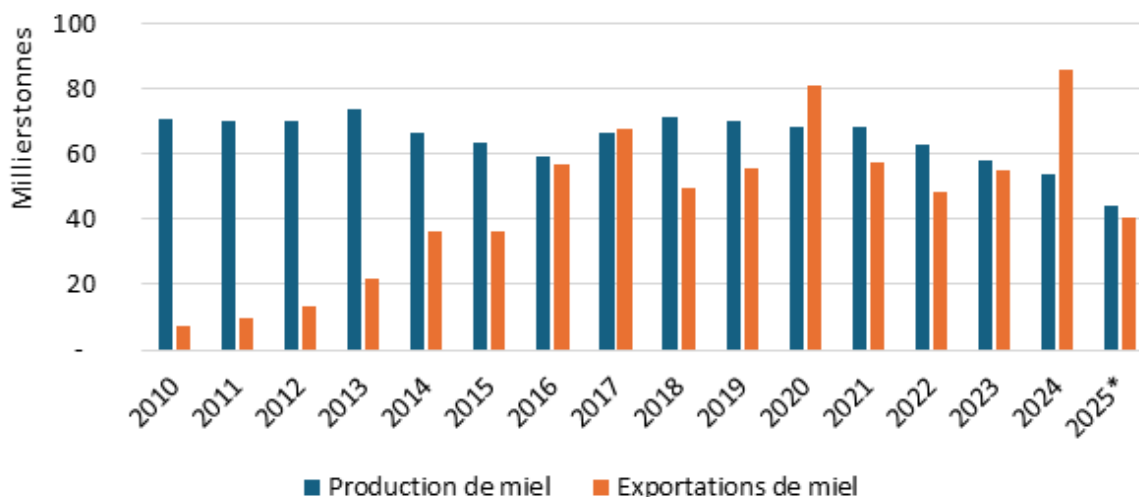
4 Les exportations ukrainiennes de miel : grande compétitivité prix

L'Ukraine est le quatrième pays exportateur de miel au monde. Ses volumes représentent 8% des volumes échangés au niveau international. Avant 2014, la Russie était un important marché pour le miel ukrainien. Cependant, à la suite de l'annexion de la Crimée, les exportations de miel ukrainien

vers la Russie ont chuté à zéro tonne dès 2015. L'Ukraine s'est donc orientée vers d'autres débouchés, en particulier vers l'Union européenne. En effet, la même année, pour renforcer ses échanges commerciaux avec Kiev, l'Union européenne a accordé un quota annuel de 6.000 tonnes exempté de droits de douane (cf. encadré ci-après). Si environ 95 % de sa production est exportée, plus de 80 % du miel ukrainien est destiné à l'UE.

Evolution de la production et les exportations de miel en Ukraine

source : ABCIS d'après Ukrstat, TDM



La comparaison entre les exportations et la production de miel en Ukraine révèle un décalage important. En 2024, la production, d'après Ukrstat, a été évaluée à 53 000 tonnes, soit une baisse de 8 % par rapport à 2023.

Or, l'analyse des données d'exportation montre que les exportations de miel ukrainien ont dépassé 85 000 tonnes. Ce décalage peut s'expliquer par plusieurs facteurs, sans qu'il soit possible de trancher sur une cause unique :

- une sous-évaluation des volumes de production réels,
- un report de stocks issus des récoltes précédentes, non vendus en 2022-2023 en raison de prix trop bas,
- ou encore une réexportation de miels d'autres origines, mélangés au miel ukrainien avant expédition.

Cependant, l'analyse des importations montre que les importations de miel en Ukraine n'ont jamais dépassé en moyenne 100 tonnes par an, ce qui rend l'hypothèse d'une réexportation massive de miels étrangers peu probable.

Evolution des conditions tarifaires accordées par l'UE à l'Ukraine

Février 2014 : à la suite de la révolution de la Dignité, également dénommée révolution de Maïdan, un gouvernement intérimaire pro-européen signe l'accord d'association avec l'UE.

De 2016 à 2022 : l'Ukraine obtient, dans le cadre de l'accord d'association de 2014 un premier quota à 6 000 tonnes de miel exemptées de droits de douane. Il est ouvert au 1er janvier de chaque année et consommé par les importateurs en une journée. Ce premier quota sera abondé ensuite par un quota supplémentaire ouvert en octobre de chaque année.

En 2016, le tonnage importé d'Ukraine par l'UE bondit de 76% en l'espace d'un an

À partir de janvier 2023, les deux quotas sont supprimés temporairement. L'Ukraine bénéficie d'une suppression totale des droits de douanes rediscutée cependant chaque année en mai/juin en fonction de l'état du marché européen du miel.

À partir de juin 2024 et jusqu'en juin 2025 : à la suite de la crise agricole en Europe, l'UE cherche à limiter les éventuelles augmentations des importations de miel en provenance d'Ukraine. La mise en place des freins d'urgence a eu lieu le 6 juin 2024. Le niveau des freins d'urgence correspond au volume moyen importé du deuxième semestre 2021 et des années 2022 et 2023. Au-delà de ces volumes, les droits de douanes seront rétablis.

Le nouvel accord ALECA, entré en vigueur le 20 octobre 2025, élargit significativement l'accès du miel ukrainien au marché européen en portant le quota annuel d'importation exonéré de droits de douane à 35 000 tonnes, contre seulement 6 000 tonnes dans le cadre de l'accord d'association précédent. Cette évolution traduit une ouverture accrue du marché européen et renforce la compétitivité des opérateurs ukrainiens sur le segment du miel.

(source : ABCIS d'après ITSAP)

4.1 L'UE, zone déficitaire, importatrice historique

Le marché européen du miel est structurellement déficitaire et ce depuis des décennies. L'UE est la deuxième zone d'importations en volume dans le monde : entre 160 000 à 190 000 tonnes par an. Les exportations se limitent à 25 000 tonnes par an en moyenne.

Malgré la baisse des volumes importés en 2023, le déficit commercial reste de l'ordre de 210 millions d'euros. Si le déficit baisse de près de 40% en 2023, c'est d'abord dû à la baisse du prix moyen des importations d'environ 30% (prix moyen de 2,19 € le kilo). Après la hausse enregistrée en 2022 (+10%), les importations de l'UE en provenance des pays tiers baissent de 14% pour redescendre à 163 707 tonnes de miel. Il faut remonter à 2014 (143 770 tonnes) pour trouver un tonnage inférieur à celui de 2023 (source : ITSAP).

Origine des miels importés par l'Union Européenne en 2024 (en tonnes)

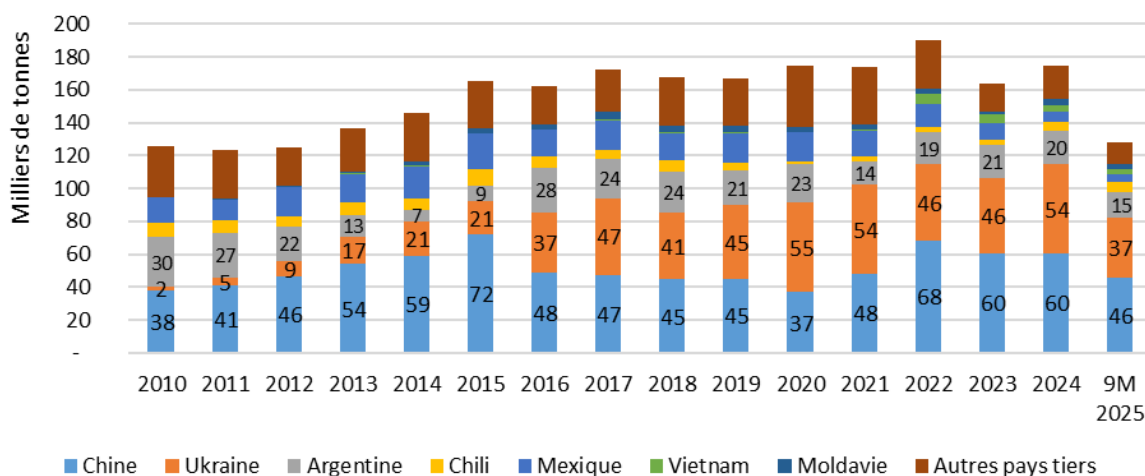
	volumes 2024	poids relatif
Chine	60 461	35%
Ukraine	54 019	31%
Argentine	20 135	12%
Chili	5 523	3%
Mexique	6 827	4%
Vietnam	3 900	2%
Moldavie	3 799	2%
Cuba	5 075	3%
Turquie	2 870	2%
Brésil	2 627	2%
Inde	1 659	1%
Uruguay	868	0%
Nouvelle Zélande	1 027	1%
Autres pays	6 194	4%
Total UE	174 985	100%

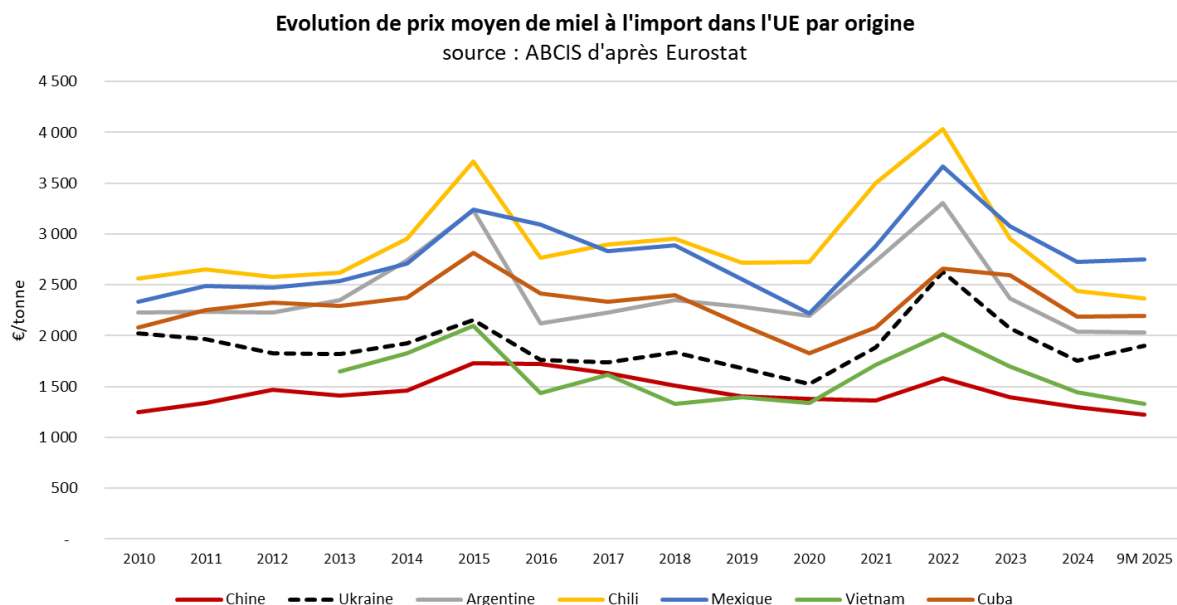
Source : ABCIS d'après Eurostat

Si la Chine reste le premier fournisseur de l'Union européenne (35% des volumes), l'Ukraine est le deuxième avec un poids plus important que l'ensemble de l'Amérique du Sud (dont fait partie l'Argentine, grand pays exportateur de miel). Cependant, en 2020 et 2021, l'Ukraine était le premier fournisseur de l'UE avec des tonnages au-delà des 50 000 tonnes. Sans les pertes occasionnées par la guerre de 2022, notamment dans les oblasts de l'est du pays dans les zones productrices, on peut supposer que l'Ukraine aurait pu fournir davantage de miel et donc aurait maintenu une position encore plus solide dans le marché UE.

Evolution des importations de l'UE en miel par origine

source : ABCIS d'après Eurostat





4.2 Positionnement prix du miel ukrainien sur le marché européen

Sur l'ensemble de la période 2010–2025, le miel ukrainien occupe une position intermédiaire sur le marché européen de l'importation, à mi-chemin entre les origines à bas prix (Chine, Vietnam) et les origines à plus forte valeur (Argentine, Mexique, Chili). Entre 2010 et 2019, le prix moyen à l'importation du miel ukrainien dans l'UE s'est généralement situé entre 1 700 et 2 100 €/t, soit nettement au-dessus du miel chinois, mais inférieur de 10 à 30 % à celui des principaux fournisseurs latino-américains.

Cette position traduit un positionnement qualité-prix spécifique : le miel ukrainien est perçu comme plus qualitatif et mieux valorisé que le miel chinois, tout en restant plus compétitif que les miels d'Argentine, du Mexique ou du Chili, souvent associés à des profils botaniques spécifiques et à des coûts logistiques plus élevés. Par rapport au prix moyen à l'importation de l'UE, le miel ukrainien se situe le plus souvent en dessous de la moyenne européenne, contribuant à la modération du prix moyen d'approvisionnement.

Depuis 2021, le prix du miel ukrainien a connu une forte volatilité, avec un pic marqué en 2022 (2 627 €/t), lié à la baisse de l'offre et aux perturbations logistiques et géopolitiques, suivi d'un repli en 2023–2024. En 2024, le prix moyen à l'importation depuis l'Ukraine (1 758 €/t) reste inférieur de près de 10 % au prix moyen UE et très en-deçà des origines à forte valeur comme le Mexique ou le Chili. Sur les neuf premiers mois de 2025, le prix du miel ukrainien (1 903 €/t) se redresse légèrement, tout en conservant un avantage-prix significatif par rapport aux autres origines non chinoises.

Ce positionnement confirme le rôle structurel du miel ukrainien comme origine de volume compétitive, alternative au miel chinois sur le segment des prix bas à intermédiaires, et facteur clé de pression concurrentielle sur les producteurs européens.

Evolution de prix moyen de miel ukrainien à l'export

source : ABCIS d'après Ukrstat



4.3 Les importations françaises de miel

Les miels importés par la France proviennent en majorité de l'UE (75% du total) mais il est parfois difficile d'identifier leur origine véritable, car certains états membres (Pologne, Belgique, Portugal et Espagne) font du négoce et réexpédient des volumes de miel vers leurs voisins européens (cf. encadré suivant).

Pour chaque pays fournisseur, les prix moyens à l'importation varient de façon très importante en fonction du ratio entre le miel produit en Europe et le miel importé directement des pays tiers, mais aussi en fonction du conditionnement (miels en pots ou miels en fûts). Le prix moyen des miels importés par la France des autres pays de l'UE se situe à 4,30 €/kg (-4% en un an) soit 80% de plus que celui des miels importés des pays tiers, qui est particulièrement bas (2,44 €/kg) (*source : ITSAP*).

Pour les pays tiers, les prix constatés par le passé ne changent pas : les miels en provenance d'Asie (Chine et Vietnam) sont parmi les moins chers (2,21 €/kg pour la Chine), avec un prix inférieur de plus de 50% aux prix des autres importations de l'UE. Mais, en 2023, c'est le prix du miel ukrainien qui a le plus baissé (-28% à moins de 2€/kg), passant en dessous du prix de 2021 et effaçant les deux hausses de 2021 et 2022 : cette compétitivité, notamment par rapport au miel chinois, a permis à l'Ukraine de regagner des parts de marché en France avec un tonnage en hausse de 24% (*source : ITSAP*). En 2023, l'Ukraine n'a exporté qu'entre 45 000 et 50 000 tonnes de miel car 20 % de ses capacités de production ont été détruites depuis le début du conflit. La baisse des prix du miel ukrainien a donc permis de renforcer les débouchés malgré la baisse des disponibilités. Cette baisse des prix profiterait surtout aux négociants, au détriment des apiculteurs ukrainiens.

Selon les professionnels de la filière ukrainienne, le prix est fixé par les négociants qui achètent le miel pour le commercialiser en Europe, afin d'être compétitif sur le marché européen, de façon déconnectée des coûts de production et du niveau de revenu des apiculteurs qui ne sont que « preneur de prix » (du fait de l'oligopsonne décrit plus haut). De plus, pour accéder au marché européen, chaque lot déjà contrôlé en Ukraine l'est une fois supplémentaire en Europe. Ces contrôles supplémentaires sont réalisés pour répondre aux accusations de falsification du miel (notamment portées par le

principal concurrent de l'Ukraine sur le marché UE : la Chine). Ainsi, les exportateurs doivent engager les sommes nécessaires à ces analyses supplémentaires, sans augmenter le prix (au contraire, puisque leur stratégie est de le baisser au niveau le plus bas pour gagner des parts de marché, comme vu ci-dessus). Ils ne le font pas, non plus, au détriment de leur marge, ce qui réduit encore le prix payé aux apiculteurs.

Négoce intra-UE : quelle origine effective des miels ?

Il est difficile de déterminer l'origine des miels vendus en France et au sein de l'Union européenne.

Pour les miels provenant directement de **pays tiers**, l'hypothèse retenue est qu'ils ont été récoltés dans le pays fournisseur de l'Union européenne ou de la France. Par exemple, les miels importés de Chine, d'Argentine ou d'Ukraine sont issus de la récolte effectuée dans ces pays.

Quant au miel faisant l'objet d'un **négoce intra-européen**, trois hypothèses sont possibles :

- il s'agit de miel effectivement récolté au sein du pays exportateur vers la France ;
- Il s'agit de miel importé d'un ou plusieurs pays tiers puis réexporté vers la France ;
- le miel est récolté dans un pays de l'UE, importé par le pays qui le ré-exporte ensuite vers la France.

Ensuite il faut distinguer 2 situations, en fonction du type de conditionnement :

Cas 1 : miel importé en fûts par les conditionneurs français. L'origine du pays producteur est attestée par les documents douaniers

Cas 2 : miel importé en France en pots ou seaux d'un pays de l'UE. Plusieurs origines sont possibles en cas de mélange par le conditionneur expéditeur, mentionnées sur l'étiquette ou le couvercle du pot.

Source : ITSAP

5 Scénario d'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne

5.1 Des perspectives incertaines

À moyen terme, la filière miel ukrainienne devrait rester fortement tournée vers l'export, en particulier vers l'Union européenne, qui constitue son principal débouché (plus de 80 % des volumes exportés selon les années). Cette dynamique s'appuie sur une forte compétitivité-prix et sur une offre majoritairement composée de miel de tournesol, standardisé et bien intégré dans les chaînes d'approvisionnement européennes.

Cette trajectoire dépendra toutefois de plusieurs facteurs :

- La stabilisation des zones de production et la remise en capacité des territoires affectés par la guerre (pertes d'outils, déplacements d'apiculteurs, contraintes logistiques) ;
- La pression concurrentielle des autres fournisseurs de l'UE, en particulier la Chine, et la capacité du secteur à maintenir un niveau de prix suffisamment incitatif pour les apiculteurs, afin d'éviter des sorties d'activité observées lors des périodes de prix bas ;
- La consolidation des filières d'agrégation et de contrôle (collecte, traçabilité, analyses) dans un contexte d'amont très atomisé ;
- Le renforcement des exigences de conformité (résidus, antibiotiques, contaminants), en particulier sur le marché européen ;
- L'évolution du cadre commercial UE-Ukraine (quotas, mécanismes de sauvegarde, conditions d'accès).

5.2 Perspectives de production et de marché

En Ukraine

L'amont de la filière reste très fragmenté et difficile à quantifier : les estimations du nombre d'apiculteurs varient fortement selon les sources. L'apiculture demeure souvent une activité secondaire, avec autoconsommation et ventes d'excédents, ce qui rend les statistiques de production particulièrement incertaines. Les projections restent elles aussi sensibles aux aléas climatiques et au niveau des prix, ce dernier constituant un déterminant majeur de la poursuite ou non de l'activité (cf. ci-dessus).

La filière repose sur une chaîne d'agrégation à plusieurs étages : une multitude de petits producteurs ; des petits et moyens collecteurs ; un noyau restreint d'exportateurs. Parmi les établissements recensés, seule une minorité dispose des accréditations nécessaires pour exporter vers l'UE, suggérant une concentration forte de l'aval malgré l'atomisation de l'amont.

Sur le plan technique, le miel ukrainien présente un positionnement qualitatif intermédiaire : il apparaît moins associé à la fraude par édulcoration que certaines origines à bas prix, ce qui soutient sa présence sur le marché européen. En revanche, il reste exposé à des risques de résidus et de contaminants, avec un enjeu spécifique dans le contexte de guerre : la contamination potentielle en métaux lourds dans certaines zones, susceptible d'affecter la collecte et l'acceptabilité des lots.

Enfin, l'écart observé entre la production statistique (Ukrstat) et les exportations (y compris vers l'UE) peut refléter une combinaison de sous-déclaration, de ventes différées via stocks, et/ou d'écarts méthodologiques. Dans tous les cas, cette incertitude renforce l'intérêt d'un cadrage plus robuste (traçabilité, enregistrement, capacités analytiques).

En 2025, la production ukrainienne pourrait reculer nettement (hypothèse de -17 %, à environ 45 000 tonnes, soit un point bas), sous l'effet cumulé de conditions de production dégradées liées à la guerre, d'un niveau de prix peu incitatif pour une partie des apiculteurs, et de conditions climatiques moins favorables.

Dans l'Union Européenne

Le marché européen du miel est structurellement déficitaire et importateur net. Selon les années, la part des importations dans la consommation varie autour de 40 à 45 %. Dans ce contexte, l'Ukraine s'est imposée comme un fournisseur majeur, au même titre que la Chine, avec des volumes significatifs et un rôle de pression concurrentielle sur les prix d'approvisionnement.

Sur longue période, le miel ukrainien se situe entre les origines à bas prix (Chine/Vietnam) et les origines latino-américaines (Argentine/Mexique/Chili) plus valorisées. Il constitue ainsi une alternative de volume aux origines les moins chères, tout en restant généralement en dessous du prix moyen d'importation de l'UE, contribuant à tirer la moyenne vers le bas.

Dans la perspective d'un rapprochement renforcé, la question centrale pour le miel porte moins sur une capacité à exporter (déjà acquise) que sur l'équilibre entre :

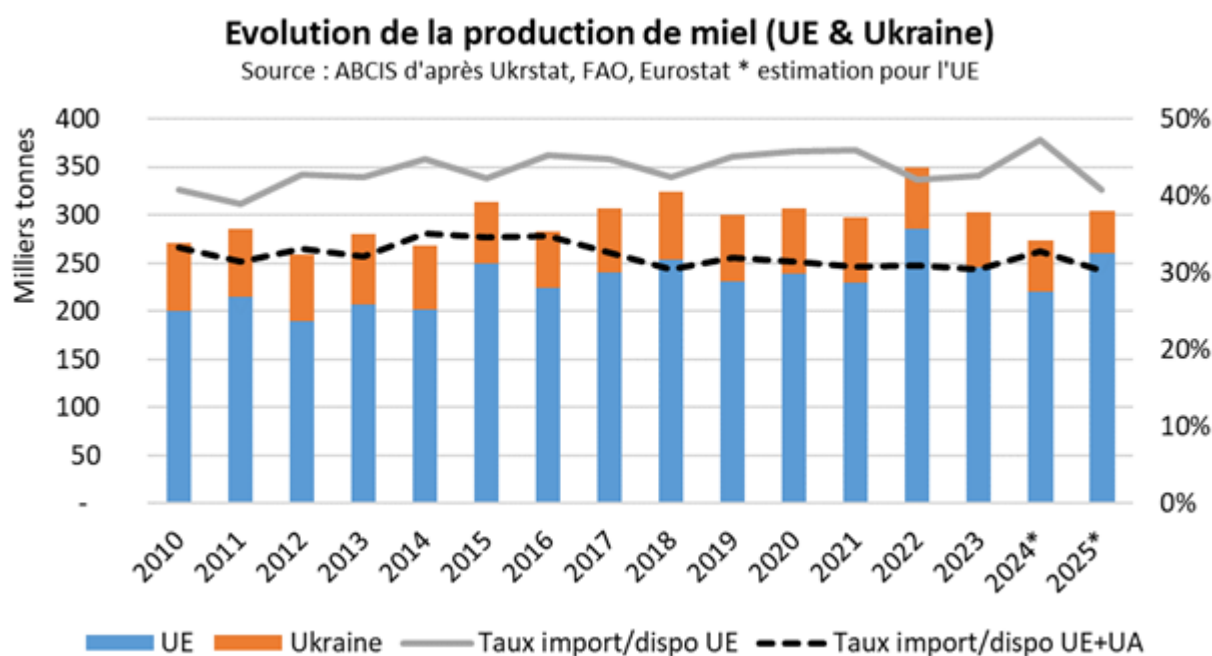
- ouverture commerciale (quotas, accès préférentiel) ;
- garanties de conformité (résidus/contaminants, fraude, traçabilité) ;
- effets de marché sur les apiculteurs européens (prix, débouchés, segmentation).

Même en cas d'alignement progressif sur des exigences européennes, la convergence réglementaire n'implique pas mécaniquement une convergence des prix : l'Ukraine conserve des avantages

structurels (ressources mellifères, organisation de l'aval, coûts). À l'inverse, un durcissement des exigences de contrôle et de conformité pourrait renchérir certains coûts (analyses, tri des lots, logistique), avec un effet potentiellement différencié selon les opérateurs (leaders exportateurs vs petits collecteurs).

Dans une hypothèse d'adhésion, la production (ou le potentiel) de l'ensemble UE + Ukraine pourrait augmenter fortement, de l'ordre de +25 à +30 %, et porter le volume total, dans une année favorable, à plus de 360 000 tonnes. En parallèle, le ratio importations / disponibilités pourrait reculer : historiquement proche de 40 à 45 %, il pourrait se rapprocher de 30 % si l'offre ukrainienne s'intègre au périmètre communautaire.

Cette intégration pourrait également créer une forme de synergie en améliorant la sécurité d'approvisionnement de l'UE et en réduisant la dépendance aux origines pays tiers (notamment chinoises). Toutefois, l'effet pourrait être ambivalent : selon les conditions d'accès et l'évolution des volumes, la production ukrainienne pourrait aussi concurrencer davantage la production européenne, avec une pression accrue sur les segments les moins différenciés.



Effets attendus par marché

- **Union Européenne** : maintien d'une offre compétitive sur le segment « prix bas à intermédiaire », rôle majeur de l'Ukraine dans l'approvisionnement industriel (mélanges, transformation), et enjeu accru de crédibilité (fraude/contaminants).
- **France** : sensibilité particulière via l'effet « prix d'entrée » (importations en fûts/pots, négoce intra-UE), pouvant amplifier la pression sur la valorisation des miels français, surtout sur les segments non différenciés (dont certaines MDD en GMS).
- **Pays tiers** : la réallocation des flux dépendra des différentiels de prix, des opportunités logistiques et des arbitrages de l'aval ukrainien. Une hausse de la part UE peut limiter certains débouchés alternatifs, sauf si la production/collecte repart fortement.

Analyse AFOM de la filière miel en Ukraine

Filière miel en Ukraine : forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES

- Filière très exportatrice (>90 % des volumes), forte expérience marchés UE.
- Poids mondial : dans le top 5 des exportateurs.
- Compétitivité-prix et positionnement (intermédiaire) sur le marché UE.
- Offre standardisée (miel de tournesol majoritaire & monofloralité) adaptée à l'industrie.
- Accès UE structurant : UE déficitaire, débouché principal.
- Moins d'édulcoration suspectée que plusieurs origines concurrentes.
- Diversité botanique et territoriale (polyfloral, sarrasin, coriandre, miels régionaux), avec premières démarches d'indications géographiques (Transcarpatie, Bessarabie).

OPPORTUNITES

- Marché UE structurellement déficitaire : débouché durable.
- Accès préférentiel UE (quota exonéré élargi) malgré cadre évolutif.
- Substitution partielle aux origines les plus contestées (segment prix bas/intermédiaire).
- Montée en gamme ciblée : miels régionaux/IG, diversification botanique.
- Structuration (coopératives, traçabilité, agrégation).
- Perspectives de convergence réglementaire UE dans un scénario d'intégration, favorisant les opérateurs leaders conformes.
- Relance post-conflit : investissements possibles dans la collecte, la transformation et les capacités analytiques

FAIBLESSES

- Amont atomisé (petits apiculteurs, activité secondaire) + stats incertaines.
- Aval concentré : noyau d'exportateurs en oligopsonne → défavorable aux apiculteurs : prix tirés vers le bas, producteurs preneurs de prix
- Peu d'opérateurs agréés UE (minorité des établissements).
- Coûts d'analyses/conformité prohibitifs pour les petits (accès labo limité).
- Contrôles internes faibles (inspections, capacités limitées).
- Risque qualité : résidus/antibiotiques et surtout métaux lourds (zones de conflit).
- Dépendance à un produit (volume) peu différencié (valeur ajoutée limitée).

MENACES

- Guerre / logistique : destructions d'outils, pertes de ruches, contraintes logistiques persistantes.
- Durcissement UE possible (freins d'urgence, quotas, contrôles renforcés).
- Pression concurrentielle (Chine, Amérique du Sud) et bataille sur les prix.
- Risque sanitaire et réputationnel élevé : métaux lourds, résidus, antibiotiques, dans un contexte de surveillance renforcée.
- Volatilité forte des prix internationaux, décourageant les petits producteurs et accélérant les sorties d'activité
- Tensions avec apiculteurs UE (concurrence, segmentation, mesures de protection)

Partie 4 - Enjeux et opportunités commerciaux dans la perspective de l'intégration dans l'UE



L'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne (UE) ne se limite pas à un élargissement géographique : elle redessine les équilibres agricoles, commerciaux et sécuritaires de l'Europe. Avec un secteur agroalimentaire représentant 60 % de ses exportations et 10 % de son PIB, l'Ukraine est un géant agricole dont l'intégration pourrait renforcer la souveraineté alimentaire européenne, mais aussi déstabiliser des filières clés si elle n'est pas maîtrisée.

1 Principales forces de l'agriculture en Ukraine

Selon les estimations, la SAU de l'Ukraine est de 42,7 à 45,7 Mha (dont environ 34 Mha sous contrôle ukrainien), avec des sols fertiles (tchernozyms) et un climat favorable. L'Ukraine est le leader mondial dans la production de graines de tournesol, d'huile de tournesol, et parmi les premiers pour le blé, le maïs, l'orge et les oléagineux. Elle est également 7^e acteur des marchés mondiaux en volailles de chair (principalement sur le poulet). Cette intégration importante dans le commerce international implique que la situation du secteur agricole ukrainien a des effets sur la sécurité alimentaire de nombreux pays.

La première force majeure de l'agriculture ukrainienne réside dans les fondamentaux agronomiques, fonciers et productifs dont elle est dotée. Les tchernozyms, associés à de vastes surfaces mécanisables, permettent à l'Ukraine de mobiliser durablement un potentiel de production très élevé dans les grandes cultures. Sur la campagne 2025/26, selon les projections de l'USDA environ 21,6 Mha seront consacrés aux céréales et oléagineux (orge, maïs, tournesol, colza et soja). À l'horizon 2035, les scénarios développés dans le rapport projettent une production comprise entre 24,9 et 26,3 Mt de blé, 28,5 à 30,1 Mt de maïs, et 14,2 à 14,9 Mt de graines de tournesol, auxquels s'ajoutent 7,7 à 8,1 Mt de soja et plus de 4 Mt de colza (selon les différentes hypothèses de réallocation des surfaces). Cette masse critique de production végétale constitue un socle « amont » de la compétitivité des autres filières, notamment animales, et en particulier de la volaille et des œufs étudiés dans ce rapport. La disponibilité domestique en maïs et en tourteaux de tournesol et de soja limite les coûts alimentaires en volailles, qui représentent la part prépondérante du coût de production (environ 65 % en volaille de chair et en pondeuses). Cette articulation amont-aval est un facteur déterminant de la compétitivité ukrainienne, et constitue un élément structurant des perspectives à moyen et long terme pour l'Ukraine. De nombreux acteurs enquêtés au cours de l'étude ont souligné l'enjeu pour l'Ukraine d'être en mesure de capter la valeur ajoutée sur son territoire, à travers la transformation de matières agricoles brutes en produits alimentaires. Les flux de matière végétale orientés vers l'élevage pour produire des protéines animales est une première forme de valorisation déjà bien engagée en Ukraine, sous l'impulsion d'acteurs dominants, organisés et efficaces.

La structuration industrielle et capitaliste des filières renforce ainsi cette cohérence. Les *agroholdings*, dominants dans les céréales et oléagineux, investissent également dans l'aval, directement ou indirectement, en sécurisant l'approvisionnement des filières animales. Le modèle d'*agroholdings* (ex : Kernel, MHP, Astarta, dont les activités sont détaillées dans les fiches filières) illustre l'efficacité des acteurs leaders dans les différentes filières étudiées (à l'exception du miel), avec une intégration verticale (de la production à l'export), des économies d'échelle et des coûts de production inférieurs de 20 à 40 % à ceux de l'UE selon les productions. Cette intégration verticale est complétée d'une intégration « horizontale », entre différentes productions, qui permet de lisser les marges entre filières et de sécuriser les débouchés. A titre d'exemple, certaines *agroholdings* leaders dans d'autres filières investissent par exemple dans l'activité laitière. Astarta, dominante en filière sucre, se déclare être la première entreprise productrice de lait en Ukraine avec 119 000 tonnes de lait (123 000 litres) produits en 2024. En dehors d'Astarta, MHP leader en volailles est également très engagé dans la production laitière (au 2^{ème} rang).

Les intégrations verticale et horizontale de ces *agroholdings* expliquent en grande partie la capacité de l'Ukraine à développer simultanément ses exportations de grains, d'huiles végétales et de produits animaux au gré des signaux envoyés par les marchés internationaux. En effet, ces *agroholdings* dont le poids est important et croissant dans les volumes produits, par leurs décisions stratégiques et commerciales, ont un fort impact global sur la production agricole ukrainienne. Ces *agroholdings* contribuent ainsi majoritairement au dynamisme exportateur de l'agriculture ukrainienne, mais leur influence n'est pas exclusive car des entreprises familiales y participent aussi par leurs liens avec ces plus grandes structures. L'étude de la filière betterave le met bien en évidence. La réactivité et la capacité de coordination très efficace entre les acteurs de cette filière, selon les cours des marchés du sucre, est particulièrement notable.

La compétitivité prix demeure un atout transversal à toutes les filières. Dans les grandes cultures, elle repose sur des coûts de production inférieurs aux standards européens, liés à la taille des exploitations, à la mécanisation et au coût du travail. Dans la filière sucre, les coûts industriels sont estimés entre 400 et 450 €/t, soit environ 20 % de moins que dans l'UE. Dans la volaille et les œufs, les coûts de production figurent parmi les plus bas au monde, ce qui se traduit par des prix à l'export très attractifs, en particulier sur les segments destinés à la transformation.

La capacité logistique adaptée à cette orientation vers l'export et les marchés mondiaux, avec des ports de grande dimension ouverts sur la mer Noire, et la mise en place de corridors terrestres après 2022 (encore actifs) fait de l'Ukraine un acteur encore présent dans le commerce international malgré le conflit. L'Ukraine est par exemple restée le 1er exportateur mondial d'huile de tournesol (46 % des parts en 2023). Si les volumes transitent désormais par plusieurs voies d'acheminement, notamment par la voie ferrée vers les pays européens limitrophes ou par voie fluviale (le Danube), la mer Noire reste le lieu de passage de la très grande majorité des volumes exportés. En effet, le transport maritime reste le plus économique et compétitif et permet de toucher tous les marchés mondiaux, y compris l'UE via ses ports en Méditerranée ou la Mer du Nord.

Comme le montre le chapitre dédié à l'organisation sanitaire et vétérinaire, l'alignement progressif des normes ukrainiennes est déjà engagé avec celles de l'UE. Il était engagé dès la fin des années 1990 et s'était concrétisé à partir de 2014 avec la ratification de l'accord d'association actif à partir de 2017. Les réformes législatives en cours, notamment la loi vétérinaire de 2021, ou encore l'alignement sur le Règlement UE 2016/429 avec la mise en place de systèmes de traçabilité (ex : registre national des médicaments vétérinaires) en sont l'exemple. La candidature de l'Ukraine à une adhésion à l'UE renforce donc cette volonté de convergence, même si les écarts à combler peuvent paraître très importants pour une adhésion effective à l'UE. L'horizon proposé pour une convergence complète, l'année 2028, laisse la possibilité d'un rapprochement prochain et renforce dès à présent la place de l'Ukraine comme partenaire privilégié de l'UE, avant même que l'adhésion soit effective. A noter toutefois que dans certaines filières, comme par exemple pour la volaille et les œufs, les quelques groupes qui concentrent l'essentiel des exportations disposent déjà d'outils conformes aux normes européennes pour une partie de leur production. Dans le miel, bien que seuls 28 établissements soient agréés UE, ils réalisent plus de 80 % des exportations vers le marché européen, illustrant une capacité de mise en conformité ciblée mais efficace.

2 Les défis à relever pour l'agriculture ukrainienne

L'Ukraine exporte 70 à 90 % de la production céréalière et oléagineuse. C'est un niveau d'exposition important et un risque de dépendance aux fluctuations des marchés mondiaux. En effet, le risque de surproduction est réel si les débouchés extérieurs se contractent, par exemple à travers la concurrence

russe sur les marchés des céréales, qui ne devrait pas faiblir dans les années à venir. Cette dépendance s'observe aussi concernant les intrants et l'énergie. L'Ukraine importe plus de 80 % des engrais, avant 2022 depuis la Russie/Biélorussie, désormais depuis l'UE et la Turquie.

La concentration extrême des filières entraîne une marginalisation des petites exploitations. Historiquement, la production de volaille en Ukraine était faible, dominée par les petits élevages familiaux avant les années 2000. La production de volaille en Ukraine n'a depuis cessé de progresser et en même temps de se concentrer, avec une accélération ces dernières années. En janvier 2025, 34 entreprises détenaient 82,5 % des capacités d'élevage en volaille, contre 78 % en 2019. Parmi ces entreprises, 3 agroholdings contrôlent à elles seules plus de 80 % des exportations de volailles. De plus petites structures poursuivent leur activité agricole, essentielle à la sécurité alimentaire ukrainienne, à côté de ces grands groupes leaders, dans plusieurs filières, entraînant une dualisation importante. En filière lait 70 % des vaches laitières sont détenues par des particuliers, mais elles ne représentent que 30 % de la production. Dans le miel, des dizaines de milliers de petits producteurs coexistent avec un aval très concentré, seuls 5 % des établissements réalisant plus de 80 % des exportations. Cette structure limite la diffusion des gains à l'ensemble de la filière et complique la montée en gamme, excluant une bonne part des exploitants des sources d'investissement et des perspectives de progrès (agrandissement et mise aux normes).

Les acteurs ukrainiens s'accordent également pour souligner le manque de capacité de transformation locale des matières premières, comme évoqué ci-dessus, qui ne permet pas de capter de la valeur ajoutée dans les échanges internationaux. Par exemple 80 % des céréales exportées le sont sous forme brute. Toutefois, l'Ukraine possède une capacité de trituration de 22 Mt par an, qui devrait être portée à 25 Mt à court terme avec la construction de nouveaux outils d'extraction. Mais les usines de transformation d'oléagineux ne fonctionnent qu'à 65% de leur capacité (l'objectif du gouvernement est d'augmenter ce taux à 80%). La création de valeur ajoutée est ainsi déjà possible. La transformation sur place devrait réduire à terme les volumes de graines brutes exportées, notamment vers l'UE. Si la convergence de la législation ukrainienne est engagée, les retards dans l'alignement sur les standards UE (ex : bien-être animal, pesticides, antibiotiques) constitue le revers de la médaille. L'exemple des 29 substances actives autorisées en Ukraine mais interdites dans l'UE pour la betterave (ex : chlorpyrifos, imidaclopride) est un facteur important de distorsion de concurrence pour les acteurs européens de la filière sucre. L'utilisation de nitrofuranes dans les œufs (interdits en UE), et détectés dans des exportations ukrainiennes, constitue un signal négatif sur la capacité actuelle de l'Ukraine à respecter ses engagements. Les capacités vétérinaires restent limitées et les délais longs pour les analyses, avec des disparités régionales, amplifient cette difficulté. La faiblesse des systèmes de contrôle et de traçabilité, aggravée par des risques de corruption identifiés dans plusieurs parties du rapport, constitue un frein majeur à la crédibilité internationale des filières ukrainiennes. Le marquage non standardisé des œufs destinés au marché domestique, ou la difficulté d'accès aux analyses pour les petits apiculteurs, limitent la capacité de l'ensemble des filières à se conformer durablement aux exigences européennes.

L'invasion à grande échelle initiée par la Russie en 2022 a déjà affecté l'Ukraine. Il est difficile d'estimer la portée de cette guerre dans les prochaines années. Mais dès à présent, on estime que 4,5 Mha de terres sont occupées ou minées (15 % des terres arables). Les infrastructures sont visées par les bombardements toujours plus intenses. L'exemple le plus frappant connu à l'heure de conclure cette étude, qui impacte directement la capacité productive agricole, est la destruction du barrage de Kakhovka qui a touché 78 % des surfaces irriguées du pays. Outre les dommages matériels, on considère que 8 millions d'Ukrainiens ont été déplacés (20 % de la population) impliquant une pénurie de travailleurs agricoles (notamment dans la filière miel).

3 Quelles perspectives pour l'UE et l'Ukraine ?

À horizon 2035, les scénarios de réallocation des surfaces agricoles proposées dans ce rapport montrent un potentiel de rééquilibrage partiel des assolements, avec une réduction de 5 à 10 % des surfaces céréalières au profit des oléagineux et, dans une moindre mesure, des betteraves. Cette évolution pourrait conduire à une baisse modérée des volumes de blé (environ -1,5 à -2,8 Mt par rapport au scénario de maintien) et d'orge, compensée par une hausse des volumes de graines de soja, de colza et de tournesol. Cette dynamique est cohérente avec la montée en puissance des filières animales, en particulier la volaille, qui tire la demande intérieure en tourteaux.

La volonté de promouvoir la transformation locale pour capter de la valeur ajoutée sur le territoire ukrainien (par la production d'huile de colza et de soja, en plus du tournesol, de tourteaux, de produits laitiers) est un volet de développement important, qui permettrait la création d'emplois qualifiés et est un levier pour enclencher une hausse du niveau de vie des Ukrainiens. Comme évoqué plus haut, les capacités existantes de trituration pourraient atteindre 25 Mt à court terme. Cette montée en capacité permettrait de mieux valoriser les oléagineux produits localement, de réduire les exportations de graines brutes et de sécuriser l'approvisionnement en tourteaux pour les élevages avicoles et, dans une moindre mesure, porcins. Ce lien direct entre filières végétales et animales renforce la résilience globale du système agricole ukrainien. La production d'aliments pour volailles, estimée à 3,5 Mt en 2024, devrait progresser d'environ 1 Mt d'ici 2034. Cette augmentation devrait absorber près de 600 000 tonnes supplémentaires de maïs et de blé et plus de 350 000 tonnes d'oléagineux dans la fabrication d'aliments, qui devraient être redirigées depuis l'export. Par rapport à la production des céréales et oléagineux, les besoins supplémentaires pour la fabrication d'aliment pour volailles devraient être couverts sans difficulté dans les différents scénarios. Ils représenteraient moins de 1,5% de la production actuelle en céréales et moins de 2% pour les oléagineux.

Dans la filière volaille, la disponibilité accrue et compétitive des matières premières alimentaires constitue un facteur clé de croissance à moyen terme. À mesure que les capacités de transformation et de mise aux normes évolueront, la production pourrait se redéployer vers des segments à plus forte valeur ajoutée (produits transformés, découpes plutôt que des volailles entières moins prisées par les consommateurs européens notamment), tout en conservant une compétitivité élevée sur les marchés internationaux. L'accès stabilisé au marché intérieur européen représente une opportunité majeure pour ces filières intégrées. L'UE constitue déjà un débouché prioritaire pour les produits animaux ukrainiens, et pourrait, à terme, absorber une part croissante des volumes, sous réserve de mécanismes de transition adaptés. L'intégration de l'Ukraine renforcerait la souveraineté alimentaire européenne. L'Ukraine pourrait combler des déficits structurels de l'UE (ex : protéines végétales, oléagineux, sucre). L'UE importe 90 % de ses besoins en tourteaux de soja (notamment du Brésil) à destination de l'alimentation animale. L'Ukraine pourrait devenir un fournisseur alternatif au sein du marché unique qui entraînerait la sécurisation des chaînes d'approvisionnement pour le marché notamment en viande de volailles, en œuf ou en miel, marchés régulièrement en déficit pour satisfaire la demande des consommateurs européens.

L'UE dispose d'un cadre réglementaire exigeant et structuré, reconnu internationalement, qui constitue un socle pour l'harmonisation progressive des filières ukrainiennes. Elle bénéficie également d'outils financiers et techniques capables d'accompagner cette transition. Les filières européennes disposent de savoir-faire industriels et technologiques reconnus, notamment dans l'agroéquipement, les intrants de qualité, la transformation et les services, qui trouvent des débouchés directs dans la modernisation de l'agriculture ukrainienne. En filières volailles, l'Ukraine demeure fortement

dépendante des importations de matériel génétique. En 2024, les importations des œufs à couver (OAC), ont progressé de 16 % par rapport à 2023. Les poussins d'un jour représentent également une part importante des importations, avec un total de 85 millions de poussins importés en 2024. Les principaux fournisseurs de ce matériel génétique à destination de l'Ukraine sont les Pays-Bas (pour les OAC), la République tchèque, la Hongrie, l'Allemagne et la Pologne, principalement pour les poussins d'un jour.

Concernant les semences végétales, l'Ukraine a obtenu la reconnaissance de l'équivalence communautaire pour les semences d'oléagineux et de betterave sucrière produites et certifiées sur son territoire. Ces semences sont désormais considérées comme conformes aux normes de l'Union européenne, leur ouvrant pleinement l'accès au marché communautaire. Cette décision complète l'équivalence déjà accordée en 2020 pour les semences de céréales, maïs et riz qui avait déjà entraîné, un afflux massif de semences ukrainiennes, en particulier de semences de maïs. Pour les semences d'oléagineux et de betteraves désormais autorisées à l'export vers l'UE, les entreprises semencières implantées en Ukraine devront arbitrer leurs volumes entre céréales et oléagineux. Cette contrainte pourrait contribuer à stabiliser les flux à moyen terme.

Enfin, la reconstruction post-conflit offre l'opportunité d'orienter les investissements vers des infrastructures favorisant la cohérence inter-filières : silos polyvalents, outils de trituration, unités d'aliments du bétail et plateformes logistiques intégrées. La coopération économique et industrielle est une opportunité majeure pour la réussite de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. La reconstruction ou la modernisation des infrastructures (ex : silos, usines de transformation, ports) est un enjeu fort. L'UE par ses outils (BEI, BRED) et les investisseurs privés peuvent être des partenaires pour la reconstruction après-guerre. L'UE porte par exemple le projet de former 10 000 vétérinaires ukrainiens d'ici 2026. Mais la concurrence d'autres détenteurs de capitaux (USA, Canada, pays du Moyen-Orient) est déjà importante, comme le montre la structure capitaliste de la plupart des *agroholdings* où ils sont déjà présents.

4 Risques dans l'optique d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE

Si on s'attarde plus spécifiquement sur les marchés agricoles et alimentaires, la complémentarité des productions peut jouer en faveur de la sécurité alimentaire européenne. L'Ukraine pourrait fournir des protéines végétales (soja, tournesol) et des céréales pour l'alimentation animale en UE. Le déficit en tourteaux de soja de l'UE pour ses filières animales est majeur (90 % importés). L'Ukraine pourrait également être une alternative aux importations UE en provenance de zones à risque de déforestation notamment au soja brésilien déforesté, dont l'importation devrait être interdite via le Règlement sur la déforestation importée (RDUE) (adopté en 2023, et plusieurs fois décalé, désormais à 2027 pour son application)⁵⁴. L'Ukraine, avec sa mise en application, pourrait donc devenir un fournisseur clé des filières animales UE.

Cependant les déséquilibres commerciaux engendrés par l'ouverture du marché en 2022 montrent que l'afflux de produits ukrainiens bon marché entraîne une pression sur les prix et sur les parts de marché dans le marché commun. Par exemple le prix du beurre ukrainien était à 6 150 €/t en 2022

⁵⁴ L'accord entre le Conseil et le Parlement européen du 05/12/2025 mentionne un report de l'application du règlement sur la déforestation importée au 30 décembre 2026 pour l'ensemble des opérateurs afin de permettre aux opérateurs de se préparer, et au 30 juin 2027 pour les micros/petits opérateurs (à l'exception des opérateurs déjà soumis au règlement sur le bois et ses produits dérivés)

contre 6 850–7 570 €/t pour le beurre UE. Si les normes ne sont pas alignées aussi rapidement qu'évoqué plus haut, le risque de *dumping* est réel (sur l'usage de pesticides ou le respect des règles de bien-être animal). Les mouvements de protestation dans les États membres, en Pologne, Hongrie, ou en France en 2024, sont des alertes sur le rejet possible par les populations européennes de l'entrée de l'Ukraine dans l'UE. Les coûts de production inférieurs dans toutes les filières, permis par différents facteurs (notamment un salaire moyen de 314 €/mois en Ukraine vs 1 500–2 000 €/mois en UE) nourrissent ce constat de concurrence déloyale, si l'Ukraine accède librement au marché commun.

La saturation des corridors d'exportation en 2022, notable avec les goulots d'étranglement observés aux frontières UE-Pologne pour les céréales, interrogent aussi sur les capacités logistiques de l'UE à traiter l'arrivée des produits ukrainiens. Les fraudes et contournements, par exemple les résultats problématiques de certains contrôles sanitaires (présence de résidus d'antibiotiques interdits en élevage sur des œufs⁵⁵) montrent le chemin que l'Ukraine doit encore parcourir pour être un acteur fiable, et accepté par les acteurs économiques des états déjà membres de l'UE.

L'alignement sur les normes UE entraînera une hausse des coûts de production. Par exemple, au niveau du bien-être animal, l'interdiction des cages pour les poules entraînera mécaniquement des surcoûts. La transition vers des modes d'élevage davantage en phase avec les exigences en termes de bien-être animal, que la filière œufs a dû engager au niveau de l'UE, est un précédent bien connu. Le surcoût associé à cette transition peut atteindre 40% lorsqu'on passe des cages actuellement en vigueur en Ukraine (celles autrefois présentes en UE, qui selon les estimations sont majoritaires à environ 70% en Ukraine) à des cages aménagées respectant les directives UE. Tous les acteurs n'auront pas les capacités d'investissement pour s'engager dans cet alignement réglementaire. Il touche le bien-être animal mais également d'autres normes, notamment celles relatives à l'encadrement plus strict de l'usage de certains produits vétérinaires ou au respect de la biosécurité. Les *agroholdings* sont en mesure de s'aligner, et le font d'ores et déjà par anticipation, mais des interrogations demeurent concernant les autres exploitations agricoles de plus petite taille ou de taille intermédiaire. La convergence des règles ukrainiennes vers les standards européens peut être impopulaire et entraîner une instabilité politique et sociale, ou un rejet de l'UE comme on peut l'observer dans certains autres pays d'Europe de l'Est qui ont bénéficié de l'intégration mais manifestent désormais un rejet (Pologne, Hongrie, Slovaquie). De plus, si la corruption endémique du pays (OCDE, 2025) n'est pas résorbée, les risques de détournement des fonds UE sont importants et peuvent alimenter le rejet.

L'ouverture du marché ukrainien aux produits des autres états membres de l'UE à forte valeur ajoutée (produits laitiers), si les aides PAC sont maintenues, peut devenir une concurrence forte pour les agriculteurs ukrainiens de taille moyenne, moins liés aux exportations que les *agroholdings* et dépendant de la consommation intérieure. Le risque est la baisse du nombre d'exploitations de taille moyenne, au bénéfice des *agroholdings* qui récupéreront la SAU ainsi libérée et renforceront encore davantage leur poids dans la production nationale ukrainienne. Même si l'Ukraine affiche une volonté de transformer ses produits sur son territoire, il n'est pas inenvisageable que les outils de transformation ne se développent pas assez rapidement, entraînant une désindustrialisation si l'Ukraine reste un simple fournisseur de matières premières.

L'effondrement des prix peut aussi avoir un impact sur les producteurs UE sur les marchés du sucre, de la viande de volailles, ou des œufs par exemple, avec des prix du blé ukrainien à 200 €/t vs 250 €/t

⁵⁵ <https://latifundist.com/en/novosti/68792-u-dpss-pidtverdili-antibiotiki-viyavleni-v-partiyah-yayets-ovostar-union-eksport-obmezhenno?utm>

pour le blé français (2024). Cet écart peut avoir des conséquences négatives importantes. Les fermetures d'exploitations agricoles peuvent s'amplifier dans les États membres les moins compétitifs, alimentant le rejet déjà évoqué précédemment, notamment dans les zones rurales des pays de l'UE.

Si l'Ukraine ne rattrape pas son retard et reste en décalage (le coût du travail est cinq fois inférieur en Ukraine) les risques de délocalisations sont élevés, entraînant un dumping social qui déséquilibrera les filières agricoles. L'exemple du sucre est frappant, avec la fermeture d'usines sucrières en UE si l'Ukraine inonde le marché (scénario 2035 : +700 000 t de sucre exportables), dans certains pays de l'Est en cas de disparition des aides couplées betteraves existantes, ou dans le bassin méditerranéen ou en Europe de l'Ouest où les usines sont encore moins compétitives (possiblement en France).



CONCLUSION

L'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne constitue un projet à la fois stratégique, structurant et profondément complexe. Les analyses menées dans ce rapport montrent clairement qu'il ne s'agit ni d'un élargissement comparable aux précédents, ni d'une simple extension du marché intérieur à un nouveau partenaire agricole. Par son poids productif, par la structuration spécifique de ses filières et par le contexte géopolitique dans lequel s'inscrit sa candidature, l'Ukraine représente un cas singulier.

L'adhésion de l'Ukraine ne pourra pas, semble-t-il après l'étude des filières stratégiques ciblées dans le rapport, être ni immédiate ni uniforme. Les écarts observés entre les filières, tant en matière de normes sanitaires et environnementales que de structuration économique, posent l'hypothèse que toute intégration « en bloc » serait fortement déstabilisante. Les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux), fortement capitalisées et largement tournées vers l'export, ne présentent pas les mêmes enjeux que les filières animales ou que les productions plus fragmentées comme le miel. De même, la coexistence d'*agroholdings* puissantes et d'une multitude de petites exploitations impose une lecture fine des impacts économiques et sociaux de l'adhésion.

Dans ce contexte, une intégration réussie suppose la définition d'une trajectoire progressive, différenciée selon les filières, combinant accompagnement technique, régulation des marchés et investissements ciblés. L'accord d'association révisé en 2025 constitue à cet égard un cadre de référence pertinent, en prévoyant un alignement progressif des normes européennes et un point d'étape structurant à l'horizon 2028. Cette période transitoire apparaît indispensable pour permettre aux filières ukrainiennes d'engager les transformations nécessaires, tout en donnant aux filières européennes le temps de s'adapter.

La mise en place de mécanismes de sauvegarde robustes paraît constituer une condition essentielle pour lisser l'impact de l'entrée de l'Ukraine dans le marché commun. Les expériences récentes de libéralisation temporaire des échanges ont montré la sensibilité de certains marchés agricoles européens, en particulier dans les filières sucre, céréales, volaille et œufs. Dans cette perspective, la définition de quotas d'importation ajustables, déjà mise en œuvre depuis 2024 pour certaines productions, doit être poursuivie et affinée. Ces quotas, appelés à évoluer progressivement jusqu'à la date effective de l'adhésion, permettront de prévenir les déséquilibres brutaux de marché tout en offrant une visibilité aux opérateurs ukrainiens et des états déjà membres de l'UE. La possibilité de recourir, par exemple à des taxes compensatoires en cas de dumping avéré constitue un levier complémentaire. Ces mécanismes ne doivent pas être perçus comme protectionnistes, mais comme des outils de stabilisation permettant de financer des dispositifs de compensation pour les filières européennes les plus exposées, telles que la betterave sucrière dans certains États membres ou l'élevage avicole dans les pays frontaliers (Pologne) et plus à l'Ouest. Ils contribuent également à renforcer l'adhésion politique et sociale au processus d'élargissement.

Au-delà des aspects commerciaux, l'adhésion de l'Ukraine à l'UE ne saurait être envisagée sans une transition progressive des normes de production vers un modèle agricole plus durable. Le rapport met en évidence des écarts significatifs en matière d'usage des produits phytosanitaires, de bien-être animal et de pratiques environnementales. La convergence vers les standards européens impliquera des investissements importants, mais elle peut également constituer une opportunité de modernisation et de montée en gamme.

Des projets pilotes pourraient jouer un rôle central dans cette transition. Ils permettraient d'expérimenter, à l'échelle de territoires ou de filières, des trajectoires de réduction de l'usage des pesticides, de développement d'une irrigation plus durable et de diffusion de pratiques agroécologiques. L'Ukraine dispose à cet égard d'atouts spécifiques : la rotation des cultures, historiquement pratiquée pour préserver les tchernozyms, constitue une base solide pour engager des démarches de durabilité. Toutefois, le rapport souligne également les risques d'appauvrissement progressif des sols liés à la montée des monocultures, en particulier du tournesol, ce qui renforce l'urgence d'une action ciblée.

À moyen et long terme, l'intégration de l'Ukraine transformerait profondément la place de l'Union européenne sur les marchés agricoles mondiaux. Au-delà de l'approvisionnement du marché commun, l'UE élargie pourrait devenir un acteur majeur, voire dominant, sur certaines productions stratégiques. L'ensemble UE-Ukraine serait ainsi en mesure de se positionner comme premier exportateur mondial de blé, devant la Russie, renforçant la sécurité alimentaire mondiale tout en accroissant l'influence géopolitique européenne. Cette dimension internationale doit toutefois être articulée avec la préservation des équilibres internes du marché européen. Si le conflit perdure ou si ses conséquences aggravent les capacités productives ukrainiennes, l'UE qui importe 40 % de son huile de tournesol d'Ukraine pourrait être en situation de vulnérabilité en cas de rupture. Ces vulnérabilités pourraient être exploitées par les Etats concurrents. Quelle pourrait être la réaction de la Russie à une adhésion de l'Ukraine à l'UE ? Des représailles sont possibles (embargo sur les exportations UE vers la Russie, sabotages des infrastructures dans les ports, ou les silos) y compris de la part d'autres partenaires qui sont engagés dans le Mercosur ou d'autres accords commerciaux.

L'intégration de l'Ukraine dépasse par ailleurs largement les seuls enjeux agricoles. Elle constitue un signal politique fort, témoignant du soutien de l'Union européenne à un pays engagé dans un processus de reconstruction post-guerre et dans une trajectoire de consolidation démocratique. À ce titre, la réussite de l'adhésion agricole revêt une portée symbolique et stratégique qui dépasse le cadre sectoriel.

Dans cette perspective, les enjeux de gouvernance et de transparence apparaissent déterminants. Le rapport souligne la nécessité d'une traçabilité rigoureuse des financements européens afin d'éviter les effets d'aubaine, notamment au bénéfice exclusif des *agroholdings*. Si ces acteurs jouent un rôle central dans la compétitivité des filières exportatrices, une concentration excessive des aides risquerait de renforcer la dualité de l'agriculture ukrainienne. Or, les petits agriculteurs, très nombreux, constituent un pilier social et territorial essentiel. Le risque est qu'ils soient marginalisés par les mécanismes de soutien mis en place, ce qui pourrait fragiliser l'acceptabilité sociale du processus d'adhésion.

L'enjeu consiste donc à accompagner la modernisation de l'agriculture ukrainienne sans accentuer une agriculture à deux vitesses, où coexisteraient, d'un côté, des *agroholdings* puissantes, intégrées aux marchés européens et mondiaux, et de l'autre, une agriculture de subsistance exclue des dynamiques de développement. Les dispositifs d'aide, de formation et d'investissement devront être conçus de manière à favoriser l'inclusion des exploitations de taille intermédiaire et des petits producteurs, condition indispensable à une intégration équilibrée.

L'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne représente une opportunité historique pour renforcer la souveraineté alimentaire européenne, sécuriser les approvisionnements et contribuer à la stabilité économique et politique du continent. Elle comporte toutefois des risques majeurs de déséquilibres commerciaux, de dumping et de tensions sociales, tant en Ukraine qu'au sein de l'UE. La clé du succès réside dans un alignement progressif des normes, des mécanismes de sauvegarde efficaces et des

investissements ciblés, capables de moderniser l'agriculture ukrainienne tout en préservant les équilibres des marchés européens. À ces conditions, l'intégration de l'Ukraine peut devenir non seulement un levier agricole, mais un véritable projet stratégique pour l'Europe de demain.



Bibliographie

Astarta Holding PLC, *Annual report 2024*. [Online]. Available :

<https://astartaholding.com/wp-content/uploads/2025/04/2024-annual-report.pdf>

Comité Antimonopole d'Ukraine (2025) *L'AMCU a ouvert une enquête suite à des soupçons d'infractions dans les agissements des deux plus grands producteurs d'œufs de poule*, 3 juin 2025 [Online]. Available :

<https://amcu.gov.ua/news/amku-rozpochav-spravu-cherez-oznaky-porushennia-u-diiakh-dvokh-naibilshykh-vyrobnykiv-kuriachykh-iaiets>

Crédit Agricole, Latifundist (2024) *Agribusiness of Ukraine*, Infographic report 2023/24. [Online]. Available :

https://agribusinessinukraine.com/the-infographics-report-ukrainian-agribusiness-2024-eng/?utm_source=latifundist&utm_medium=banner

ePure (2023) *Renewable ethanol production by end use*, [Online]. Available :

https://www.epure.org/wp-content/uploads/2020/09/Key-figures-2023_Renewable-ethanol-production-by-end-use_with-title3.jpg

European Commission, Directorate General for Agriculture and Rural Development, *Agrifood trade statistical factsheet – European Union – Ukraine*, May 2023. [Online]. Available:

https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-05/agrifood-ukraine_en_0.pdf

European Commission, communiqué de presse (2025) *L'UE et l'Ukraine parviennent à un accord de principe sur des relations commerciales modernisées*, 30 juin 2025, [Online]. Available:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1672

European Commission - Secretary-General (2024) *SWD 699 final* [Online]. Available:

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15128-2024-INIT/en/pdf>

European Parliament, European Parliamentary Research Service (2024) *Ukrainian agriculture: From Russian invasion to EU integration*, Briefing PE 760.432, Jan. 2024. [Online]. Available:

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760432/EPRS_BRI\(2024\)760432_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760432/EPRS_BRI(2024)760432_EN.pdf)

ITSAP (2024) *Importations et exportations de miel France et UE pour l'année 2023*, [Online]. Available:

https://di2nnlahtcu9d.cloudfront.net/Livvable_1_Commerce_exterieur_ITSAP_2024_VF_046fa36dd1.pdf

Joint Research Institute – JRC (2023) *EU Coordinated action to deter certain fraudulent practices in the honey sector*, [Online]. Available:

<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC130227>

Kyiv School of Economics (2024) *Agricultural Outlook Ukraine*. [Online]. Available:

<https://kse.ua/agricultural-outlook-ukraine/>

<https://kse.ua/wp-content/uploads/2024/04/Outlook-2024-2033.pdf>



Latifundist.com (2020) *Ovostar Union invests EUR 100 mln in egg production complex in Latvia*. [Online]. Available:

<https://latifundist.com/en/novosti/50057-ovostar-planiruet-investirovat-100-mln-v-stroitelstvo-kompleksa-po-proizvodstvu-yaits-v-latvii>

Maurel, M.-C. (2022, 29 août). *En Ukraine, sous l'emprise des agroholdings. Conflits socio-ethniques et rivalités économiques*. Politika.

Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles & Ministère de la Transformation Numérique ukrainien (2023) [Online]. Available:

<https://eco.gov.ua/register/perelik-pesticidiv-i-agrohimikativ-dozvolenih-dlya-vikoristannya>

Oakland Institute (2023) *Guerre et spoliation : la prise de contrôle des terres agricoles ukrainiennes*

OCDE (2024) *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation - Ukraine*, OCDE, 2024. [Online]. Available:

<https://www.oecd.org/fr/countries/ukraine.html>

OCDE (2024) *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2024 Numéro 2 : Ukraine, OCDE, [Online]. Available:

<https://www.oecd.org/fr/countries/ukraine.html>

OCDE, FAO (2025) *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2025-2034*, rapport, 15 juillet 2025 [Online]. Available:

https://www.oecd.org/fr/publications/2025/07/oecd-fao-agricultural-outlook-2025-2034_3eb15914.html

OCDE (2025) *Integrity and Anti-Corruption Review of Ukraine*, OECD Public Governance Reviews. Available:

https://www.oecd.org/en/publications/2025/05/oecd-integrity-and-anti-corruption-review-of-ukraine_4d9e5ab7/full-report.html?utm

Oleinik A. (2018) *Open Economy or Protectionism: Ukraine's Dilemma*.

Olivier, D., Chazot, S., Chauveau, M., Balique, C., Bernoux, M. (2015) *Effet du changement climatique sur le potentiel de développement des productions végétales en Russie, Ukraine, Kazakhstan à moyen terme*, cabinet BRL Ingénierie. Available : <http://agriculture.gouv.fr/etude-de-leffet-du-changement-climatique-sur-le-potentiel-de-developpement-des-productions-vegetales>

Organisation Internationale de la Migration (2023) *Ukraine Internal Displacement Report*, [Online]. Available :

https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/IOM_Ukraine_Internal%20Displacement%20Report_Round%2013%20%28June%202023%29_ENG.pdf

OMC (2024) *Examen des politiques commerciales – Ukraine*, Rapport du Secrétariat - OMC, décembre 2024

UNHCR - Agence ONU pour les Réfugiés [Online]. Available :

https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine?_gl=1*c08s56*_ga*MjE0NTU0MzI1NC4xNjk2MzIxNTI2*_ga_N9CH61RTNK*MTY5NjMyMTUyNS4xLjAuMTY5NjMyMTUyNS4wLjAuMA..*_rup_ga*MjE0NTU0MzI1NC4xNjk2MzIxNTI2*_rup_ga_EVDQJTJ4LjAuMTY5NjMyMTUyNS4xLjAuMTY5NjMyMTUyNS4wLjAuMA..#_ga=2.131801356.244900889.1696321526-2145543254.1696321526

Petkun H. et al. (2022) *Analysis of EU and Ukrainian legislation for the cattle welfare* Scientific Messenger of LNU of Veterinary Medicine and Biotechnologies · Juillet 2022

Pluriagi (2024) *Eléments de comparaison de la structure des exploitations agricoles entre l'Union européenne et l'Ukraine*

Riabina N. O. (2024) *Regulatory framework of the dairy industry on the way to international economic communities: Ukrainian-Eu Case*, National Academy of Agrarian Sciences of Ukraine, <https://doi.org/10.30525/978-9934-26-480-1-15>

Régnier, E., & Catallo, A. (2024, juin). The Ukrainian agricultural sector: An overview and challenges in light of possible European Union enlargement (Study No. 03/2024). IDDRI.

Shulyak S. et al (2024) Cow's milk screening for veterinary drug and pollutant residues in Ukraine for the period from 2020 to 2023, *Journal of Advanced Veterinary Research* (2024) Volume 14, Issue 7, 1085-1092

State Statistics Service of Ukraine. (2023). *Statistical Yearbook of Ukraine for 2022* (Ihor Verner & Olena Vyshnevskia, éd.). Kyiv : State Statistics Service of Ukraine.

[State Service of Ukraine on Food Safety and Consumer Protection](https://dpss.gov.ua/en/service/structure) - SSUFSCP(2025) [Online]. Available <https://dpss.gov.ua/en/service/structure>
<https://dpss.gov.ua/storage/app/sites/12/uploaded-files/standartna-operaciia.pdf>
<https://dpss.gov.ua/diyalnist/bezpechnist-harchovih-produktiv-ta-veterinarna-medicina/revestri>
<https://dpss.gov.ua/en/news/implementation-of-the-raw-milk-control-program-1053-food-business-operators-from-23-regions-have-already-joined-the-dairy-module>

Trade Data Monitor. (2025). *Global trade database* [Base de données]. Consulté au cours de l'année 2025, depuis <https://www.tradedatamonitor.com/>

[Twinning Project \(2014\)](#) Approximation of Ukrainian legislation with the EU in the field of plant protection products and plant health and strengthening associated inspection and laboratory services, UA/ 12 ENPI HE 01 16 - (UA/54)

Ukrstat (2025) *Economic statistics / International economic activity and balance of payments*

United States Department of Agriculture - USDA (2025). *Production, Supply and Distribution (PSD) Online* [Base de données]. Foreign Agricultural Service. Consulté en mai 2025, depuis <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/>

Yermak et al. (2021) Problems of ensuring milk quality in Ukraine in terms of European standards implementation. *Journal of Hygienic Engineering and Design*. 2021

Zakharchuk, O., Nechytailo, V., Navrotskyi, Y., & Kovalenko, A. (2025). *Development of grain logistics in Ukraine*. *Ekonomika APK*, 32(3), 21-30.



ANNEXES



Annexe 1 - Synthèse des activités d'inspection en 2022 et nombre
d'établissements recensés

Activité principale	Nombre d'établissements recensés	Inspections planifiées (hors audits)	Inspections non planifiées	Total inspections	Actes de prélèvements d'échantillons	Ratio nb inspection /établissement
Secteur laitier						
Préparation / collecte	975	0	19	19	72	2%
Préparation + transformation (cycle complet)	172	3	61	64	122	37%
Transformation du lait	149	9	93	102	103	68%
Sous-total laitier	1 296	12	173	185	297	14%
Secteur viande						
Abattage	278	7	55	62	919	22%
Abattage + transformation (cycle complet)	148	6	76	82	3 110	55%
Transformation de la viande	793	9	218	227	148	29%
Sous-total viande	1 219	22	349	371	4 177	30%
Autres produits animaux						
Transformation du poisson	316	3	395	398	3 697	126%
Œufs et ovoproduits	96	1	19	20	516	21%
Miel et produits apicoles	562	0	23	23	279	4%
Elevages						
bovins	2 006	0	108	108	531	5%
petits ruminants	344	0	9	9	8	3%
porcins	1 221	1	95	96	272	8%
chevaux	126	0	5	5	4	4%
volailles	476	0	342	342	2 611	72%
poissons	1 381	0	9	9	95	1%
abeilles	29 702	0	19	19	44	0%
lagomorphes	1 848	0	3	3	0	0%
mollusques	49	0	5	5	0	10%
amphibiens	9	0	0	0	0	0%
Sous-total élevage	37 162	1	595	596	3 565	2%
Secteurs végétaux et mixtes						
Entreprises forestières et cynégétiques	551	0	11	11	0	2%

Légumes / fruits / céréales / noix / champignons	2 827	0	44	44	4 734	2%
Abattage domestique et transport	1 071	0	0	0	54	0%
Autres activités alimentaires	4 002	0	135	135	130	3%
Sous-total végétaux et mixtes	8 451	0	190	190	4 918	2%
TOTAL GÉNÉRAL	49 102	39	1 744	1 783	17 449	4%

Source : Compilation et calcul ABCIS d'après SSUFSCP Ukraine



Annexe 2 — Exigences générales pour le bien-être des animaux d'élevage (toutes espèces)

Référence Ukraine : Arrêté n°224 du 8 février 2021 (Ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture d'Ukraine)

Référence UE : Directive 98/58/CE sur la protection des animaux dans les élevages

Thème	Ukraine	UE
Champ d'application	Tous animaux d'élevage destinés à la production alimentaire ou agricole	Identique
Responsabilité bien-être	Interdiction douleur/souffrance inutile, responsabilité des détenteurs	Identique
Inspection	1 inspection/jour pour animaux dépendants de soins	Identique
Logement / bâtiments	Prévenir blessures, nettoyage facile	Identique
Environnement (air, lumière, T°, humidité)	Conditions adaptées + éclairage suffisant	Identique
Animaux en extérieur	Protection contre intempéries et prédateurs	Équivalent
Alimentation	Nourriture adaptée, équilibrée ; limiter contamination	Identique
Eau	Accès permanent à eau propre	Identique
Santé / soins	Personnel qualifié ; traitement/isolement des malades	Identique
Mutilations	Interdites sauf exceptions ; interdit d'élever animaux avec défauts génétiques	Équivalent
Registres	Registres des traitements/mortalités conservés 3 ans	Équivalent
Contrôles officiels	Inspections d'État + rapport annuel	Identique
Objectif	Convergence avec normes UE/OIE	Identique

Annexe 3 – Exigences pour le bien-être des poules pondeuses

Source : Arrêté n°224 du 8 février 2021 (enregistré le 18 février 2021, n°206/35828)

Ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture d'Ukraine

Référence européenne : Directive 1999/74/CE

Thème	Ukraine	UE
Champ d'application	Poules pondeuses ; exclusions <350 poules et reproducteurs	Identique
Inspection / entretien	Contrôle quotidien ; nettoyage/désinfection entre lots	Mot à mot
Personnel	Personnel qualifié obligatoire	Identique
Bruit	Réduction du bruit, éviter sons brusques	Identique
Éclairage	Jour/nuit ; 1/3 du temps en obscurité continue	Équivalent
Mutilations	Époinçage du bec <10 jours autorisé	Identique
Systèmes alternatifs	9 poules/m ² ; 10 cm/poule ; 1 nid/7 poules ; 15 cm perchoir ; ≥250 cm ² litière	Mot à mot
Systèmes enrichis (cages aménagées)	750 cm ² /poule (600 utilisables) + nid + litière + 12 cm mangeoire + 2 tétines	Mot à mot
Niveaux / étages	Max. 4 niveaux ; ≥45 cm entre niveaux	Identique
Parcours extérieurs	Trappes d'accès, abris, protection contre prédateurs	Équivalent
Objectif	Alignement complet sur directive 1999/74/CE	Identique

Annexe 4 – Exigences pour le bien-être des poulets de chair (broilers)

Source : Arrêté n°224 du 8 février 2021

Enregistré le 18 février 2021 (n°207/35829)

Ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture d'Ukraine

Référence européenne : Directive 2007/43/CE

Thème	Ukraine	UE
Champ d'application	Poulets de chair + reproducteurs ; exclusions <500	Équivalent
Inspection / suivi	2 contrôles/jour ; registres conservés 3 ans	Identique
Santé / anomalies	Intervention vétérinaire obligatoire	Identique
Litière	Sèche, propre, meuble	Mot à mot
Qualité de l'air	NH ₃ ≤20 ppm ; CO ₂ ≤3 000 ppm	Mot à mot
Ventilation / environnement	Température / humidité contrôlées	Identique
Éclairage	≥20 lux ; 6 h obscurité dont 4 h continues	Mot a mot
Nettoyage entre lots	Nettoyage + désinfection + nouvelle litière	Équivalent
Alimentation / eau	Alimentation continue ; privation max. 12 h avant abattage	Identique
Mutilations	Interdites sauf époinçage <10 jours ; castration sous vétérinaire	Identique
Densité standard	33 kg/m ²	Mot à mot
Dérogations densité	Jusqu'à 39–42 kg/m ² sous conditions techniques strictes	Mot à mot
Formation éleveurs	Formation obligatoire + certification	Identique
Objectif	Alignement intégral sur directive 2007/43/CE	Identique

Annexe 5 - Liste des associations de matières actives ayant fait l'objet d'une autorisation en Ukraine sur culture de betteraves sucrières

Substances actives autorisées en Ukraine	UE	France
Acétamipride, 150 g/l + lambda-cyhalothrine, 50 g/l	oui	non
Acétamipride, 250 g/kg + bifenthrin , 250 g/kg	non	non
alpha-cyperméthrine, 100 g/l	non	non
alpha-cyperméthrine, 125 g/l + imidaclopride, 100 g/l + clothianidine, 50 g/l	non	non
azoxystrobine, 120 g/l + propiconazole , 180 g/l	non	non
azoxystrobine, 240 g/l + époxyconazole , 160 g/l	non	non
Bénomyl , 500 g/kg	non	non
bifenthrine, 200 g/l	non	non
carbendazime 500 g/l	non	non
chlorpyrifos 480 g/l	non	non
Chlorpyrifos, 400 g/l + bifenthrine, 20 g/l	non	non
chlorpyrifos , 500 g/l + cyperméthrine, 50 g/l	non	non
Ciproconazole, 240 g/l	non	non
Ciproconazole , 80 g/l + azoxystrobine, 200 g/l	non	non
clothianidin, 400 g/l + beta-cyfluthrin, 53.3 g/l	non	non
Clothianidine, 600 g/l	non	non
cyperméthrine, 40 g/l + chlorpyrifos , 400 g/l	non	non
cyproconazole, 80 g/l + propiconazole, 250 g/l	non	non
desmedifam, 110 g/l + fenmedifam, 110 g/l	non	non
Desmedipham , 71 g/l + Phenmediphame, 91 g/L + éthofumesate, 112 g/L	non	non
Difénoconazole, 250 g/l + carbendazime , 250 g/l	non	non
difénoconazole, 50 g/l + flutriafol , 30 g/l	non	non
diméthoate, 400 g/l	non	non
diméthomorphe, 90 g/kg + mancoceb , 600 g/kg	non	non
époxyconazole 187 g/l + thiophanate-méthyle 310 g/l	non	non
Fenmedifam, 160 g/l + desmedifam, 160 g/l	non	non
fenmedipham, 91 g/l + desmedipham , 71 g/l + etofumezate, 112 g/l	non	non
Fipronil , 20 g/kg	non	non
fludioxonil, 25 g/l + métalaxyl-M , 10 g/l	non	non
flutriafol 250 g/l	non	non
flutriafol, 117,5 g/l + carbendazim, 250 g/l	non	non
imidacloprid, 100 g/l + beta-cyfluthrin, 12.5 g/l	non	non
imidaclopride 600 g/l	non	non
imidaclopride , 150 g/l + lambda-cyhalothrine, 50 g/l	non	non
lambda-cyhalothrine, 106 g/l + thiaméthoxame , 141 g/l	non	non
mancoceb , 800 g/kg	non	non
Métalaxyl-M, 350 g/l	non	non
métholachlore, 960 g/l	non	non

Substances actives autorisées en Ukraine	UE	France
Picoxystrobine, 200 g/l + cyproconazole, 80 g/l	non	non
propiconazole 250, g/l + ciproconazole 80 g/l	non	non
propiconazole 300 g/l + tébuconazole 200 g/l	non	non
propisochlor, 720 g/l	non	non
Pyraclostrobine, 62,5 g/l + Epoxiconazole , 62,5 g/l	non	non
sédaxane, 15 g/l + fludioxonil 22,5 g/l + métalaxyl-M , 14,5 g/l	non	non
S-métholachlore, 960 g/l	non	non
tébuconazole, 133 g/l + prochloraze , 267 g/l	non	non
tébuconazole, 167 g/l + triadiménol , 43 g/l + spiroxamine, 250 g/l	non	non
thiaclopride , 100 g/l + deltaméthrine, 10 g/l	non	non
thiaméthoxame , 141 g/l + lambda-cyhalothrine, 106 g/l	non	non
Thiaméthoxame, 250 g/kg	non	non
thiophanate-méthyl , 310 g/l + époxyconazole , 120 g/l + tébuconazole, 70 g/l	non	non
Thiophanate-méthyl, 500 g/l	non	non
triadimefon, 200 g/l + flutriafol, 150 g/l	non	non
triflusaluron-méthyl, 500 g/kg	non	non
Sulfoxaflor, 500 g/c	non	non
acétamipride, 20 %.	oui	non
azoxystrobine, 125 g/l + difénoconazole, 125 g/l	oui	oui
azoxystrobine, 200 g/l + tébuconazole, 250 g/l	oui	oui
azoxystrobine, 500 g/kg	oui	oui
chisalofof-P-éthyl 125 g/l	oui	oui
Chisalofof-p-tefuryl, 40 g/l	oui	oui
Chlorprofam, 100 g/l + métamitron, 400 g/l	oui	oui
Chlorure de cuivre, 350 g/l	oui	oui
clétodime 240 g/l	oui	oui
clopyralid, 750 g/kg	oui	oui
cycloxydime, 100 g/l	oui	oui
deltaméthrine, 100 g/l	oui	oui
Fluazifop-P-butyl, 150 g/l	oui	oui
fluopyram, 125 g/l + prothioconazole, 125 g/l	oui	oui
Glyphosate isopropylamine salt, 480 g/l, in acid equivalent - 360 g/l	oui	oui
glyphosate sel de potassium, 551 g/l, en équivalent acide - 450 g/l	oui	oui
Glyphosate, sel d'isopropylamine, 480 g/l	oui	oui
hydroxyde de cuivre, 576 g/kg	oui	oui
kletodim, 140 g/l + chisalofof-p-éthyl, 70 g/l	oui	oui
lambda-cyhalothrine, 5%.	oui	oui
métamitron, 700 g/l	oui	oui
métamitrone, 350 g/l + étofumezate, 100 g/l + fenmedifam, 100 g/l	oui	oui
métribuzine, 600 g/l	oui	oui
Propachyzafof, 100 g/l	oui	oui
prothioconazole, 175 g/l + trifloxystrobin, 88 g/l	oui	oui

Substances actives autorisées en Ukraine (suite)	UE	France
pyraclostrobine, 250,0 g/l + boscalid, 150,0 g/l	oui	oui
pyrimiphos-méthyl, 500 g/l	oui	oui
Pythium oligandrum M1, 1 x 10 ⁶ oospores/g - 100-250 g/kg	oui	oui
sel d'ammonium de glyphosate, 757 g/kg	oui	oui
sel de glyphosate monoammonium, 757 g/kg	oui	oui
sel de potassium de glyphosate, 551 g/l, en équivalent acide - 450 g/l	oui	oui
Tau Fluvalinate, 240 g/l	oui	oui
tébuconazole, 250 g/l	oui	oui
téfluthrine, 15 g/kg	oui	oui